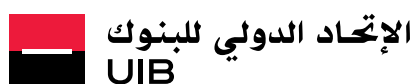




RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EXERCICE 2024



GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EXERCICE 2024

I.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2024 P. 08

- | | |
|---|--------|
| 1. Profil De L'UIB Et Aperçu Du Groupe SG | p. 10 |
| 2. Environnement Économique | p. 12 |
| 3. Où En Sommes-nous ? | p. 14 |
| 4. Où Allons-nous ? | p. 116 |
| 5. Responsabilité Sociétale
& Environnementale | p. 124 |
| 6. Vie Culturelle & Sociale | p. 125 |
| 7. Annexes | p. 126 |



II.

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

P. 138

- | | |
|------------------------------------|--------|
| 1. Bilan | p. 140 |
| 2. État des Engagements Hors Bilan | p. 141 |
| 3. État de Résultat | p. 142 |
| 4. État de Flux de Trésorerie | p. 143 |
| 5. Notes aux états Financiers | p. 144 |

III.

RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

P. 184

1. Rapport Général Des Commissaires Aux Comptes p. 186
2. Rapport Spécial Des Commissaires Aux Comptes p. 191



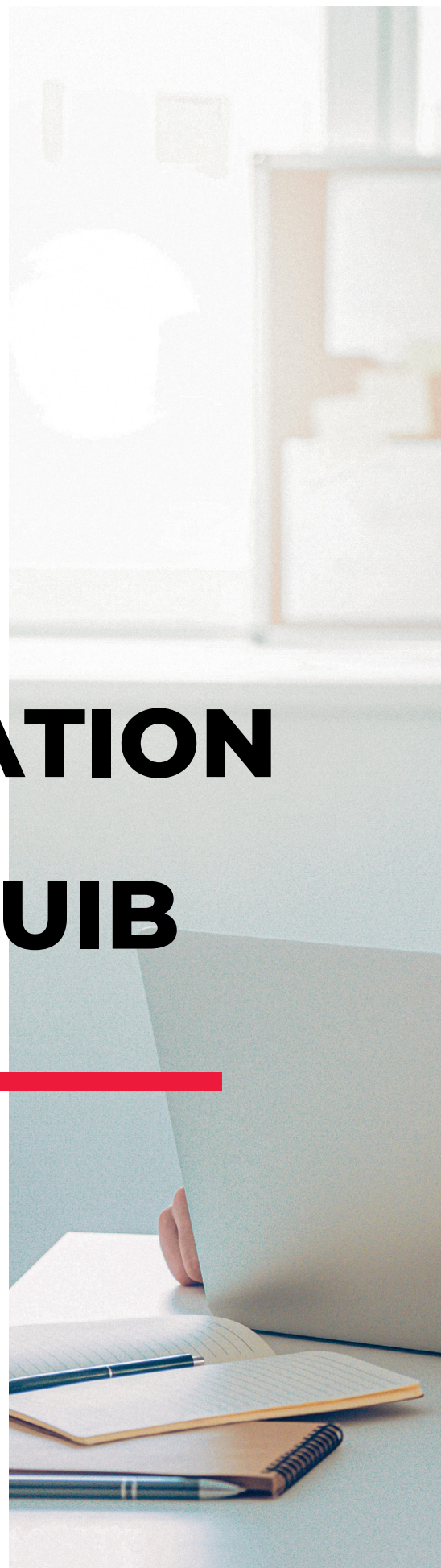
IV.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉOLUTIONS

P. 204

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2024

1. Profil De L'UIB Et Aperçu Du Groupe SG	p. 10
2. Environnement Économique	p. 12
3. Où En Sommes-nous ?	p. 14
4. Où Allons-nous ?	p. 116
5. Responsabilité Sociétale & Environnementale	p. 124
6. Vie Culturelle & Sociale	p. 125
7. Annexes	p. 126





PROFIL DE L'UIB ET APERÇU DU GROUPE SG

PROFIL DE L'UIB

L'UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie. Elle fait partie du Groupe Société Générale, l'un des premiers groupes bancaires internationaux. Créée le 9 décembre 1963, l'UIB a été privatisée en novembre 2002 avec le rachat d'une partie de son capital (52,34%) par la Société Générale.

UNE BANQUE UNIVERSELLE

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels... Banque de référence en Tunisie, l'UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support de la Société Générale présente dans 62 pays.

UN GRAND RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le réseau de l'UIB compte actuellement 147 points de vente (140 agences, 5 centres d'affaires, 1 agence GE et 1 agence Multi-marchés) répartis sur tout le territoire tunisien. La force de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales et des métiers de la Société Générale.

APERÇU DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

26 MILLIONS

DE CLIENTS DANS LE MONDE

119 000

COLLABORATEURS DE
152 NATIONALITÉS

62

PAYS

13,3%

SOLIDITÉ FINANCIÈRE
CET 1

26,8 MILLIARDS €*

PRODUIT NET BANCAIRE

4,2 MILLIARDS €*

RÉSULTAT NET PART
DU GROUPE

6,9%*

ROTE

NOTATION FINANCIÈRE

A- OUTLOOK STABLE FITCH
A1 PERSPECTIVES NÉGATIVES MOODY'S
A PERSPECTIVES STABLE R&I
A PERSPECTIVES STABLE S&P

* Sur la base des chiffres publiés au niveau des Indicateurs
d'Activité Trimestriels courant le mois de Février 2025

UN GRAND GROUPE BANCAIRE

Une banque universelle solide, au service de ses clients et de l'économie, autour de 3 pôles métiers complémentaires :

- Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances
- Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
- La mobilité, Banque de détail à l'international & Services financiers

“Le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable avec pour objectif la création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. Il s'engage en partenaire de confiance dans les projets de ceux qui bâtissent aujourd'hui le monde de demain.”

VALEURS



ESPRIT D'ÉQUIPE
INNOVATION
RESPONSABILITÉ
ENGAGEMENT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES



ÊTRE UNE BANQUE ROBUSTE
PROMOUVOIR LES
ACTIVITÉS PERFORMANTES
ET DURABLES

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

- > L'économie mondiale se stabilise, mais la tâche s'annonce bien plus ardue pour les pays en développement dans un contexte d'incertitude persistante autour des politiques économiques. Selon les dernières Perspectives économiques de la Banque mondiale du mois de Janvier 2025, les économies en développement, qui contribuent à 60 % de la croissance planétaire, devraient terminer le premier quart du 21ème siècle avec des perspectives de croissance à long terme au plus bas depuis 2000. Alors même que l'économie mondiale se stabiliserait au cours des deux prochaines années, la dynamique de rattrapage des économies en développement sur les niveaux de revenu des économies avancées marquerait le pas. Par ailleurs, l'économie mondiale - dans un contexte marqué par le repli progressif de l'inflation et des taux d'intérêt - devrait croître de +2,7 % en 2025 et 2026, soit un taux comparable à celui de 2024. Dans les économies en développement, la croissance se consolidera autour de 4 % au cours des deux prochaines années, mais cette performance, en deçà des niveaux pré-COVID, ne sera pas suffisante pour permettre les progrès nécessaires à la réduction de la pauvreté et, plus largement, à la réalisation des objectifs de développement.
- > Quant à lui, le FMI prévoit dans son rapport paru en Janvier 2025 prévoit une croissance mondiale de +3,3% en 2025 et 2026, soit un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7 % sur la période 2000-19).

- > Du côté de l'inflation au niveau mondial, selon les prévisions du FMI, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026. Elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement offrant ainsi un certain répit aux ménages et aux entreprises. Cependant, et malgré l'atténuation de l'inflation mondiale, l'inflation alimentaire demeure élevée, près de la moitié des pays en développement enregistrant des taux supérieurs à 5% en 2024. Cette situation a aggravé l'insécurité alimentaire dans les pays à faible revenu déjà confrontés à des phénomènes météorologiques extrêmes, à des conflits et à l'instabilité économique. Le rapport avertit que la persistance de l'inflation alimentaire, associée à une croissance économique lente, pourrait faire basculer des millions de personnes dans la pauvreté.
- > Concernant la situation de l'emploi, le taux de chômage dans la zone euro est resté très proche de son plus bas historique, à 6,3% de la population active en décembre 2024 et ce, malgré le ralentissement de l'économie européenne. Au niveau des États-Unis, le marché de l'emploi reste solide et enregistre même un rebond en fin d'année avec un taux de chômage passant de 4,2% en Novembre 2024 à 4,1% en Décembre 2024.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE & BANCAIRE NATIONAL

- > Dans son rapport paru en Janvier 2025, la Banque Mondiale prévoit une croissance de 2,2% pour la Tunisie en 2025, ce taux devrait augmenter en 2026 pour atteindre 2,3%. Le rapport explique que les conditions de sécheresse

prolongée et la faiblesse de la demande intérieure ont freiné la reprise économique en 2024. Toutefois, les prévisions pour 2025 restent optimistes, soutenues par des perspectives de financement extérieur plus favorables.

- > Les Nations Unies, de leur côté, estiment que la croissance de la Tunisie atteindrait 1,5% en 2025, puis 1,9% en 2026. L'inflation, quant à elle, devrait baisser pour s'établir à 6,9% en 2025 et 6,6% en 2026.
- > Dans son dernier rapport publié en Mars 2024, l'agence américaine Moody's a modifié la perspective du gouvernement tunisien de négative à stable et a également changé la perspective de la Banque Centrale de Tunisie de négative à stable. Le changement de perspective à stable reflète l'opinion de Moody's selon laquelle les pressions auxquelles le gouvernement tunisien est confronté n'augmenteront ou ne diminueront pas de manière significative au-delà de ce qui est compatible avec un niveau de notation Caa2. L'agence américaine souligne qu'une réduction significative du déficit du compte courant par rapport à ses niveaux historiques et aux prévisions antérieures de l'agence, a soutenu la résilience de la réserve de change de la BCT, qui reste un soutien important, pour les prochains amortissements de la dette extérieure, comme le démontre le remboursement à partir des réserves d'un euro-obligations de 850 MEUR en Février 2024. Moody's Ratings, considère, que la note de la Tunisie pourrait être relevée, si les progrès en matière de réformes structurelles se renforçaient.

- > De même, l'agence de notation américaine Fitch dans son dernier rapport du mois de Septembre 2024 a annoncé avoir relevé la note de défaut émetteur à long terme de la Tunisie de « CCC- » à « CCC+ ». Selon Fitch, la capacité de la Tunisie à

honorer ses obligations en matière de dette extérieure pour 2024-2025 s'est améliorée, avec un déficit du compte courant, renforçant les réserves en devises au-delà des attentes. Cela devrait permettre à la Tunisie de continuer à assurer le service de sa dette extérieure, soutenue par des flux continus de financements extérieurs, malgré l'absence de programme du FMI.

Principaux indicateurs
macroéconomiques en 2024 :

- **La croissance économique** nationale est de **+1,4%** sur l'ensemble de l'année 2024 vs **0,4%** en 2023,
- Durant l'année 2024, **les exportations** sont restées stables contre une croissance de +7,9% durant l'année 2023 pour atteindre 62 milliards de dinars. Tandis que **les importations** ont évolué à un rythme plus élevé enregistrant une hausse de **+2,3%** contre une baisse de **- 4,4%** durant l'année 2023 pour s'élever à 81 milliards de dinars contre 79,1 milliards de Dinars durant l'année 2023. À la suite de cette évolution, **le déficit commercial** s'est établi à un niveau de **-18,9 milliards de dinars** au terme de l'année 2024 vs **-17,1 milliards de dinars** en 2023, soit une légère détérioration de 1,8 milliards de dinars. Le taux de couverture a perdu 1,8 points par rapport à l'année 2023 pour s'établir à **76,6%**,
- Pour l'ensemble de l'année 2024, la bonne tenue de la balance des services et des revenus des facteurs a continué de soutenir **la balance courante** et d'atténuer l'impact du creusement du déficit commercial. **Le déficit courant** s'est réduit à **- 2 748 MTND (soit - 1,7% du PIB)** au terme de l'année 2024 contre **- 3 484 MTND (ou - 2,3% du PIB)** en 2023. Hors énergie, la balance

courante a dégagé un excédent qui s'est établi à +8 122 MTND en 2024 contre +6 182 MTND en 2023,

- **Le déficit Budgétaire** s'est établi à **10 047 MTND (soit 6% du PIB)** au terme de l'année 2024 contre **11 409 MTND (ou 7,6% du PIB)** en 2023 et 11 515 MTND prévus initialement par la loi de finances 2024,
- **L'indice général des prix à la consommation** a enregistré une évolution moyenne de **7%** en 2024 vs **9,3%** en 2023. Ce recul de l'inflation, est dû principalement au fléchissement observé au niveau du rythme annuel d'augmentation des prix du groupe « produits alimentaires », pour atterrir à **6,2%** à fin Décembre 2024 contre 8,1% à fin Décembre 2023, soit un repli de 1,9 points de pourcentage sur les 12 mois glissants,
- S'agissant la situation de l'emploi, le taux de chômage global s'est stabilisé au taux de **16%** au troisième trimestre de 2024, soit le même niveau constaté au titre du 2^{ème} trimestre, contre un taux de **15,8%** courant la même période de l'exercice 2023. Le taux de chômage masculin a diminué à **13,3%** au troisième trimestre de 2024 par rapport à **13,6 %** au deuxième trimestre de la même année, alors que pour les femmes, le taux est passé de **21,3%** au deuxième trimestre de 2024 à **22,1%** au troisième trimestre. En outre, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté pour atteindre **25%** au troisième trimestre de 2024 contre **23%** au deuxième trimestre, avec une part de 17% pour les hommes et 31,6% pour les femmes,
- **Le dinar** a enregistré une appréciation de 1,8% en glissement annuel face à l'Euro. En revanche, il s'est déprécié face à d'autres monnaies dont

notamment le dollar américain (-2,1%), le dinar algérien (-2,8%), le dirham marocain (-2,7%) et le Yuan Chinois (-0,3%),

- **Les Investissements Directs Étrangers (IDE)** ont atteint un total de **2 910,2 MTND** en 2024, contre **2 396,5 MTND** en 2023, enregistrant ainsi que progression impressionnante de **21,4%**. Cette dynamique met en lumière l'attractivité accrue de la Tunisie pour les investisseurs étrangers,
- **Le niveau des avoirs nets en devises** a atteint près de **27 milliards de dinars (soit 121 jours d'importation)** en 2024 vs **26,4 milliards de dinars** en 2023 ce qui équivaut à **119 jours d'importation**. Les avoirs nets en devises de la BCT ont enregistré une hausse notable de près de 663 MTND par rapport à la même période de l'année dernière. Dans ce contexte, la Tunisie a bénéficié d'un crédit de 500 MUSD visant à soutenir le Budget de l'état et ce, grâce à une convention de financement signée entre la BCT et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank),
- **Les recettes touristiques** ont atteint **7,5 milliards de dinars**, durant l'année 2024, ce qui représente une hausse de 8,3%, en comparaison avec l'année 2023, d'après les indicateurs monétaires et financiers, publiés en Janvier 2025 par la Banque Centrale de Tunisie (BCT),
- L'upgrade de **la Note Souveraine** de la Tunisie par l'agence de notation Fitch de **CCC-** à **CCC+** courant le mois de Septembre 2024. L'Agence de notation américaine Moody's a également modifié les perspectives du gouvernement tunisien et de la BCT de négatives à stables.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

STRATÉGIE UIB

L'UIB entre dans l'année 2025 avec des acquis mais aussi avec des points de fragilité et de nouvelles contraintes réglementaires et fiscales. La loi 2024-41 ainsi que le projet de la circulaire BCT (non encore mise en application) portant sur le plafonnement et la suppression de certaines commissions, viennent heurter le parcours de la Banque qui reste axé sur la clientèle des particuliers.

L'ambition 2025 – 2029 est de rééquilibrer le portefeuille Retail en faveur des segments de la clientèle des particuliers Premium et de la clientèle de la banque privée. Ceci sans renoncer à l'élargissement de l'offre de prêts aux particuliers « essentiels », d'une part et au renforcement de l'usage de l'omnicanal, d'autre part. Pour le marché Corporate, la Banque est appelée à élargir et à diversifier son portefeuille de clients en ciblant davantage les PME et les MNCs non encore clientes. Le rééquilibrage du modèle nécessite, toutefois, un perfectionnement des outils cash management ainsi qu'une meilleure offre de produits.

Les synergies internes entre les métiers de la Banque et ses filiales doivent être constamment recherchées. Mais elles sont faiblement créatrices de valeur à court terme.

Le développement du capital humain est un élément clé de la stratégie de la Banque 2025 – 2029 pour accompagner efficacement la mise en œuvre des orientations et des objectifs tracés. Surtout que le corps social est de grande qualité avec des collaborateurs suffisamment engagés et motivés.

En dépit d'une conjoncture difficile,

les fondamentaux de l'UIB resteront solides. Le rattrapage est possible. L'équation est à résoudre par une croissance saine et rentable des activités.

AU SERVICE DE CETTE AMBITION, L'UIB POURSUIVRA LE DÉPLOIEMENT DE SA STRATÉGIE EN FAVEUR DE :

SES CLIENTS:

- Être une banque relationnelle de référence sur le marché Retail, proche de ses clients, choisie pour sa qualité de service, l'engagement de ses équipes et la transparence de son offre.
- Être une banque reconnue par les entreprises tunisiennes, et ce, en exploitant pleinement les synergies avec la Société Générale pour les accompagner dans leur développement.
- Jouer pleinement son rôle d'intermédiation dépôts-crédits dans l'économie par un meilleur équilibre Non-Retail-Retail et Essentiels-Premium.
- Proposer les meilleurs produits et services à ses clients en retenant les solutions bancaires les plus robustes.

SON CAPITAL HUMAIN:

- Développer la formation en cohérence avec les orientations stratégiques de la banque, en décentralisant les formations au plus près de l'apprenant et en développant les outils d'apprentissage en continu.
- Renforcer l'employabilité des collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle en améliorant la visibilité des parcours de carrière et en les préparant aux métiers de

demain (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC).

- Repérer, valoriser et promouvoir les talents afin de préparer la relève managériale autour des valeurs de la banque : esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement.
- Consolider l'attractivité de l'UIB pour les candidats au recrutement et la fierté d'appartenance pour les collaborateurs.

SON IMAGE:

- Mieux communiquer en interne et en externe sur ses forces et atouts, ainsi que sur ses engagements de responsabilité sociétale et environnementale, au service de l'économie tunisienne.
- Renforcer sa culture d'entreprise de banque plus chaleureuse, plus généreuse, mieux organisée et plus audacieuse.
- Entretenir et renforcer la confiance de ses parties prenantes, clients, collaborateurs, actionnaires et régulateurs en appliquant les meilleurs standards dans les traitements et en renouvelant les prix, labels et certifications qui attestent de son professionnalisme, de sa robustesse IT, de sa solidité financière et de sa conformité réglementaire.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

DÉVELOPPEMENT SAIN, RENTABLE ET CONFORME DU BUSINESS & SOLIDITÉ DU BILAN

SOLIDITÉ DU BILAN



UN BILAN SOLIDE ET UNE GESTION OPTIMALE EN MATIÈRE D'ALLOCATION DU CAPITAL

- > Maintenir un ratio de solvabilité supérieur à **12%** et un ratio Tier one supérieur à **10%**
- > Maintenir un ratio de liquidité supérieur à **100%**
- > Maintenir un ratio Crédits/ Dépôts inférieur à **120%**

UN SOCLE DE RENTABILITÉ SAINE ET DURABLE

PÉRENNISATION DE LA RENTABILITÉ

- > Continuer à observer une stricte discipline en matière de frais de gestion (avec un coefficient cible inférieur à **60%** à horizon 2029 compte tenu de l'impact négatif sur la rentabilité des nouvelles mesures réglementaires et fiscales) et de gestion des risques de marchés et de crédits avec un coût de 56 Bps à horizon 2029, un taux d'actifs classés qui se rapproche de la cible de **7%**
- > Un objectif de ROE qui devrait avoisiner **10%** à horizon 2029

DÉVELOPPEMENT CONFORME DU BUSINESS & RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE REBOND

DÉVELOPPEMENT CONFORME AVEC MAINTIEN DE POSITION DE LEADER SUR LE MARCHÉ DES PARTICULIERS ET AUGMENTATION DES PDM SUR LES AUTRES MARCHÉS

- > Atteindre des parts de marché plus significatives sur divers sous-segments Corporate (éducation, santé, relocalisation des chaînes de valeur, ...)
- > Exploiter la transformation des opportunités en matière de financements structurés
- > Soutenir le secteur de la microfinance
- > Accroître les financements verts / transition énergétique et les financements dans les secteurs de l'économie de la vie
- > Promouvoir le capital-risque via la filiale « International Sicar »
- > Consolider la position de leader sur le marché des particuliers avec une orientation plus prononcée vers la Clientèle Premium

AXES

1. RELATION CLIENT RETAIL

Un dispositif Retail plus proactif, facilitant l'accès au crédit et à l'expertise, enrichi par de nouvelles offres et combinant le meilleur du digital et de l'humain

Rééquilibrage Du Business Modèle Retail

- Renforcer l'efficacité commerciale sur les essentiels ;
- Accélérer le développement sur les premiums et les professionnels ;

Trajectoire Opérationnelle Pérenne

- Améliorer la satisfaction client ;
- Faire évoluer les usages et automatiser les parcours clients ;

Innovation Et RSE

- Se différencier sur le marché à travers une démarche visionnaire en termes d'innovation et de RSE.

2. RELATION CLIENT CORPORATE

Devenir une banque de référence pour les clients GE, EML et MNC tant sur le haut de Bilan que le bas de bilan et les flux et se diversifier vers les PME/ETI

Coverage

- Augmenter les parts de marché sur les secteurs d'avenir ;
- Renforcer la position auprès des clients GE, Emerging Leaders et Entreprises de Taille Intermédiaire en développant les encours de crédit et les commissions tout en maîtrisant les RWA ;
- Relancer la prospection des Multinationales à fort potentiel de dépôt et de flux ;
- Enrichir l'offre sur les produits à valeur ajoutée : financements structurés, prévoyance collective et épargne retraite collective ;
- Se positionner en acteur de référence sur les enjeux RSE à travers l'accompagnement de la transition énergétique et environnementale ;
- Maintenir une démarche d'amélioration continue de la qualité de service et de la satisfaction client.

Paielements

- Accroître les flux ;
- Développer les synergies entre les métiers monétique.

Salle Des Marchés

- Elargir l'offre par le lancement de nouveaux produits ;
- Renforcer les synergies Trade/Change ;

3. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE / VOLETS MÉTIERS

Tirer pleinement parti de la modernisation du CBS et de l'industrialisation des processus pour améliorer la qualité de service et la maîtrise des risques opérationnels

- Poursuivre le déploiement d'un socle IT à la pointe et développer les capacités DATA ;
- Poursuivre le programme d'efficacité opérationnelle en s'appuyant sur les briques digitales au service des clients ;
- Poursuivre le déploiement d'une organisation Agile pour améliorer le Time-to-Market et le Time-to-Yes ;
- Poursuivre la sécurisation du dispositif au service des stratégies de développement

4. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE / VOLET RÉGLEMENTAIRE

Maintenir les meilleurs standards de solidité financière, de sécurité informatique et de conformité réglementaire et mener à bien les nouveaux projets IFRS et NPL

- Consolider le respect des standards en matière de solidité financière et de conformité réglementaire : à travers le renouvellement des labels et des certifications obtenus (AML 30000, MSI 20000) ;
- Se préparer à l'adoption des normes IFRS afin de répondre aux exigences du régulateur et rassurer les clients en tant que banque réactive et à la pointe sur les sujets réglementaires.

5. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Renforcer l'engagement des équipes en investissant dans la formation, les parcours de carrière, l'environnement de travail, la reconnaissance et la culture d'entreprise

- Développer l'engagement et l'expertise des collaborateurs ;
- Améliorer la qualité de vie au travail ;
- Promouvoir la marque employeur ;
- Digitaliser les processus RH.

6. ANTICIPER LES TENDANCES À LONG TERME (RSE, INDUSTRIE, INNOVATION)

Obtenir une reconnaissance externe de notre démarche RSE

- Être un acteur sur les enjeux RSE et en matière de transition énergétique des clients en se basant sur l'expertise du groupe Société Générale ;
- Conseiller et financer les grands projets industriels et d'infrastructure publics et privés ;
- Jouer pleinement le rôle de moteur de l'innovation notamment dans le domaine des fintech et des startups et développer des innovations de rupture dans le marché bancaire.

LES TEMPS FORTS 2024

MAÎTRISE DES RISQUES, EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

- Lancement des travaux de Montée de version du **global bancaire Amplitude** de la **V11.3.** à **V11.6** s'inscrivant dans le cadre de la maintenance évolutive continue d'Amplitude et dans la démarche de l'adoption de la Norme ISO 20022 qui entre en vigueur à partir de Novembre 2025
- Mise en production d'une nouvelle fonctionnalité d'**OCRE « Priorisation des demandes Premium »** permettant de prioriser le traitement des clients Premium via la mise en place d'un tri personnalisé au niveau des tableaux de bords
- Mise en production du **module Inventaire d'Amplitude IMMO** permettant l'automatisation du process de gestion de l'inventaire physique des immobilisations de la banque (meilleure maîtrise du risque opérationnel liée à l'inventaire physique) ainsi que la reprise du stock des immobilisations de la banque sur le SI Immobilisation (gestion de toutes les immobilisations sur un seul système d'information)
- Déploiement de la fonctionnalité **Réservation de Fonds pour les échéances de crédits** (Crédit Auto et Crédit Expresso) sur **Amplitude** permettant de réserver le montant de l'échéance de crédit en impactant le Solde Indicatif du compte afin d'éviter ainsi le recours au forçage systématique des appels d'échéances de crédits aux particuliers
- Mise en place de la plateforme **API-Manager WSO2** permettant d'urbaniser, structurer et mutualiser

l'exploitation des APIs (Web Service) au sein de l'UIB et offrant une meilleure gestion du cycle de vie des APIs

DES AVANCÉES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE EN MISANT SUR LE PROGRAMME AUTOMATION FACTORY ET DÉMATÉRIALISATION

- Capitalisation sur la chaîne de Delivery Automation Factory lancée en 2023 et poursuite du programme de Dématérialisation lancé depuis Mars 2019 pour l'industrialisation des projets d'automatisation et/ou digitalisation de la banque, avec une équipe polyvalente organisée en mode agile, capable de traiter au fil de l'eau les uses-cases digitaux et de produire des Values. Cette chaîne d'industrialisation vise à accélérer l'automatisation des processus de l'UIB

DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE CENTRICITÉ CLIENT ET D'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE EN S'APPUYANT SUR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

- Mise en production d'une nouvelle release de **cash management MY Business** pour la clientèle Corporate comportant des nouveautés et des améliorations (rajout de la retenue à la source au niveau des formulaires, rajout de la possibilité de télécharger des bordereaux, Rajout des informations des bénéficiaires au niveau des grilles d'affichage des virements,...)

UTILISATION DE LA DATA AU PROFIT DU BUSINESS

Capitalisation sur les socles DATA existants pour les développements de use-cases DATA au bénéfice des métiers, avec une organisation de projet en mode agile :

- Déploiement du **Smart Retail Data Hub V2.0** qui s'inscrit dans l'enrichissement du modèle de données (engagements/réclamations/...) pour répondre aux besoins des nouveaux projets data qui gravitent autour du marché Retail, notamment la vision 360° (partiellement déployée), le calcul de la segmentation Retail, etc...
- Mise en place technique de l'outil **Vision Client 360°** (2^{ème} cas d'usage BDD sur Qlik Sense) et équipement partiel des end-users : cet outil permet d'apporter à la force de vente, via une navigation intuitive et ergonomique, une meilleure visibilité sur la situation du client ainsi que son équipement.

DES AVANCÉES EN LIEN AVEC LE RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SI

Les principaux chantiers INFRA clôturés en 2024 avaient pour objectif de continuer l'effort de **modernisation, de sécurisation et de consolidation des infrastructures** afin d'améliorer la disponibilité (Redondance, backup,...) des applications, de répondre aux besoins de la sécurité en termes de gestion de l'obsolescence, de garantir une meilleure qualité de service aux clients internes et externes de la Banque, et ce, à travers les actions suivantes :

- **L'extension de la plateforme X86 :** Ce projet vise à renforcer par des ressources de calcul (RAM/CPU) la plateforme de virtualisation destinée à l'hébergement des différents serveurs techniques, métiers et de sécurité

- **Migration des services téléphoniques vers le full SIP/IP :**

Le projet consiste à migrer le service de la téléphonie externe basé sur les réseaux RNIS traditionnels et obsolètes vers des technologies modernes basées sur la voix sur IP (VoIP). Cela permettra de rajouter une flexibilité accrue garantissant une évolution transparente des canaux de communication sans dépendance de l'infrastructure matérielle

- **Mise en place d'une solution NAC pour le contrôle d'accès au réseau au niveau des agences:**

Ce projet vise à étendre l'utilisation d'une solution de Network Access Control (NAC) au niveau des sites distants (agences et sièges LAC Toba et Habib Bourguiba) en plus des sièges Lac et Lafayette afin de déployer un contrôle d'accès aux réseaux LAN. La solution permettra de répondre aux exigences des programmes de sécurité (notamment NIST) et des certifications (notamment ISO-27001 SGSS)

- **Extension de l'utilisation de la solution de monitoring des serveurs et des applications (SolarWinds) :**

ce projet vise à étendre l'utilisation de la solution de monitoring Solarwinds par l'intégration des nouvelles applications, à l'instar de BPM, AD , messagerie, MyBusiness, Omnicanal et Ocre

- **Refonte du site de secours de Virtualisation :**

ce projet a pour objectif de moderniser l'infrastructure de virtualisation, obsolète en termes de serveurs physiques et logiciels. Il s'agit d'un remplacement des équipements et une réinstallation des systèmes pour avoir une plateforme robuste et performante au niveau du site secours

- **Mise en place et enrichissement de la Plateforme Veeam Secours :**

Il s'agit d'un remplacement du serveur de sauvegarde dédié à la plateforme de virtualisation au niveau du site de secours : la mise en place d'un nouveau serveur physique, l'installation d'une nouvelle version de l'outil et sa reconfiguration pour le lier au robot TSM afin de garantir la restauration des bandes dans le cas d'un sinistre

- **Mise à niveau de l'infrastructure de sauvegarde TSM :**

Ce projet consiste à remplacer les deux serveurs de sauvegarde actuels au niveau des deux sites, la mise à niveau de l'infrastructure de stockage (dédiée à la sauvegarde) et la mise à niveau de la solution de sauvegarde. Cela permet d'optimiser les performances en termes de temps de sauvegarde et de restauration

- **Remplacement des équipements réseaux au niveau DataCenter Lafayette et Hammamet :**

Le projet consiste à renouveler les routeurs et switches obsolètes des deux sites primaires et secondaires en les remplaçant par des équipements de nouvelle génération. Ce projet rentre dans le cadre de la gestion de l'obsolescence, l'amélioration des performances du réseau et de la haute disponibilité ainsi que le renforcement des niveaux de sécurité du système d'information. La Migration et mise en service de 19 équipements ont été achevées

- **Acquisition d'une nouvelle baie pour l'hébergement en backend du VPLEX & Extension de la baie de stockage Power Store Lafayette:**

Le renforcement des baies de stockage de l'environnement de production avec l'extension de la baie de stockage au niveau du Data center Lafayette, initialisation du processus de virtualisation du stockage ainsi que le remplacement des 2 baies de stockage obsolètes (VNX acquises en

2014). Le renforcement de la capacité de stockage afin d'améliorer les temps de réponse pour toutes les applications de banque à distance et pour faire face aux besoins évolutifs en matière de stockage

DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION – SSI

RÉALISATION DES PROGRAMMES DE SÉCURISATION SI

- Poursuite de la mise en œuvre du programme NIST v2024 et obtention du score de couverture de risques RCS 3.99 (3.63 en 2023 et 2.77 en 2022)
- Certification internationale PCI-DSS (pour la 6^{ème} fois successive) pour la sécurisation des données des cartes de paiement
- Maintien de la certification ISO 27001 sur le périmètre Custody

Renforcement du dispositif de prévention contre les risques SSI

- Mise en place de l'entité GRC (Gestion des Risques & Conformité Cybersécurité) en charge de :
 - » l'intégration de la sécurité dans les applications
 - » L'analyse des risques cyber liés aux PSEE et intégration des clauses de sécurité dans les contrats en conséquence
 - » Le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits (audit réglementaire, audit CAC, audit IGAD, PCI-DSS, pentest des applications, etc)
 - » L'alignement du référentiel de sécurité par rapport aux exigences réglementaires, normatives et standards SG

- Lancement de la mise en œuvre du standard Secure by Design
- Mise en œuvre du programme annuel de sensibilisation (nouvelles recrues, personnel IT, prestataires externes intervenant sur le SI UIB, CODIR et cellule de crise, collaborateurs du pôle Opérations)
- Déploiement de l'outil de classification des données sur Office 365

Renforcement du dispositif de Détection & Réaction

- Instauration de SLAs sur les services du SOC (Security Operation Center) en alignement avec les exigences SG (Respect des SLAs testé et approuvé par des évaluateurs externes suite à des tests inopinés)
- Renforcement des outils de détection des alertes de sécurité avec de nouveaux scénarii de risques (+12 scénario de risque)
- Élargissement du périmètre de supervision du SOC pour couvrir tous les équipements réseaux critiques
- Renforcement du processus de gestion des vulnérabilités (élargissement du périmètre de scan authentifié, planification mensuelle des scans, taskforce pour le suivi des indicateurs sur la remédiation des vulnérabilités, élaboration de plans d'action)

GTB

- Accompagnement des clients en post-migration lors du démarrage de Mybusiness
- Formation de la force de vente sur le produit et les fonctionnalités de l'outil
- Tenue d'événements GTB ayant pour objet l'équipement et l'accompagnement des clients.
- Tenue de campagnes de digitalisation des clients abonnés à Mybusiness

- Mise en place de nouvelles lignes de confirmation auprès de nouveaux correspondants bancaires européens (action push-Trade)
- Augmentation de la ligne de confirmation Trade avec la BERD

MONETIQUE

- Mise en place du mécanisme de paramétrage des dates valeur par commerçant
- Migration des cartes visa sur des BINs 8 digit
- Implémentation de la configuration GAB 10_20_20_50 TND pour maximiser la disponibilité des GABs
- Migration des HSMS (module de sécurité des données monétiques)

DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES RÉNOVÉES

Volet Travaux :

- Réaménagement partiel du siège Lafayette
- Achèvement des travaux d'aménagement de la nouvelle Agence Marsa Sidi Abdelaziz
- Achèvement des travaux d'aménagement du nouvel espace à Sbeïtla
- Achèvement des travaux d'aménagement du nouveau local d'économat Charguia
- Achèvement des travaux de réaménagement total et d'extension de l'agence Monastir
- Achèvement des travaux de réaménagement total de l'agence Gabes Sidi Boulbeba,

Volet Maîtrise de l'énergie :

- Mise en place d'un système de gestion de l'énergie électrique sur 44 nouveaux sites
- Mise en place de deux installations photovoltaïques au niveau des agences Ezzahra et Tozeur

TRANSFORMATION RH : UNE EXPÉRIENCE COLLABORATEUR OPTIMISÉE

- Dans une dynamique de transformation stratégique, la **Direction des Ressources Humaines** a engagé plusieurs initiatives pour moderniser ses processus, renforcer l'accompagnement des collaborateurs et améliorer leur expérience.
- **Réorganisation RH** avec la création d'une entité dédiée au **recrutement, à l'intégration, à la formation et à la marque employeur**, garantissant une gestion optimisée du cycle de vie des collaborateurs.
- **Accompagnement des nouvelles recrues** via un dispositif d'entretien de pré-confirmation, assurant un suivi renforcé.
- **Développement des carrières et mobilité interne**, avec **18% des collaborateurs concernés**, témoignant d'une politique de gestion des talents dynamique.
- **Tenue de 6 comités de carrières** avec les pôles et directions, consolidant l'engagement en faveur du développement professionnel.
- **Plans de développement individuels**, pour un suivi personnalisé et un accompagnement ciblé.
- **Diagnostic de l'offre de formation**, aligné sur les besoins stratégiques, avec une feuille de route pour maximiser son impact.
- **Montée en compétences**, avec le déploiement de formations en **agilité, contrôle réglementaire, soft skills et métiers spécifiques**.
- **Nouveaux modules sur les comportements éthiques et**

professionnels, pour renforcer la culture d'entreprise.

- **Digitalisation des processus RH**, améliorant l'expérience collaborateur et l'efficacité opérationnelle.

Cette transformation illustre une ambition claire : faire des ressources humaines un levier stratégique au service de la performance et du bien-être des collaborateurs.

CONFORMITÉ

CERTIFICATION ET RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE CONFORMITÉ

- **Renouvellement pour la 6^{ème} fois consécutive de la certification AML 30000**, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie
- **Optimisation des processus de revue périodique et de revue sur événement via le workflow Well'Com**
- **Renforcement du filtrage des transferts internationaux** reçus en faveur des associations
- **Poursuite du projet Data quality** pour améliorer la qualité des données utilisées dans le filtrage contre les listes des sanctions
- **Amélioration du profilage des opérations en Billets de Banque Etrangers**, avec un contrôle manuel prenant en compte les exigences LAB FT et la réglementation des changes
- **Mise à niveau de l'outil de filtrage des informations négatives** pour inclure l'évaluation des risques environnementaux et sociaux, en plus des risques de corruption, dans l'analyse de la sécurité financière des clients
- **Optimisation du filtrage des bases**

clientèle et tiers afin de réduire les faux positifs et améliorer la pertinence des alertes

- **Élaboration de la cartographie des risques de non-conformité**, couvrant le dispositif de LAB FT, sanctions & embargos, protection des données, protection de la clientèle, intégrité des marchés et réglementation des changes
- **Intégration du dispositif de protection des données personnelles** dans le périmètre de la Direction de la Conformité

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE CONFORMITÉ ET DE CONTRÔLE

TOUR DE CONTRÔLE KYC

- Nomination d'un nouveau Chief KYC Officer (CKO).
- Mise en place d'un cadre procédural et d'un plan d'action d'assurance qualité, avec un objectif d'amélioration des taux d'AQ d'ici 2025

CONTRÔLE PERMANENT

- Formation de 71 responsables d'agences (5 sessions) sur la supervision managériale (SM) et le contrôle interne / permanent
- Formation de 279 collaborateurs (27 sessions) sur la lutte anti-fraude, le devoir de vigilance et d'alerte.
- Optimisation des contrôles de supervision managériale, réduisant 40 contrôles (5%) à fin 2024

SUIVI ET PILOTAGE DES RISQUES DE CONFORMITÉ

- Passage en run du dispositif de la Lutte contre la corruption
- Création d'un poste de Référent Conformité LOD 1 aligné avec les standards de la Société Générale

- Suivi du projet de filtrage "Tiers Porteurs de Cartes", conforme aux exigences réglementaires
- Revue et certification de la cartographie S&R 2024 et du dispositif du filtrage S&E dans le cadre du process Run The Bank (RTB) au sein de l'UIB et ses filiales

RISQUES

RÉORGANISATION ET OPTIMISATION DE LA GESTION DES RISQUES

- Structuration de la Direction des Risques et du Recouvrement :
- # Séparation des fonctions liées aux garanties et au reporting des créances non performantes
- # Segmentation de la Clientèle Commerciale : Grandes Entreprises, PME, Professionnels, TPE et Associations, au sein des directions « Analyse des risques de contrepartie & Octroi » et « Contrôle des engagements LOD 2
- # Création d'une entité « Grands Contentieux » rattachée à la direction « Recouvrement & Grands Contentieux »

OPTIMISATION DU RECOUVREMENT

- Externalisation d'une partie du portefeuille Retail auprès de sociétés de recouvrement avec un suivi renforcé.
- Récupération de nombreux titres de crédit suite à une action conjointe avec la Direction des Opérations
- Déploiement d'un programme de formation sur la classification, le provisionnement et les procédures de recouvrement judiciaire
- Mise en œuvre du plan de résolution des créances non performantes NPLs en ligne avec les objectifs de la BCT

PILOTAGE, DATA ET PROJETS

- Amélioration continue des reportings et suivi renforcé des irréguliers via des comités de suivi réguliers
- Organisation d'un séminaire IFRS pour les administrateurs de la banque
- Automatisation du calcul des provisions collectives
- Finalisation des recalibrages des taux de provisionnement (S1 & S2) avec l'intégration de l'approche Forward looking
- Refonte du score PPO et poursuite des projets liés à la gestion des risques (Restructurés, IFRS9...

BDD

- Réorganisation des différentes entités de la Banque de Détail :
 - » Marketing et Expérience Client
 - » Pilotage de la performance du réseau
 - » Marchés et Animateurs Marché
 - » Gestion des Engagements et Prévention des Risques Retail & PME – LOD 1
- Développement d'outils et organisation de cycles d'animations autour de l'amélioration de la qualité de la production, :
 - » Outils de pilotage
 - » Mise en place d'indicateurs de suivi de la performance mensuelle et leur restitution aux agences
 - » Essor et développement du Visual Management en agence

CORPORATE

I. ACTIONS COMMERCIALES

- Financement des acteurs de la Microfinance
- Formation sur site des clients par les ACEs lors de la migration de IBE vers MyBUSINESS, notamment sur le volet transactionnel
- Relance des démarches de prospection auprès des clients à fort potentiel TRADE suite à l'obtention de nouvelles lignes de confirmation avec de nouveaux correspondants (action push-trade)

II. NOUVELLE ORGANISATION

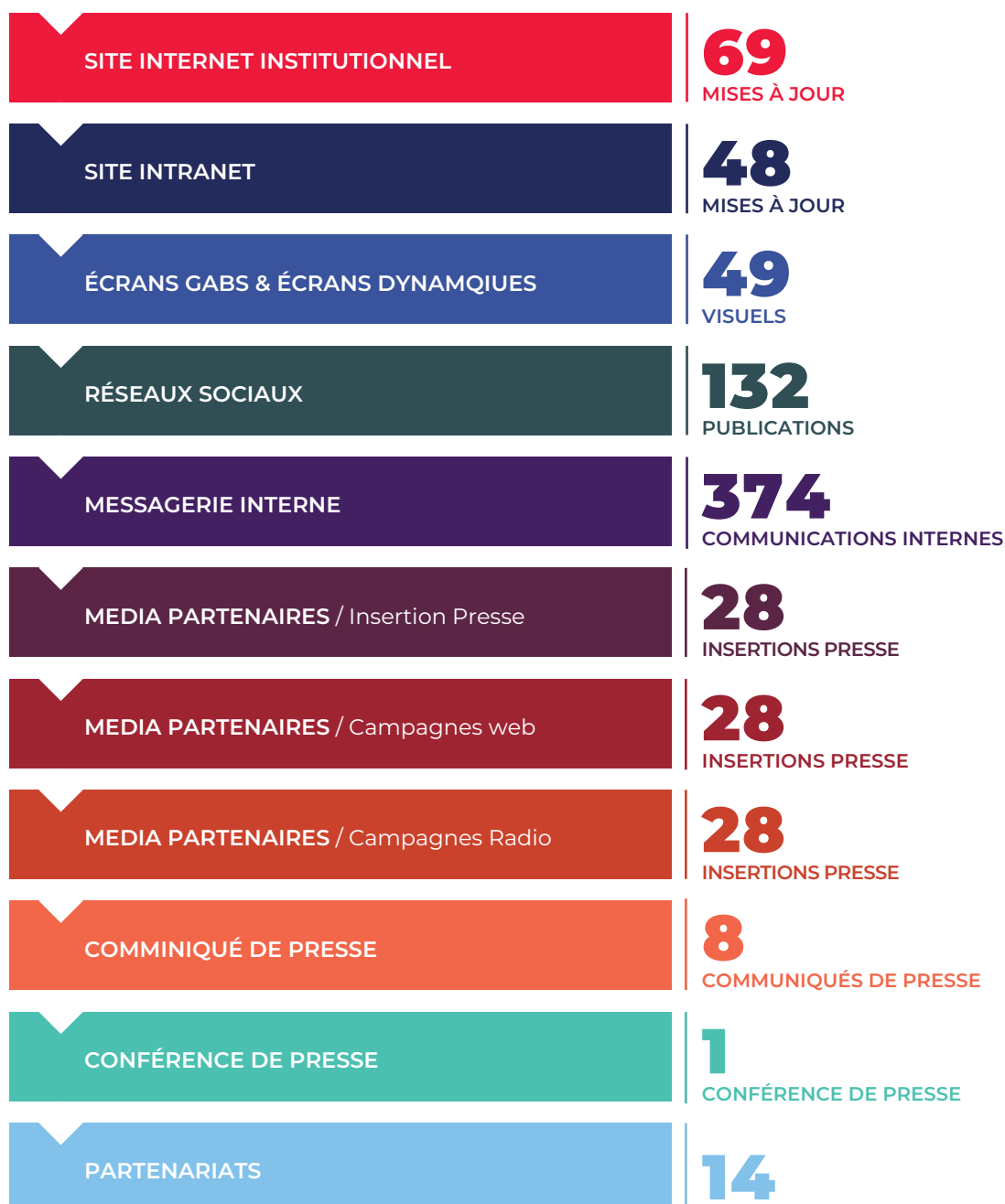
- Création d'une structure dédiée au suivi et au pilotage des engagements et des irréguliers
- Mise en place d'une entité de pilotage commercial
- Structuration d'un dispositif de suivi et de gestion des garanties

III. PROJET CORPORATE

- Un projet est en cours pour la mise en place d'une solution d'octroi de crédit corporate permettant notamment un suivi efficace des dossiers de crédit pour en optimiser le délai d'octroi.

LES TEMPS FORTS 2024 :

DISPOSITIF DE COMMUNICATION



PLAN DE COMMUNICATION ACCOMPAGNEMENT MÉTIERS

EN
2024

7

CONSEIL SSI

2

CULTURE CONFORMITE

1

CULTURE RH

8

COLLECTION D'ART UIB

8

MINUTE CULTURELLE

3

INNOLAB

7

CULTURE C PERMANENT

7

CULTURE C REGLEMENTAIRE



LES TEMPS FORTS 2024 : DISPOSITIF DE COMMUNICATION



VŒUX DU NOUVEL AN



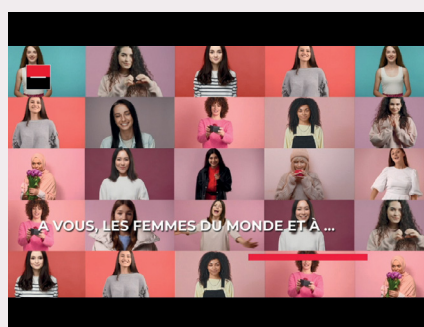
VŒUX DU NOUVEL AN



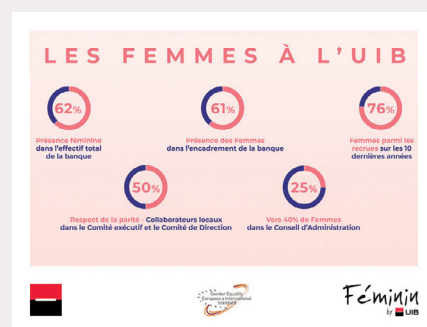
JOURNÉE MONDIALE DE
L'ÉDUCATION



LA SAINT VALENTIN



JOURNÉE INTERNATIONALE DE
LA FEMME



JOURNÉE INTERNATIONALE DE
LA FEMME



JOURNÉE DE LA PROTECTION
DES DONNÉES PERSONNELLES



JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE
CONTRE LE CANCER



VŒUX DU RAMADAN



FÊTE DE L'INDÉPENDANCE



HEURE DE LA TERRE



JOURNÉE MONDIALE DU
BONHEUR



JOURNÉE DES MARTYRS



VŒUX DE L'AÏD



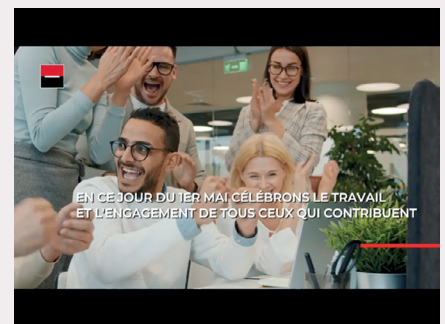
JOURNÉE DE L'ART



FEMME DIGITALE



JOURNÉE DE LA TERRE



FÊTE DU TRAVAIL



JOURNÉE DE L'AFRIQUE



FÊTE DES MÈRES



JOURNÉE DE
L'ENVIRONNEMENT



AÏD EL IDHHA



FÊTE DES PÈRES



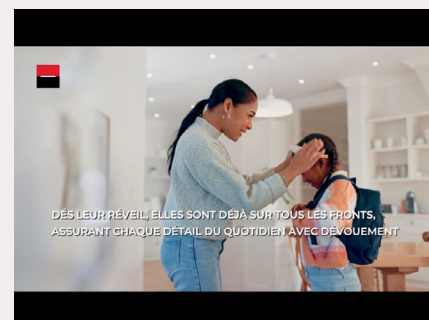
FÊTE DE LA MUSIQUE



FÊTE DE L'HÉGIRE



FÊTE DE LA RÉPUBLIQUE



13 AOÛT – FÊTE DE LA FEMME



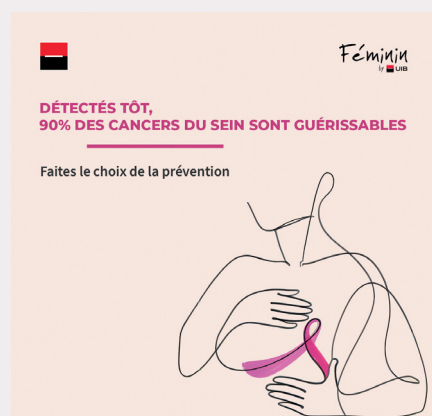
FÊTE DU MOULED



CERTIFICATION PCI DSS



FÊTE DE L'ÉVACUATION



OCTOBRE ROSE



NOVEMBRE BLEU



FÊTE DE LA RÉVOLUTION

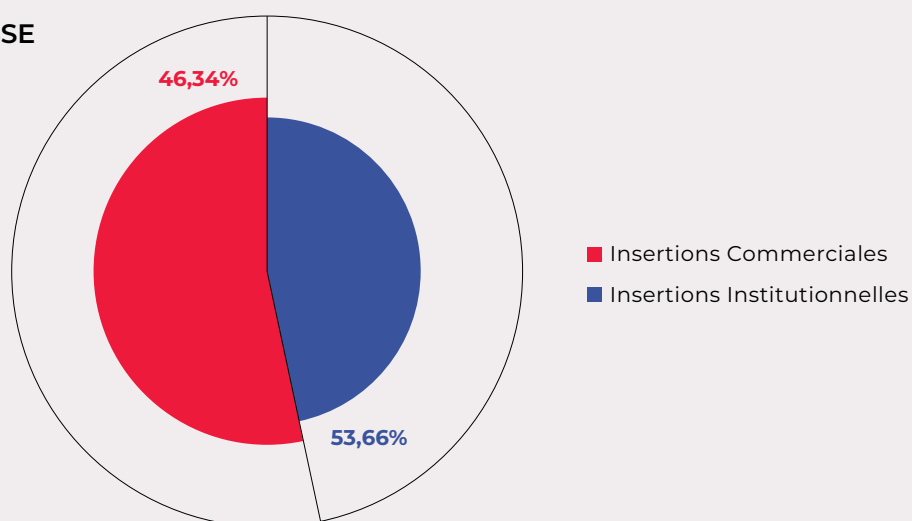


JOURNÉE DU CLIMAT

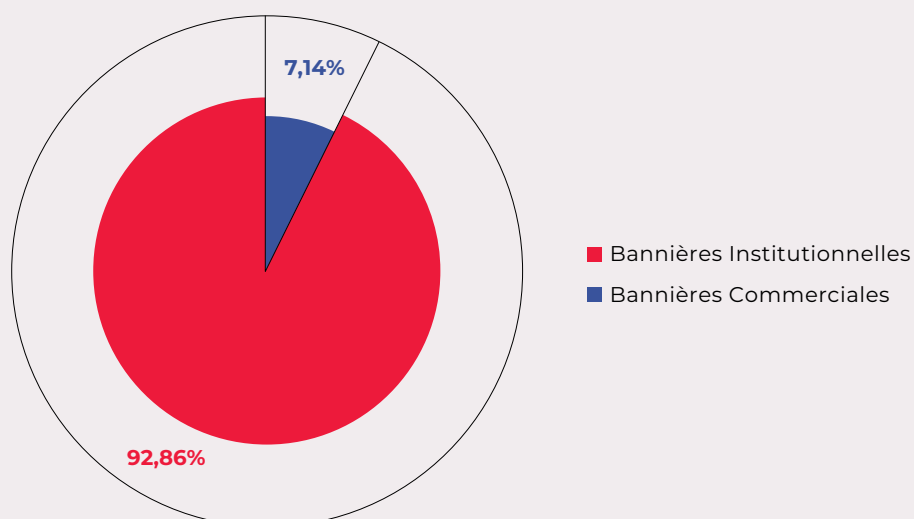


VŒUX DE FIN D'ANNÉE

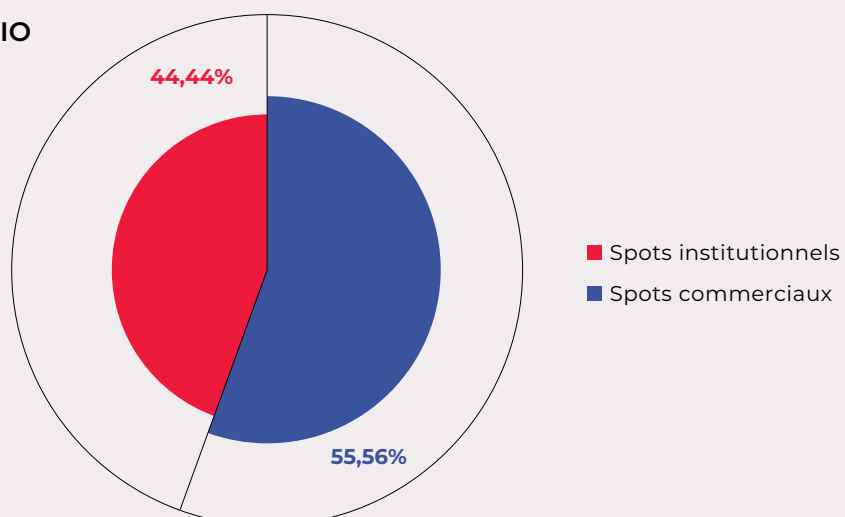
INSERTIONS PRESSE



BANNIÈRES WEB



CAMPAGNES RADIO



LES TEMPS FORTS 2024 : DISPOSITIF DE COMMUNICATION



FESTIVAL INTERNATIONAL DE DOUGGA
DU 29 JUIN AU 10 JUILLET 2024



FESTIVAL FRANCO-TOUNSI
12 JUILLET 24



FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE SYMPHONIQUE D'EL JEM
DU 13 JUILLET AU 17 AOÛT



FESTIVAL YASSMINE DE RADES
DU 22 JUILLET AU 16 AOÛT 2024



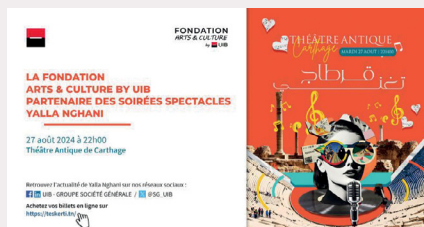
FESTIVAL D'ENFIDHA
DU 28 JUILLET AU 13 AOÛT 2024



SOIRÉE SYMPHONIE AU SOMMET
29 SEPTEMBRE 2024



SOIRÉE "YALLA NGHANNI" - GAMMARTH
10 JUILLET 2024



SOIRÉE «YALLA NGHANNI» – CARTHAGE
27 AOÛT 2024



SOIRÉE «YALLA NGHANNI» – SFAX
1^{ER} NOVEMBRE 2024



SOIRÉE «YALLA NGHANNI» – TUNIS
9 NOVEMBRE 2024

PARTENARIATS & MECENAT CULTUREL



GET ENTREPRENEURIAL
JANVIER



**TROPHEES FEMMES
ENTREPRENEURES**
MARS



**FORUM DE L'ECONOMISTE
MAGHREBIN**
MARS



SIGNATURE PARTENARIAT IACE
JUILLET



SIGNATURE PARTENARIAT TACIR
JUILLET



**SIGNATURE PARTENARIAT UNION
DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**
NOVEMBRE



FESTIVAL EL JEM
JUILLET – AOUT



FESTIVAL FRANCO-TOUNSI
JUILLET – AOUT



FESTIVAL DOUGGA
JUN



YALLA NGHANI
JUILLET – AOUT



FESTIVAL ENFIDHA
JUILLET – AOUT



FESTIVAL RADES
JUILLET – AOUT



SYMPHONIE AU SOMMET
JUILLET – AOUT

ASSEMBLÉE ÉLECTIVE POUR LA DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

29 JANVIER 2024





الإتحاد الدولي للبنوك
UIB
GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convocation des actionnaires minoritaires à une Assemblée Générale Elective le lundi 29 janvier 2024 à 15 heures

Tunis, le 09/01/2024

L'union internationale de banques a entamé un processus de désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2024 - 2026. Au sens de la réglementation en vigueur, on entend par actionnaires minoritaires, les personnes détenant individuellement 0,5 % au plus du capital de l'UIB pour les personnes physiques et au plus 5 % du capital de l'UIB pour les institutionnels.

L'assemblée électorale a pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. L'appel à candidature a été lancé le 30 novembre 2023 et publié sur les sites du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ainsi que sur le site de l'UIB www.uib.com.tn

Le dépouillement des réponses reçues, dans les délais impartis, a permis de retenir les candidatures qui répondent aux conditions fixées par les Termes de Référence et mis à la disposition des actionnaires minoritaires. Par conséquent, les actionnaires minoritaires sont invités à élire leur représentant au Conseil d'Administration parmi les candidats retenus et ce, lors d'une Assemblée Générale Elective (initialement prévue le vendredi 19 janvier 2024) **qui se tiendra le lundi 29 janvier 2024 à 15 heures**, à l'hôtel Barcelo Concorde - Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1 ; l'ordre du jour étant l'élection d'un représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration de l'UIB pour un mandat de trois ans.

Cette convocation est personnelle et l'accès à la réunion se fera sur présentation d'une pièce d'identité pour les personnes physiques et d'un pouvoir de représentation dûment établi pour les personnes morales. La délégation de pouvoirs est permise par un acte dûment signé par le mandant.

Le Président du Conseil d'Administration
Kamel NEJI

شركة إلكترونية للإدارة مملوكة 100% من قبل مجموعة بنك الاتحاد الدولي - شارع الحبيب بورقيبة تونس - 66 - الهاتف : 81 10 20 20 - الفاكس : 81 10 20 20 - البريد الإلكتروني : uib@uib.com.tn - www.uib.com.tn - 1000 Tunis - Tunisie - Tél : 81 10 20 20 - SWIFT : UIBKTN33
Société anonyme au capital de 172 800 000 dinars - 66, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis - Tunisie - Tél : 81 10 20 20 - SWIFT : UIBKTN33
M.F. : 090 2708 GPM / 990 - www.uib.com.tn - 990 2708 GPM / 000 - البريد الإلكتروني : uib@uib.com.tn

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

26 AVRIL 2024



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024

VENDREDI 26 AVRIL 2024 À 10H
HÔTEL OCCIDENTAL - LES BERGES DU LAC - TUNIS



Avril 2024



INVITATION

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

OCCIDENTAL LAC TUNIS - LES BERGES DU LAC
Vendredi 26 avril 2024 à 10h

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques qui se tiendra le 26 avril 2024 à 10 heures à l'hôtel Occidental, Lac Tunis, Les Berges du Lac.

Merci de bien vouloir nous communiquer le nom, email et numéro mobile du participant à cet événement.

Au plaisir de vous compter parmi nous le 26 avril.

الإتحاد الدولي للبنوك
UIB
GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ISO
AML 30000
PCVSS
ISO 20000

Assemblée Générale Ordinaire 26 avril 2024

ORDRE DU JOUR - EXERCICE 2023

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
6. Quittus aux Administrateurs.
7. Affectation des résultats de l'exercice 2023.
8. Démission, Nomination & Renouvellement de mandats d'administrateurs.
9. Nomination des commissaires aux comptes.
10. Fixation du montant des jetons de présence.
11. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
12. Pouvoirs.



GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

الجلسة العامة العادية - 26 أبريل 2024

جدول الأعمال - السنة المحاسبية 2023

- 1 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط البنك والوثائق المالية الفردية المضمونة في 31 ديسمبر 2023.
- 2 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الجميع والوثائق المالية المجمعة المضمونة في 31 ديسمبر 2023.
- 3 - تلاوة تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بتنفيذ مهامهم.
- 4 - المصادقة على تقارير مجلس الإدارة والوثائق المالية الفردية والمجمعة للمنظمة بالسنة المحاسبية المضمونة في 31 ديسمبر 2023.
- 5 - المصادقة على العمليات والاتفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية والفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 الملحق بالبنوك والمؤسسات المالية.
- 6 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
- 7 - تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2023.
- 8 - استقالة وتسمية وتجديد نياحة أعضاء مجلس الإدارة.
- 9 - تسمية مراقبي الحسابات.
- 10 - تحديد مبلغ ضريبة الحضور.
- 11 - ترخيص في إصدار قرض وفاقه.
- 12 - تفويض.



GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



		INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS 30 JUIN 2024	
GROUPES FINANCIERS GENERALE		Faits marquants	
Indicateurs trimestriels			
En Millions de Dirhams	30 JUIN 2024 30/06/2024	30 JUIN 2023 30/06/2023	30 JUIN 2022 30/06/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	208.213	219.418	423.784
• Intérêts bancaires	169.102	159.917	298.286
• Commissions sur paiements	40.484	41.041	90.938
• Revenus de Portefeuille-trim. commercial et d'investissement	19.717	17.318	24.567
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	93.177	88.925	167.958
• Intérêts bancaires	91.946	91.048	165.432
• Commissions bancaires	2.851	2.438	4.902
PRODUIT NET BANCAIRE	134.466	130.982	255.826
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	560	63	585
CHARGES FINANCIERES	40.245	40.544	102.464
• Frais de placement	50.0	47.815	99.857
• Charges opérationnelles d'exploitation	10.537	13.217	29.558
• Intérêts	2.080	2.267	4.159
STRUCTURE DU PROFITABILITE		57.821	429.387
• Profitabilité trim. commercial		61.789	383.382
• Profitabilité trim. d'investissement		-45.222	385.167
ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE		6.999.588	6.949.249
ENCOURS DES CREDITS		6.979.262	6.949.483
• Dépôts bancaires		1.745.442	1.637.975
• Dépôts de placement		2.238.288	2.165.181
• Dépôts bancaires et de placement au profit des clients		2.771.248	2.555.322
• Actifs dérivés et autres		14.542	13.263
EMPLOIS ET RESOURCES PROPRIALES		169.072	169.782
CAPITAUX PROPRES ¹		50.581	83.042

Les Indicateurs de la Banque, arrêtés au 30 juin 2024, font ressortir les tendances ci-après :

- Les revenus de dépôts ont élevé à 6 576,3 MTND au 30 juin 2024 à 6 034,9 MTND une année auparavant. Cette augmentation de dépôts a permis à la Banque d'augmenter ses ressources principalement de la hausse des dépôts à vue (+11,4 MTND) des dépôts d'épargne (+21,7 MTND) et des dépôts à terme, certificats de dépôt et autres produits financiers (+23,5 MTND) (6) et d'ordre bourse des autres dépôts et au sein de la clientèle à 222,9 MTND.

- Les revenus net des crédits à la clientèle a affiché une croissance de +1,3% correspondant à une croissance d'environ 46,9 MTND, pour atteindre un encours de 6 506,4 MTND au 30 juin 2024 vs 6 424,2 MTND une année auparavant.

- Les engagements des emprunts et ressources spécifiques à atteindre 169,1 MTND au 30 juin 2024 vs 169,8 MTND une année auparavant.

- Les charges opérationnelles ont augmenté de +6,2% pour atteindre 135,5 MTND au 30 juin 2024 vs 127,7 MTND une année auparavant.

- Le Résultat Net d'Exploitation a connu une croissance de +2,9% pour atteindre 134,2 MTND au 30 juin 2024 vs 128,9 MTND une année auparavant.

- Le coefficient d'adéquation net est stable à 50,9% au 30 juin 2024 à 49,0% une année auparavant.

(1) Conformément aux données des états financiers consolidés.

www.ubl.com.lb

19 JANVIER 2024

19 JUILLET 2024

PUBLICATION POST AGO 2024
2024

[illegible][illegible]


الإتحاد الدولي للشوك
UIB
CRUPRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 (SUITE)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023
CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DOLLARS

31/12/2023

31/12/2022

PRODIGES ÉPITAUX

480 Capital, réserves et autres provisions

481 Comptes courants

482 Autres actifs financiers

ENGAGEMENTS DONNÉS

483 Engagements de financement

484 Engagements sur titres

485 Engagements sur biens

486 Engagements sur personnes

487 Engagements sur autres

ENGAGEMENTS REÇUS

488 Engagements de financement

489 Engagements sur titres

490 Engagements sur biens

491 Engagements sur personnes

492 Engagements sur autres

TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DOLLARS

NOTES

31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

500 Intérêts sur opérations bancaires

501 Commissions sur opérations bancaires

502 Commissions sur opérations bancaires

503 Commissions sur opérations bancaires

504 Commissions sur opérations bancaires

505 Commissions sur opérations bancaires

506 Commissions sur opérations bancaires

507 Commissions sur opérations bancaires

508 Commissions sur opérations bancaires

509 Commissions sur opérations bancaires

510 Commissions sur opérations bancaires

511 Commissions sur opérations bancaires

512 Commissions sur opérations bancaires

513 Commissions sur opérations bancaires

514 Commissions sur opérations bancaires

515 Commissions sur opérations bancaires

516 Commissions sur opérations bancaires

517 Commissions sur opérations bancaires

518 Commissions sur opérations bancaires

519 Commissions sur opérations bancaires

520 Commissions sur opérations bancaires

521 Commissions sur opérations bancaires

522 Commissions sur opérations bancaires

523 Commissions sur opérations bancaires

524 Commissions sur opérations bancaires

525 Commissions sur opérations bancaires

526 Commissions sur opérations bancaires

527 Commissions sur opérations bancaires

528 Commissions sur opérations bancaires

529 Commissions sur opérations bancaires

530 Commissions sur opérations bancaires

531 Commissions sur opérations bancaires

532 Commissions sur opérations bancaires

533 Commissions sur opérations bancaires

534 Commissions sur opérations bancaires

535 Commissions sur opérations bancaires

536 Commissions sur opérations bancaires

537 Commissions sur opérations bancaires

538 Commissions sur opérations bancaires

539 Commissions sur opérations bancaires

540 Commissions sur opérations bancaires

541 Commissions sur opérations bancaires

542 Commissions sur opérations bancaires

543 Commissions sur opérations bancaires

544 Commissions sur opérations bancaires

545 Commissions sur opérations bancaires

546 Commissions sur opérations bancaires

547 Commissions sur opérations bancaires

548 Commissions sur opérations bancaires

549 Commissions sur opérations bancaires

550 Commissions sur opérations bancaires

551 Commissions sur opérations bancaires

[illegible][illegible]

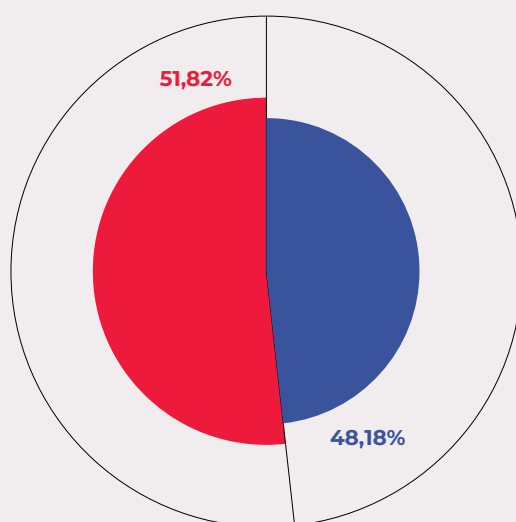
COMMUNICATION DIGITALE

ORGANISATION

- > **Ligne éditoriale institutionnelle**
 - Périmètre communication
- > **Ligne éditoriale commerciale**
 - Périmètre Marketing
- > **Community Management**
 - Périmètre Marketing

LIGNES ÉDITORIALES

- > **Ligne éditoriale institutionnelle 48,18%**
 - Communication institutionnelle
 - Communication financière
 - Communication RH
 - Fondations Solidarité et innovation
 - Fondation Arts et Culture
- > **Ligne éditoriale commerciale 51,82%**



- Ligne éditoriale institutionnelle
- Ligne éditoriale commerciale

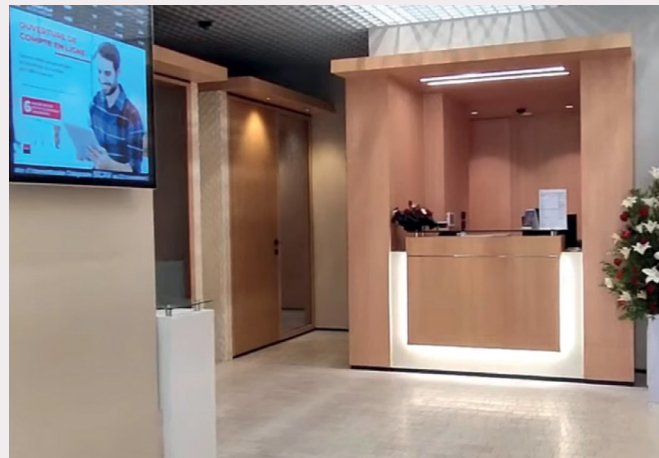
TOURNOI SPORTIF & CULTUREL – PARTENAIRES SOCIAUX

11 FÉVRIER 2024



OUVERTURE AGENCE

MARSA SIDI ABDELAZIZ



ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UIB

Équipe -40 :

- Qualification aux play-offs de la PRIMA LEAGUE
- Demi-finale de la coupe
- Participation à la PROCUP ISTANBUL (3^{ème} place)

PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UIB AU TOURNOI PROCUP ISTANBUL 2024

Bravo à nos Champions !

PROCUP ISTANBUL

**ÉQUIPE DES MOINS
DE QUARANTE ANS**

Découvrez les joueurs sélectionnés

Are You Ready ?

Tunisia Pro League



LES TEMPS FORTS 2024 : PRIX & CERTIFICATIONS

**PRIX DE L'ANME (AGENCE NATIONALE
POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE)
EN LIEN AVEC L'INSTALLATION D'UN
SYSTÈME DE GESTION DE L'ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE AU NIVEAU DE 50 AGENCES**



L'UIB CERTIFIÉE PCI-DSS POUR LA 6^{ème} ANNÉE CONSECUTIVE

L'UIB se conforme, depuis 2018, au standard international PCI-DSS en matière de fiabilité, d'assurance et de sécurité des supports, données et processus monétiques



L'UIB CONFIRME SA SOLIDITÉ ET SA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Après l'obtention de la certification
MSI 20000 pour la 4^{ème} fois consécutive

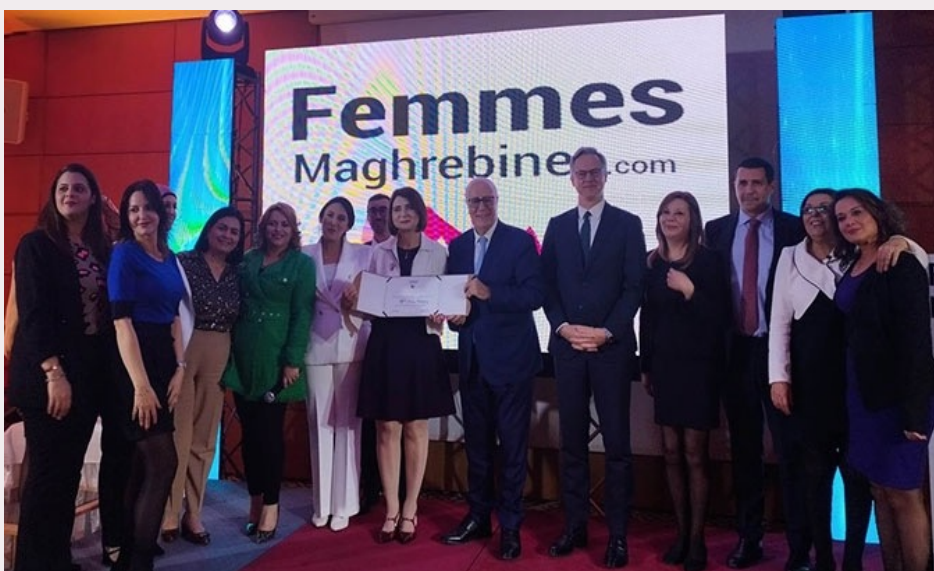


TROPHÉE DE LA PARITÉ PROFESSIONNELLE

Fidèle à son engagement dans la promotion de la dimension genre et des droits fondamentaux au travail des femmes, l'Union internationale de Banques s'est vue remettre, pour la **deuxième fois** consécutive, le « **Trophée de la parité professionnelle** » décerné par le Magazine Femmes Maghrébines, le 8 mars 2024.

Cette date a été également l'occasion de célébrer le soixantième anniversaire de la création de la banque et le neuvième anniversaire de Féminin by UIB. À cette occasion, l'association a convié à un dîner gala, les femmes de l'UIB mais aussi des femmes de premier rang dans divers domaines pour leur rendre hommage.

« Notre association Féminin by UIB fête désormais ses 9 ans. Depuis sa création, sous l'impulsion de notre président, Kamel Néji, notre association s'est engagée à promouvoir l'égalité, l'inclusion et le développement professionnel et personnel de la femme. Elle a constamment œuvré à déconstruire les barrières et à créer un environnement où chacune peut s'épanouir et réaliser son plein potentiel. Étant convaincue que les droits de la femme ne sont pas toujours respectés et que nous devons, par conséquent, continuer à réaliser la feuille de route que nous nous sommes fixée en matière d'égalité et d'équité. Nous continuerons, également, à soutenir les initiatives de la société civile qui visent à créer un monde plus juste et inclusif pour toutes et tous. Lesquelles initiatives sont en rapport avec nos valeurs et notre engagement en faveur de l'égalité et de l'appui aux femmes fragilisées », a indiqué Ilhem Bouaziz, présidente de l'association Féminin by UIB et DGA de la banque.



CHIFFRES CLÉS & POSITIONNEMENT DE L'UIB

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

- **6 860 MTND** d'encours en 2024 soit un taux d'évolution de **9,1%** vs 2023 (vs 9,7% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,0% pour les 9 autres grandes banques)
- **5^{ème}** banque privée en termes de dépôts de la clientèle
- **+5 243 MTND** de dépôts additionnels depuis 2008 (+8,9% par an vs +9,2% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,5% pour les 9 autres grandes banques)

DÉPÔTS À VUE

- **1 884 MTND** d'encours en 2024 soit un taux d'évolution de **8,8%** vs 2023 (vs 11,7% pour les 6 autres grandes banques privées et 10% pour les 9 autres grandes banques)
- **7^{ème}** Banque Privée en termes de Dépôts à Vue
- **27,5%** du total des dépôts (vs 42,5 % pour les 6 autres banques privées et 38,2% pour les 9 autres grandes banques)
- **+1 264 MTND** de collecte additionnelle depuis 2008 (+6,8% par an vs +10,3% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,6% pour les 9 autres grandes banques)

DÉPÔTS D'ÉPARGNE

- **2 499 MTND** d'encours en 2024 soit un taux d'évolution de **9,1%** vs 2023 (vs 9,9% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,7% pour les 9 autres grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de mobilisation d'épargne
- **36,4%** du total des dépôts (vs 29,1% pour les 6 autres banques privées et 32,6% pour les 9 autres grandes banques)
- **+1 933 MTND** d'épargne additionnelle depuis 2008 (+9,1% par an vs 10,9% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,2% pour les 9 autres grandes banques)

CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE

- **6 213 MTND** de crédits nets à la clientèle en 2024 soit une baisse de **-4,9%** vs 2023 (vs 3,5% pour les 6 autres grandes banques privées et 1,2% pour les 9 autres grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de crédits nets à la clientèle
- **+4 897 MTND** de crédits nets additionnels depuis 2008 (+9,6% par an vs 8,6% pour les 6 autres grandes banques privées et 7,8% pour les 9 autres grandes banques)

RAPPORT DÉPÔTS/CRÉDITS

- un rapport Dépôts/Crédits de **110.4%** en 2024 (vs 135.2% pour les 6 autres grandes banques privées et 118.8% pour les 9 autres grandes banques)

MARGE D'INTÉRÊTS

- **308,9 MTND** de marge d'intérêts en 2024, soit une évolution de **2,4%** vs une évolution de 6,4% pour les 6 autres grandes banques privées et -2,5% pour les 9 autres grandes banques
- **3^{ème}** banque privée en termes de marge d'intérêts
- **+275 MTND** de marge d'intérêts additionnelle depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+13,8% /an vs une moyenne de 9,8% pour les 6 autres grandes banques privées et 7,9% pour les 9 autres grandes banques)

MARGE SUR COMMISSIONS

- **149,2 MTND** de marge sur commissions, soit une décroissance de **-0,9%** en 2024 (vs 4% pour les 6 autres grandes banques privées et 5,3% pour les 9 autres grandes banques)
- **2^{ème}** banque privée en termes de marge sur commissions
- **27,8%** la part des commissions dans le PNB vs 19% pour les 6 autres grandes banques privées et 18,5%

pour les 9 autres grandes banques

- **124 MTND** de marge sur commissions additionnelle depuis 2008, soit le deuxième plus fort taux de croissance du secteur après la BIAT (+11,1% /an vs une moyenne de 9,4% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,8% pour les 9 autres grandes banques)

PRODUIT NET BANCAIRE

- **537,8 MTND** de PNB en 2024, soit une évolution de **3,5%** (vs +7% pour les 6 autres grandes banques privées et 5,8% pour les 9 autres grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de PNB
- **+470 MTND** de PNB additionnel depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+12.9% par an vs une moyenne de +10,3% pour les 6 autres grandes banques privées et +9,8% pour les 9 autres grandes banques)

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (HORS AMORTISSEMENTS)

- **60,8 MTND** de charges générales d'exploitation (hors amortissements) en 2024, soit une évolution de **4,7%** (vs 10,2% pour les 6 autres grandes banques privées et 7,0% pour les 9 autres grandes banques)
- **+44 MTND** de charges additionnelles depuis 2008, (ce qui correspond à une évolution de +7,9%/an vs une moyenne de 10,8% pour les 6 autres grandes banques privées et 10,4% pour les 9 autres grandes banques)

CHARGES OPÉRATOIRES

- **271,3 MTND** de charges opératoires en 2024, soit une évolution de **+5,8%** vs 10,3% pour les 6 autres grandes banques privées et 7,6% pour les 9 autres grandes banques
- Coefficient d'exploitation (y compris l'amortissement) de **50,5%**, soit l'évolution la plus remarquable du

Benchmark réalisé à partir des indicateurs d'activité du 31/12/2024

secteur entre 2007 et 2024 (-53.4 pts de pourcentage)

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

- **267 MTND** de RBE en 2024, soit une évolution de **1,3%** par rapport à l'année précédente vs 4,5% pour les 6 autres grandes banques privées et 4,4% pour les 9 autres grandes banques
- **+270 MTND** de RBE additionnel depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance au niveau des grandes banques privées (avec un RBE en 2007 de - 2,6 MTND)

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

- **194,7 MTND** de résultat d'exploitation en 2024 vs 214,2 MTND en 2023, soit une baisse de **- 9,1 MTND** (avec un Résultat d'exploitation en 2007 de - 180 MTND)

RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

- **195,1 MTND** de résultat avant impôt et éléments extraordinaires en 2024 vs 214,3 MTND en 2023, soit une baisse de **- 9%**

RÉSULTAT NET (BÉNÉFICE APRÈS IMPÔT)

- **85,7 MTND** de résultat net après impôt (86,9 MTND) soit une baisse de **- 32,3%** par rapport à 2023

ROE & ROA

- Capitaux propres : **1 006,5 MTND** vs 949,8 MTND en 2023
- Total Bilan : **8 235,5 MTND** vs 7 680,9 MTND en 2023
- ROE : **8,8%** vs 14,1% en 2023
- ROTE : **9,0%** vs 14,4% en 2023
- ROA : **1,1%** vs 1,7% en 2023

DÉPÔTS/EMPLOYÉ

- **4,787 MTND** de dépôts par employé en 2024 vs 4,387 MTND en 2023, soit une hausse de **9,1%**

CRÉDITS/EMPLOYÉ

- **4,335 MTND** de crédits par employé vs 4,558 MTND en 2023, soit une baisse de **- 4,9%**

PNB/EMPLOYÉ

- **0,375 MTND** de PNB par employé vs 0,363 MTND en 2023, soit une hausse de **3,5%**

COMMISSIONS/FRAIS DE PERSONNEL

- Les commissions couvrent **75,4%** des Frais de personnel en 2024 vs 80,5% en 2023

PNB / NOMBRE D'AGENCES

- **3,658 MTND** de PNB par agence vs 3,534 MTND en 2023, soit une hausse de **3,5%**

RBE / NOMBRE D'AGENCES

- Un RBE moyen de **1,816 MTND** par agence vs 1,793 MTND en 2023, soit une évolution de **1,3%**

TAUX D'ACTIFS CLASSÉS

- Les actifs classés sont de **770,9 MTND** au 31/12/2024 (vs 668,7 MTND au 31/12/2023), correspondant à **10,1%** des engagements de la banque au 31/12/2024 (8,7% en 2023 et 45% en 2007)

TAUX DE COUVERTURE DES ACTIFS CLASSÉS

- Les engagements en défaut nets des agios réservés totalisent **627,3 MTND** et les provisions constituées pour risques de contrepartie au titre des actifs classés s'élèvent à **426,8 MTND** au 31/12/2024, soit un taux de couverture des actifs classés par

les provisions de **68%** et un taux de couverture par les provisions et agios réservés de **74%**.

RATIO DE SOLVABILITÉ

Compte tenu :

- du contrat **de prêt subordonné à durée indéterminée**, conclu avec la SG en 2008 et **approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2008**, d'un montant de **40 millions de dinars**, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie et rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie

Les fonds propres nets de l'UIB sont de **1 091,4 MTND*** dont 976,8 MTND sur les Fonds Propres Nets de Base et 114,6 MTND sur les Fonds Propres Complémentaires.

L'encours des risques nets encourus pondérés est composé des encours pondérés des risques de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché en application de la circulaire BCT N°2018-06 du 05 juin 2018 « La nouvelle Norme d'adéquation des Fonds Propres ». En tenant compte des risques encourus totalisant 7 001,3 MTND à fin 2024 (dont 967,5 MTND au titre du risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de **15,59%** vs 14,38% en 2023. Le ratio Tier one étant de **13,95%** vs 12,74% en 2023

RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS

- un ratio Crédits/Dépôts de **98,8%** en 2024 vs 112,0% en 2023 et contre un seuil réglementaire maximal de 120%

La Banque n'a pas enregistré d'événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

* Tenant compte d'une distribution de dividendes de 17% de la valeur nominale de l'action
** circulaire BCT 2016-03

ACTIVITÉ, SITUATION & RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

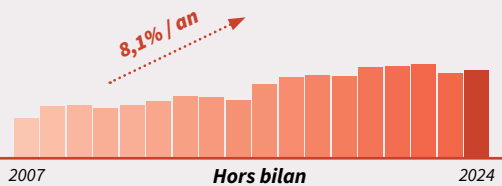
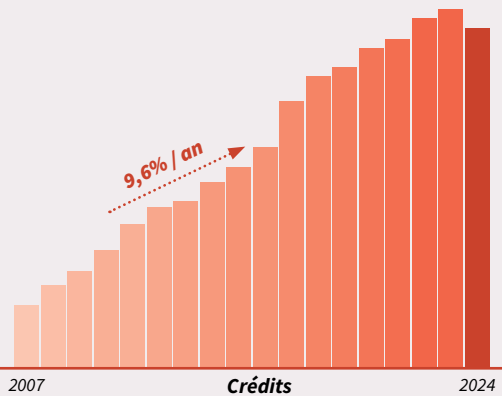
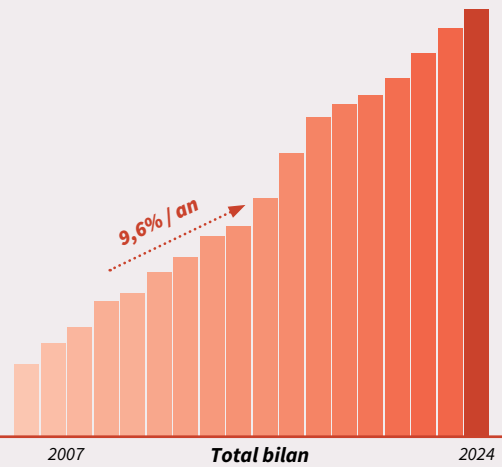
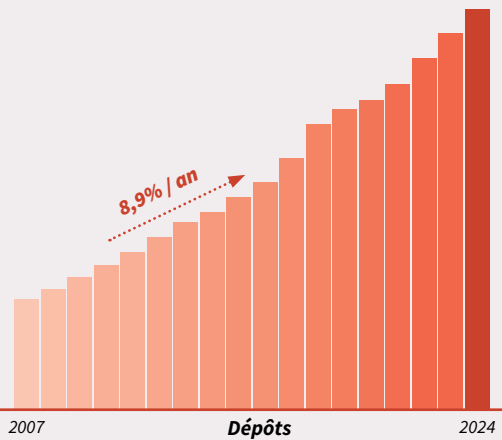
ACTIVITÉ 2024

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle de **9,1%** (6 286 MTND à **6 860 MTND**)
- Décroissement de l'encours net des crédits à la clientèle de **-4,9%** (6 531 MTND à **6 213 MTND**)
- Progression du total bilan de **7,2%** (7 681 MTND à **8 236 MTND**)

Des indicateurs bien orientés tout au long de la période 2007–2024

- Dépôts **x 4,2 fois**
dont x4,4 fois sur les comptes épargne et x3 fois sur les Dépôts à Vue
- Crédits **x 4,7 fois**
- Bilan **x 4,7 fois**
- Hors bilan **x 3,7 fois**



DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

L'UIB poursuit la consolidation de sa base des dépôts stables

CHIFFRES EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ 24/23	TCAM 24/07
Encours des dépôts à vue	620	690	645	723	688	822	845	924	1 010	1 078	1 250	1 460	1 540	1 579	1 580	1 616	1 732	1 884	8,8%	6,8%
Encours des dépôts d'épargne	566	606	666	727	821	983	1 056	1 128	1 209	1 288	1 390	1 507	1 612	1 786	1 959	2 137	2 289	2 499	9,1%	9,1%
Encours des dépôts à terme et autres	431	479	695	801	913	885	1 056	1 099	1 183	1 295	1 482	1 722	1 819	1 767	1 873	2 124	2 264	2 477	9,4%	10,8%
TOTAL RESSOURCES CLIENTÈLE	1 617	1 775	2 006	2 251	2 423	2 690	2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972	5 133	5 412	5 877	6 286	6 860	9,1%	8,9%



RESSOURCES STRUCTURE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Le marché Retail fournit **80%** des ressources collectées en dinars et **76,9%** du total ressources (Dinars & Devises)

EN MTND

DÉPÔTS COLLECTÉS PAR CATÉGORIE D'AGENT EN TND*	2023	2024	Δ 24/23	STRUCTURE 2024
PARTICULIERS	4 067	4 370	7,5%	71,6%
PRO/TPE/ASS	448	514	14,7%	8,4%
S/TOTAL RETAIL	4 515	4 884	8,2%	80,0%
PME	42	47	10,6%	0,8%
PME BDD	62	100	60,0%	1,6%
EMERGING LEADERS	147	182	23,6%	3,0%
ETATIQUE	86	86	0,7%	1,4%
ETI	111	117	5,3%	1,9%
GE PRIVEES	133	143	8,1%	2,3%
MULTINATIONALES	451	548	21,5%	9,0%
S/TOTAL CORPORATE	1 034	1 223	18,2%	20,0%
TOTAL BANQUE	5 549	6 106	10,0%	100,0%

* Chiffres hors autres sommes dues et dettes rattachées.

EN MTND

DÉPÔTS COLLECTÉS PAR CATÉGORIE D'AGENT EN DEVISES*	2023	2024	Δ 24/23	STRUCTURE 2024
PARTICULIERS	182	184	1,3%	31,3%
PRO/TPE/ASS	80	84	4,9%	14,2%
S/TOTAL RETAIL	261	268	2,4%	45,4%
PME	28	25	-13,9%	4,2%
PME BDD	30	33	8,6%	5,6%
EMERGING LEADERS	69	103	50,7%	17,5%
ETATIQUE	22	2	-90,3%	0,4%
ETI	22	23	5,1%	3,9%
GE PRIVEES	30	35	17,4%	6,0%
MULTINATIONALES	105	101	-4,4%	17,1%
S/TOTAL CORPORATE	306	322	5,1%	54,6%
TOTAL BANQUE	567	589	3,8%	100,0%

* Chiffres hors autres sommes dues et dettes rattachées.



DÉPÔTS DES INSTITUTIONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX OPÉRANT DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les Institutionnels et les établissements locaux opérant dans le secteur public ont assuré **1,3%** du total des dépôts de la Banque à fin décembre 2024 (88 MTND par rapport à un total ressources de 6 696 MTND) vs 1,8% en 2023; une part en ligne avec la politique de l'UIB en matière de limitation de son exposition aux risques de volatilité et de concentration des dépôts.

EN MTND

NATURE DE DÉPÔTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	2023	2024	Δ 24/23
dépôts à vue en dinars rendement Optimum	73	52	-29%
dépôts à vue en dinars	13	34	172%
dépôts à vue en devises	22	2	-90%
Certificats de dépôts	-	-	-
comptes à terme et bons de caisse	0,03	0,04	11%
TOTAL	107	88	-18%

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

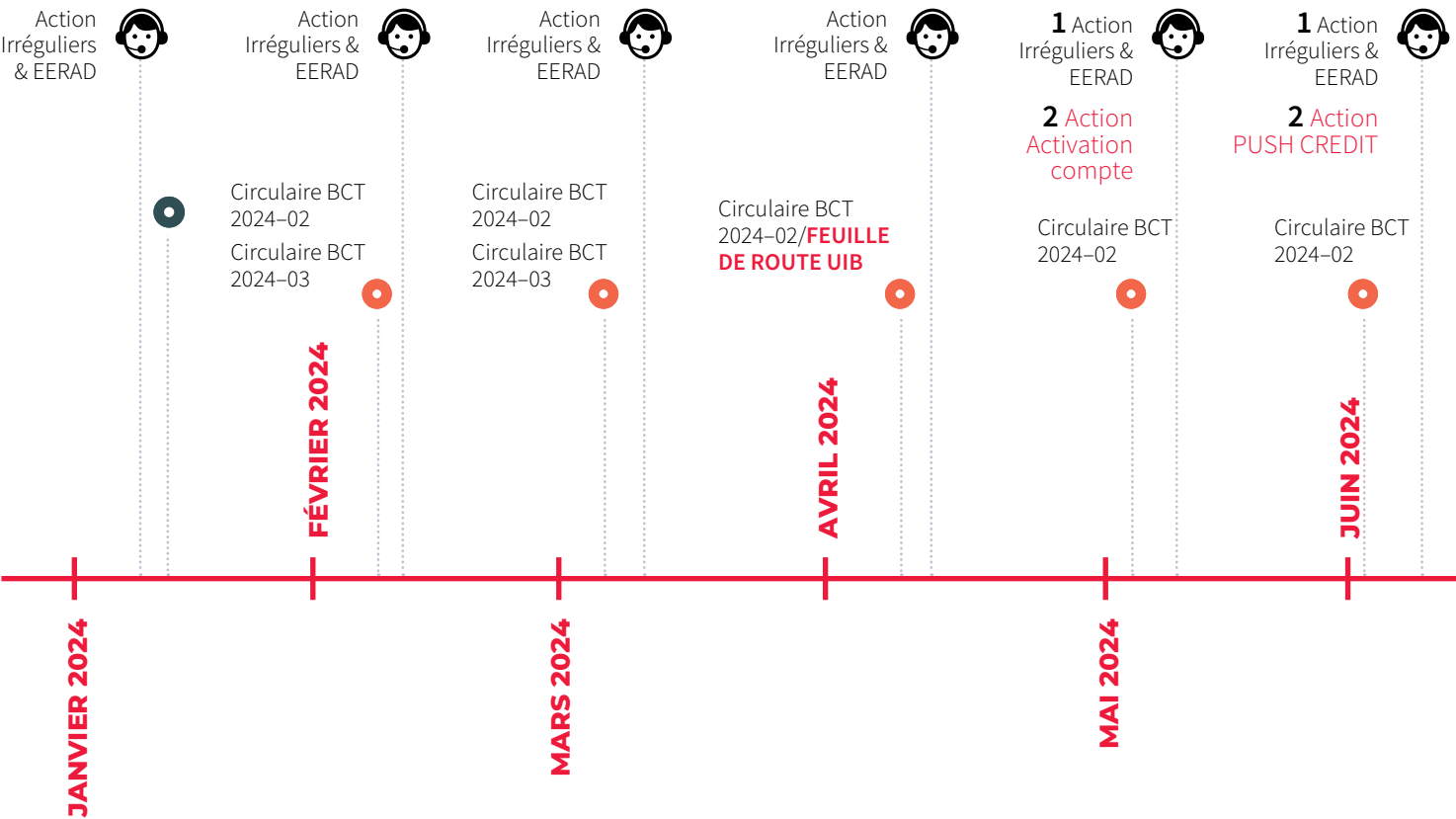
L'encours des emprunts et ressources spéciales a baissé de - 25,2% pour atteindre **147,9 MTND** en 2024 vs **197,8 MTND** en 2023. Cette baisse de **-49,9 MTND** est expliquée principalement par le remboursement des échéances 2024 des Emprunts en Devises (**-41,2 MTND** – emprunts BERD, DEG et SUNREF) et des échéances 2024 des emprunts obligataires (**-11,8 MTND**).

EN MTND

DÉSIGNATION	2023	2024	Δ 24/23
Ressources spéciales	31,1	34,2	10,0%
Emprunts Obligataires	33,9	22,6	-33,3%
Emprunts en Devises	91,2	50,0	-45,2%
Emprunts Subordonnés	40,0	40,0	0,0%
Dettes rattachées	1,6	1,0	-35,5%
TOTAL	197,8	147,9	-25,2%

ANIMATION COMMERCIALE
BANQUE DE DÉTAIL

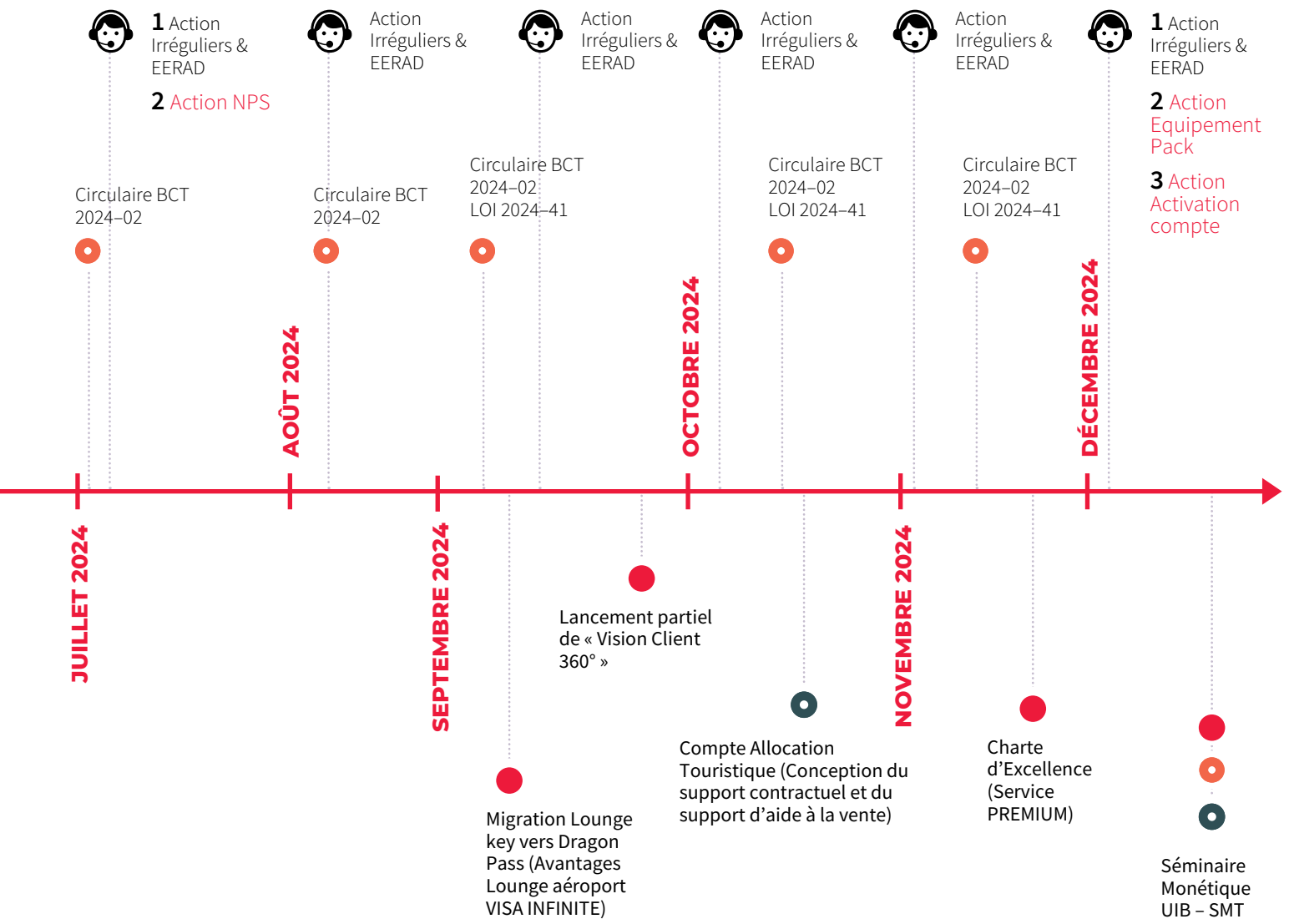
FAITS MARQUANTS 2024



- **18** Produits Audités (Fonctionnement, tarification, Argumentaire, Supports contractuels et Supports d'aide à la vente)
- **7** Circulaires (Produits et services réaménagées)
- Rédaction de **3** nouvelles circulaires Produits (Pack ESSENTIELS, Pack SENIOR et Pack JEUNES)
- Rédaction et validation de **33** précontrats en lien avec les principaux produits commercialisés

14
NOTES DE RÉFLEXION OU DE CADRAGE STRATÉGIQUE ET EXPRESSIONS DE BESOIN

1. Note Joignabilité et Optimisation de la Téléphonie
2. Pistes d'innovation en filière monétique
3. Note d'opportunité Crédit Revolving
4. Note d'opportunité Carte N Fois
5. Note Dispositif monétique et omnicanal 2022-2024
6. Note CRM
7. Note Déport des opérations
8. Note – Solutions Alternatives au chèque comme moyen de paiement
9. Note « SVI et Evolution du CRC »
10. Expression de Besoin TDB Produits
11. Expression de besoin – Evolution Omnicanal
12. Expression de besoin Fiabilisation des données
13. Politique de Tarification et de commercialisation de l'offre
14. Note – Une force de vente engagée et efficace

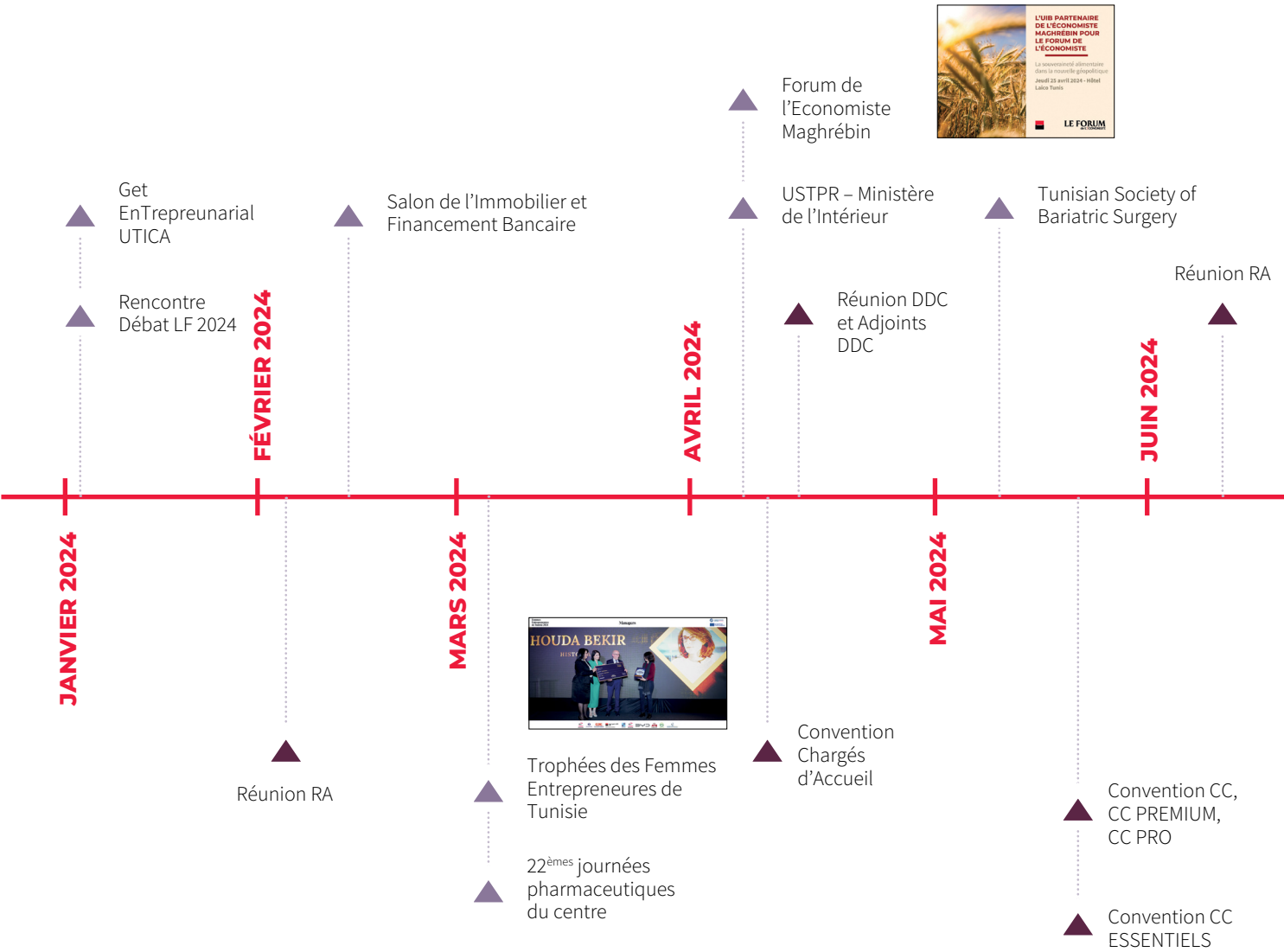


LÉGENDE

- Mise en œuvre de dispositions réglementaires
- Offre et stratégie commerciale
- Expérience client
- Action CRC

ANIMATION COMMERCIALE
BANQUE DE DÉTAIL

FAITS MARQUANTS 2024



70 Insertions presse

20 GAB habillés

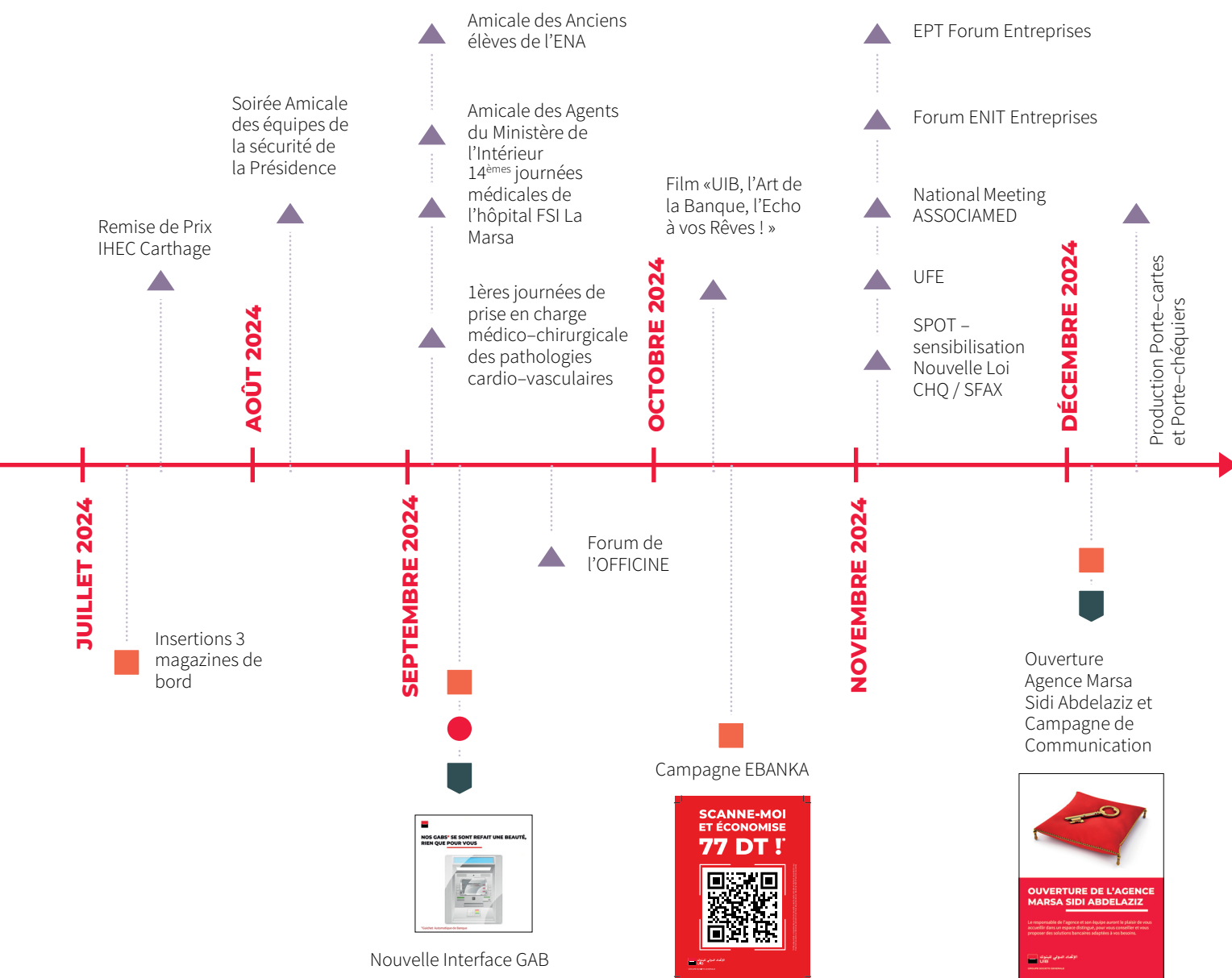
25 Affichages Vitrites
Agences refaits



14 Nouvelles vidéos **EXCELLENCE TV**
avec création d'une nouvelle rubrique
« 5 Questions pour valoriser un métier »



13 Nouvelles vidéos Evénements et
réseaux Sociaux (hors Excellence TV)



LÉGENDE

- Communication commerciale
- Communication événementielle externe et interne
- Image Agence

**ANIMATION
COMMERCIALE
BANQUE DE DÉTAIL**

FAITS MARQUANTS 2024

ESSENTIELS

- PUSH CRÉDIT
- Équipement en PACK

PREMIUMS

- PUSH CRÉDIT
- Équipement en PACK

PRO & PME BDD

- Équipement en CMT
- Équipement en PACK

EXPÉRIENCE CLIENT

- Compte débiteur sans autorisation
- Compte DAV sans mouvement
- Compte Epargne avec solde nul
- Autorisations de découvert sans carte appropriée
- Cartes rattachées à des packs résiliés
- Pack Essentiels Actifs sans carte rattachée

6

**CAMPAGNES
SORTANTES CRC**

Centre de Relation Client

- > Action Irréguliers (mensuelle)
- > Action EERAD (mensuelle)
- > PUSH CREDIT
- > Activation de compte (en 2 campagnes)
- > Équipement en PACK
- > NPS Agence

12

**TYPES DE
CAMPAGNES LCP**

33

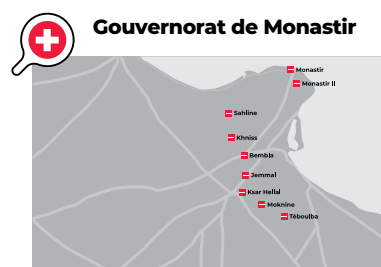
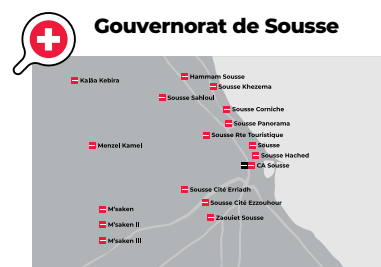
**NOUVELLES
CONVENTIONS
EMPLOYEURS**

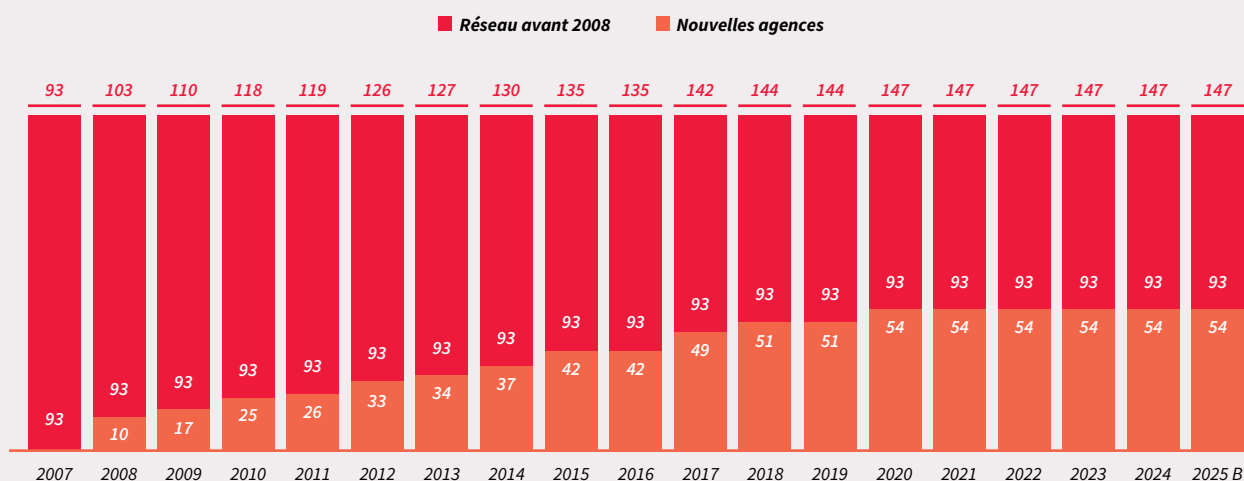
ANIMATION COMMERCIALE BANQUE DE DÉTAIL

PILOTAGE COMMERCIAL 2024

- > Renforcement des outils de pilotage à disposition de la force de vente à travers la mise en place de reportings réguliers en lien avec :
 - La qualité des nouvelles EER, en termes de déclassement, domiciliation de salaire et d'équipement
 - La qualité de la production : Monitoring des offres packagées pour suivre de près l'évolution des produits packagées (Kit, Kit frais de tenue de compte, Pack), et ce en termes de stock équipement des clients C0 C1, production, commissions perçues, et clôture
 - La cartographie des revenus par génération : Suivi des paliers de revenus des clients particuliers sains par génération
 - La mise en place de la Cartographie Portefeuille Client par Gestionnaire, offrant au conseiller une vision sur son portefeuille client (Nombre de clients par statut (Public\Privé), Age Moyen, Nombre de Clients Engagés PPO\ PPI, Encours crédits par nature, Encours dépôts par structure, déclassements des créances, évolution PNB,...)
 - Nouvelle configuration des campagnes LCP : Listes renouvelées mensuellement avec un reporting hebdomadaire et plus d'exigence en termes de concrétisation Vs taux de contact.
- > Poursuite des projets d'amélioration des outils/ reportings existants tels que :
 - L'automatisation de la performance Agence
 - L'automatisation de la segmentation déterministe
 - L'optimisation de l'outil CONVENTION'EL.

- > Un réseau de **147 points de vente** en Décembre 2024 (140 agences, 5 Centres d'affaires, 1 agence GE et 1 agence Multi-marchés)

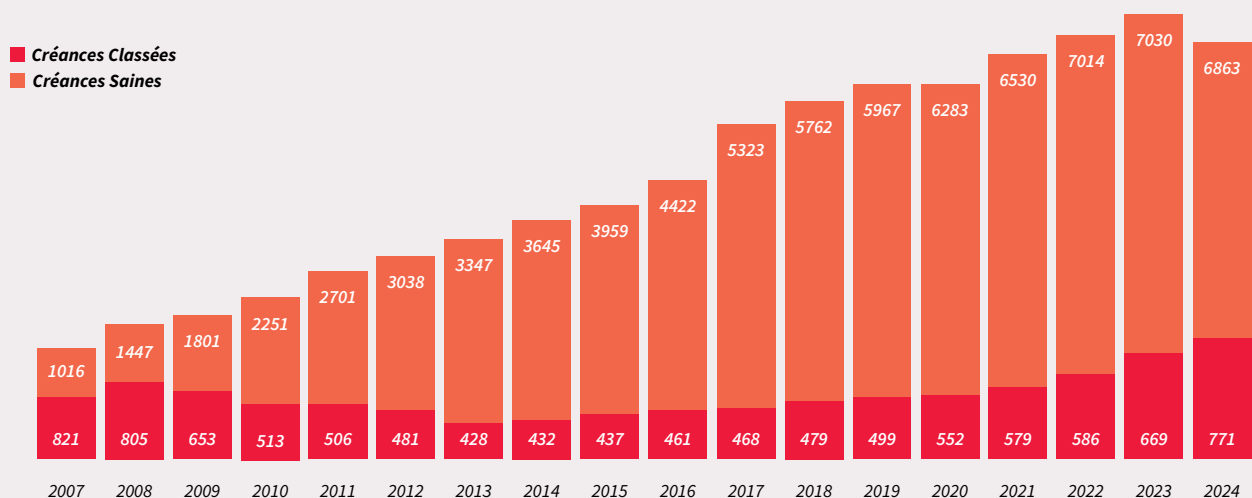




SITUATION DU PORTEFEUILLE & PROFIL DE RISQUES AU 31/12/2024

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE : NIVEAU D'EXPOSITION PAR TYPE DE RISQUES

> Les engagements sains (yc les engagements hors bilan et hors ICNE) sont passés de **1 016 MTND** en 2007 à **6 863 MTND** en 2024, soit un taux de croissance annuel moyen de **12%**



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2024



**STRUCTURE DU
PORTEFEUILLE PAR SECTEUR
D'ACTIVITÉ : NIVEAU
D'EXPOSITION PAR SECTEUR**

> Le niveau d'exposition par secteur ne fait pas ressortir d'indicateurs spécifiques de risques (annexe 12 du règlement du CMF relatif au schéma du rapport annuel sur la gestion de la société). En effet, l'agriculture, le tourisme et la promotion immobilière ne représentent que **2,1%** des engagements globaux sains de la banque (yc les engagements hors bilan).

EN MTND	SAINS	STRUCTURE EN %
Professionnels	3 194	46,53%
Agriculture	88	1,28%
Industries mécaniques et électriques	441	6,42%
Industries agroalimentaires	383	5,58%
Industries pharmaceutiques	133	1,93%
Autres industries	637	9,29%
BTP	49	0,71%
Tourisme	21	0,30%
Promotion immobilière	36	0,52%
Commerce	1 017	14,82%
Santé	43	0,63%
Télécom et TIC	44	0,64%
Autres services	303	4,41%
Particuliers	3 587	52,26%
Salariés du secteur privé : Crédits logements	471	6,87%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	424	6,18%
Salariés du secteur public : Crédits logements	1 030	15,00%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	1 662	24,22%
Contreparties publiques	83	1,20%
TOTAL ENGAGEMENT	6 863	100%

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2024



STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR : NIVEAU D'EXPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

> Les engagements sains sur les relations du gouvernorat de Tunis représentent **47,3%** du total engagements sains de la Banque en 2024.

EN MTND	ENCOURS SAINS	STRUCTURE EN %
TUNIS	3 249	47,34%
SFAX	637	9,28%
SOUSSE	461	6,72%
NABEUL	374	5,45%
BIZERTE	266	3,87%
BEN AROUS	239	3,48%
GAFSA	229	3,34%
MONASTIR	179	2,61%
SIDI BOUZID	168	2,45%
ARIANA	156	2,27%
GABES	136	1,98%
TOZEUR	104	1,52%
MEDENINE	101	1,48%
JENDOUBA	87	1,27%
MANOUBA	83	1,21%
KASSERINE	79	1,15%
KAIROUAN	77	1,11%
MAHDIA	50	0,74%
LE KEF	50	0,72%
ZAGHOUAN	50	0,72%
BEJA	46	0,67%
TATAQUINE	32	0,47%
SILIANA	11	0,16%
TOTAL GÉNÉRAL	6 863	100,00%

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2024

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR : NIVEAU D'EXPOSITION SUR LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES (TOP 20)

> Le TOP 20 des principaux bénéficiaires représente **25%** du total engagements sains (hors souverain).

CHIFFRES EN MTND	TOTAL ENGAGEMENTS BILAN ET HORS-BILAN SAINS 2024	STRUCTURE
1	302	4,4%
2	231	3,4%
3	133	1,9%
4	106	1,5%
5	89	1,3%
6	87	1,3%
7	85	1,2%
8	83	1,2%
9	79	1,2%
10	67	1,0%
11	66	1,0%
12	62	0,9%
13	54	0,8%
14	50	0,7%
15	49	0,7%
16	40	0,6%
17	37	0,5%
18	35	0,5%
19	31	0,5%
20	31	0,5%
TOTAL ENGAGEMENTS TOP 20 SAINS HORS SOUVERAIN	1 716	25,0%
TOTAL ENGAGEMENTS SAINS DE LA BANQUE	6 863	-

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2024

ENGAGEMENTS AVEC LE SECTEUR ÉTATIQUE

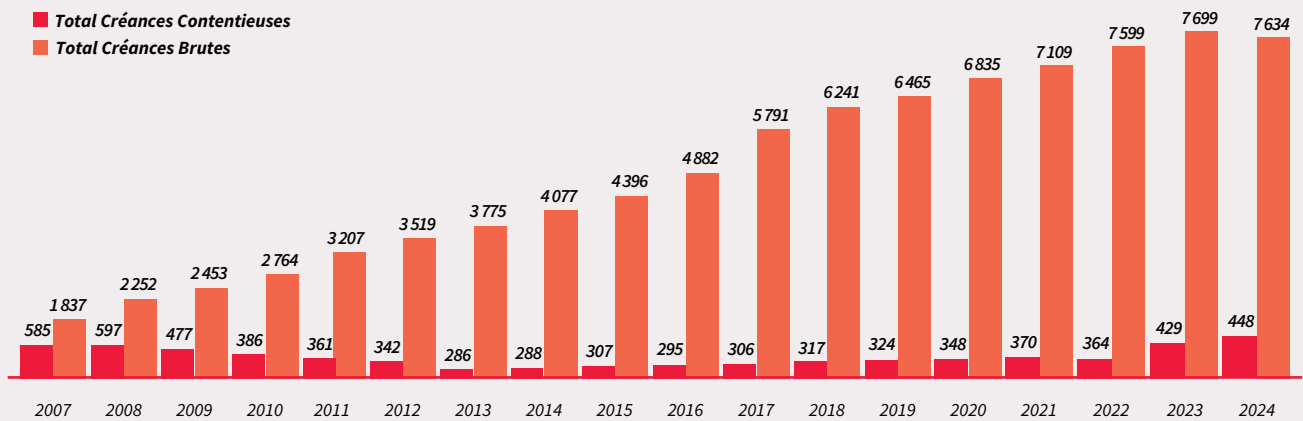
> Le total engagement sur le Souverain et Entreprises Publiques a atteint **481,9 MTND** à fin Décembre 2024 (vs 462,6 MTND à fin Décembre 2023). Les engagements sur le Souverain et les Entreprises publiques représentent **5,1%** du total Bilan et Hors-Bilan en Normes Locales

CHIFFRES EN KTND	2024	2023	ÉVOLUTION ANNUELLE
BTA	178 743	227 743	
BTC	80 000	35 000	
Emprunt National	103 500	138 500	
Crédits Syndiqués	0	0	
Engagements avec les Ministères (hors ministère des finances)	1 832	1 832	
Engagements Souverain Bilan	364 075	403 075	10,7%
Engagements Souverain Hors Bilan	0	0	
TOTAL ENGAGEMENTS SOUVERAIN	364 075	403 075	10,7%
Engagements Entreprises publiques Bilan	96 265	78 741	
Engagements Entreprises publiques Hors Bilan	2 219	36	
TOTAL ENGAGEMENTS SECTEUR PUBLIC	98 484	78 777	-20,0%
TOTAL ENGAGEMENTS ÉTATIQUE	462 559	481 852	4,2%

* L'encours improductif brut sur le marché Etatique s'élève à 9 MTND à fin Décembre 2024

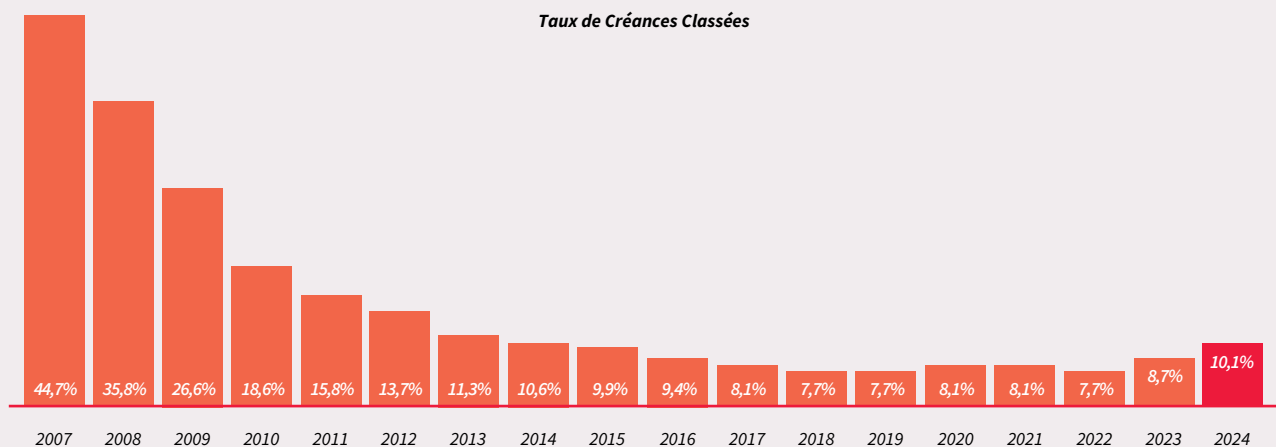
STRUCTURE DU PORTEFEUILLE CONTENTIEUX

- > Les engagements en contentieux nets des provisions et des agios réservés totalisent un montant de **52 MTND** à fin 2024 vs **260 MTND** à fin 2007
- > Les engagements bruts en contentieux sont passés de **585 MTND** en 2007 (31,8% des engagements globaux) à **448 MTND** à fin 2024 (**5,8%** des engagements globaux).



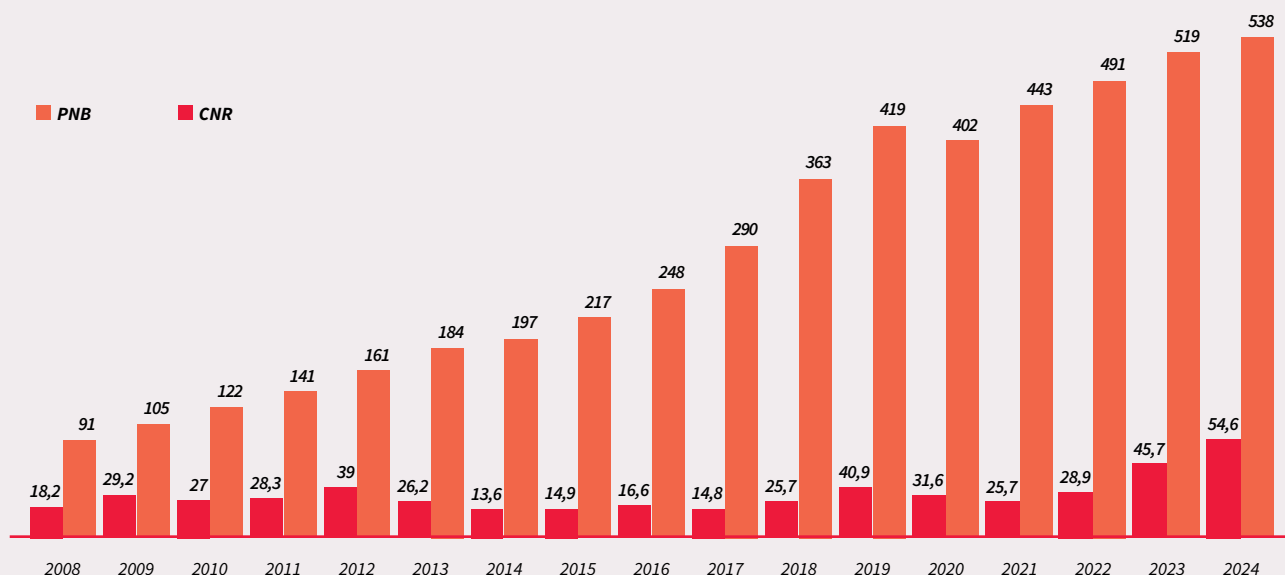
TAUX DES CRÉANCES CLASSÉES

- > Le taux des créances classées (yc les engagements hors bilan) est passé de **44,7%** en 2007 à **10,1%** en 2024.



COÛT NET DU RISQUE

- > Le CNR sur les créances en défaut consomme **10,1%** du PNB en 2024 vs 8,8% en 2023 et 5,9% en 2022
- > Le stock des provisions collectives s'est stabilisé à 90,9 MTND, soit 1,3% du total engagements sains.

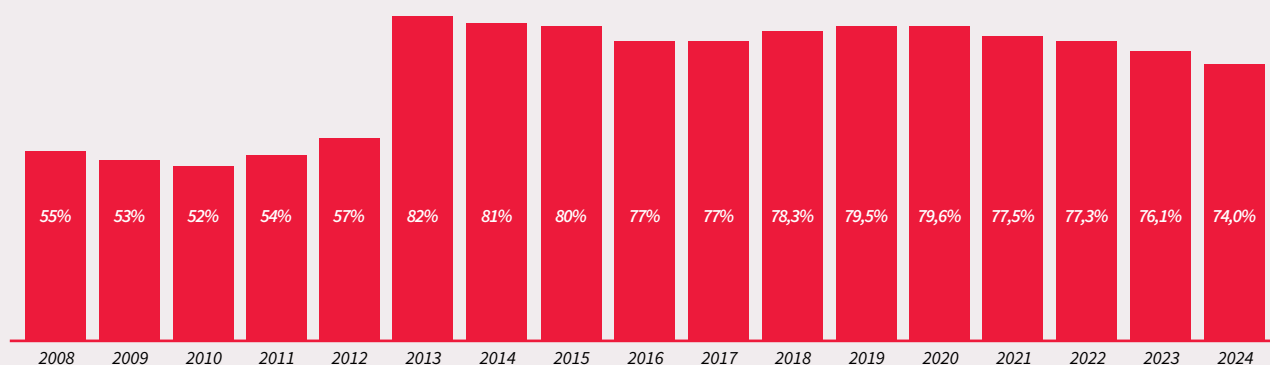


Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2024

RATIO DE COUVERTURE

- > Un taux de couverture des créances en défaut par les provisions et les agios réservés de **74%** en 2024.

■ Taux de couverture des créances en défaut par les provisions et les agios réservés



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2024

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2024

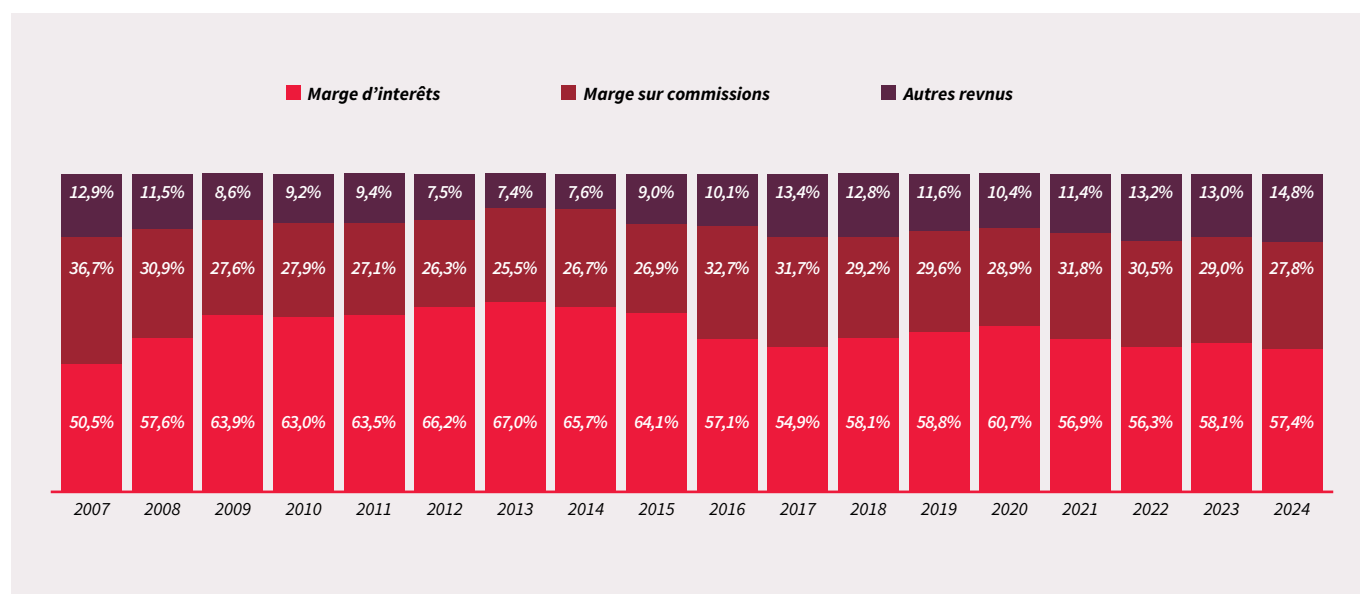
INDICATEURS DE PERFORMANCE

- > **921,5 MTND** de Produits d'Exploitation Bancaire, soit un taux de croissance de **+6,0%** vs 2023,
- > **537,8 MTND** de PNB en 2024, soit un taux de croissance de **+3,5%** vs 2023,
- > **60,8 MTND** de charges générales d'exploitation (43,2 MTND hors contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires), soit une hausse de +4,7% (+3,3% hors contribution FGDB) vs 2023 et contre une inflation de 6,2% sur 12 mois glissants en lien avec le plan d'économie des charges mis en place depuis le début de l'année 2024,
- > **197,9 MTND** de frais de personnel, soit une hausse de **5,8%** vs 2023 sous l'effet notamment (1) des augmentations salariales conventionnelles et non conventionnelles et (2) l'impact des dispositifs de montée en compétences des collaborateurs et d'incitation liés aux performances de la banque,

PROFIL DU PNB

- > La marge d'intérêts a augmenté de **+2,4%** en 2024 vs 2023 sous l'effet de la hausse de la marge d'intérêts interbancaire boostée par une forte croissance de la trésorerie en dinars vs **-0,9%** pour la marge sur commissions et **+18,4%** pour les revenus du Portefeuille

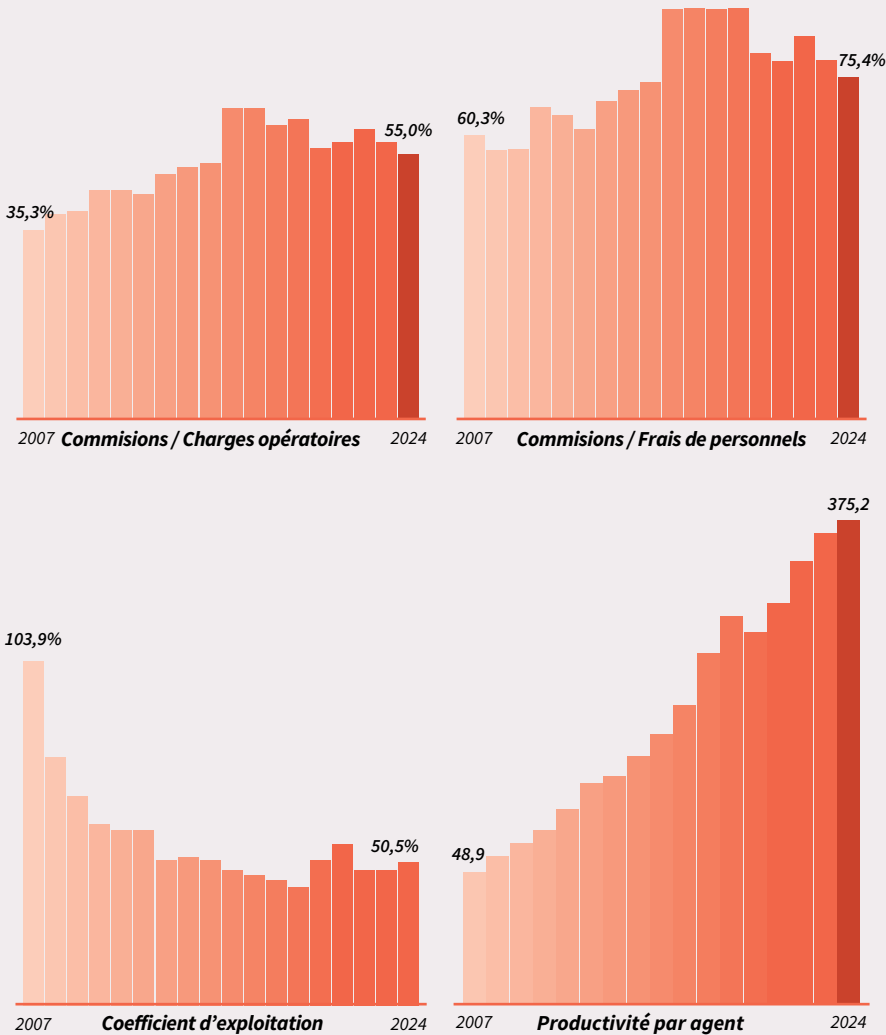
CHIFFRES EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ 24/23	TCAM 24/07
Marge d'intérêts	34,4	52,1	67,2	76,9	89,4	106,4	123,3	129,3	138,9	141,6	159,4	210,6	246,7	244	251,8	276,3	301,6	308,9	2,4%	13,8%
Marge sur commissions	25	28	29	34	38,2	42,3	46,9	52,5	58,3	81	91,9	105,8	124,1	116,3	140,7	149,6	150,6	149,2	-0,9%	11,1%
Autres revenus	8,8	10,4	9	11,2	13,2	12,1	13,7	14,9	19,5	25,1	38,9	46,3	48,6	41,9	50,3	64,9	67,3	79,6	18,4%	13,9%
PNB	68,1	90,5	105,2	122	140,8	160,8	184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	402,2	442,8	490,8	519,5	537,8	3,5%	12,9%



RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2024

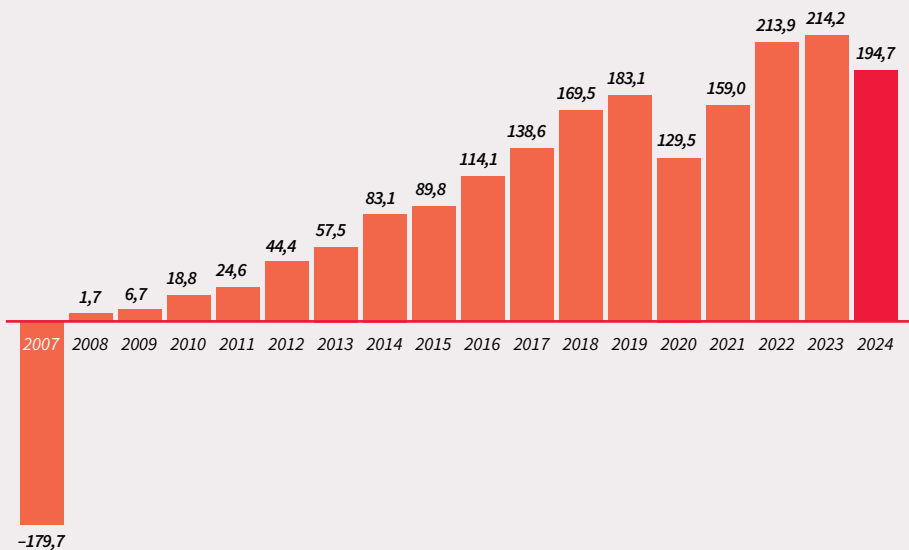
RATIOS DE GESTION

- **Ratio commissions nettes/charges opératoires : 55,0%**
en 2024 vs 35,3% en 2007 et 58,7% en 2023,
- **Ratio commissions nettes/frais de personnel : 75,4%**
en 2024 vs 60,3% en 2007 et 80,5% en 2023,
- **Coefficient d'exploitation : 50,5%** en 2024 vs 103,9% en 2007 et 49,4% en 2023,
- **Productivité par agent : X 7,7 fois**
en passant de 48,9 KTND en 2007 à 375,2 KTND en 2024,



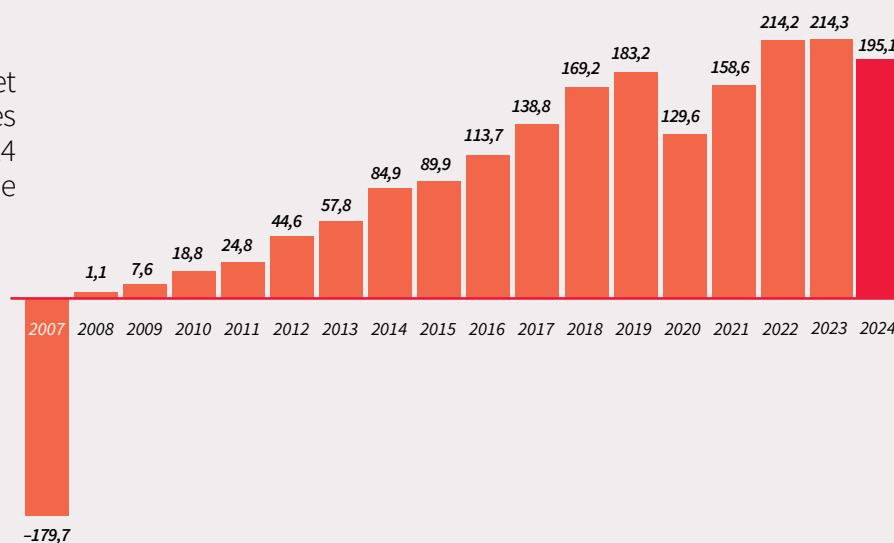
RÉSULTAT D'EXPLOITATION

> Un résultat d'Exploitation de **194,7 MTND** en 2024 vs 214,2 en 2023 (soit une décroissance de **-9,1%**).



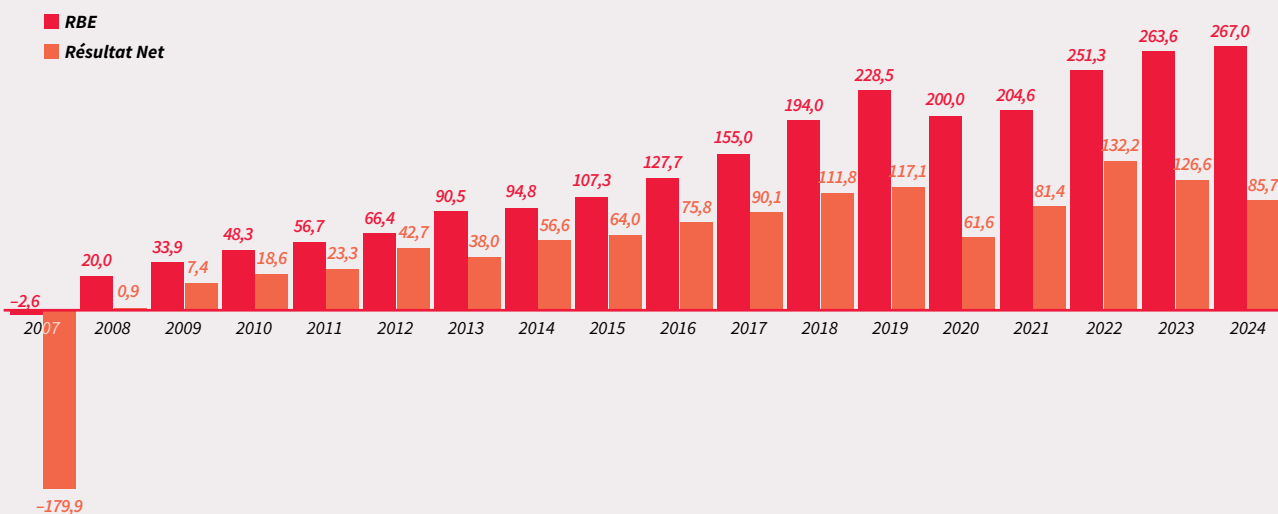
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

> Un résultat avant impôt et éléments extraordinaires de **195,1 MTND** en 2024 vs 214,3 en 2023 (soit une décroissance de **-9%**).



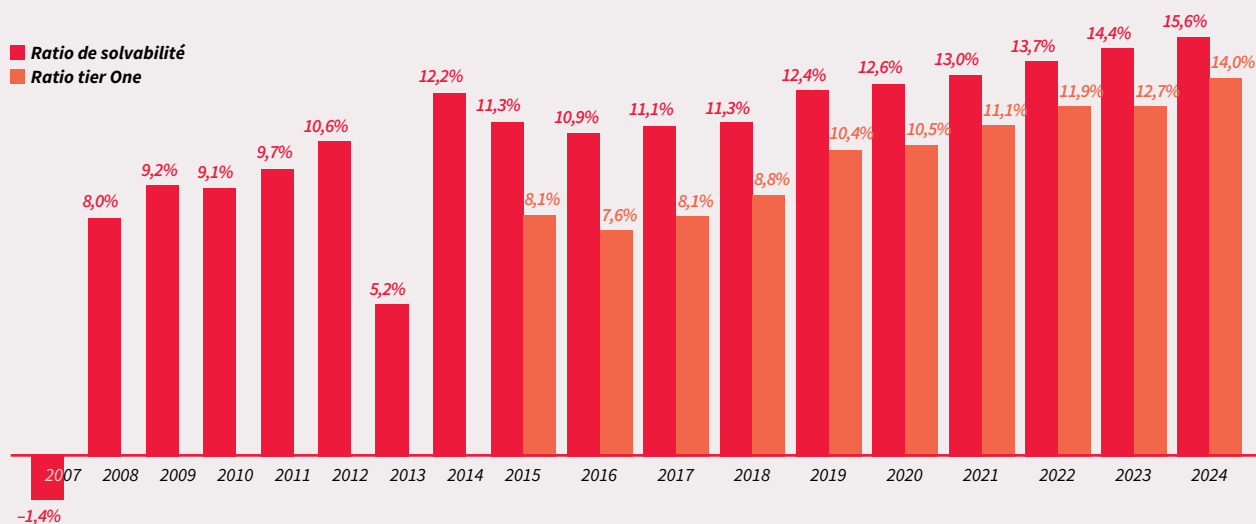
RÉSULTAT NET

> **85,7 MTND** de résultat net au titre de l'exercice 2024, en tenant compte d'un impôt sur les sociétés de 86,9 MTND



RATIOS PRUDENTIELS

- > Les fonds propres nets de l'UIB s'élèvent à **1 091,4 MTND*** (y compris les fonds propres complémentaires).
- > En tenant compte des risques encourus totalisant 7 001,3 MTND à fin 2024 (dont 967,5 MTND risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de **15,59%** (le ratio est de 18,09% hors impact des risques encourus en lien avec le risque opérationnel**); le ratio Tier one étant de **13,95%**.

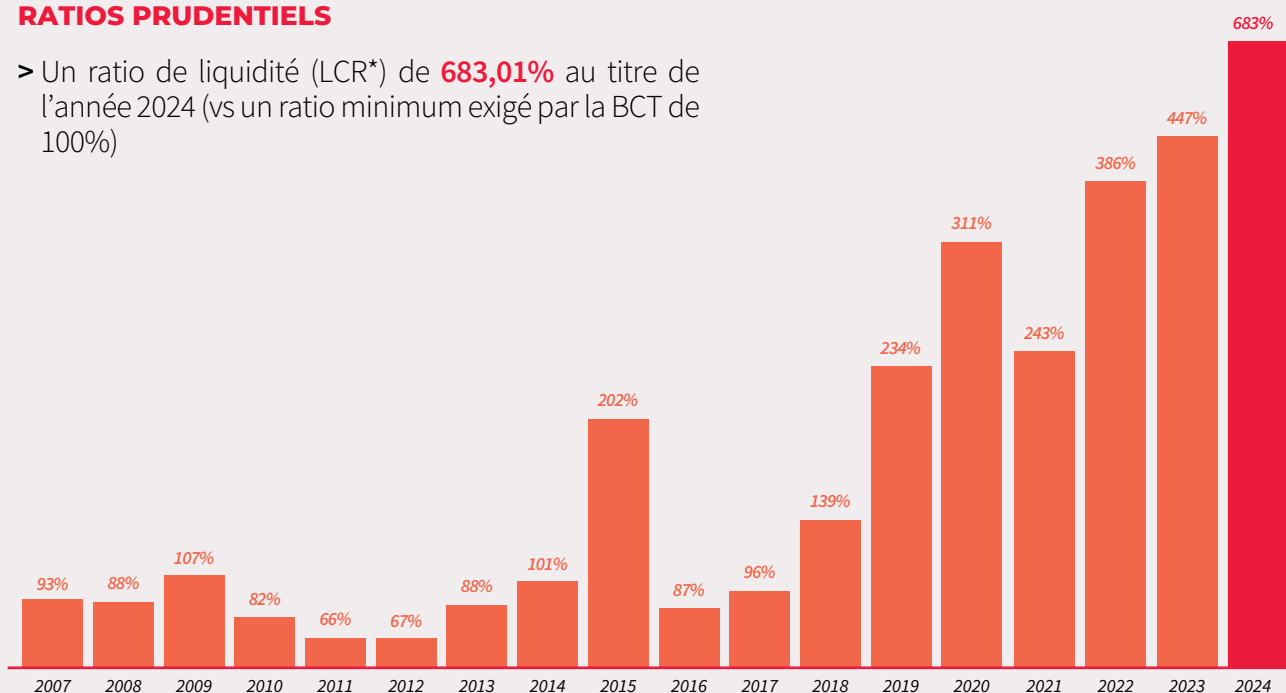


* Tenant compte d'une distribution d'un dividende estimé à 17% de la valeur nominale de l'action

** Circulaire BCT 2016-03

RATIOS PRUDENTIELS

- > Un ratio de liquidité (LCR*) de **683,01%** au titre de l'année 2024 (vs un ratio minimum exigé par la BCT de 100%)

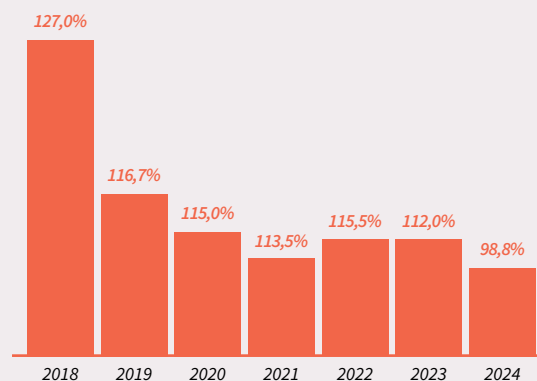


* Ratio LCR : Première application de la circulaire BCT N°2014-14 le 31 décembre 2014.

RATIOS PRUDENTIELS

> Un ratio de Crédits/Dépôts de **98,83%** (vs un ratio maximum exigé par la BCT de 120%).

* Ratio L/D : Première application de la circulaire BCT N°2018-10 le 31 décembre 2018.


**BILAN ARRÊTÉ AU 31
DÉCEMBRE 2024 (UNITÉ :
EN MILLIERS DE DINARS)**

	NOTES	2024	2023
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	627 728	119 501
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	728 107	397 988
AC3 Créances sur la clientèle	3	6 212 577	6 531 114
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	34 768	97 362
AC5 Portefeuille d'investissement	5	497 059	392 155
AC6 Valeurs immobilisées	6	79 584	71 055
AC7 Autres actifs	7	55 697	71 736
TOTAL ACTIFS		8 235 520	7 680 911

PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP		–	–
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 045	2 920
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	9	6 859 967	6 285 922
PA4 Emprunts et ressources spéciales	10	147 879	197 792
PA5 Autres passifs	11	219 149	244 439
TOTAL PASSIFS		7 229 040	6 731 073

CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves	12	743 550	649 555
CP5 Résultats reportés		4 423	867
CP6 Résultat de l'exercice		85 707	126 617
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	1 006 480	949 839
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 235 520	7 680 911

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS
BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE
2024 (UNITÉ : EN MILLIERS DE
DINARS)**

	NOTES	2024	2023
PASSIFS ÉVENTUELS :			
HB1 Cautions , avals et autres garanties donnés :	14	539 739	641 799
HB2 Crédits documentaires :	15	440 997	294 378
HB3 Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		980 736	936 177
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 Engagements de financements donnés :	16	153 405	169 749
HB5 Engagements sur titres :		–	7 500
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		153 405	177 249
ENGAGEMENTS REÇUS :			
HB6 Engagements de financement reçus		0	0
HB7 Garanties reçues :	17	2 232 582	2 463 030
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		2 232 582	2 463 030



**ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
2024 (UNITÉ : EN MILLIERS DE
DINARS)**

		NOTES	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	680 772	641 145
PR2	Commissions (en produits)	19	161 127	160 615
PR3	Gains sur portefeuille–titres commercial et opérations financières	20	43 801	37 302
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	35 834	29 976
	Total des produits d'exploitation bancaire		921 534	869 038
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	22	(371 891)	(339 568)
CH2	Commissions encourues	23	(11 888)	(9 996)
CH3	Pertes sur portefeuille–titres commercial et opérations financières			
	Total charges d'exploitation bancaire		(383 779)	(349 565)
PRODUIT NET BANCAIRE			537 755	519 473
PR5–CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(71 171)	(48 372)
PR6–CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(1 150)	(1 038)
PR7	Autres produits d'exploitation		551	560
CH6	Frais de personnel	26	(197 942)	(187 069)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(60 828)	(58 088)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 549)	(11 249)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			194 666	214 218
PR8–CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		390	110
CH11	Impôt sur les bénéfices	28	(74 205)	(73 432)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			120 851	140 895
PR9–CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	29	(35 144)	(14 279)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			85 707	126 617
	Effet des modifications comptables			–
RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES			85 707	126 617
	Résultat par action (en DT)	30	2,480	3,664

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2024 (EXPRIMÉ EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	2024	2023
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		898 245	843 690
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(400 511)	(364 991)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		(27)	26
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		2 500	1 000
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		257 036	(199 802)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		573 715	406 461
Titres de placements, titres de transaction		63 870	(5 000)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(277 773)	(220 189)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(32 713)	(4 330)
Impôts sur les bénéfices		(72 851)	(78 356)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		1 011 491	378 509
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		32 827	28 366
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(103 048)	(27 075)
Acquisition / Cession immobilisations		(21 037)	(14 903)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(91 258)	(13 612)
FLUX DE FINANCEMENT			
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Emission / Remboursement d'emprunts		(52 210)	(58 079)
Augmentation / diminution ressources spéciales		3 111	3 796
Dividendes versés		(29 376)	(27 648)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(78 475)	(81 931)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		841 758	282 966
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		502 585	219 618
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	31	1 344 344	502 584

STRUCTURE ET RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2024 DES AUTRES ENTITÉS (FILIALES) DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'UIB

STRUCTURE DES FILIALES DE L'UIB

INTERNATIONAL SICAR – IS		UIB FINANCE		INTERNATIONALE DE RECouvreMENT DE CRÉANCES		UIB ASSURANCES	
% DANS LE CAPITAL DE L'IS		% DANS LE CAPITAL DE L'UIB FINANCE		% DANS LE CAPITAL DE L'IRC		% DANS LE CAPITAL DE L'UIB ASSURANCES	
UIB	34%	UIB	99,92%	UIB	99,97%	UIB	99,99%
ABS	20%	DIVERS	0,08%	DIVERS	0,03%	DIVERS	0,01%
BTK LEASING	13%						
ETS SLAMA	7,5%						
DIVERS	25,5%						

RÉSULTATS FINANCIERS DES FILIALES (HORS UIB-ASSURANCES)

EN KTND	IS		UIB FINANCE		IRC	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits d'exploitation	1 309	1 133	963	1 115	3 421	4 607
Charges d'exploitation	-891	-908	-839	-668	-236	-383
Dotations / reprises nettes aux provisions et amortissements	-40	-96	-15	0	-31	-28
Résultat d'exploitation	418	225	125	448	1 892	3 007
Produits financiers nets/ Placements	92	66	251	304	423	359
RÉSULTAT NET	301	141	338	629	1 409	2 049
Capitaux Propres (Avant Affectation)	5 129	4 829	2 954	2 935	2 611	3 212
TOTAL BILAN	95 160	85 068	5 622	4 715	3 488	4 732

LE TITRE EN BOURSE

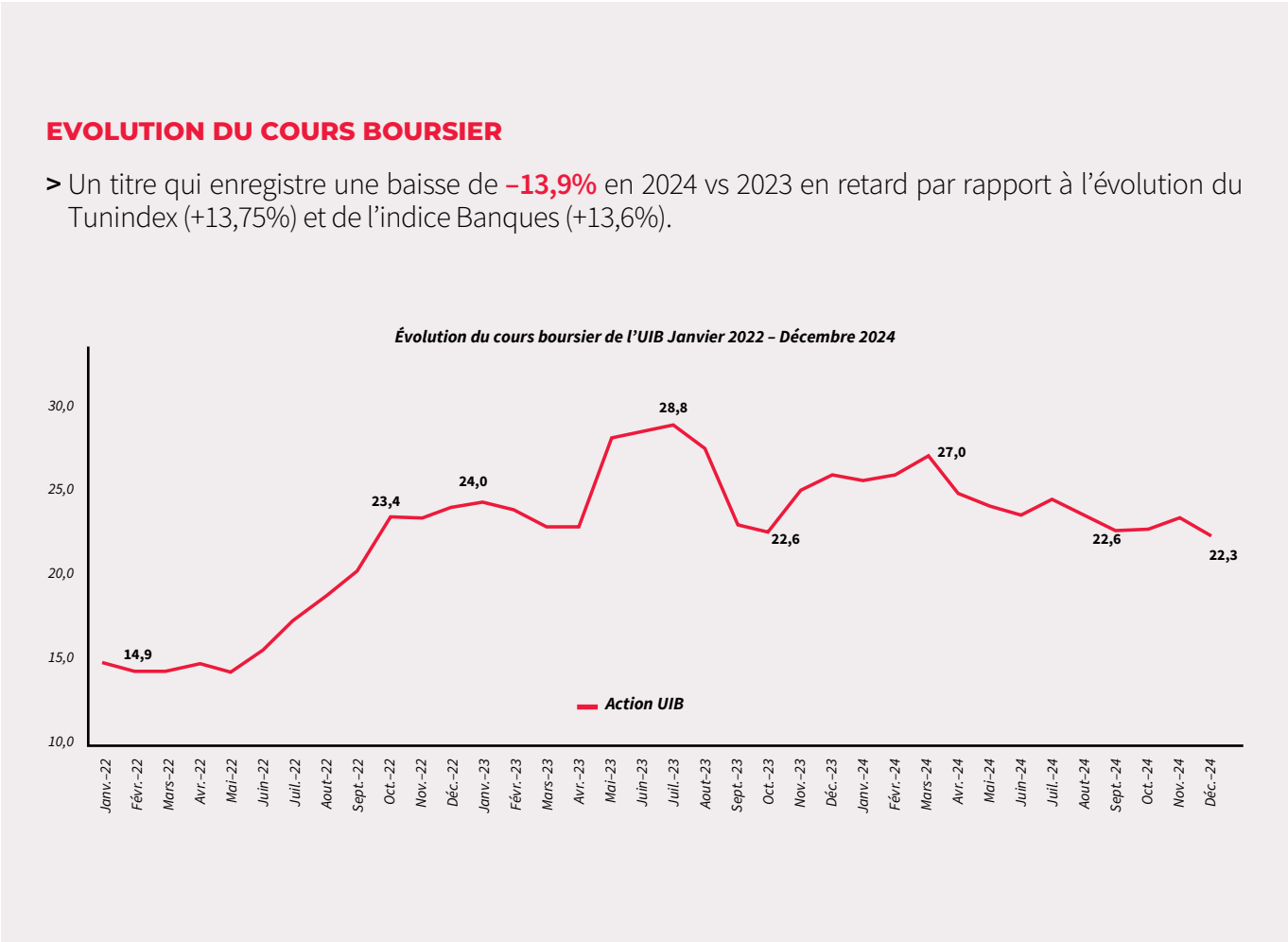
TITRE UIB : INDICATEURS BOURSISERS

> L'UIB est la 5^{ème} capitalisation boursière du secteur bancaire en Tunisie avec un PER de 8,5 et un P/B de 0,7.
Une capitalisation boursière multipliée par 6 sur 17 ans (726,1 MTND vs 118,7 MTND en juin 2008).

	RÉSULTAT PAR ACTION	CAPITALISATION BOURSÈRE	PER	P/B
31 décembre 2024	2,480 TND*	726 088 KTND	8,5	0,7

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ 23/22	Δ 24/23
Action UIB	15,9	18,4	22,6	23,6	22,9	17,1	15,7	24,0	25,9	22,3	7,92%	-13,90%
Tunindex	5 042	5 489	6 282	7 272	7 122	6 885	7 046	8 110	8 751	9 954	7,90%	13,75%
Indice Banques	3 178	3 517	4 199	4 644	4 654	3 796	3 953	5 410	6 101	6 930	12,77%	13,59%

* Le résultat par action ainsi déterminé en 2024 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.



RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES CLÉS



ANCIENNETÉ
MOYENNE

14,5 ANS



TOTAL
RECRUTEMENTS

73



EFFECTIF
31/12/2024

1 433



TAUX
D'ENCADREMENT

82%



TOTAL
DÉPARTS

78



FEMMES – HOMMES

64% – 36%



DIPLOMÉS DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

80%

32% HOMMES / 68% FEMMES



MOBILITÉ
GÉOGRAPHIQUE

28



REPRÉSENTATIVITÉ AU
NIVEAU DU CODIR & COMEX

60% – 40%



NOMBRE
D'INGÉNIEURS

72

38% HOMMES / 62% FEMMES



MOBILITÉ FONCTIONNELLE
(Évolution de carrière / Changement de poste)

224



ÂGE
MOYEN

40 ANS



FILIÈRE COMMERCIALE
(BDD & PE)

59%

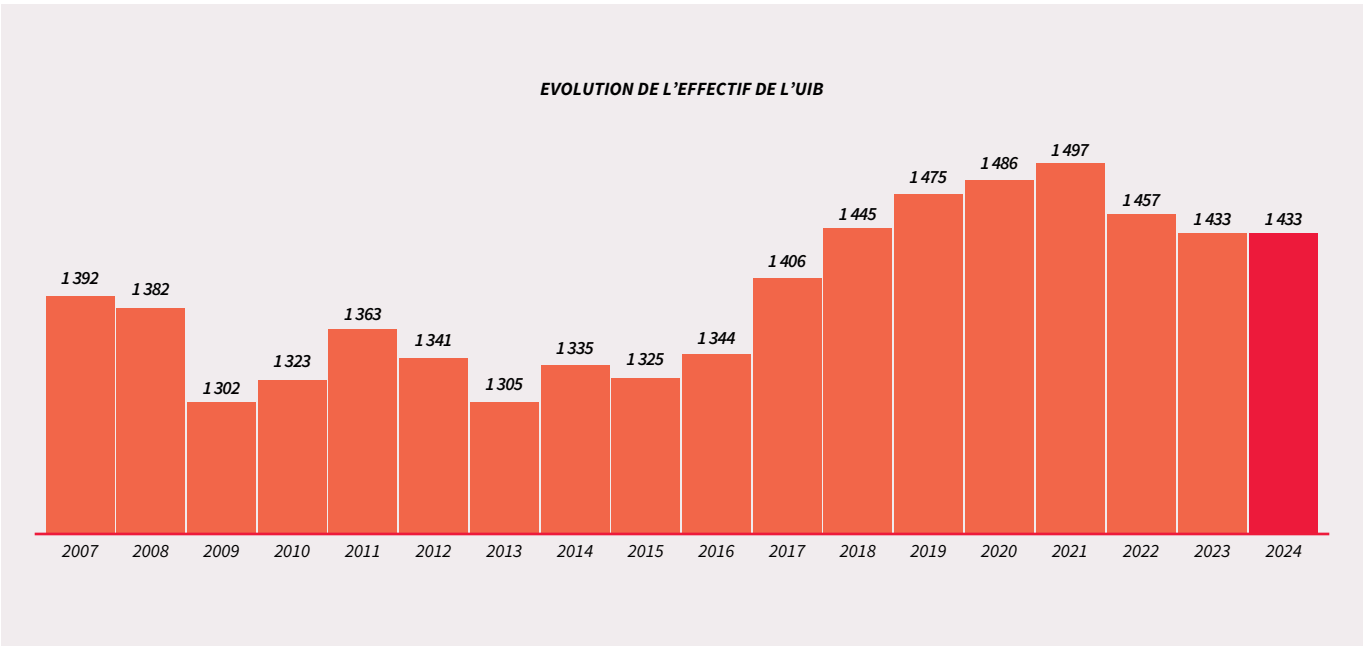
32% HOMMES / 68% FEMMES

RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES CLÉS

EFFECTIF DE L'UIB AU 31 DÉCEMBRE 2024

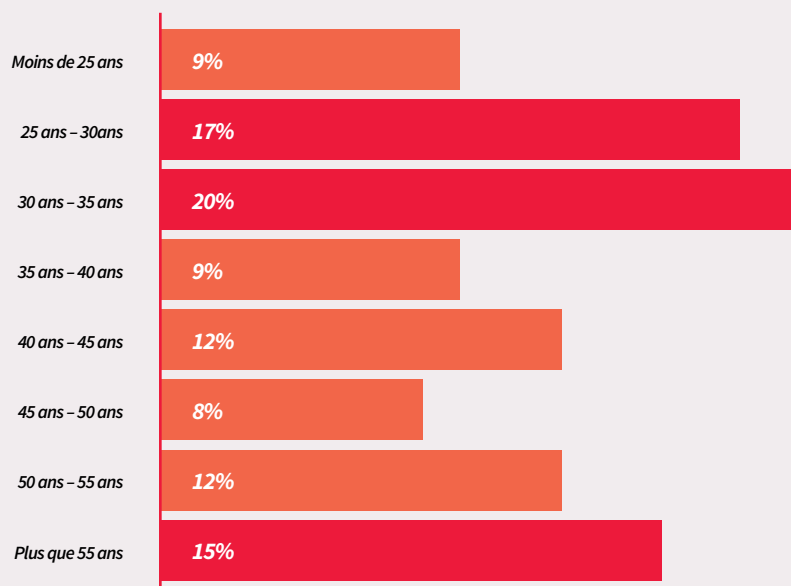
	DG	SG	DCOM	DC	DAI	DRH	DQC	PF	DRR	PSO	PE	BIM	BDD	Total
Hommes	2	41	2	3	4	11	0	16	23	136	26	4	251	519
Femmes	2	15	0	15	7	20	3	32	49	182	47	7	535	914
TOTAL	4	56	2	18	11	31	3	48	72	318	73	11	786	1 433
%	0,3%	3,9%	0,1%	1,3%	0,8%	2,2%	0,2%	3,3%	5,0%	22,2%	5,1%	0,8%	54,8%	



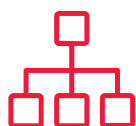
REPARTITION DE
L'EFFECTIF PAR AGE

	MOINS DE 25 ANS	25-30 ANS	30-35 ANS	35-40 ANS	40-45 ANS	45-50 ANS	50-55 ANS	PLUS QUE 55 ANS	TOTAL BANQUE
Femmes	88%	77%	76%	71%	53%	46%	46%	45%	64%
Hommes	12%	23%	24%	29%	47%	54%	54%	55%	36%
TOTAL	122	249	280	122	165	114	167	214	1 433
%	9%	17%	20%	9%	12%	8%	12%	15%	

PYRAMIDE DES AGES



FAITS MARQUANTS 2024



- > Réorganisation de la Direction des Ressources Humaines.



- > Création de l'entité « Recrutement, intégration, formation et développement de la marque employeur » dans une approche visant à optimiser l'ensemble du cycle de vie des collaborateurs en favorisant une expérience collaborateur engageante et alignée avec les valeurs de la Banque.



- > Création de l'entité « Vie Sociale » : ce dispositif a pour objectif de faire bénéficier les collaborateurs de la banque – actifs et retraités – de prestations sociales de qualité.



> Diagnostic de l'offre de formation et mise en place d'une feuille de route 2024 – 2027.



> Turnover 2,4% :

1. Hommes : **32%**
2. Femmes : **68%**
3. Profils IT : **17%**
4. Filière Commerciale : **48%**
5. Autres : **35%**



> Principaux motifs de départs :

1. Départ à l'étranger (offre d'emploi à l'international – Essentiellement le Canada).
2. Rapprochement d'un conjoint résidant à l'étranger.

RECRUTEMENT, INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA MARQUE EMPLOYEUR



CANDIDATURES
REÇUES

18 234



CONCOURS
ORGANISÉS

14



PARTICIPANTS AUX
CONCOURS

230



CANDIDATS
INTERMÉDIAIRES / SENIORS

81

(Master / Licence : 8
Ingénieurs : 72)



ÂGE MOYEN
DES RECRUES

24,6



TOTAL
RECRUTEMENTS

73

66 CVP
7 CDI



PARTICIPATION À

**8 FORUMS
DE L'EMPLOI**

ORGANISÉS PAR LES
DIFFÉRENTES ÉCOLES
CONVENTIONNÉES



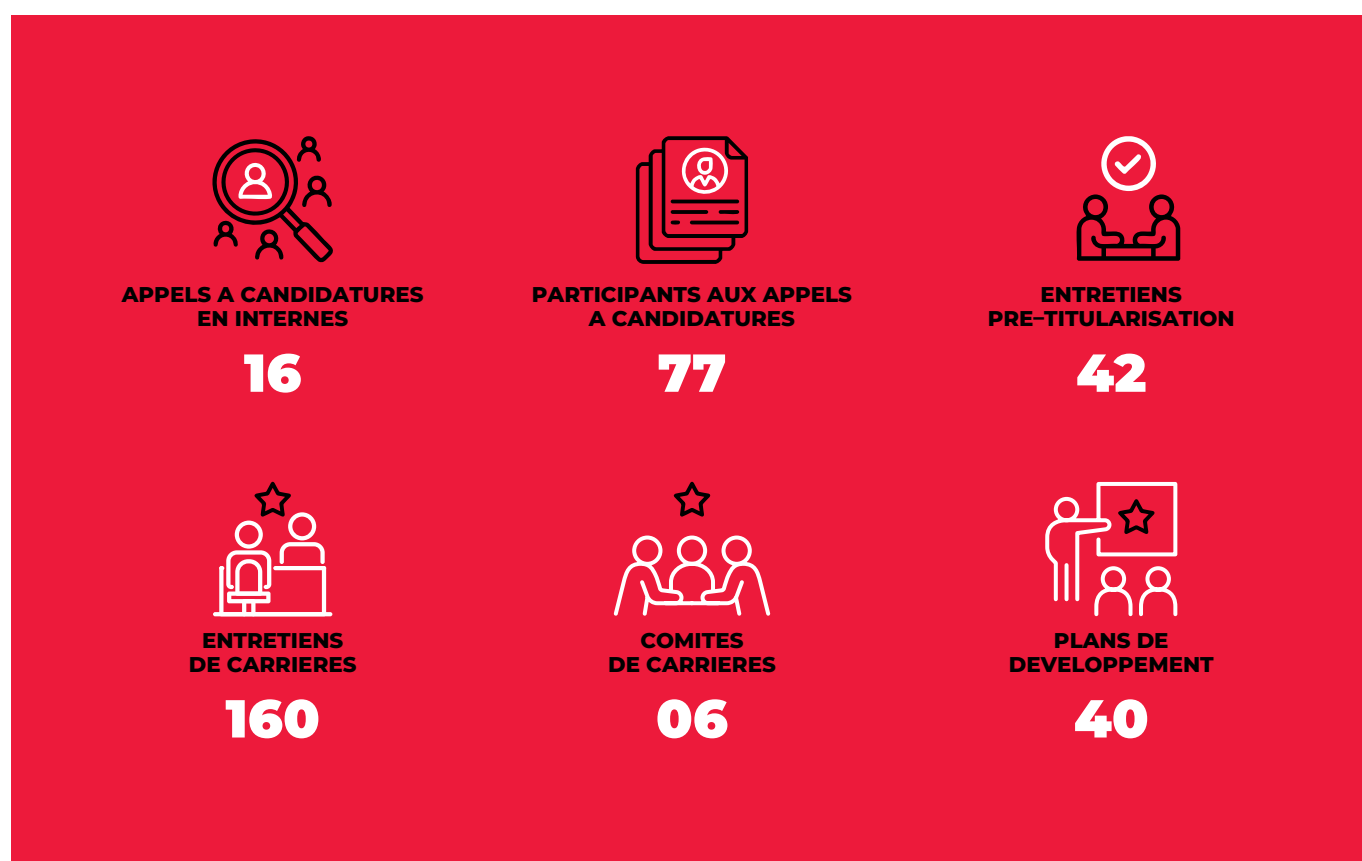
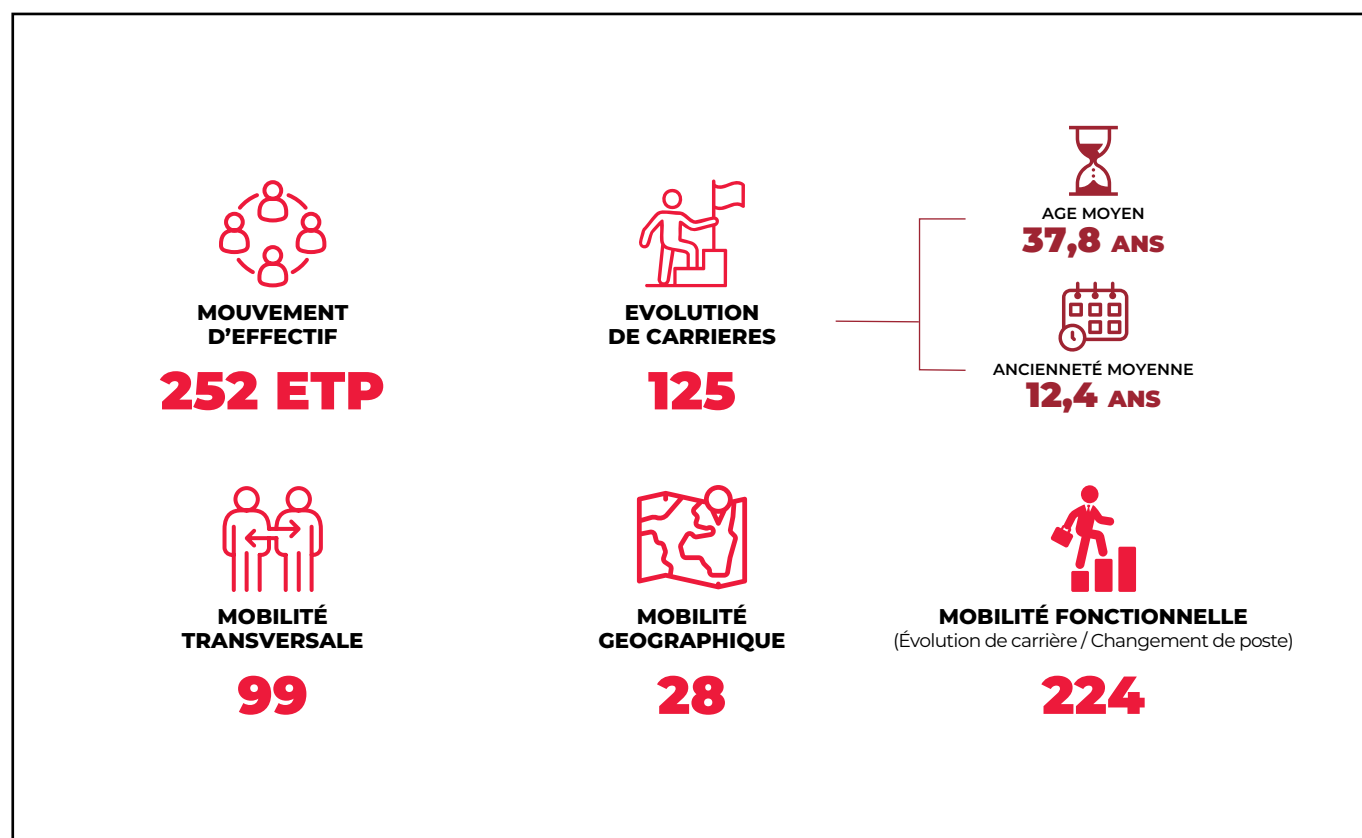
8 PARTENARIATS

AVEC DES ÉTABLISSEMENTS
UNIVERSITAIRES

2 PROJETS

DE PARTENARIATS EN COURS.

DÉVELOPPEMENT RH



DÉVELOPPEMENT RH

PROJETS DE TRANSFORMATIONS RH

1. PROJET E-RECRUTEMENT 2. PROJET WORKFLOW INTÉGRATION	PROJET HR ANALYTICS	1. LANCEMENT DU PROJET CHATBOT FORMATEUR (INTELLIGENCE ARTIFICIELLE)
---	---------------------	--

PROJETS DIGITAUX

1. Lancement d'un POC de CHATBOT formateur qui a pour objectif de fournir aux collaborateurs de la banque des réponses instantanées sur leurs questions concernant des informations liées à l'offre commerciale, aux circulaires internes, ...). Le Chabot permet d'analyser les bases documentaires de UIB (PDF, word, TXT) et fournit des réponses instantanées à partir de ces fichiers.
2. Finalisation de la phase 1 du projet E-Recrutement.

FORMATION



COLLABOATEURS FORMÉS EN PRESENTIEL*

859



NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

32 762 H



COLLABOATEURS FORMÉS EN LIGNE

1 363



HEURES DE FORMATION EN PRESENTIEL

24 275 H

MOYENNE DE 17 H DE FORMATION / COLLABORATEUR



ETUDIANTS REÇUS EN STAGES

814



HEURES DE FORMATION A DISTANCE

8 487 H



166 PARCOURS METIES

CONSEILLERS DE CLIENTELE : **15**
CONSEILLERS ESSENTIELS: **71**
NOUVELLES RECRUES : **72**
PARCOURS OFM : **8**

* Collaborateurs qui ont suivi au moins une formation

FORMATION

FOCUS SUR LES PRINCIPALES FORMATIONS DISPENSÉES EN 2024



**RÉGLEMENTATION
DE CHANGE**

128



**ETHIQUE ET
DEONTOLOGIE**

279



**LOI DE
FINANCE**

81



**ENVIRONNEMENT
& SOCIAL**

59



LAB / LFT

39



**PROTECTION DES
DONNÉES PERSONNELLES**

57



**PROGRAMME DE COACHING
DES RESPONSABLES
D'AGENCES**

62



**PROGRAMME PREMIERE
PRISE DE ROLE
MANAGERIAL**

15



**AGILE SCRUM /
SAFE AGILISTE**

47



**GESTION DE
PROJETS TPSM**

22



**SWIFT ISO
2022**

24



**FORMATIONS
CERTIFIANTES**

3

GLOBAL TRADE FINANCE : 1
AFFAIRES JURIDIQUES : 1
CSA – SECURITY IT : 1

AMBITIONS RH 2025

1 EVOLUTION



Anticiper l'évolution des métiers et des compétences avec la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences.

2 DIGITALISATION



Contribuer à l'évolution de la Culture d'entreprise
Renforcer le rôle d'accompagnement RH en modernisant les pratiques pour répondre de manière agile et innovante aux besoins évolutifs des collaborateurs et de la Banque.

3 TRANSITION



Aligner la politique RH avec la stratégie de la banque et accompagner la transformation

4 ANTICIPATION



Développer notre Marque Employeur, l'attractivité de la Banque et la fidélisation de nos talents.

Renforcer les partenariats avec les universités et nos réflexions sur l'expérience collaborateur.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre du respect des dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et de l'application de l'article 17 de ladite circulaire, une démarche a été envisagée afin d'évaluer une fois par an les travaux du Conseil d'administration dans son ensemble. Ce point est également inscrit dans le code de gouvernance du Conseil d'Administration de l'UIB mis à jour par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion tenue le 16 mars 2023.

L'UIB, dans un souci de bonne gouvernance, assure également l'évaluation de ses comités (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération).

Les administrateurs ont exprimé dans l'ensemble et à maintes reprises, leur satisfaction sur le fonctionnement, les travaux, la dynamique et la performance du Conseil, notant un progrès sur le fond et la forme des sujets traités. Ils ont, également, souligné l'harmonie, le respect, la bienveillance et la franchise des échanges au sein du Conseil et recommandé des pistes d'amélioration à même de correspondre à l'intérêt de la Banque et de ses parties prenantes.

I. COMPOSITION, COMPÉTENCES, FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil d'Administration comprend 12 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire dont 2 administrateurs indépendants et un administrateur représentant des actionnaires minoritaires. Sa composition est jugée équilibrée et regroupe des compétences nécessaires à l'exercice de la mission du Conseil d'Administration. Elle reflète un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, comme elle montre une parfaite complémentarité en

termes d'expertise des membres du Conseil, en liaison avec l'ensemble des activités de la Banque.

Le Conseil d'Administration comporte 3 femmes et 9 hommes, soit 25% de femmes. Deux nationalités sont représentées au sein du Conseil d'Administration de l'UIB.

Le fonctionnement du Conseil et des Comités est régi par le Code de Gouvernance et les Statuts de l'UIB. L'âge moyen des administrateurs est de 60 ans, l'ancienneté moyenne au Conseil d'Administration sera de 2 ans et 5 mois à la date de la prochaine Assemblée Générale. Dix administrateurs sont membres de l'un des Comités rattachés au Conseil d'Administration.

I.1. COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration intervient notamment sur les sujets suivants:

- **Orientations et opérations stratégiques:** approuver les orientations stratégiques de la Banque, suivre leur mise en œuvre et procéder à leur revue périodique
- **États financiers, reporting et communication:** (a) s'assurer de l'exactitude, de la fiabilité, de la sincérité des comptes et de la qualité des informations transmises aux actionnaires et au marché (b) contrôler le processus de publication et de communication
- **Gestion des risques:** (a) approuver et contrôler la mise en place de la stratégie globale et des politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques de toutes natures auxquels l'UIB est ou pourrait être exposée (b) s'assurer notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques, contrôler l'exposition aux risques liés aux activités de la Banque et approuver les limites globales des risques (c) et s'assurer de l'efficacité des mesures correctrices apportées
- **Organisation:** (a) être informé et débattre périodiquement et au moins une fois par an, des grandes orientations de l'UIB en matière d'organisation et veiller

à ce qu'elle soit conforme aux orientations stratégiques arrêtées et (b) délibérer préalablement sur les modifications de la structure de Direction de l'UIB

- **Conformité:** délibérer sur tout plan en matière de mise en conformité avec les normes édictées par le régulateur et les dispositions prévues par le Groupe
- **Gouvernance:** (a) examiner le dispositif de gouvernance, évaluer de manière périodique son efficacité et prendre les mesures correctives pour remédier aux éventuelles défaillances (b) s'assurer du respect de la réglementation bancaire (c) déterminer les orientations et contrôler la mise en œuvre des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'UIB notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts (d) délibérer sur les modifications des structures de direction de l'UIB et se tenir informé des principales modifications de son organisation (e) délibérer une fois par an sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et celui de ses comités
- **Ressources humaines, rémunération et politique salariale:** (a) arrêter les principes de la politique de rémunération notamment pour les membres du Comex et du Codir (b) délibérer, une fois par an, sur la politique salariale de l'UIB et sur la politique en matière d'égalité entre hommes et femmes
- **Rémunération des membres du Conseil et des Comités:** (a) proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire l'allocation aux membres du Conseil et des Comités, en rémunération de leur activité, d'une somme globale fixée annuellement à titre de jetons de présence et (b) délibérer sur la proposition de répartition de l'enveloppe des jetons de présence entre les administrateurs.
- **Périmètre de consolidation:** En tant qu'entité consolidante du Groupe UIB, le Conseil d'Administration de l'UIB prend

connaissance des risques auxquels sont exposées la Banque ainsi que ses filiales. A cet effet, il examine –trimestriellement dans le cadre de ses travaux – la situation des filiales de l'UIB, définit les cadres de gouvernance, approuve les stratégies de développement et de maîtrise des risques, met en place des processus et des contrôles appropriés

I.2. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa réunion du 26 avril 2024, le Conseil d'administration a réitéré sa confiance à Monsieur Kamel Néji et a décidé de renouveler son mandat en tant que Président du Conseil d'Administration de l'UIB pour les exercices 2024, 2025 & 2026.

Conformément aux articles 29, 30 et 31 de la circulaire 2021–05 du 19 août 2021, le Président du Conseil d'Administration est tenu de :

- > veiller à ce que l'organe d'administration s'acquitte convenablement de ses responsabilités de manière efficace et indépendante
- > s'assurer que les comités s'acquittent des responsabilités qui leur incombent et qu'ils rendent compte à l'organe d'administration des résultats de leurs travaux
- > superviser le processus d'évaluation de la performance de l'organe d'administration, des comités et des membres dudit organe
- > arrêter l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration en concertation avec la direction générale et les autres structures de gouvernance
- > vérifier la régularité des réunions du Conseil d'administration
- > communiquer à la direction générale les requêtes, les commentaires et toute décision du Conseil d'administration
- > recenser auprès de la direction générale les questions importantes à soumettre au Conseil d'administration ou à l'un de ses comités, et

- > animer les débats lors des réunions du Conseil d'administration et veiller à ce que les opinions divergentes puissent être librement exprimées et discutées en vue d'instaurer un processus de prise de décision transparent et efficace

Aussi, le Président du Conseil d'Administration est chargé de s'entretenir, chaque fois que de besoin, avec les administrateurs, les membres de l'organe de direction et les principaux actionnaires au sens de la loi n°2016–48. Il est aussi l'interlocuteur des actionnaires et de la Banque Centrale de Tunisie pour les aspects relatifs à la gouvernance de l'établissement ainsi que dans toute circonstance exceptionnelle susceptible d'entraver le fonctionnement de ses organes de gouvernance

Outre les missions conférées au Président du Conseil d'Administration en vertu du code des sociétés commerciales (art.216) et notamment celles en rapport avec la réalisation des options arrêtées par le Conseil, le Conseil d'Administration a confié à Monsieur Kamel NEJI des missions et mandats spécifiques, durant toute la période d'exercice de ses fonctions en tant que Président du Conseil d'Administration de l'UIB, et ce en concertation avec le Directeur Général de l'UIB et qui consistent notamment en:

- La représentation de l'UIB auprès des organismes institutionnels de la Tunisie
- La facilitation du business de l'UIB et son accompagnement pour l'accomplissement de toutes démarches inhérentes à la réalisation de ses projets de croissance et de développement
- L'accompagnement de la clientèle Corporate de l'UIB dans son développement à l'international et particulièrement sur le continent africain et ce, en synergie avec le Groupe SG et ses filiales
- La contribution active à la défense des intérêts de l'UIB et à la promotion de son image
- L'accompagnement de l'UIB, en cas de besoin et sur demande

du Directeur Général, dans les négociations sociales avec les partenaires sociaux

Durant l'année 2024, le Président du Conseil d'Administration a convoqué, présidé les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale Ordinaire, en a fixé le calendrier et l'ordre du jour et en a organisé et dirigé les travaux. Il a veillé au bon fonctionnement des organes de l'UIB et à la mise en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les Comités (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération). Il a assisté à la totalité des Comités rattachés au Conseil et soumis pour avis des questions à l'examen de ces comités.

Le Président du Conseil d'Administration s'est constamment assuré que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions et a veillé à leur bonne information. Un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration et des Comités rattachés au Conseil d'administration a, également, été soumis aux administrateurs en vue de recueillir leur appréciation et œuvrer au progrès du fonctionnement et du déroulement des réunions du Conseil d'administration et des Comités rattachés.

Dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur, le Président du Conseil d'Administration a veillé à l'organisation, le jeudi 28 novembre 2024, à Tunis d'un séminaire de formation à l'attention de l'ensemble des administrateurs et ce dans l'objectif qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission (Article 47, Circulaire 2021–05 du 19 août 2021 portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers). Ce séminaire a porté sur l'application des normes IFRS au sein de l'UIB. Ledit séminaire a été animé par les équipes Finance, Risques et Pôle Support & Opérations de l'UIB avec le concours du Cabinet Ernest & Young. En effet, et en vertu de la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, et de la circulaire BCT n° 2020–01, l'UIB est appelée à migrer vers le référentiel

comptable international et adopter les normes IFRS « International Financial Reporting Standards », et ce à partir de l'exercice qui sera clos le 31 Décembre 2024. À ce titre, le séminaire de formation destiné aux administrateurs, a permis de :

- Présenter un overview sur le référentiel IFRS dans son ensemble
- Se familiariser avec les règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation à appliquer pour l'élaboration des États Financiers par référence aux normes IFRS
- Identifier les principales zones sensibles entourant l'application des normes IFRS, en particulier la norme IFRS 9, et tirer les premiers enseignements sur les impacts potentiels sur les états financiers de l'UIB
- Et partager les projets en cours, déployés par l'UIB, pour l'implémentation du référentiel IFRS

De l'avis des administrateurs de l'UIB, les travaux – qui étaient de qualité et empreints de profondeur – ont répondu à leurs attentes et apporté des réponses en lien avec l'application par l'UIB des normes IFRS. Comme, ils ont permis aux administrateurs de l'UIB et aux collaborateurs présents d'être au fait des projets de la Banque et de ses ambitions en matière de conformité avec les recommandations édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Le Président du Conseil d'Administration a, également, convié les administrateurs à une Journée Portes Ouvertes au sein de l'UIB qui leur a permis de découvrir les métiers de la Banque, de rencontrer les collaborateurs, d'échanger sur les challenges, de s'informer sur les objectifs, d'identifier d'éventuelles synergies et solutions pour changer la vie des clients de l'UIB et d'entretenir une coopération étroite avec toutes les parties prenantes concernées.

Lors de la préparation du Business-Plan 2025–2029, le Président du Conseil d'Administration a aussi contribué à la fixation de l'ambition de l'UIB, à

l'identification de relais de croissance et au développement de son fonds de commerce. En effet, les enjeux de rentabilité, de part de marché mais aussi d'efficacité opérationnelle et de sécurité pour l'UIB sont éminemment importants surtout que :

- L'encours des crédits de la clientèle Corporate de l'UIB accuse une tendance baissière
- Les divers risques opérationnels ne sont pas totalement maîtrisés
- Les chantiers d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses fronts, middle et back offices, ... ne sont pas encore totalement aboutis
- Les investissements en matière de système d'information et de transformation digitale (offres de services bancaires en ligne) ne sont pas toujours suffisamment appropriés
- Les problématiques – liées à l'afflux et au traitement des données, à la sécurisation des SI et des opérations, aux exigences du régulateur en matière de communication et de transferts de données à caractère personnel et aux caractéristiques du dispositif réglementaire en matière d'externalisation et de conventions réglementées entre parties liées – sont complexes
- Les coûts augmentent alors que les différentes sources de revenus sont sous pression.

En tant que Président du Conseil d'Administration de UIB Assurances, Monsieur Kamel Néji a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire et les réunions du Conseil d'Administration de UIB Assurances et a veillé scrupuleusement à l'avancée des travaux inhérents à l'activité de UIB Assurances.

Tout au long de l'exercice 2024, le Président du Conseil d'Administration s'est réuni avec le Directeur Général pour des revues bihebdomadaires et à chaque fois que le besoin le requiert pour aborder divers sujets dont notamment :

- La priorisation des projets de la

Banque

- L'état d'avancement et d'exécution des projets majeurs de la Banque
- L'état de développement du Fonds de commerce Retail & Non Retail de la Banque
- L'accompagnement de la clientèle de la Banque
- La situation des filiales et la réalisation de leurs projets de croissance et de développement (UIB Assurances, UIB Finance, International SICAR)
- L'accompagnement du Directeur Général dans les négociations sociales avec les partenaires sociaux
- La conformité réglementaire
- La mise en œuvre et le suivi de la politique de Risques de la Banque (risques réglementaires, risques de contreparties, ...)
- La mise à jour des circulaires internes de la Banque
- Les projets de réorganisation et de nomination au sein de la Banque
- Le suivi des recommandations du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité de Nomination et de Rémunération) en vue de garantir leur bonne réalisation
- La mise à niveau du dispositif d'archivage de l'UIB
- L'élaboration du Budget 2025 & du Business-Plan 2025 – 2029 en intégrant l'impact des nouvelles contraintes réglementaires (Loi n°2024–41 du 2 Août 2024 relative au traitement des chèques & Loi de Finances 2025)
- Le lancement de nouvelles activités : Banque privée, Banque de financement et d'investissement, Programme Adopt-Digital
- Le suivi des travaux du Comité des Grands dossiers en contentieux
- Le suivi des échanges avec le régulateur, le Ministère des Finances, le Conseil du marché Financier et le Conseil Bancaire et Financier.

Par ailleurs et dans le cadre de ses échanges avec la Banque Centrale de Tunisie, le Ministère des Finances, le Conseil du Marché Financier, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ont tenu moult réunions et adressé des correspondances – auxdites instances – portant notamment sur des sujets en cours de discussion au sein du Conseil d'Administration de l'UIB et notamment l'ouverture d'une réflexion stratégique de la Société Générale concernant sa participation au capital de l'UIB.

Tout au long de l'exercice 2024, le Président du Conseil d'Administration a, également, rencontré les principaux responsables de la Banque et assisté – à la demande du Directeur Général – à diverses réunions du Comité de direction élargi durant lesquelles les différentes directions de la Banque ont présenté la déclinaison des orientations stratégiques qui leur ont été fixées ainsi que leur feuille de route. Il a visité certaines Directions de Développement Commercial ainsi que des agences du réseau de détail et des centres d'affaires rattachés au Pôle Entreprise & BFI. Il s'est, également, entretenu avec les membres du Comité exécutif pour faire le point sur les principaux sujets structurants de la Banque.

Le Président a, en outre, organisé des réunions et séminaires autour d'axes structurants de la Banque:

- L'implémentation de l'IFRS 9 : Mise en place d'un Système de Notation Interne (SNI) & modélisation LGD
- Le futur de l'industrie bancaire en Tunisie ainsi que les enjeux de la transformation multi-dimensionnelle et notamment la mue digitale de l'UIB – en collaboration avec le cabinet EY
- La feuille de route monétique projets et projets UIB – en partenariat avec la Société Monétique Tunisie
- Le déploiement du CRM au sein de l'UIB

Il a, en outre, réuni les membres du Codir et les premiers responsables de la Banque à deux reprises – durant les mois de mai et novembre 2024 – en vue de faire le point avec les différents métiers

de l'UIB sur les raisons du décrochage de la Banque, les orientations et plan d'actions 2025–2029 au vu des résultats du Business Plan 2022–2025, l'exécution du Budget 2024, le Projet de Budget 2025 et la trajectoire financière 2025 – 2029. L'objectif étant de répondre aux défis de la Banque en formulant des propositions inédites et réalistes notamment en matière (1) de développement de l'activité commerciale sur l'ensemble des marchés (2) d'amélioration des performances de la filière Risques et recouvrement (3) de qualité de service / filière commerciale, PSO, IT, monétique, ... (4) de consolidation de la filière Formation (5) de débureaucratization & optimisation des process (6) de contrôle des coûts y compris le coût du risque (7) d'innovation et de transformation multi-dimensionnelle et digitale de l'UIB.

Le Président a, aussi, accompagné et soutenu les équipes de l'UIB dans leur participation à divers salons dont notamment:

- Le Forum de l'Economiste Maghrébin
- Le Forum de l'Institut Tunisien des Administrateurs
- La Cérémonie de remise des trophées de la 9^{ème} édition de Femmes Entrepreneures
- La 38^{ème} édition des Journées de l'Entreprise, organisées par l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE),

Il a aussi participé à la célébration de la Femme lors de la journée mondiale du 8 mars lors d'une soirée où fut invité la « Grande Famille de l'UIB »: des partenaires des sphères économique, associative, culturelle et médiatique ainsi que les collaborateurs de la Banque. Cette célébration a permis de fêter, également, les 60 ans de l'UIB, de présenter les engagements de la Banque dans les domaines de la Culture, de la Solidarité et de l'Innovation, d'offrir des Démonstrations Innolab by UIB, d'exposer la collection d'Art UIB et de mettre à l'honneur des anciens de la Banque.

Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration a entendu les CACs et tenu des réunions avec les principaux actionnaires. Il a piloté, avec le Président du Comité de nomination

et de rémunération, les procédures de renouvellement des mandats d'administrateurs; et avec le Président du Comité d'Audit, la nomination des nouveaux Commissaires aux Comptes.

Sur un autre plan, le Président du Conseil d'Administration a participé à divers séminaires et conférences. Aussi et dans le respect des prérogatives et des missions dévolues au Directeur Général, le Président du Conseil d'Administration a échangé, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le conseil d'administration, avec les grands clients – dans un objectif de consolidation du fonds de commerce de l'UIB.

Enfin, le Président du Conseil d'Administration a consacré ses meilleurs efforts de manière à préserver la notoriété de l'UIB et à promouvoir ses valeurs et son image.

- Award du meilleur dépositaire local en Tunisie en 2024 par le prestigieux magazine « Global Custodian » (7^{ième} award depuis 2015)
- Award du meilleur dépositaire local en Tunisie en 2024 par le prestigieux magazine « Global Finance » (7^{ième} award depuis 2015)
- Prix de l'ANME (Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie) en lien avec l'installation d'un système de gestion de l'énergie électrique au niveau de 50 agences
- Confirmation de la certification standard MSI 20000, à la suite de la mission d'audit de surveillance annuelle
- Reconduction pour la 6^{ème} fois consécutive de la certification AML 30000, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie
- Maintien de la Certification ISO/IEC 27001:2013 activité SGSS pour la deuxième année, en lien avec le système de management de la sécurité de l'information (SMSI) & 1^{ère} certification ISO 27001 en Tunisie sur le périmètre dépositaire local pour les investisseurs institutionnels étrangers.
- Certification pour la sixième année consécutive PCI – DSS (Payment Card Industry – Data Security

Standard); l'UIB était la première banque tunisienne à se conformer à ce standard international

- Première banque labellisée « Gender Equality European & International Standard » pour l'égalité professionnelle et la diversité.

Le Président du Conseil d'Administration préside, aujourd'hui, les deux fondations de l'UIB : Fondation Arts & Culture by UIB et la Fondation Solidarité & Innovation by UIB. Il a rencontré divers acteurs, hommes de lettres, artistes, ... dans le cadre de la mise en place de diverses actions solidaires et culturelles tout en mobilisant les ressources et l'énergie des adhérents.

1. Activité: Éducation et renforcement de l'usage du digital

- **Action 1 :** Lancement de 5 projets de maisons digitales by UIB respectivement à Siliana, Bouarada et Nefta.
- **Action 2 :** Soutien à l'Association Tunisienne de Défense des Droits de l'Enfant pour accompagner les enfants déscolarisés ou en situation de décrochage scolaire
- **Action 3 :** Action rentrée scolaire en faveur de plus de 400 écoliers de l'école primaire de Sbiba
- **Action 4:** Partenariat avec l'Association Iqadh qui œuvre pour l'introduction de l'éveil musical dans plus de 30 écoles primaires en Tunisie.
- **Action 5:** Soutien des jeunes pris en charge par le Centre de Protection et d'Intégration Sociale de Sousse.

2. Activité: Santé

- **Action 6 :** Soutien de la campagne « Petits Cœurs » lancée par le Ministère de la Santé qui a permis à 70 enfants âgés de deux mois à quinze ans, souffrant de malformations cardiaques, de bénéficier d'opérations de cathétérisme interventionnel
- **Action 7:** Don d'ordinateurs et de matériel de bureau à l'hôpital El Rabta

3. Activité: Synergie

- **Action 8:** Soutien du programme TACIR qui vise à démocratiser l'accès à la créativité pour renforcer l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des jeunes dans le domaine de la culture numérique, tout en abordant des thématiques prioritaires du développement telles que l'écologie, la pollution, l'éducation et la citoyenneté.

4. Activité: Arts & Culture

- **Action 9:** Mécénat de la 37^{ème} édition du Festival d'El Jem.
- **Action 10:** Signature d'une convention triennale de partenariat avec le programme TACIR pour la création notamment d'un musée virtuel mettant en avant la collection UIB tout en proposant une visite expérientielle de cette dernière.
- **Action 11:** Mécénat du programme « Villa Baizeau – Le Corbusier & Jeanneret » et l'organisation de diverses expositions et rencontres autour de cette œuvre architecturale et de son concepteur Le Corbusier, considéré comme l'un des architectes émérites du XX^{ème} siècle.
- **Action 12 :** Partenaire du Festival International de Dougga, de Radès et Enfidha
- **Action 13 :** Partenaire des soirées spectacles « Yalla Nghani »
- **Action 14 :** Mécénat du concert « Symphonie au sommet » à Cap Angela, point septentrional de l'Afrique

I.3. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023 :

Le Conseil d'Administration de l'UIB s'est réuni six fois en 2024. Le taux de participation – en présentiel – des administrateurs aux réunions est satisfaisant (93%). En dehors de ces réunions, les membres du Conseil d'Administration ont tenu plusieurs points d'échanges sur des sujets d'actualité et jugent satisfaisantes les informations partagées entre deux séances du conseil d'administration.

Aussi, les administrateurs considèrent que le calendrier annuel initialement prévu a été aménagé de manière à tenir compte des divers impératifs dictés par des circonstances particulières. S'agissent des ordres du jour, les membres souhaitent à ce qu'ils soient moins denses (à moins d'allonger la durée des séances) tout en mentionnant que les contenus des séances du conseil sont bien adaptés aux enjeux de la Banque, aux missions du Conseil d'Administration et qu'ils prennent en compte, le cas échéant, les suggestions des membres. Sans compter que des progrès ont été relevés en ce qui concerne le temps dédié aux débats de fond. Ceci étant, les administrateurs souhaitent que le Conseil d'Administration consacre davantage de temps au suivi opérationnel de la Banque et à la revue des facteurs de risques. Enfin, les administrateurs considèrent que les délais de mise à disposition des documents sont souvent courts et doivent être respectés (10 jours calendaires) de manière à disposer de l'information nécessaire et suffisante pour avoir une vue globale et permettre ainsi une participation efficace aux travaux du Conseil d'Administration.

Lors des réunions, le Président s'est positionné – de manière claire – sur des sujets qui font débat sans créer de friction au sein du Conseil d'Administration. Il considère que les membres du Conseil d'Administration ont une compréhension claire de leurs rôles et des responsabilités qui leur incombent et que les administrateurs respectent les critères d'indépendance conformément à la réglementation et au Code de Gouvernance de l'UIB.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration a examiné les questions relatives aux thèmes suivants :

Gouvernance:

- Examen du rapport du Médiateur
- Examen du rapport de l'organe de conformité
- Examen du projet de rapport 2023 portant sur les travaux du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques,

Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération)

- Examen du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à la gestion de l'UIB et du Groupe en 2023.
- Arrêté des comptes 2023 et Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de son ordre du jour et arrêté des résolutions à soumettre à l'AGO
- Points réguliers sur les travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité des risques, Comité d'audit, Comité de Nomination et de Rémunération) avec un suivi particulier (1) du profil de liquidité de l'UIB et de sa trajectoire en Capital compte-tenu des exigences réglementaires (2) du Système d'information, sécurité informatique et plan de continuité d'activité (3) de la conformité (4) du dispositif Risque (5) du contrôle permanent et du contrôle périodique.
- Nomination de nouveaux administrateurs
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration, Missions spécifiques, Rémunération et avantages à attribuer
- Nomination des Présidents et des membres des Comités rattachés au Conseil d'Administration : Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération
- Nomination, Pouvoirs et Rémunération du Directeur Général
- Démission & Cooptation d'administrateurs
- Validation du plan d'Audit 2024
- Suivi trimestriel de la situation des filiales de l'UIB
- Nomination des Commissaires aux comptes
- Suivi des points soulevés par les administrateurs indépendants & l'administrateur représentant des

actionnaires minoritaires

- Procès-verbal de la réunion des administrateurs, membres du Comité de dépouillement en lien avec la candidature pour le poste d'un administrateur indépendant, membre du conseil d'administration & Président du Comité des Risques de l'UIB
- Procès-verbal de la réunion des administrateurs, membres du Comité de dépouillement en lien avec la candidature pour le poste d'un administrateur indépendant, membre du conseil d'administration & Président du Comité d'Audit de l'UIB
- Suivi des recommandations du Conseil d'Administration et des Comités rattachés au Conseil d'Administration
- Fixation du calendrier, programmation et préparation des réunions de la gouvernance (Conseil d'Administration, Comité des risques, Comité d'audit, Assemblée Générale)

Environnement, Orientations et opérations stratégiques :

- État d'avancement de la réflexion stratégique engagée par la Société Générale
- Examen de l'environnement concurrentiel de l'UIB (Benchmark trimestriel)
- Examen de la mise en place d'une batterie de KPIs en lien avec le marché Corporate
- Examen périodique du marché Corporate
- Examen périodique de l'état de déploiement du dispositif monétique & Omnicanal
- Examen périodique des activités Trade, Flux & Change
- Examen du Plan d'investissements 2025 – 2029, Budget 2025 et Business-Plan 2025–2029 intégrant les impacts de la loi 2024–41, de la loi de Finances 2025,
- Examen d'une note en lien avec la mission « Mise en place d'un dispositif de protection

des données personnelles / Cartographie & Revue des processus »

Finance / États financiers & Communication:

- Examen du Budget 2024
- Examen des Indicateurs d'Activité trimestriels
- Examen et arrêté des Etats Financiers Individuels et Consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2023
- Approbation du rapport de gestion
- Examen trimestriel, semestriel et annuel de la situation financière de l'UIB (en normes locales & normes IFRS)
- Examen et arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2024
- Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilées par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91–24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012–09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements
- Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle et approbation du rapport sur le respect des dispositions de la circulaire BCT n° 2018–06 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- Examen des opérations d'apurement des suspens comptables
- Point périodique sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement
- Provisionnement du risque opérationnel
- Examen d'une note relative à l'impact sur les comptes de l'UIB en lien avec l'entrée en vigueur de la loi n° 41–2024 du 2 août 2024 amendant et complétant certains

articles du code de commerce en rapport notamment avec la gestion des chèques et la réduction des intérêts bancaires.

- Impact des principales dispositions du projet de la loi de finances 2025 sur les comptes de l'UIB
- Examen d'une note portant sur le lancement d'une mission de contrôle fiscal approfondi (Ministère des Finances) portant sur les exercices 2019–2020–2021–2022
- Examen d'une note en lien avec le dénouement du contrôle fiscal portant sur les exercices 2019–2020–2021–2022.
- Examen d'une note sur les réinvestissements exonérés

Ressources intérieures & extérieures :

- Examen des limites sur le souverain et la fiche passif
- Remboursement du prêt subordonné de 40 MTND à durée indéterminée octroyé à l'UIB par la Société Générale en 2008

Conformité :

- Examen du rapport de l'organe de conformité au titre de l'exercice 2023

Ressources-humaines, rémunération & politique salariale :

- Nomination du Directeur des Risques & du Recouvrement, Fiche de poste, Organisation des délégations de compétences en matière d'octroi de crédit au sein de l'UIB
- Organisation de l'UIB – mise à jour
- Effectifs UIB – mise à jour
- Nomination et Rémunération du nouveau Responsable de l'Audit Interne
- Examen d'une note portant sur les plans de succession au sein de la banque
- Examen des rapports du Comité de Nomination et de Rémunération
- Rémunération fixe du Directeur des Risques & du Recouvrement

- Rémunération variable au prorata temporis du Responsable actuel de l'Audit Interne au titre de 2024

Contrôle interne :

- Examen des lettres de direction des Commissaires aux comptes 2023
- Dispositif de contrôle au sein de la Banque
- Point d'information sur le dispositif cybersécurité et résilience

Comptes réglementés :

- Examen d'une note relative à la régularisation des comptes réglementés (en devises) débiteurs.

Conventions entre parties liées:

- Protocole d'accord pour prestation de services KYC–RMA
- Contrat de cession de créance à conclure avec la société FRANFINANCE
- Contrat de cession des créances
- Convention de gestion de fonds FG 23
- Convention de gestion de fonds FG 24
- Convention de gestion de fonds FG 25
- Avenant global aux conventions de gestion de fonds « FG n°8, 9, 10, 11, 14, 16, 17, 18, et 20 »
- Contrat de rétrocession de créance
- Convention des services de compensation en USD assurés par SG NEW YORK.
- Contrat Indemnité de fin de carrière (IFC) avec UIB Assurances.

Gestion des Risques :

- Examen périodique de la gestion des risques CNR (Normes locales & Normes IFRS)
- Revue périodique de la situation du portefeuille en recouvrement amiable et contentieux et la cession de créances
- Revue périodique des travaux du comité de suivi des grands dossiers contentieux
- Examen d'une note portant sur les nouvelles règles de la Banque

Centrale de Tunisie relatives au reporting prudentiel sur base consolidée

- Examen d'une note portant sur (i) le provisionnement Q1–2024 en normes locales et en normes IFRS (ii) et les écarts découlant de l'application des normes locales et normes IFRS.
- Examen d'une note sur la situation UIB vis-à-vis du respect des dispositions de la circulaire de la BCT n°2022–01 relative à la prévention et la résolution des créances non-performantes NPL
- Examen d'une note portant sur l'implémentation de l'IFRS 9 : Mise en place d'un Système de Notation Interne (SNI) & modélisation LGD

Immobilisations :

- Examen d'une note portant sur le déploiement du Système Information SI–Immo
- Examen d'une note d'information relative à la mise à niveau des archives.

I.4. CONCLUSION :

Les enjeux économiques, technologiques et sociaux auxquels est confrontée l'UIB font peser sur son conseil d'administration une exigence accrue d'efficacité. L'évaluation périodique (annuelle) de son fonctionnement est une pratique qui permet de renforcer et d'améliorer la capacité du conseil à exercer pleinement ses fonctions.

La synthèse des travaux précités permet de constater que les progrès réalisés en matière de gouvernance sont bien réels, que le Conseil d'Administration exerce pleinement ses fonctions et que l'organisation de ses travaux et sa méthode de travail sont jugés satisfaisantes par les administrateurs. Notamment (1) la préparation des conseils d'administration (2) la qualité de la documentation (qui gagne à être plus concise et regroupant une synthèse des points saillants) (3) l'expertise des administrateurs et (4) les procès-verbaux des conseils d'administration qui sont exhaustifs et de bonne qualité.

Aussi, les administrateurs, tout en se disant satisfaits du cadre de gouvernance de l'UIB qui a été renforcé au cours des dernières années, d'une part, et de la performance du Conseil d'Administration, d'autre part, suggèrent des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité. Des progrès restent encore à faire afin d'atteindre les meilleures pratiques notamment en matière de Gouvernance.

Ainsi, les administrateurs ont exprimé le souhait de renforcer les actions dans les domaines ci-après :

- la transmission des supports de réunions 10 jours ouvrés au moins avant la date de tenue des réunions de manière à faire l'objet d'une préparation suffisante et être mieux analysés conformément au code de gouvernance de l'UIB et ce essentiellement pour les points requérant des décisions importantes à prendre ; surtout que les documents sont jugés riches en informations et nécessiteraient plus de temps d'étude par les administrateurs.
- des ordres du jour moins denses – moins perturbés par divers aléas exogènes – avec une classification des points à aborder: points requérant des décisions à prendre et points informatifs avec la mise à disposition de synthèses mettant en exergue les aspects saillants des points à aborder ; l'objectif étant d'améliorer davantage l'efficacité des travaux du Conseil d'Administration surtout que certaines séances sont assez courtes par rapport aux points et à l'ordre du jour à couvrir ; les débats se prolongeant parfois sur certains sujets au détriment d'autres points de l'ordre du jour parfois traités très rapidement.
- une meilleure gestion du temps (au regard de l'ordre du jour souvent chargé) à dédier aux questions en rapport avec (a) l'exécution de la stratégie de la Banque (b) le suivi des grands clients et des risques (c) les thématiques liées au système d'information et à la sécurité (d) l'optimisation, l'automatisation

et la digitalisation (e) les sujets de conformité et de contrôle permanent, ...

- une plus grande implication de l'organe exécutif dans la présentation et la discussion autour des sujets relevant de la gestion de la Banque de la conduite des affaires ainsi qu'en matière de suivi du bilan des actions du Directeur Général et ce, lors des réunions du Conseil d'Administration.
- un temps plus long – lors des réunions – à consacrer aux sujets de fonds sans exclure l'organisation de séances dédiées à l'approfondissement et au suivi d'exécution des axes stratégiques de la banque, ...
- des notes au Conseil d'Administration et des procès-verbaux plus concis et synthétiques avec un focus sur l'essentiel des éléments clés et saillants (mise à disposition d'annexes avec plus de détails si besoin et des comptes-rendus qui doivent résumer les débats et les décisions prises).
- l'organisation de séances de formation à l'adresse des administrateurs qui aimeraient se former sur des points spécifiques
- une meilleure implication dans le suivi de la politique RH (rémunération, promotion, gestion de carrières, formation, égalité professionnelle et salariale, ...).
- l'organisation des points rapportés par les Comités qui méritent davantage de temps à consacrer par le Conseil d'Administration via la tenue des réunions des Comités une semaine avant la tenue de la réunion du Conseil d'Administration ; la tenue des différents comités – le même jour – ne permettant pas de présenter au Conseil d'Administration une synthèse des travaux des comités spécialisés. Et le séquençage de la tenue des comités par rapport au Conseil d'Administration est à revoir pour que les membres des comités aient le temps de partager un compte-rendu en amont du Conseil d'Administration.

- la diversité de genre, et dans ce cadre, le Conseil d'Administration s'est engagé à densifier la présence féminine, en son sein, lors des prochaines échéances et ce, conformément au projet que porte l'UIB – et son actionnaire de référence la SG – en la matière, d'une part, et aux recommandations de la Banque Centrale de Tunisie, d'autre part.

Les administrateurs considèrent que les échanges entre les participants au conseil d'administration se déroulent de manière conforme aux valeurs de respect, de bienveillance et d'harmonie. Le Président du Conseil d'Administration fait en sorte que le Conseil d'Administration garde sa cohésion et continue à être guidé dans son action par les principes d'égalité des droits et de réciprocité des devoirs. Pour que la Banque soit ouverte, dynamique et résiliente, le Président du Conseil d'Administration veille à ce que les administrateurs aient accès aux informations / documents nécessaires pour prendre leurs décisions. Il anime les débats de façon à ce que chaque administrateur puisse s'exprimer librement et que tous les sujets soient traités de manière rigoureuse. Et souhaite davantage d'initiatives et de prise de parole de la part des administrateurs lors des réunions du Conseil d'Administration.

Enfin, les administrateurs considèrent que les Comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité d'Audit, Comité des risques et Comité de nomination et de rémunération) remplissent parfaitement leurs missions et permettent d'appuyer le Conseil à exercer pleinement ses fonctions et ses obligations en termes de gestion des risques et contrôle interne, et ce à la faveur de la qualité des informations transmises au regard des divers risques (solvabilité, liquidité, non-conformité, juridique, informatique...)

Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation seront consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 30 avril 2025.

Fonctionnement et Activités des Comités du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023

En 2024, le Conseil d'Administration a été appuyé par 3 Comités :

- Le comité d'Audit
- Le comité des risques
- Le Comité de nomination et de rémunération

Chaque comité compte au moins 4 membres. Aucun administrateur n'est membre de plus de deux comités.

Les présidents du comité d'Audit et du comité des risques sont des administrateurs indépendants. Les missions des comités sont précisées dans des chartes spécifiques à chaque comité. Ces chartes ont fait l'objet de mise à jour conformément à la circulaire n°2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Le dispositif du Contrôle Interne au sein de l'UIB est régi par le cadre réglementaire commun aux établissements de crédit de droit tunisien, défini par la Circulaire 2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie relative au contrôle interne des établissements de crédit. Conformément à ces dispositions, l'UIB a établi un dispositif de contrôle interne qui fait l'objet d'un suivi par le Comité d'audit. Ledit dispositif couvre trois fonctions indépendantes : **La fonction de contrôle permanent** assure, au moyen des dispositifs mis en œuvre, la fiabilité et la sécurité des opérations réalisées et le respect des procédures au niveau des réseaux d'agences, des services centraux et des entités à caractère financier. **La fonction de conformité** assure le suivi du risque de non-conformité qui est définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes

financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

La fonction d'audit interne assure le contrôle périodique

Le Comité d'Audit est composé à fin 2024 de 4 administrateurs : **Monsieur Rachid Tmar**, Administrateur indépendant et Président du Comité, **Madame Catherine Zenoni-Himber**, **Messieurs Kamel Néji** et **Khaled Soudani**.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2024. Cela dit et conformément à l'article 37 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, tout Comité se réunit sur convocation de son Président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile. Le taux de présence de ses membres a été de 100%. Les supports de réunions sont de bonne qualité. Le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et de ses travaux.

Le Comité a assuré le suivi du contrôle des comptes par les CACs, examiné les projets de comptes individuels et consolidés annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes (et ce, conformément à l'article 49 de la Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers). Il a, en outre, validé la communication financière correspondante. Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité a entendu les CACs et engagé des échanges sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que sur les faits marquants.

En outre, les membres du Comité d'Audit ont fait part de leurs avis au Conseil d'Administration notamment sur le rapport annuel et les états financiers, les lettres de direction des commissaires aux comptes et la nomination des nouveaux Commissaires aux comptes.

Le Comité a entendu, également, les responsables des fonctions de conformité, de contrôle périodique et de contrôle permanent et approuvé le plan d'audit pour l'année 2025. Enfin, le Comité d'Audit a examiné la note portant sur l'implémentation de l'IFRS 9 et la mise en place d'un Système de Notation Interne (SNI) & modélisation LGD.

Sans entrer dans le détail de l'ensemble des points ci-dessous, une vue d'ensemble des principaux sujets présentés et examinés par le Comité d'Audit, au cours de l'exercice 2024, a permis au Conseil d'Administration de relever divers dysfonctionnements du dispositif contrôle interne (conformité, contrôle permanent niveau 1, contrôle permanent niveau 2, contrôle réglementaire, Back-office Entrées En Relation, Secrétariat général & Tour de contrôle, Audit et inspection, ...)

Le Comité d'Audit s'est dit préoccupé par les carences du dispositif de contrôle, de détection et de prévention des risques au sein de l'UIB, avec ses multiples conséquences sur la Banque. Il a, aussi, invité l'organe de Direction à élaborer un plan d'actions pragmatique et plus efficace afin d'offrir une assurance raisonnable sur l'ensemble des activités et des risques de l'UIB. Ce plan d'actions doit nécessairement porter – sans être exhaustif – sur le mode d'organisation et de fonctionnement des divers organes de contrôle (conformité, contrôle permanent niveau 1, contrôle permanent niveau 2, contrôle réglementaire, Back-office Entrées En Relation, Secrétariat général & Tour de contrôle, Audit et inspection, ...) ainsi que sur les ajustements nécessaires à apporter aux feuilles de route desdits organes.

Il est à préciser que la Banque compte, aujourd'hui, 101 collaborateurs chargés des contrôles sur différents périmètres et niveaux (Audit et inspection, Conformité, Contrôle permanent niveau 1, KYC LOD 1, Contrôle réglementaire, Contrôle permanent niveau 2, Contrôle des entrées en relation, Contrôle a posteriori, Contrôle des opérations monétaires et de change, Contrôle des engagements LOD 2, Contrôle niveau 2 finance, Contrôle comptable (niveau 1 & niveau 2), Conformité LOD 1, Gestion

des engagements et prévention des risques LOD 1, ...

Conformément à l'article 69 de la circulaire BCT 2021-05, les travaux du Comité d'audit ont fait l'objet de la synthèse ci-après :

1. La Conformité:

La conformité est assurée par la Direction de la conformité qui compte 17 ETP soit 1.18% des effectifs de la banque.

Le comité a consacré plusieurs points relatifs à:

(1) La sécurité financière en lien avec la maîtrise (a) des risques de blanchiment d'argent (b) des risques liés au financement du terrorisme (c) des risques liés au non-respect des sanctions internationales. Le Comité d'Audit a passé en revue, également, les risques liés à la connaissance client KYC portant sur la conformité des Entrées En Relation (EER) et l'état d'avancement de la revue périodique déployé sur un stock de dossiers identifiés en fonction du risque AML.

(2) La conformité réglementaire en lien avec (a) le dispositif de lutte contre la corruption, (b) l'intégrité des marchés et la manipulation des taux, (c) la transparence fiscale et notamment le suivi des déclarations réglementaires liées à la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), (d) la protection des données personnelles et (e) le suivi des dysfonctionnements de conformité.

Plus précisément, les travaux du comité ont porté sur :

- > Le renforcement du système de contrôle de la conformité au sein de l'UIB (Cf. Rapport de l'organe de Conformité au titre de l'année 2024) ;
- > La revue du Corpus procédural en lien avec la sécurité financière et la conformité réglementaire à travers la mise à jour de la circulaire relative à la procédure sur les sanctions nationales et internationales Circulaire UIB 2024-13 et le déploiement de la circulaire - ayant trait à - la politique de conformité relative au KYC et LCB/FT (Circulaire UIB 2024-24) ;

- > L'enrichissement du cadre normatif ayant trait à l'intégrité des marchés avec la mise à jour de la circulaire relative à la procédure de risk assessment des indices de référence circulaire UIB 2024-08 et avec la mise à jour de la circulaire relative à la procédure applicable à la documentation normative relative au risque de fraude et de manipulation de marché circulaire UIB 2024-09 ;
- > La revue du cadre normatif ayant trait à la lutte contre la corruption par la mise à jour de la circulaire relative au dispositif de gestion des conflits d'intérêt circulaire UIB 2024-18 ;
- > L'état de déploiement des applications et outils dédiés à la sécurité financière (Forces 1, Forces 2, SironAML, outils de filtrage automatique des transferts émis et reçus en lien avec des pays en risque LCB/FT élevé (UIB Swift et Assistant TRF), les outils du KYC avec la finalisation du déploiement du nouvel outil de gestion des EER et le déploiement progressif du nouvel outil des revues périodiques et des revues sur événement Well'COM ;
- > Le suivi des principaux indicateurs et l'état de traitement des alertes : Alertes Forces 1, Alertes Forces 2, Alertes SironAML, Alertes dossiers Trade Finance, Alertes Dossiers LCB FT, Alertes Filtrage des swift en lien avec des pays à risque AML élevé ;
- > L'état des validations des entrées en relation et des revues des dossiers KYC ;
- > L'évolution des demandes d'informations du régulateur ;
- > Le suivi des déclarations de soupçons ;
- > Le suivi de la distribution des formations e-learning en lien avec (1) les Conflits d'intérêts, (2) l'éthique et conduite (3) les sanctions Internationales (4) la lutte contre le blanchiment (5) la lutte contre la corruption, (6) les sanctions et embargos sur le Trade Finance et la correspondance bancaire, (7) la contribution aux

indices de références financiers ; (8) le KYC ; (9) le droit d'alerte ; (10) la sécurité de l'information et (11) les risques environnementaux et sociaux.

- > Les conclusions de l'exercice de l'évaluation des risques liés à la conformité ComPass (Compliance Assessment) ;
- > Le déploiement progressif de la cartographie des risques de non-conformité relative à la réglementation des changes ;
- > Le suivi de la conformité des dossiers KYC des correspondants bancaires sous l'angle de la sécurité financière ;
- > Le suivi de la mise en place du dispositif de déclarations à l'IRS (Internal Revenue Service) des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA ;
- > Le déploiement de projet de protection des données personnelles et le suivi des autorisations de l'Instance Nationale de Protection des données à caractère Personnel INPDP ;
- > Le suivi des incidents liés au dysfonctionnement de conformité.

Sans minimiser les améliorations avérées, le Comité considère que la situation demeure fragile : Défaut de déclaration de soupçon, process de contrôle des EERs insuffisamment efficace (discordance entre l'objet social et l'activité effective de la relation), déficience dans les traitements des alertes sur l'outil Siron, problèmes d'interfaçage récurrents (Siron & workflow Alert Case Management - ACM), régularisation tardive des alertes, absence de bilan / Post Mortem ainsi qu'une qualité contestable des reportings réglementaires (CTAF). L'affaire Association des Enfants de la Lune de Médénine (Conseil d'Administration du 29 novembre 2024) illustre en partie les limites du dispositif de surveillance des risques de conformité par les diverses entités de la Banque (conformité, contrôle réglementaire, Back-Office EER, ...). L'affaire Association des Enfants de

la Lune de Médénine est, également, révélatrice d'une situation précaire à d'autres niveaux.

Par ailleurs, les outils d'aide à la détection d'opérations suspectes effectuées sur les comptes des clients – via la mise en place de scénarii et de critères de risques de blanchiment – se limitent à des contrôles a posteriori (après constatation comptable des opérations). Ils sont donc d'une efficacité limitée, dans la mesure où l'analyse ex-post des alertes pourrait conduire à l'identification de cas de suspicions avérées en matière de blanchiment.

2. Le contrôle permanent :

Le contrôle permanent est assuré par cinq entités totalement indépendantes l'une de l'autre et compte 24 ETP soit 1,7% des effectifs de la banque décomposé comme suit :

- la Direction du Contrôle permanent de niveau 1 (15 ETP) rattachée au Secrétariat Général,
- la Direction du Contrôle Permanent de niveau 2 pour les périmètres conformité et risques (5 ETP) rattachée à la Direction des risques & du recouvrement
- l'entité Contrôle des engagement LOD2, Risques de Marché & Risques Opérationnels (2 ETP) rattachée à la Direction des risques & du recouvrement.
- le contrôle niveau 2 Finance (2 ETP) rattaché au Pôle Finance
- Tour de Contrôle KYC – LOD 1 rattachée au Secrétariat Général

Au cours de l'année 2024, le Comité d'Audit a continué à suivre le fonctionnement et l'activité du contrôle permanent. Ses travaux se sont concentrés sur des aspects qui méritaient d'être traités de manière continue et structurée.

- Suivi régulier du niveau de réalisation et de la qualité des contrôles de supervision managériale pour les entités du siège & du réseau, identification des principales anomalies ainsi que la mise en place des actions de régularisation adoptées et

l'optimisation des contrôles.

- Suivi de l'auto-évaluation trimestrielle du dispositif du Contrôle Permanent qui permet d'avoir un aperçu complet de la mise en œuvre, du déploiement des projets et de l'efficacité du contrôle permanent dans une vue suffisamment granulaire.
- Suivi de l'état de déploiement du programme PCT (Permanent Control Transformation) devant permettre de consolider le dispositif du contrôle permanent et d'harmoniser les contrôles de 1^{er} niveau à travers (a) le déploiement d'une nouvelle approche de reconstruction basée sur un référentiel d'activité, de processus, de risque et de contrôle « Approche A.P.R.C » (b) le déploiement de versions plus évoluées de la Bibliothèque des Contrôles Normatifs (BCN) et la mise en place de nouveaux contrôles « HPC » Lafayette et hors Lafayette (c) le déploiement d'une nouvelle approche adoptée dans la conduite de l'exercice RCSA qui positionne les managers comme étant les principaux acteurs dans l'identification, l'évaluation de la maîtrise des risques et les contrôles sur le nouvel outil MyAssessment.
- Suivi de la revue périodique effectuée par la Direction du Contrôle Permanent de la documentation normative / circulaires intégrant un volet de contrôle permanent ainsi que la formalisation et la mise à jour de l'ensemble du dispositif de contrôle interne au sein de la Banque.
- Suivi du dispositif de revue et analyse des risques opérationnels encourus à travers la collecte et l'analyse des incidents enregistrés avec pour objectifs de contribuer à la mise en place de plans d'actions pertinents et durables à même de palier les zones de risques.
- Suivi du dispositif de surveillance des zones clé de risque via la surveillance des KRI en

dépassement des seuils fixés.

- Suivi du dispositif de revue des plans d'actions en lien avec les risques résiduels identifiés, qu'ils soient en cours (issus des exercices RCSA antécédents) ou relatifs à la réalisation de l'exercice RCSA 2024 [via le nouvel outil MyAssessment] selon la nouvelle approche par processus APRC.
- Renforcement du dispositif de la lutte contre la fraude sur les moyens de paiement par l'élaboration d'une cartographie des risques et le maintien d'un taux de clôture d'alertes de suspicions de fraude convenable.
- Suivi périodique des prestations de services externalisées (PSE) selon leur criticité sur l'outil RAMOS (Risk Assessment and Monitoring of Outsourced Services).
- Suivi des travaux des entités de Contrôle Permanent Niveau 2 et Risques Opérationnels LOD2 et notamment leur appréciation sur la conception et l'exécution des contrôles de 1^{er} niveau pour la première entité et le dispositif risque opérationnel LOD1 pour la deuxième entité.

Au cours de ses travaux, Le Comité d'Audit considère que

Les différentes réorganisations des organes de contrôle n'ont pas été déployées de manière efficiente au cours des dernières années :

- > Depuis la réorganisation de la filière contrôle en 2019, la Direction Contrôle Permanent de niveau 1 (DCPN1) n'a plus mandat d'intervention auprès des Agences pour contrôler la qualité d'exécution de la Supervision Managériale. Ce contrôle est confié désormais à la Direction Contrôle Permanent niveau 2 (DCPN2) et ce, sans la doter de moyens humains appropriés. Par ailleurs, la nouvelle entité Contrôle Qualité – créée en 2021 et dotée de 3 ETP – au sein de la Direction Contrôle permanent niveau 1 – se limite à des missions

de contrôle à distance à l'aide d'un outil GPS (Global Permanent Supervision). Les contrôles sont désormais de pur forme (respect de la fiche de contrôle, date d'observation, rattachement des grilles de contrôle, évaluation de la qualité des rapports de synthèse, ...). A l'appui d'une grille de contrôle qualité, la nouvelle entité « contrôle qualité » a pour mission de couvrir le réseau d'agences, les Directions de Développement Commercial et les centres d'affaires sur un cycle de 2 ans. Une mission de contrôle Qualité auprès de l'Agence Médenine a été effectuée en janvier 2023 et ce, dans le cadre d'une revue qualité de la Direction de Développement Commercial Sud Est : cotation « Avec Réserves » pour l'Agence Médenine. En outre, il est à signaler que la Direction de contrôle permanent CN1 n'effectue plus – de par la redéfinition de sa mission en 2019 – des contrôles sur les ouvertures de compte ainsi que sur les risques liés aux flux internationaux (rapatriements), aux virements émis et aux opérations remarquables, ... Les autres contrôles sont de pure forme et l'échantillonnage est librement déterminé par les déclarants (réseau d'agence). Enfin, la Direction Contrôle Permanent de niveau 1 (DCPN1) a relevé à maintes reprises la faible sensibilité des métiers à la qualité d'exécution de leurs déclarations sur l'outil GPS.

- > Dans le cadre de la réorganisation des organes de Contrôle et de Conformité, une nouvelle entité, « Tour de Contrôle KYC – LOD 1 » a été créée – en mai 2023 – au sein du secrétariat général. Avec comme objectif de répondre aux diverses exigences en matière de conformité (programme KYC). L'entité a pour mission (i) le pilotage et l'animation du dispositif KYC / Entrées en relation (ii) la revue périodique (ii) le monitoring de l'avancement global des revues au niveau de la LOD1 / agences et (iii) l'assurance qualité (AQ) et la fourniture des Reporting internes et Groupe. Les travaux

Assurance Qualité (AQ) consistent en un examen périodique (mensuel) – par échantillonnage de 10% des entrées en relation tous marchés, validées par les « Back-office Entrées en relation » – ou par les responsables d'agence pour les revues périodiques. Les dossiers – objet de contrôle dans le cadre de l'assurance qualité des Entrées en relation et des revues des clients PRO/COM – sont traités manuellement par le Secrétariat Général ; sachant que l'Assurance Qualité (QA) vise à s'assurer que les dossiers KYC documentés – lors des entrées en relation et de la revue – sont conformes aux exigences réglementaires et aux politiques et procédures de la Société Générale (checklists groupe). Il est à noter que le scope 2024 de la revue périodique de l'agence Médenine est constitué de 510 Dossiers dont 33 dossiers en lien avec la clientèle CLIPRO dont 8 présentent un risque élevé, 3 présentent un risque moyennement élevé, 13 présentent un risque moyennement faible et 9 présentent un risque faible. Parmi les 33 relations faisant partie du scope 2024, figurent 8 associations dont l'Association « Enfants de la Lune de Médenine » avec un niveau de risque jugé élevé. Aucun dossier des 33 dossiers – CLIPRO y compris les associations – n'a fait l'objet de revue périodique par le secrétariat général en 2024 et ce, en l'absence de remontée des dossiers par l'agence de Médenine à la tour de contrôle KYC – LOD 1 / Secrétariat Général. à noter que la mission « Revue du processus EER Retail » réalisée par la DAI en août 2024 a relevé que les dossiers d'EER des clients – y compris les associations – ne sont pas remontés au Secrétariat Général / Tour de contrôle KYC – LOD 1 . Notons, également, l'absence d'un corpus procédural – pour cette entité Tour de contrôle – et ce, conformément aux exigences réglementaires.

- > Dans le cadre de la réorganisation des organes de Contrôle et de Conformité, la nouvelle entité Direction Contrôle Permanent

niveau 2 (DCPN2) effectuera – de manière tardive – faute de moyens – une mission portant sur le KYC et LAB FT. Et ce, dans le cadre de son plan de contrôle annuel 2024. Il est à souligner que le taux de couverture des besoins de contrôle par le CN2 est remarquablement faible : 13% pour la conformité et 4% pour les risques. Aussi, le CN2 n'a couvert que 23 sur 63 macro-process au cours des 4 dernières années. Sans compter les 6 macro-process techniques (IT, sécurité, ...) qui ont été partiellement couverts en 2021

3. Le contrôle périodique :

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'Audit et l'Inspection (DAI) qui compte 11 ETP soit 0,8% des effectifs de la banque.

Le plan d'audit 2024 validé par les membres du Comité d'Audit comprenait 11 missions d'audit et des missions d'inspection du réseau, articulé de la façon suivante :

- 1 mission « Revue IT de la monétique » (conduite par l'audit spécialisée) ;
- 10 missions d'audit de processus ou entités.
- Et un ensemble de missions d'Audit du Réseau (flash Audit) ;

Un aménagement a été proposé et validé par le Comité d'Audit. Une mission portant sur la « gestion et le suivi des frais généraux » a ainsi été annulée à la suite de la mobilité de 2 chefs de mission en août 2024, sans que cela n'ait d'impact sur le respect du cycle d'audit.

100% des missions prévues au plan d'Audit 2024 ont été lancées et l'ensemble des rapports associés ont été publiés, à l'exception d'un rapport dont la publication était prévue le 31 janvier 2025.

Concernant la mission d'Audit du réseau (flash audit), la DAI a effectué 46 missions d'inspection en agences, ce qui a permis de respecter le cycle d'audit.

Les cotations des missions réalisées en agence entre 2022 et 2024 ont évolué

de façon positive. 80% des cotations étaient en effet « convenable » ou « satisfaisant » en 2024.

Enfin, l'évolution du stock de constats échus est également un fait notable en 2024. En effet, malgré une légère baisse en fin d'année, 26 constats étaient échus en décembre 2024 (dont 16 significatifs), et représentaient 35% du stock total de constats.

En conclusion, le Comité d'Audit considère que les plans d'audit – tels qu'ils sont arrêtés – privilégient des missions flash (d'un jour). Elles ne sont pas à même d'évaluer convenablement les risques intrinsèquement liés à telle ou telle agence. Depuis fin 2020, les missions d'audit en agence ne sont plus menées par la Direction de l'Audit & Inspection (DAI). La dernière mission d'audit de l'agence à Médenine remonte au mois de novembre 2016 (cotation « Avec Réserves »). Compte tenu de son profil de risque, une mission d'audit aurait dû être menée, depuis cette date. En outre, la dernière mission flash auprès de l'agence Médenine (le 08/05/2024) assortie d'une Cotation de l'agence : « Insatisfaisant » – n'a pas relevé un quelconque risque de non-conformité lié à l'association Les Enfants de la Lune de Médenine (défaut de déclaration de soupçon en 2023, flux internationaux (rapatriements) décorrélés de l'objet social de l'association, virements émis et opérations remarquables, ...). Cette situation invite à la réflexion sur la portée limitée des plans d'audit qui reposent – depuis début 2020 – sur une approche par les risques avec à la clé des missions orientées processus.....

3. Autres points :

a. Les risques opérationnels liés à l'octroi de crédit (RORC)

Le Comité d'Audit a relevé dans le cadre de ses travaux – l'étendue des risques opérationnels liés à l'octroi de crédit. De ce fait, le risque subi par la Banque est de 50 MTND. Et la probabilité de recouvrement des créances détenues sur ces relations est particulièrement faible.

b. Les risques réglementaires

En dépit des préconisations du Conseil d'Administration, le Comité d'Audit

a relevé que des infractions en lien avec la réglementation de change continuent d'être signalées (Note au Conseil d'Administration du 29 novembre 2024 : Point de situation sur le dispositif de gestion et de contrôle des comptes réglementés). Elles sont passibles d'une amende qui peut aller jusqu'à cinq fois le montant plus une peine d'emprisonnement qui peut aller jusqu'à 10 ans et ce en vertu de l'article 35 de loi N°76-18 du 21 janvier 1976 : Les infractions ou tentatives d'infractions à la réglementation des changes sont punies d'un emprisonnement d'un mois à cinq ans et d'une amende de 150 dinars à 300.000 dinars sans toutefois que cette amende puisse être inférieure à cinq fois le montant sur lequel a porté l'infraction. En cas de récidive, la peine d'emprisonnement peut être portée à dix ans et l'article 53 du Code Pénal n'est pas applicable. Par ailleurs, le Comité d'Audit a été informé des éventuels recours des autorités à l'encontre de la Banque.

c. Les risques de fraude externe

Le Comité d'Audit a relevé que l'entité « Contrôle Permanent niveau 1 » s'est dotée – depuis 2021 – d'une structure dédiée à la détection des risques de fraude. Cette structure n'est pas, encore, régie par une circulaire interne. Sans compter que les outils d'analyse – qu'elle utilise – sont sommaires. Le Comité d'Audit considère que la nouvelle affaire de fraude externe met en lumière l'impératif de conférer à l'entité « Détection des risques de fraude » les moyens d'assurer sa mission. Surtout que la Banque a été exposée – au cours de la dernière période – à moult fraudes externes.

CONCLUSION :

Lors de sa réunion du 29 novembre 2024, le Comité d'Audit a émis 26 recommandations destinées à renforcer le dispositif de contrôle interne au sein de la Banque et qui seront suivies systématiquement lors de chaque réunion du Comité

En outre, les membres expriment leur satisfaction sur le fonctionnement du Comité d'Audit et souhaitent que des améliorations significatives sur le fond et la forme des sujets traités – par les différentes structures concernées qui

animent le dispositif de contrôle interne – soient accomplies dans les meilleurs délais. Les membres soulignent, enfin, l'harmonie, le respect, la bienveillance et la franchise des échanges au sein du Comité d'Audit.

Aussi, les membres du Comité d'Audit recommandent :

- Des réunions plus fréquentes pour permettre au Comité de traiter convenablement les divers sujets relevant de son périmètre de compétence.
- Transmission des documents nécessaires (Conformité, Contrôle périodique, Contrôle permanent) suffisamment à l'avance afin de permettre aux membres du Comité de disposer du temps nécessaire pour les examiner.
- Décalage d'au moins une semaine la tenue des réunions du comité d'audit de celles du conseil d'administration afin de permettre au comité d'audit de faire part efficacement de ses travaux et de ses recommandations au Conseil d'Administration.
- Limitation de la présence aux comités d'audit des membres permanents, et faire des invitations Ad-hoc d'autres participants quand cela est nécessaire.

Les résultats de cette évaluation des travaux du Comité d'Audit seront naturellement consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 30 avril 2025.

COMITÉ DES RISQUES

Le Comité s'est réuni trois fois en 2024. Cela dit et conformément à l'article 37 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, tout Comité se réunit sur convocation de son Président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile. Le taux de présence de ses membres a été de 100%. Les supports de réunions sont de bonne qualité. Le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et de ses travaux.

À chaque réunion, le Comité des Risques a entendu le Directeur des Risques et du Recouvrement sur l'évolution du contexte de risque et les faits marquants. Il a, également, entendu le Directeur Financier sur le volet ayant trait aux risques structurels (liquidité, taux et change) ainsi que le respect des ratios prudentiels édictés par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 modifiée par la circulaire 2018-06.

Le Comité a examiné les divers documents qui lui ont été soumis et fait un point régulier au Conseil d'Administration sur les aspects les plus significatifs en lien avec la mission dévolue au Comité des Risques :

- Point sur le contexte : messages clés, environnement économique, positionnement concurrentiel et chantiers réglementaires
- Suivi des recommandations émises lors des comités des risques des trois dernières années
- État des principaux dysfonctionnements relevés en matière de gestion des risques et état d'avancement des actions émises
- Examen d'avancement des principaux sujets ayant trait à la gestion des risques : gestion des sûretés, monitoring Retail, travaux d'estimation des ECL dans le cadre du passage vers les normes IFRS, recalibrage des taux S1 & S2
- Roadmap de la Direction des Risques 2024
- Suivi trimestriel des métriques prévues dans le Risk Appetite Statement
- Analyse de la structure globale du portefeuille en normes locales et en normes IFRS
- Analyse des expositions sur les banques et le souverain
- Panorama des risques en liaison avec les portefeuilles Corporate & Retail (encours sains, encours en défaut, taux d'entrée défaut, taux de créances en défaut, CNR IFRS9 & local, taux de couverture, taux d'engagements valides, taux de notes valides, taux d'irréguliers,

suivi des forçages, indicateurs de risque du portefeuille Retail...)

- Suivi de l'activité d'octroi Corporate et des délais de décision
- Indicateurs de recouvrement amiable & contentieux
- Avancement des principaux dossiers en recouvrement amiable et en contentieux
- Suivi du plan opérationnel du recouvrement, l'assainissement du portefeuille et la résolution des NPLs.
- Suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès de la Banque dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT n° 91-24
- Suivi des préconisations de l'Audit Interne en lien avec le processus de notation interne du Corporate et le processus de gestion des forçages & suivi des engagements irréguliers
- Suivi de l'avancement du projet IFRS et la simulation de l'impact des normes IFRS conformément aux directives de la BCT (décembre 2022).
- Limites et la cartographie de risques (position de change, taux, position de liquidité, lignes CVAR...) ainsi que la position de change structurelle et la position de change marché
- Ratios réglementaires (ratios locaux et Bâlois) : ratios de solvabilité, ratios de concentration, ratios de liquidité, ratios crédits/dépôts...
- Répartition par maturité et par agent économique des placements en compte à terme et bons de caisse
- Suivi des dépôts mobilisés à des taux d'intérêts supérieurs au TMM
- Validation des limites de la position de liquidité, de change, de sensibilité, ...
- Revue et mise à jour des limites en lien avec (1) le Risque débiteur / Banques Tunisiennes (2) les limites souverains Tunisie (3) les limites Pays et Cross border (4) les seuils et limites du risque de taux
- Nouvelle méthodologie de calcul

des seuils et des limites des risques structurels

- Situation de liquidité
- PNB analytique par segment vs CNR par segment
- Positions de change & lignes CVAR
- Trésorerie devises (Euro & USD)

En 2024, le Comité des Risques a examiné les zones de risques spécifiques liées aux activités de la Banque, passé en revue les dispositifs de maîtrise de risques et s'est assuré de la bonne mise en œuvre des dispositifs de maîtrise de risques et de contrôle.

En complément et conformément à l'article 40 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le comité des risques a été chargé d'assister l'organe d'administration notamment dans les domaines ci-après :

- Conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels,
- Approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques,
- Contrôle du respect par l'organe de direction de la politique d'appétence pour le risque,
- Analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel,
- Evaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risque de l'établissement,
- Étude des risques découlant des décisions stratégiques de l'organe d'administration,
- Adoption des actions correctives pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques,
- Approbation des plans de continuité d'activité.

Les supports de réunions sont de nature à préparer les débats du Conseil

d'administration sur les stratégies, les politiques, les procédures et les systèmes permettant de gérer et de suivre les différentes catégories de risques. Les travaux du Comité ont permis, également, au Conseil d'Administration d'être conforté sur la politique de provisionnement globale et sa conformité avec la réglementation bancaire sur les divers risques. Les travaux du Comité ont mis en lumière la bonne maîtrise des risques et le bon suivi des engagements bilanciaux et hors bilan tout en mettant l'accent sur la nécessité de remédier à certaines insuffisances relevées dans le dispositif de suivi des engagements.

Aussi, le Président et les membres du Comité des risques ont émis, au cours de ses différentes réunions, diverses recommandations ayant trait aux aspects ci-après :

- Maîtrise des engagements irréguliers et du CNR. Un plan d'action permettant de ramener le taux des irréguliers à 20% de manière pérenne a été demandé par les membres de comité des risques
- Respect (a) des ratios de solvabilité, de liquidité, de division et de concentration de risques, de position de change, ... (b) les conditions de rémunération des dépôts édictées par la Banque Centrale de Tunisie
- Anticipation, diversification, suivi et quantification des divers risques
- Amélioration du rendement du recouvrement amiable et contentieux
- Déploiement d'un plan d'action pour la réduction des NPL's
- Validation préalable par le conseiller fiscal des propositions de radiations conformément aux procédures en vigueur, et ce afin d'éviter tout risque fiscal découlant des opérations de radiation
- Déploiement d'actions de sensibilisation et de communication à l'adresse de la force commerciale pour une meilleure compréhension des nouvelles définitions du défaut

et une gestion des dépassements plus disciplinée tout en préservant le développement commercial de la banque avec sa clientèle et la consolidation de son fonds de commerce

- Suivi rapproché et déconcentration du portefeuille Coporate
- Maîtrise du taux des entrées en défaut
- Suivi des 20 premières expositions Corporate pour une meilleure visibilité sur leur comportement dans le contexte économique actuel
- Renforcement du dispositif de forçage commercial des opérations pour la clientèle Retail et Non Retail tenant compte des dispositions en vigueur
- Renforcement du dispositif de traitement et des suivis des opérations d'escompte d'effets
- Renforcement des contrôles LoD 1 et LoD 2 en matière de suivi des engagements

En outre, le Comité des risques a relevé, au cours de ses différentes réunions, des points de vigilance en lien notamment avec le niveau largement excédentaire de la trésorerie en dinar, la politique des limites banques en risque débiteur (de 3j à 1 mois) et le non-respect des dispositions de l'article 3 de la charte du Comité des Risques qui prévoit la transmission de ses supports 10 jours calendaires avant la date de la réunion dudit Comité.

Aussi, les membres du Comité des Risques recommandent de :

- Limiter la présence aux comités des risques aux membres permanents nommés par le Conseil d'Administration
- Augmenter la fréquence des réunions pour permettre au Comité de traiter les divers sujets
- Transmettre les documents nécessaires suffisamment à l'avance afin de permettre aux membres du Comité de disposer du temps nécessaire pour les examiner. Et œuvrer à ce que les documents soient plus

synthétiques

- Décaler d'au moins une semaine la tenue des réunions du comité des risques de celles du conseil d'administration afin de permettre aux membres du comité des risques de synthétiser efficacement leurs travaux et communiquer leurs recommandations au Conseil d'Administration
- Consacrer davantage de temps pour les réunions du Comité des Risques
- Instaurer un suivi régulier des recommandations émises par le Comité des risques et veiller, également, au suivi de l'exécution des plans d'actions
- Accorder un temps de parole plus important au Directeur Général et l'inviter à commenter son action
- Organiser une réunion préparatoire entre le Président du Comité des risques et le Directeur des Risques et du Recouvrement afin de passer en revue l'ordre du jour, les documents et les sujets de fonds à aborder.
- Synthétiser davantage les procès-verbaux des réunions du Comité des Risques

CONCLUSION :

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité des Risques, s'est dit satisfait de l'efficacité des travaux dudit Comité. L'ancienneté, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité sont jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque. L'indépendance de la fonction de Président dudit Comité en assure l'efficacité, la transparence et un contrôle des décisions de l'organe de direction garantissant une gestion saine et prudente de l'activité. Les membres du Comité des risques apprécient la mise à disposition de synthèses mettant en exergue les aspects saillants des points à aborder.

Aussi, les administrateurs, ont pris connaissance de l'appréciation – annuelle – favorable du Président du

Comité portant notamment sur la composition du Comité, l'organisation des réunions, le contenu des travaux, le suivi de ses préconisations et l'accès à l'information. Le Président a également relevé la pertinence des débats ainsi que les progrès réalisés et attendus en matière de supervision des différents risques auxquels la banque est exposée.

Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation du Comité des Risques seront consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 30 avril 2025.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de 4 administrateurs à fin 2024, Monsieur François Bloch, Président du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Kamel Néji, membre, Monsieur Philippe Amestoy, membre et Monsieur Firas Saied, membre et ce, en vertu de la réunion du Conseil d'Administration du 26 avril 2024.

Au cours de l'exercice 2024, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni à 6 reprises. Le taux de présence de ses membres est satisfaisant et assuré de façon hybride en présentiel et à distance. La synthèse des travaux du Comité de Nomination et de Rémunération permet de restituer les principaux sujets abordés et traités lors de ses réunions ;

Conformément à l'article 42 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le comité de nomination et de rémunération est appelé à assister le Conseil d'administration notamment dans :

1. la conception de la politique de nomination et de rémunération du Président de l'organe d'administration et de ses membres, des Comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés,
2. la conception de la politique de succession des membres de

l'organe d'administration, des Comités, de l'organe de direction, des responsables des fonctions clés,

3. la nomination des membres de l'organe d'administration et des comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions de contrôle, et
4. la conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses Comités.

1. EN MATIÈRE DE CONCEPTION DE LA POLITIQUE DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE SES MEMBRES, DES COMITÉS, DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DES RESPONSABLES DES FONCTIONS CLÉS,

Au cours de l'exercice 2024, le comité de Nomination et de Rémunération a préparé notamment les décisions du conseil d'administration en matière de nomination et de rémunération de ses membres, des comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés. À ce titre, il s'est penché sur les volets ci-après :

1.1. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de Monsieur Kamel Néji en tant que Président du Conseil d'Administration de l'UIB a été renouvelé pour les exercices 2024, 2025 & 2026. Ce nouveau mandat se fera dans la continuité des engagements de coopération loyale de Monsieur Kamel Néji avec le Groupe Société Générale, actionnaire de référence de l'UIB, qui ont présidé à ses mandats précédents et ce, dans le respect des lois et règlements tunisiens et des décisions de la gouvernance de l'UIB.

1.2. PROPOSITIONS FAITES PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR DES POSTES D'ADMINISTRATEURS

Le Groupe SG a proposé les candidatures aux postes d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration de l'UIB :

- Madame Catherine Zenoni-Himber : Banquière Conseil

– Banque de Grande clientèle – Groupe SG

- Monsieur François Bloch : Directeur des réseaux Bancaires Internationaux en Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer – Groupe SG
- Monsieur Karim Idrissi : Directeur Régional Ile de France – Groupe SG
- Monsieur Khaled Soudani : Directeur des Technologies de l'Information (CTO) – Groupe SG

Ces Administrateurs ainsi nommés exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

1.3. PROPOSITION FAITE PAR LE COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION AYANT TRAIT À LA NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR TUNISIEN

Le Comité de Nomination et de Rémunération a proposé la nomination de la société Assurances Maghrebia – représentée par Monsieur Habib Ben Hassine – en tant qu'administrateur de l'UIB pour une période de Trois (3) ans, prenant fin à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

1.4. PROPOSITIONS FAITES PAR LE COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT & PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RISQUES AINSI QUE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT & PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT

L'Union Internationale de Banques (UIB) a déployé un processus de désignation d'un Administrateur Indépendant & Président du Comité des Risques et d'un Administrateur Indépendant & Président du Comité d'Audit pour les exercices 2024 – 2026.

Les appels à candidature ont été lancés le 30 novembre 2023 et publiés sur les sites du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ainsi que sur le site de l'UIB www.uib.com.tn

Le dépouillement des réponses reçues, dans les délais impartis, a permis de retenir les candidatures qui répondent aux conditions fixées par les Termes de Référence. Monsieur Rachid Tmar a été retenu – en tant qu'administrateur, Président du Comité d'Audit au sein du Conseil d'Administration de l'UIB pour une période de Trois (3) ans, prenant fin à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Après avoir minutieusement examiné le dossier de Madame Monia Saadaoui, les administrateurs, membres du Comité de dépouillement estiment que sa candidature répond aux critères fixés par les Termes de référence et apprécie hautement ses compétences qui sont utiles à plus d'un titre pour le développement futur de l'UIB. Ils ont validé la candidature de Madame Monia Saadaoui, en tant qu'Administrateur. Indépendamment, Président du Comité des Risques au sein du Conseil d'Administration de l'UIB pour une période de Trois (3) ans, prenant fin à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

1.5. PROPOSITION FAITE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

L'Union Internationale de Banques (UIB) a déployé un processus de désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices 2024 – 2025 – 2026. Au sens de la réglementation en vigueur, on entend par actionnaires minoritaires, les personnes détenant individuellement 0,5 % au plus du capital de l'UIB pour les personnes physiques et au plus 5 % du capital de l'UIB pour les institutionnels.

L'appel à candidature a été lancé le 30 novembre 2023 et publié sur les sites du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ainsi que sur le site de l'UIB www.uib.com.tn

L'Assemblée Générale Élective du 29 janvier 2024 a élu M. Tahar Ben Hatira pour être proposé en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de l'UIB pour une période de Trois (3) ans, prenant fin à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

En 2024, l'UIB a réussi un tranquille passage de relais entre huit administrateurs. Une transition aussi sereine est suffisamment rare pour être saluée.

1.6. RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES FIXES ET VARIABLES DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX) ET DU COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Le Comité de Nomination et de rémunération a réservé un avis favorable aux propositions du Directeur Général portant sur les rémunérations fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR). Le Comité de Nomination et de rémunération a rappelé, aussi, que la rémunération variable reste tributaire de l'atteinte des objectifs qui leur sont fixés d'une part et des résultats de la banque d'autre part.

1.7. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES FILIALES UIB

Le groupe UIB est constitué, outre la banque, de quatre filiales : UIB-Finance, l'Internationale de Recouvrement de Créances, l'International SICAR et UIB Assurances qui entrent dans le périmètre de consolidation de l'UIB. Le Comité de Nomination et de rémunération a réservé un avis favorable aux propositions du Directeur Général portant sur les rémunérations fixes et variables brutes des Directeurs Généraux des filiales.

Aussi et afin de permettre au Comité de Nomination et de rémunération d'accomplir sa mission et de préparer ses avis sur les questions qui relèvent de ses attributions, il a été recommandé de veiller à rendre compte au Comité

des objectifs fixés dans le cadre de la campagne de fixation des objectifs – assignés aux directeurs généraux des filiales – ainsi que de leur niveau de réalisation.

1.8. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UIB

À la demande du Conseil d'administration, le Comité de nomination et de rémunération a proposé la rémunération variable du directeur général de l'UIB. Aussi et conformément aux recommandations du Conseil d'Administration, le Comité de Nomination et de Rémunération, suggère que des actions concrètes tendant à renforcer la bonne gouvernance de la Banque et son efficacité soient déployées. Il s'agit notamment (1) de la proposition au Conseil d'Administration des objectifs annuels à assigner au Directeur Général et (2) de l'évaluation annuelle de la performance du Directeur Général. Dans ce cadre, le Président du Conseil d'Administration propose que la composante variable gagne à s'appuyer sur (1) des objectifs financiers (2) le développement de l'activité Retail & Corporate ainsi que la maîtrise des risques (3) des indicateurs non financiers (Relations sociales au sein de l'entreprise, RSE, respect de la réglementation, exécution des décisions stratégiques prises par le Conseil d'Administration, le comportement du titre UIB, ...).

1.9. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Conformément à sa charte, le Comité de Nomination et de Rémunération a émis, à la demande du Conseil d'administration, un avis favorable sur la liste des bénéficiaires des actions gratuites émises par le Groupe Société Générale pour les membres du COMEX et du CODIR.

1.10. PROPOSITION, À LA DEMANDE DU CONSEIL, DU MODE DE RÉPARTITION DES JETONS DE PRÉSENCE ENTRE SES MEMBRES.

L'Assemblée Générale Ordinaire, lors de sa réunion du 26 avril 2024, a décidé d'allouer au Conseil d'Administration

la somme de 325.000 dinars au titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

À la demande du Conseil d'Administration, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni le 26 avril 2024 à 13h (heure de Tunis), à l'effet de proposer la fixation des sommes revenant à chaque administrateur.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a tenu compte dans ses propositions (1) des clés de répartition retenues en 2023 et (2) de l'engagement et l'implication des administrateurs aux travaux du Conseil d'Administration et des Comités émanant du Conseil d'Administration, qui se sont tenus de manière périodique et ce, dans le strict respect des dispositions relatives aux règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

À l'instar des années précédentes, certains administrateurs ont eu la possibilité de reverser leurs jetons de présence aux fondations de l'UIB « Fondation Arts & Culture by UIB » et « Fondation Solidarité & Innovation by UIB » dont l'utilité sociétale est à promouvoir davantage ; étant précisé que le Conseil d'Administration est informé régulièrement des actions réalisées par les fondations de l'UIB.

Dans ce cadre, les collaborateurs du Groupe SG ont confirmé leur renoncement aux jetons de présence au profit des fondations de l'UIB afin d'éviter que lesdits jetons soient constitutifs d'un revenu perçu par les administrateurs, et ce conformément aux règles édictées par le Groupe SG.

Monsieur Habib Bouaziz a, également, fait le choix de reverser son jeton de présence au profit des fondations de l'UIB.

2. EN MATIÈRE DE CONCEPTION DE LA POLITIQUE DE SUCCESSION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS, DE L'ORGANE DE DIRECTION, DES RESPONSABLES DES FONCTIONS CLÉS,

2.1. DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Comité de Nomination et de

Rémunération a pris acte de la démission de Madame Asmae Hajjami de ses fonctions d'Administrateur.

2.2. COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Après avoir pris connaissance du CV de Madame Anne Drebel-Fortuny, qui est actuellement Responsable du développement des activités Corporate en Afrique au sein du Groupe Société Générale, le Comité de Nomination et de Rémunération a émis un avis favorable sur sa cooptation en tant qu'administratrice et ce pour la durée restante du mandat de Madame Asmae Hajjami qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

3. EN MATIÈRE DE NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AINSI QUE DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DES FONCTIONS DE CONTRÔLE

3.1. AVIS PORTANT SUR LA CANDIDATURE REÇUE DE MONSIEUR PHILIPPE DUBOIS À LA FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UIB, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR RAOUL LABBÉ DE LA GENARDIÈRE, DONT LE MANDAT ARRIVE À ÉCHÉANCE LE 31 AOÛT 2024

Le Comité de Nomination et de Rémunération considère que Monsieur Philippe Dubois est à même de servir l'UIB avec loyauté, indépendance, impartialité et rigueur. Il a émis un avis favorable unanime pour la nomination de Monsieur Dubois en tant que Directeur Général de l'UIB, en remplacement de Monsieur Raoul Labbé de la Genardièr, dont le mandat arrive à échéance le 31 août 2024.

3.2. POUVOIRS ET RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Comité de Nomination et de Rémunération a proposé au Conseil d'Administration les pouvoirs délégués au Directeur Général comprenant notamment les Pouvoirs en matière de financement, les Pouvoirs d'agir au nom de la Banque auprès de toute Administration publique et de tous Etablissements privés, Le Comité

de Nomination et de Rémunération a proposé, également, au Conseil d'Administration la rémunération annuelle et les avantages à attribuer au Directeur Général.

3.3. NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DU NOUVEAU RESPONSABLE DE L'AUDIT INTERNE

Le Comité de Nomination et de Rémunération a émis un avis favorable en lien avec la nomination, à compter du 1^{er} octobre 2024, de Monsieur Thierry Veau en tant que Directeur de l'Audit et de l'Inspection.

3.4. RÉMUNÉRATION FIXE DU DIRECTEUR DES RISQUES & DU RECOUVREMENT

Le Comité de Nomination et de Rémunération a émis un avis favorable pour revaloriser la rémunération fixe de M. Walid Nachi, Directeur des Risques & du Recouvrement en la ramenant à un niveau en adéquation avec sa fonction au sein de la Banque.

3.5. RÉMUNÉRATION VARIABLE AU PRORATA TEMPORIS DU RESPONSABLE ACTUEL DE L'AUDIT INTERNE AU TITRE DE 2024

Le Comité de Nomination et de Rémunération a émis un avis favorable en lien avec la proposition de IGAD / Groupe SG relative à la rémunération variable de M. Ahmed Amine El Mellakh.

3.6. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DE L'ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UIB

Le Comité de Nomination et de Rémunération a fait part au Conseil d'administration de sa proposition relative à la rémunération variable brute de l'ancien directeur général – Monsieur Raoul Labbé de la Genardièr – au titre de l'exercice 2024 (8 mois).

CONCLUSION :

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité de Nomination et de Rémunération, s'est dit satisfait de l'efficacité des travaux dudit comité. La compétence, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité sont jugés favorables à

une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque et à un jugement compétent et indépendant sur les politiques et pratiques de rémunération.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du rendement du Comité de Nomination et de Rémunération, suggère des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité, il s'agit notamment des axes ci-après :

- Préparation des documents suffisamment à l'avance pour permettre aux membres du Comité de les recevoir et de les examiner.
- Élargissement du scope des sujets traités par le Comité de Nomination et de Rémunération et planification d'un examen annuel des stratégies RH de la Banque (formation, gestion de carrière, dispositif de formation, politiques salariales, indicateurs de pilotage RH, évolutions salariales globales) et préparer dans ce cadre un rapport annuel à l'adresse du Conseil d'Administration incluant les objectifs RH sensibles ainsi que leur suivi (attractivité, formation, diversité).
- Proposition des objectifs annuels à assigner au Directeur Général.
- Préparation de l'évaluation annuelle de la performance du Directeur Général.
- Appui des propositions de rémunérations annuelles fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR) par des évaluations faites annuellement de leurs performances individuelles (réalisations vs objectifs).
- Planification d'une évaluation une fois par an des travaux du Comité de Direction et du Comité Exécutif dans leur ensemble.

- Amélioration des plans de succession, de développement des compétences et d'attractivité.
- Communication au Conseil d'administration des propositions du Directeur Général en matière de plans de succession de l'encadrement supérieur (membres du Comex et du Codir).
- Préparation des travaux à l'attention du Conseil d'Administration sur l'égalité Femme-Homme au sein de l'UIB, en concertation avec le Comité Equité Femme-Homme.
- Préparation des travaux à l'attention du Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la culture d'entreprise.

Aussi et conformément aux recommandations du Conseil d'Administration, le Comité de Nomination et de Rémunération a planifié d'examiner les points suivants lors de ses réunions prévues au cours de l'exercice 2025.

- Proposer au Conseil d'Administration les objectifs annuels à assigner au Directeur Général
- Proposer au Conseil d'Administration les critères d'évaluation des performances des membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif
- Proposer au Conseil d'Administration l'évaluation annuelle 2024 des travaux du Comité de Direction et du Comité Exécutif dans leur ensemble
- Proposer au Conseil d'Administration l'évaluation annuelle de la performance du Directeur Général
- Faire des propositions de rémunérations annuelles fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR) appuyées par des évaluations –

observant des critères prédéfinis – faites annuellement de leurs performances individuelles (réalisations vs objectifs).

- Proposer la rémunération variable du Directeur Général
- Préparer le rapport annuel 2024 à l'attention du Conseil d'Administration portant sur les stratégies RH de la Banque (formation, gestion de carrière, politiques salariales, indicateurs de pilotage RH, évolutions salariales globales)
- Analyser l'auto-évaluation du Conseil d'Administration et des Comités rattachés et avis au Conseil d'Administration
- Faire part au Conseil d'administration des propositions du Directeur Général sur les plans de succession de l'encadrement supérieur (membres du Comex et du Codir)
- Soumettre au Conseil d'administration des propositions de nomination de nouveaux membres du Comité Equité Femme-Homme
- Proposition, à la demande du Conseil, du mode de répartition des jetons de présence entre ses membres
- Préparer à l'attention du Conseil d'Administration un rapport sur l'égalité Femme-Homme au sein de l'UIB, en concertation avec le Comité Equité Femme-Homme
- Préparer à l'attention du Conseil d'Administration un rapport sur la culture d'entreprise

Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation du Comité de Nomination et de Rémunération seront consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 30 avril 2025.

RAPPORT DU MÉDIATEUR 2024

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024 (Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 – Article 187)

Banque ou Etablissement Financier concerné : UIB

1. PRÉSENTATION DU MÉDIATEUR

STATUT DU MÉDIATEUR	PERSONNE PHYSIQUE : X	PERSONNE MORALE :
Nom du médiateur	Sadok Hattay	
Date de la fin de la convention	31 mai 2026	
Coordonnées du médiateur	Téléphone fixe : 71 292 297	
	Téléphone mobile : 97 401 068	
	Fax : 71 292 297	
	Adresse : 10, Lotissement Hachicha Boumhal 2097	
	E-mail : sadok.hattay@cbf.org.tn	

2. ANALYSE DES SAISINES REÇUES PAR LE MÉDIATEUR

a. Saisines reçues en 2023 et clôturées en 2024

(Tableau 2.a)

	NOMBRE	THÈMES	DÉNOUEMENT
Particuliers			
Autres ¹			
Total	Néant	Néant	Néant

¹ On entend par "Autres" les professions libérales, les associations, les entreprises et les institutionnels.

b. Recensement des demandes reçues et acceptées en 2024

Pour chaque demande reçue, une fiche de synthèse a été jointe en annexe au rapport selon le modèle fourni.

(Tableau 2.b)

	PARTICULIERS	AUTRES ¹	TOTAL
Nombre total des demandes reçues (1) + (2)	50	18	68
(1) Demandes rejetées par motif de rejet	01	00	01
Non-épuisement préalable des recours gracieux de la Banque ou EF (dont demandes réorientées vers la banque)			
Saisines au titre desquelles il n'est pas admis d'arbitrage ou de transaction			
Action en justice en cours à la date de la saisine			
Absence de litige avec la banque vu que l'objet de la requête relève :			
• de la politique commerciale «Crédit»			
• de la politique commerciale «Tarification»			
• autres motifs ² (à préciser)	01	00	01
(2) Demandes acceptées et traitées par le médiateur en 2024	49	18	67
Nombre de saisines dont la médiation a été interrompue ³	37	09	46
Nombre de saisines dont la médiation a été achevée ⁴ au 31/12/2024	09	07	16
Nombre de saisines en cours de médiation à la date du 31/12/2024	03	02	05
TOTAL	49	18	67

c. Origine des demandes reçues et traitées en 2024

Cette rubrique fournit la répartition des demandes reçues et traitées au cours de l'année 2024 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

(Tableau 2.c)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Client Habituel ⁵	53		53
Client occasionnel ⁶			
Mandataire ou représentant légal		14	14
Héritier			
Client par ricochet ⁷			
Autres			
Total	53	14	67

² A préciser sur un état séparé portant référence à cette section du rapport.

³ Il s'agit des dossiers pour lesquels la médiation est devenue sans objet avant que le médiateur n'ait eu à émettre son avis. Les différents motifs figurent au tableau 3.a.1.

⁴ Il s'agit des dossiers pour lesquels le médiateur a émis son avis.

⁵ Client habituel : titulaire d'un compte auprès de l'EC ou étant en relation contractuelle permanente avec celui-ci en rapport avec son activité professionnelle (compte bancaire, placement, contrat de crédit-bail, contrat de portage,...).

⁶ Client occasionnel: qui entre en relation avec l'EC pour l'accomplissement d'une opération bancaire limitée dans le temps (retrait DAB, opération de change, opération de transfert d'argent,...).

⁷ Un client par ricochet est, par exemple, une personne qui se porte garante du remboursement d'un crédit.

d. Origine des demandes rejetées en 2024

Cette rubrique fournit la répartition des demandes rejetées au cours de l'année 2024 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

(Tableau 2.d)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Client habituel	01	00	01
Client occasionnel			
Mandataire ou représentant légal			
Héritier			
Client par ricochet			
Autres			
Total	01	00	01

e. Répartition des demandes reçues et traitées en 2024 selon le thème de la saisine

Cette rubrique fournit la répartition des dossiers reçus et traités en 2024 selon le thème de litige sachant qu'une même requête peut être comptabilisée autant de fois qu'elle comporte de thèmes différents.

(Tableau 2.e)

CATÉGORIE / THÈMES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Fonctionnement du compte	23	11	34
<i>dont: clôture de compte</i>	10	03	13
Moyens de paiement	01		01
<i>dont: monétique</i>			
Crédit	15	04	19
Tarification	01	01	02
Mainlevée	06		06
Epargne			
Déclaration à la Centrale d'Informations	02		02
Placements financiers	01		01
Accueil et qualité des services	01	01	02
Autres thèmes			
Total	50	17	67

f. Répartition des demandes rejetées en 2024 selon le thème

(Tableau 2.f)

CATÉGORIE / THÈMES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Fonctionnement du compte			
dont: clôture de compte			
Moyens de paiement			
dont: monétique			
Crédit			
Tarification			
Mainlevée			
Epargne			
Déclaration à la Centrale d'Informations	01	00	01
Placements financiers			
Accueil et qualité des services			
Autres thèmes			
Total	01	00	01

3. ANALYSE DES DOSSIERS CLÔTURÉS EN 2024

Cette rubrique se rapporte à tous les dossiers clôturés en 2024 et ce, quelle que soit la date à laquelle ils ont été soumis au médiateur.

a. Répartition des demandes reçues et traitées selon leur sort et par catégorie socioprofessionnelle

a.1 Dossiers dont la médiation a été interrompue avant l'émission de l'avis

(Tableau 3.a.1)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Médiation interrompue avant l'émission de l'avis (en nombre)			
désistement du client	15	05	20
exécution volontaire de la part de la Banque ou EF	22	04	26
assignation en justice			
Autres			
Total général	37	09	46

a.2 Dossiers pour lesquels un avis du médiateur a été émis au 31/12/2024

(Tableau 3.2.a)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Accord de la Banque ou EF et du client	08	08	16
Refus de la Banque ou EF et du client			
Accord de la Banque ou EF et refus du client			
Accord du client et refus de la Banque ou EF			
Total général	08	08	16

a.3 Dossiers clôturés en 2024 selon la réponse des parties

(Tableau 3.a.3) (concerne les avis de médiation émis)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Pas de réponse du client et accord de la Banque ou EF			
Pas de réponse du client et refus de la Banque ou EF			
Pas de réponse de la Banque ou EF et accord du client			
Pas de réponse de la Banque ou EF et refus du client			
Pas de réponse des deux parties			
Total général	Néant	Néant	Néant

a.4 Sort des dossiers en cours de médiation au 31/12/2024

(Tableau 3.2.a)

	NOMBRE	THÈMES
Particuliers	03	3 Dossiers Crédits Article 412 de la Loi 41-2024
Autres	02	1 Dossier Crédit Article 412 + 1 Dossier Assurance
Total	05	

b. Répartition des dossiers clos en 2024 selon la durée de la médiation

Cette rubrique ne concerne que les dossiers y compris les demandes rejetées pour lesquels un avis a été émis au 31 décembre 2024.

(Tableau 3.b)

DURÉE DE LA MÉDIATION	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
< 1 semaine	32	11	43
Entre 1 semaine et 2 semaines	12	06	18
Entre 2 semaines et 3 semaines	05	02	07
Entre 3 semaines et 1 mois			
Entre 1 mois et 2 mois			
Plus de 2 mois			
Total	49	19	68

c. Aspects financiers

Cette rubrique ne concerne que les dossiers clôturés en 2024 ayant un aspect de règlements financiers entre les parties et ce, quelle que soit l'année au cours de laquelle ils ont été soumis au médiateur.

c.1– Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur

(Tableau 3.c.1)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur (en nombre)	06		06
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	32 225		32 225
Montants proposés dans l'avis du médiateur	20 161		20 161
Montants effectivement payés par la Banque ou EF (en TND)	20 161		20 161

c.2– Dossiers dont la médiation a été interrompue suite à l'exécution volontaire de la Banque ou EF

(Tableau 3.c.2)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers comportant la contestation par le client d'un paiement (en nombre)	02		02
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	20 161		20 161
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF (en TND)	20 161		20 161

(Tableau 3.c.3)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers comportant la réclamation par le client d'un paiement (en nombre)	04		04
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	12 064		12 064
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF (en TND)	00	00	00

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME – LCB/FT

Le présent rapport est élaboré conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 2017–06 relative aux Reporting comptable, prudentiel et statistique à la Banque Centrale de Tunisie.

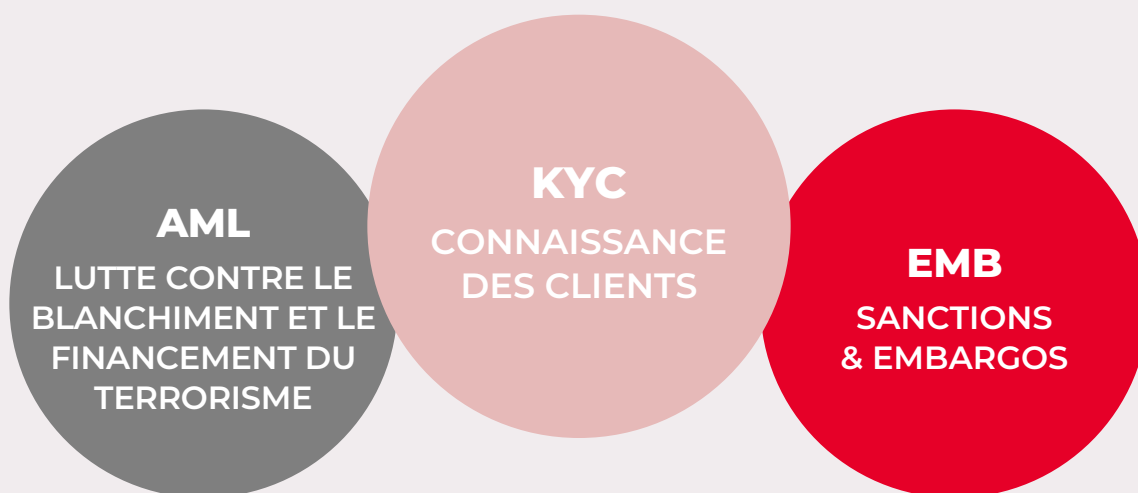
1. ORGANISATION ET PRINCIPALES MISSIONS DE L'ORGANE DE CONFORMITÉ

Conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 2021/05 relative au « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers » et à la circulaire BCT n°2017/08 telle que modifiée par la circulaire BCT n°2018/09 relative aux « règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme », la Direction de la Conformité est rattachée au Conseil d'Administration.

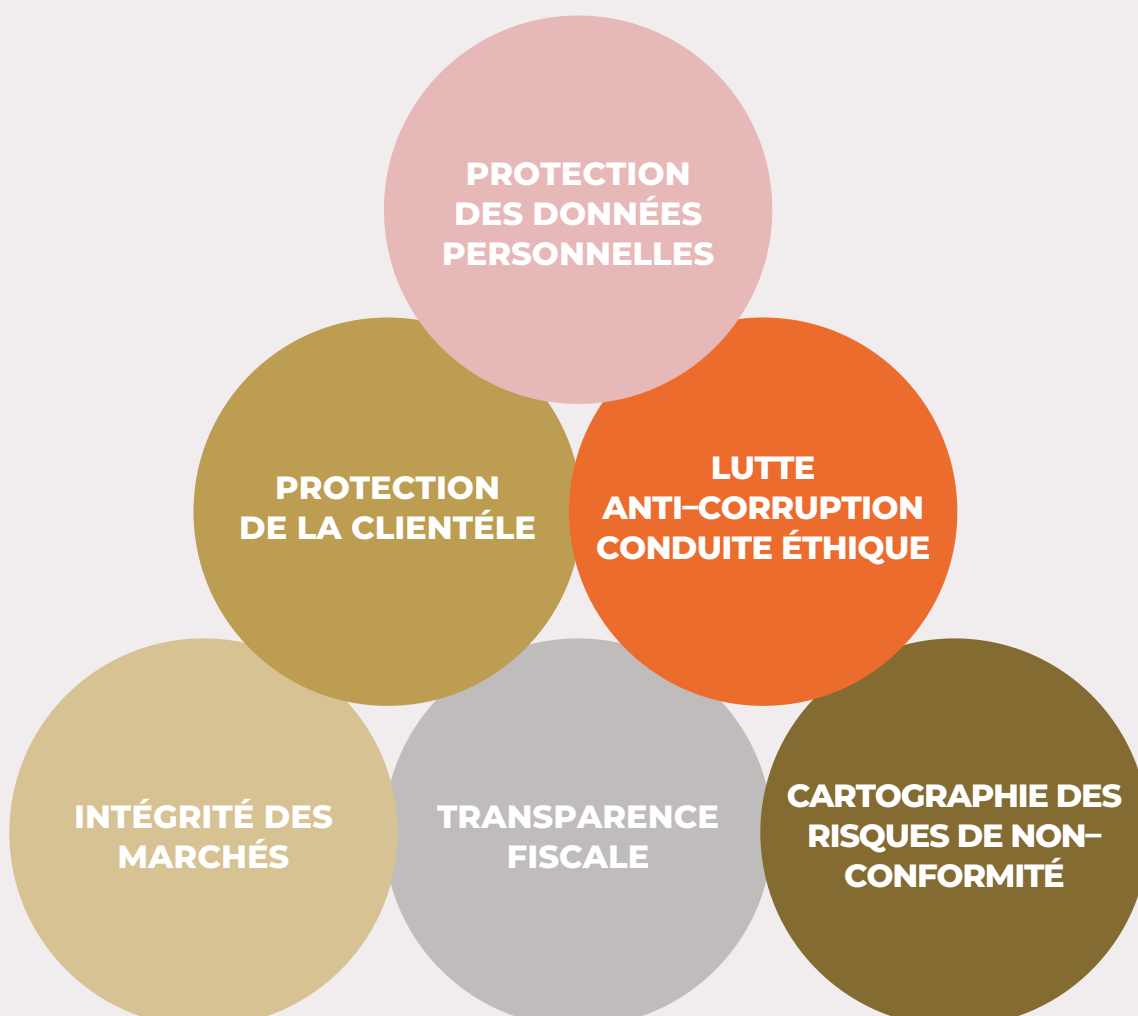
La mission de la Direction de la Conformité s'articule autour de:

- > La sécurité financière avec ses composantes LCB FT, KYC et Embargos et Sanctions
- > La conformité réglementaire avec ses composantes Protection de la clientèle, lutte contre la corruption et conduite & éthique, intégrité des marchés, transparence fiscale et la cartographie des risques de non-conformité.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE



CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE



Sur l'année 2024, L'effectif de l'équipe Conformité a connu un changement enregistrant le départ de 6 collaborateurs (4 mutations internes, un départ de la banque et une mise en disponibilité) et l'arrivée de 3 nouveaux collaborateurs dans le cadre de mutations internes, portant ainsi l'effectif total à 17 (y compris le responsable de la Conformité).

L'équipe de la sécurité financière se compose de 3 entités :

- Une entité LCB FT dirigée par un responsable de sécurité financière en charge du LAB FT et composée de 6 analystes sécurité financière chargés du traitement des alertes Siron issues de l'activité de profilage des transactions, principal pilier du dispositif LCB FT, du suivi des demandes des régulateurs, de l'établissement et de la transmission des déclarations des soupçons à la CTAF (Commission Tunisienne des Analyses Financières), du suivi des déclarations des opérations sur billets de banque étrangers (BBE), de l'élaboration de la cartographie des risques AML, de l'analyse des études de cas en lien avec le financement du terrorisme, du suivi et pilotage des projets IT relatifs aux outils de sécurité financière (SironAML, GoAML, etc.) et de la revue du cadre normatif du dispositif LAB FT.
- Une entité KYC dirigée par un responsable de sécurité financière en charge du KYC et composée de 2 analystes sécurité financière chargés de la validation des dossiers KYC des clients et des correspondants bancaires classés en risque élevé et moyennement élevé aussi bien sur les entrées en relation que sur la revue KYC (sous ses deux formes : périodique et sur événements), de la contribution à la cartographie des risques sur les thématiques liées au KYC, du suivi et pilotage des projets IT relatifs aux outils de sécurité financière liés au KYC (Workflow KYC, etc.), du profilage des opérations enregistrées sur les comptes des correspondants bancaires et de la revue du cadre normatif du dispositif KYC.

- Une entité Sanctions et Embargos dirigée par intérim par le Responsable de la Conformité, dans l'attente de désigner un nouveau responsable de sécurité financière en charge d'Embargos et Sanctions. Cette entité est composée de 3 analystes sécurité financière. Cette entité se charge du filtrage des flux internationaux avec des pays à risque LAB élevé et/ou impliquant des entités et des personnes sanctionnées, de la validation de 2^{ème} niveau des dossiers de Trade Finance, du filtrage de la base clientèle contre la liste des sanctions nationales et internationales, ainsi que de l'identification des clients qualifiés de Personnes Politiquement Exposées, de la conduite annuelle de l'exercice du risk assessment sur les sanctions, du pilotage du dispositif de gel des avoirs, de l'évaluation continue du dispositif de filtrage (cartographie des données référentielles), du traitement des demandes d'opinion en lien avec les sanctions internationales, du suivi et pilotage des projets IT relatifs aux outils de sécurité financière liés au Sanctions & Embargos et de la revue du cadre normatif du dispositif Sanctions & Embargos.

L'équipe de la conformité réglementaire compte un responsable et 2 chargés de conformité dont un assure les fonctions de délégué à la protection des données personnelle, depuis juillet 2024.

Les missions de cette équipe portent sur la veille réglementaire, la validation des procédures internes sous un angle réglementaire, la gestion des dossiers FATCA (validation des entrées en relation et de la revue des dossiers, le contrôle continu des clients éligibles à la loi FATCA, la mise en place et le dépôt de la déclaration annuelle auprès du régulateur), l'analyse et la remontée des dysfonctionnements de conformité, et des demandes d'avis pour le risque de conflit d'intérêts, le suivi des réclamations dans le cadre d'une intervention de niveau 2 LoD2, le pilotage des projets en lien avec la thématique abus de marché, le traitement des alertes des abus de

marché et l'animation du dispositif de lutte contre la corruption.

L'équipe de la conformité assure, en sus, de l'élaboration de la cartographie des risques sur son périmètre opérationnel (Fatca, intégrité des marchés, protection de la clientèle, protection des données personnelles, lutte contre la corruption et gestion des conflits d'intérêts), l'élaboration progressive de la cartographie des risques de non-conformité relative à la réglementation des changes.

À noter que depuis le mois de juillet 2024, le périmètre de la conformité réglementaire a été enrichi par le dispositif de la protection des données personnelles.

2. GOUVERNANCE: COMITÉS INTERNES

En 2024, et en dehors du comité d'audit relevant du conseil d'administration, 2 comités internes sont tenus trimestriellement : un comité relatif à la correspondance bancaire et un comité conformité.

Par ailleurs, dans le cadre de renforcement des échanges avec d'autres structures de la banque :

- Un comité de veille réglementaire et juridique est tenu avec la Direction des Affaires Juridiques
- Un comité de suivi du respect du dispositif de la lutte contre la corruption, piloté par le Secrétariat Général avec la participation active de la Conformité ;

Sur le volet intégrité des marchés, un comité est tenu trimestriellement en coordination avec la salle de marchés et la filiale UIB Finance.

3. CORPUS PROCÉDURAL

La Conformité est régie par plusieurs circulaires issues des dispositions réglementaires Tunisiennes et des instructions de la Société Générale, actionnaire de référence. Le corpus procédural est scindé entre 2 grandes thématiques (1) la sécurité financière et (2) la conformité réglementaire.

S'agissant de la Sécurité financière, le dispositif est encadré principalement par les circulaires suivantes :

- > Circulaire relative à la Politique de conformité relative au KYC et AML Circulaire UIB 2024-24 du 28/10/2024
- > Circulaire relative aux Correspondants Bancaires Circulaire UIB 2018-09 du 27/02/2018
- > Circulaire relative aux Embargos et Sanctions circulaire UIB 2018-07 du 16/02/2018
- > Circulaire relative aux sanctions internationales Circulaire UIB 2024-13 du 22/07/2024
- > Circulaire relative au Trade Finance circulaire UIB 2015-13 du 22/05/2015
- > Circulaire relative au KYC circulaire UIB 2018-27 du 14/05/2018
- > Circulaire relative à la revue KYC circulaire UIB 2023-07 du 12/04/2023
- > Circulaire relative aux Personnes Politiquement Exposées circulaire UIB 2021-32 du 25/10/2021
- > Circulaire relative aux Bénéficiaires Effectifs circulaire UIB 2023-14 du 23/05/2023
- > Circulaire relative à l'outil de profilage Siron circulaire UIB 2017-56 du 14/08/2017
- > Circulaire relative au filtrage contre les informations négatives dans le processus KYC circulaire UIB 2022-43 du 29/12/2022
- > Circulaire relative à la lutte contre blanchiment d'argent et le financement du terrorisme circulaire UIB 2020-29 du 27/08/2020
- > Circulaire relative à la déclaration des Billets de Banques Etrangères via SED circulaire UIB 2019-74 du 24/12/2019.

Quant à la conformité réglementaire, elle compte à son actif les circulaires suivantes:

- > Code de conduite et de déontologie circulaire UIB 2018-18 du 06/03/2018
- > Code de lutte contre la corruption et le trafic d'influence circulaire UIB

2022-42 du 27/12/2022

- > Circulaire de la lutte contre la corruption circulaire UIB 2023-03 du 03/02/2023
- > Circulaire cadeaux, repas d'affaires et événements externes circulaire UIB 2022-37 du 01/12/2022
- > Circulaire relative à la gestion des conflits d'intérêt circulaire UIB 2024-18 du 10/10/2024
- > Manuel de Conformité circulaire UIB 2017-51 du 21/07/2017
- > Circulaire relative à la procédure de détection des dysfonctionnements de conformité circulaire UIB 2022-31 du 08/09/2022
- > Circulaires relatives aux risques de Fraude et de manipulation de marché : (1) risques de fraude et de manipulation de marchés circulaire UIB 2021-20, (2) Gestion des ordres circulaire UIB 2023-09, (3) Supervision managériale liée à l'activité de la salle de marchés circulaire UIB 2020-38, (4) Communications électroniques et audio circulaire UIB 2022-15, (5) Gouvernance de la formation circulaire UIB 2021-28, (6) accès aux outils de marchés circulaire UIB 2020-41, (7) Abus de marchés circulaire UIB 2020-42, (8) Remonté des incidents circulaire UIB 2020-43 et (9) Politique applicable en matière de transactions personnelles circulaire UIB 2020-44
- > Circulaire relative au droit d'alerte circulaire UIB 2024-07 du 07/05/2024
- > Circulaire relative aux actions de mécénat et sponsoring circulaire UIB 2023-02 du 31/01/2023
- > Circulaires relatives à la gestion et relations avec les tiers non-clients KYS et fournisseurs de services financiers circulaire UIB 2024-01 du 10/01/2024
- > Circulaire relative au code de conduite et procédure relatifs à la contribution au TUNIBOR circulaire UIB 2024-29 du 27/12/2024
- > Circulaire relative aux obligations

liées à l'application de la réglementation FATCA circulaire UIB 2021-27 du 24/09/2021

- > Circulaire relative aux Reporting réglementaires applicables à la Conformité circulaire UIB 2021-40 du 10/12/2021
- > Circulaire relative aux transactions personnelles des personnes exposées sur les clients des services d'investissement circulaire UIB 2022-39 du 07/12/2022
- > Circulaire relative aux exigences professionnelles réglementaires circulaire UIB 2023-21 du 05/09/2023
- > Circulaire relative à la protection des données à caractère personnel 2021-37 du 29/11/2021

4. APPLICATIONS ET OUTILS DÉPLOYÉS

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Le dispositif dédié à la sécurité financière repose sur des applications qui permettent d'assurer un monitoring efficace des opérations pouvant générer des risques de LCB FT et/ou en lien avec Embargos et Sanctions, à savoir :

- > **Forces 1** : le filtrage des transactions internationales (messages Swift) en lien avec les listes d'embargos et sanctions économiques. Le filtrage des messages permet de stopper les messages en lien avec une entité ou une personne sanctionnée ou un Pays sanctionné. Les alertes générées par l'outil de filtrage « Forces 1 » sont considérées comme étant des Alertes de Niveau 1 et traitées par l'équipe centrale. Les alertes de Niveau 2 correspondent aux Alertes de Niveau 1 qui n'ont pas pu être disqualifiées par l'équipe centrale d'Alertes ou générées à tort du fait d'un manque d'informations. Ces alertes sont soumises à l'équipe de sécurité financière de l'UIB en charge d'embargos et sanctions pour analyse et avis.
- > **Forces 2** : le filtrage des bases clients à partir des listes d'embargos et sanctions

économiques est réalisé selon une fréquence quotidienne. La liste des sanctions intègre les listes indiquées par le décret-loi 2019-419 (liste nationale et liste onusienne), outre les listes internationales (OFAC, France, Europe. Le filtrage en lien avec le référentiel de la Société Générale des PPE (Personnes Politiquement Exposées) est effectué selon une fréquence mensuelle.

- > **L'outil de profilage SironAML:** L'outil SironAML aide à la détection d'opérations suspectes et de clients présentant des typologies d'opérations inhabituelles grâce à la mise en place de scénarii paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment. Le traitement quotidien des alertes générées sur l'outil est assuré. En cas de suspicions avérées en matière de blanchiment, les opérations suspectes font l'objet de déclarations de soupçon à l'autorité compétente locale (CTAF).
- > **L'outil ACM-Siron:** « Adaptive Case Manager » est un outil de workflow de traitement et de gestion des alertes LCB-FT permettant de piloter le processus AML dans sa globalité. Cet outil permet d'optimiser le processus d'échanges des demandes d'informations entre l'équipe LAB-FT et le front Office tout en constituant une piste d'audit.
- > **L'outil GoAML:** est une application développée par l'ONUUDC (L'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime) pour répondre aux besoins spécifiques des Cellules de Renseignement Financier (CRF). Cette application est utilisée par 60 CRFs dans le monde. GoAML a été choisi par la CTAF dans le but de mettre à disposition des entités déclarantes, une plateforme de communication, permettant l'envoi des déclarations de soupçon et d'autres informations au moyen de fonctions de téléchargement des fichiers XML ou par la saisie manuelle via un

formulaire en ligne.

- > **AMLCOM :** est un outil de profilage relatif à la correspondance bancaire permettant la détection d'opérations suspectes grâce à la mise en place de scénarii paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment, en lien avec cette activité risquée par nature.
- > **DIGITRADE:** est une plateforme permettant de faciliter, optimiser et sécuriser les contrôles de conformité des opérations Trade, avec une attention particulière portée aux contrôles Sanctions & Embargos.
- > **BPM «Well'com»:** est une application de gestion du KYC des clients. Cette application intègre un workflow et des techniques de lecture automatique des documents. La reconnaissance optique de caractères permet une extraction fiable et rapide des informations pertinentes des documents numérisés. Aussi, les API (Application Programming Interface) offrent une interaction transparente avec d'autres systèmes pour une collaboration optimale entre les équipes.

Outre ces outils et applicatifs, l'UIB a développé en interne des solutions et Workflow permettant d'assurer une meilleure maîtrise des risques de sécurité financière :

- > **UIB Swift:** Il s'agit d'une plateforme qui permet d'intercepter les swifts relatifs aux rapatriements (transferts reçus) en provenance de pays à risque Lab Elevé. Ces rapatriements sont soumis à l'analyse et à la validation de l'entité Sanctions & Embargos.
- > **Assistant TRF:** Il s'agit d'un portail web permettant au front office d'acheminer les ordres de transfert reçus de la part des clients et d'aiguiller la demande selon le niveau de contrôle requis (contrôle réglementaire ou sécurité financière). Les transferts à destination des pays à risque lab élevé sont soumis à l'analyste et à

la validation de l'entité Sanctions & Embargos.

- > **OLCOM:** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers d'ouverture de compte (dossiers juridiques et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction Générale, Direction de la conformité, BO contrôle réglementaire et BO Entrées En Relation) suivant le niveau de risque LAB du client, son statut (PPE ou non, soumission ou non à la réglementation FATCA...) et la nature des comptes à ouvrir (dépôt, commercial, professionnel, réglementé ou non réglementés).
- > **Workflow remédiation:** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers clients en stock identifiés dans le projet de la remédiation (dossiers juridiques et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction de la Conformité et Equipe projet KYC).

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Sur le volet de la conformité réglementaire, des outils et applications sont déployés sur les volets de la lutte contre la corruption et l'intégrité des marchés :

- > **GEMS:** (Gifts Events Meals Solution): Une plateforme qui constitue le registre des cadeaux, repas d'affaires et événements externes et présente une méthode efficace pour consigner les informations sur les cadeaux et invitations à des repas d'affaires ou événements externes offerts ou reçus (incluant les preuves d'autorisation préalable et de notification).
- > **Outil de détection des abus de marché:** Une solution permettant de générer des alertes sur les transactions au niveau de la salle de marchés qui sont annulées, modifiées ou présentant des similitudes.

THÈMES TRANSVERSES

L'évaluation des risques aussi bien sur les thématiques sécurité financière que les thématiques de la conformité réglementaire est prise en charge via un outil dédié **MyCompass**.

Il s'agit d'un outil d'évaluation des risques de non-conformité sur les domaines de Sanctions Embargos, AML-FT, Protection de la Clientèle et des Investisseurs, Intégrité des marchés, Protection des Données, Transparence fiscale et Responsabilité Sociale et Environnementale. L'outil est conçu pour :

- Répondre aux obligations réglementaires et identifier le risque résiduel ;
- S'aligner avec les meilleures pratiques quant à la gestion des risques de conformité ;
- Aider à prioriser les risques clés de la banque et allouer un budget et des ressources pour maîtriser ses zones critiques.

5. PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2024

- > **Alertes Forces 1_ Filtrage des messages Swift en lien avec les listes des Sanctions et embargos** : 2 062 alertes (vs 2016 en 2023) ont été analysées sur l'année 2024, dont 21 opérations ont été bloquées avec rejet des transferts (émis et reçus). Etant précisé que le nombre de transferts – émis et reçus – est de 138 580 (vs 107 223 en 2023) générant un taux d'alerte de 1,5% (contre un taux de 1,9% en 2023).
- > **Alertes Forces 2_ Filtrage de la base clientèle en lien avec les listes des sanctions et embargos** : Le nombre de hits s'élève à 138 237 hits en 2024 (vs 53 429 alertes en 2023). Cette hausse significative du nombre d'alertes s'explique par la migration de l'outil FFF classic de la version 5,7 vers la version 5,8. Aucun client sanctionné (figurant sur la liste nationale) n'a été identifié en 2024, maintenant ainsi le total des clients sanctionnés à 5.
- > **Alertes SironAML** : Le nombre d'alertes Siron est passé de 38

677 en 2023 à 41 013 en 2024, enregistrant une hausse (6%). Le taux de traitement de 99,7% a été atteint à la fin de l'année 2024. À l'issue de l'analyse de ces alertes, 24 déclarations de soupçons ont été adressées à la CTAF.

- > **Dossiers Trade Finance** : Sur l'année 2024, 37 dossiers Trade (vs 45 en 2023) ont été transmis à la sécurité financière, à la suite de la détection de hit en lien avec embargos et sanctions ou LCB FT. Le nombre de dossiers analysés par la sécurité financière représente 1% du total des dossiers de la banque (3 250 en 2024 vs 3 293 en 2023). 01 dossier a été rejeté pour non-respect des sanctions liés aux flux libellés en USD.
- > **Dossiers LCB FT _ Filtrage des swifts en lien avec des pays à risque AML élevé** : Le nombre des dossiers analysés par la conformité s'élève à 5 671 dossiers de transferts (émis et reçus) qui ont été examinés par la sécurité au cours de l'année 2024 contre 6 009 en 2023. Le nombre d'opérations de transferts filtrées en 2024 représente 4,1% du nombre total des transferts internationaux de la banque (émis et reçus). Le filtrage a donné lieu au rejet de 6 opérations.
- > **Validation des Entrées en relation avec risque LAB élevé et moyennement élevé** : En 2024, le nombre de dossiers d'ouvertures de comptes transmis à la sécurité financière s'élève à 2 071 dossiers (contre 2 119 dossiers en 2023). Aussi, 666 dossiers ont été traités dans le cadre de la revue KYC.
- > **Validation entée en relation et revue des clients soumis à la réglementation FATCA** : En 2024, le nombre de dossier transmis à la conformité réglementaire pour validation s'élève à 84 dossiers. Il s'agit de clients présentant des critères nécessitant des vérifications sur le plan de la réglementation FATCA.
- > **Activité déclarative** : Le nombre de déclarations a enregistré une légère baisse de 4% et s'élève désormais à 43 déclarations en 2024

contre 45 déclarations en 2023.

- > **Demandes d'informations CTAF** : le nombre des demandes d'informations adressées par la CTAF a enregistré une hausse de 9% passant de 472 en 2023 à 515 en 2024.

6. FAITS MARQUANTS 2024

- > **Certification AML 30000** : L'UIB a reconduit pour la 6^{ème} année consécutive la certification AML 30000, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie.
- > **Formations** : Sur 2024, 11 formations e-learning inhérentes à la conformité ont été distribuées. Il s'agit de : (1) les Conflits d'intérêts, (2) l'éthique et conduite (3) les sanctions Internationales (4) la lutte contre le blanchiment (5) la lutte contre la corruption, (6) les sanctions et embargos sur le Trade Finance et la correspondance bancaire, (7) la contribution aux indices de références financiers ; (8) le KYC ; (9) le droit d'alerte ; (10) la sécurité de l'information et (11) les risques environnementaux et sociaux.
- > **Filtrage des Negative News** : L'outil de filtrage des informations négatives a fait l'objet d'une montée de version, en intégrant le risque environnemental et social, outre le risque de lutte contre la corruption, existant, dans l'évaluation du risque de sécurité financière du client.
- > **Dispositif KYC** : La revue périodique et la revue sur événement a été implémentée sur le workflow dédié au KYC Well'Com.
- > **Sanctions et Embargos** : La montée en version de l'outil de filtrage a été opérée. Elle a donné lieu à un stock de 74.085 alertes. L'apurement de ce stock n'a pas donné lieu à l'identification de personnes sanctionnées.
- > **Dispositif LCB FT** : L'exercice d'évaluation des scénarios AML non pris en charge par les outils de profilage a été menée et a permis de dégager des ajustements

(renforcement du contrôle des opérations en Billets de Banque Etrangers).

- > **Dispositif d'Alerte :** Le projet pour le déploiement d'un canal sécurisé d'alerte lancé en 2023 et se poursuit sur 2024.
- > **Cartographie des risques de non-conformité :** Le déploiement de la cartographie des risques de non-conformité sur le périmètre de la réglementation des changes s'est poursuivi en 2024. Après une évaluation des risques relatifs aux entrées en relation et au fonctionnement des comptes en 2023, la domiciliation des titres de commerce extérieur et les allocations pour voyage d'affaires ont fait l'objet d'une évaluation en 2024.
- > **Protection des données personnelles :** Le programme de remédiation du dispositif de protection des données personnelles a été clôturé par la mise en place de (1) la cartographie des processus (2) la cartographie des traitements (3) la cartographie des données (4) les PIA (Privacy Impact Assessment) (5) et le référentiel de conservation et d'archivage.

7. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ POUR 2024

L'exercice annuel de l'évaluation des risques de non-conformité (Compliance Assessment) pour l'année 2024 a porté sur les thématiques suivantes :

- > **Sanctions & Embargos :** L'évaluation globale des risques S&E a abouti à une cotation du risque résiduel « Faible » résultant d'un score du risque inhérent « Moyen » et d'une cotation « Satisfaisante » du dispositif de maîtrise des risques (Mitigants). Cette notation « Faible » du risque résiduel reflète l'engagement de l'UIB dans la maîtrise et le pilotage du dispositif des Sanctions et Embargos, notamment à travers l'ensemble des actions menées régulièrement, depuis la transition

en run du Programme Lafayette.

- > **Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du terrorisme :** L'évaluation globale des risques LCB/FT a abouti à une cotation du risque résiduel « Moyen » résultant d'un score du risque inhérent « Elevé » et d'une cotation « Acceptable » du dispositif de maîtrise des risques (Mitigants).

Cette cotation Moyenne du risque résiduel traduit les faiblesses identifiées sur le dispositif KYC qui a conduit à l'aggravation des scores des mitigants sur les catégories « Gouvernance et Management de la Direction » et « Assurance qualité ». Les principales faiblesses portent sur la mise en place tardive de l'équipe Assurance Qualité KYC et les faibles taux de conformité issus des contrôles conduits sur les dossiers KYC, dans le cadre de cette Assurance Qualité.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs éléments attestent de la solidité du dispositif LCB/FT, en matière de gestion des alertes et d'activité déclarative (Transmission de déclarations de soupçons). Cela se traduit principalement par (1) le déploiement d'outils assurant un meilleur monitoring et profilage des transactions, (2) la mise en place de cadre normatif, régulièrement revu et (3) la montée en compétence des collaborateurs de la Conformité.

- > **Protection des données :** Le dispositif de protection des données a été évalué à travers les volets (1) Protection des données personnelles et (2) archivage réglementaire. L'évaluation a abouti à une cotation de risque résiduel Faible. Néanmoins, cette cotation n'exclut pas l'existence de zones à risque notamment en lien avec le traitement des données sensibles, le transfert des données à l'Etranger et l'archivage des données pouvant faire l'objet de demandes des régulateurs et des autorités judiciaires. Quant à l'archivage réglementaire, bien que des solutions d'archivage soient

mises en place, le cadre normatif accuse l'absence d'une politique d'archivage et le déploiement d'un référentiel fixant les délais d'archivage, mais aussi l'absence de lignes directrices encadrant la purge des enregistrements de données au niveau des systèmes d'informations.

- > **Protection de la Clientèle :** L'évaluation des risques résiduels ressort un score « Faible ». Ce score s'explique par l'existence d'un cadre réglementaire couvrant la plupart des périmètres évalués (octroi de crédit, relations d'affaires avec les mineurs, recouvrement et traitement des réclamations clients), de la mise en place d'un workflow pour le traitement des réclamations et de comitologie dédiée.
- > **Intégrité des marchés :** Le score Moyen du risque résiduel sur l'intégrité des marchés est dû principalement à un risque intrinsèque « Elevé », compte tenu de l'accès de UIB et de sa filiale UIB Finance à des marchés financiers pour compte propre et pour compte des clients (réception et exécution des ordres et gestion sous mandat) et aussi à l'accès de certains collaborateurs à des informations confidentielles en lien aux transactions et aux activités d'investissement des clients. Ce risque n'a pas été, en revanche, suffisamment mitigé notamment par un meilleur contrôle des transactions personnelles et un encadrement plus robuste de la gestion de l'information privilégiée.
- > **L'évaluation des risques conformité relative au respect de la réglementation des changes :** L'évaluation des risques de non-conformité relative au respect de la réglementation des changes a porté sur les 2 thématiques suivantes :

DOMICILIATION DES TITRES

L'évaluation de non-conformité à la réglementation des changes relative à la domiciliation des titres a abouti à une cotation de risque résiduel « Elevé ». Cette cotation résulte d'une

évaluation des risques intrinsèques « Elevé » qui n'ont pas été atténués par un dispositif de maîtrise des risques, qui a été jugé « Faible ».

La cotation « Elevé » des risques intrinsèques provient principalement de (1) La sensibilité de la procédure d'autorisation auprès de la BCT pour certains types de domiciliations, (2) Le suivi des règlements d'acomptes notamment liés aux importations dans le cadre du cycle de production, (3) La proportion importante des titres non apurés (40% sur l'année 2022) et (4) La faiblesse de l'identification des transferts ou rapatriements en lien avec l'apurement des dossiers des importations et des exportations (Difficulté à rattacher les titres aux règlements y afférents).

La revue des mitigants met en exergue la faiblesse du dispositif de maîtrise des risques. Cette faiblesse est matérialisée par (1) un processus manuel d'apurement des titres domiciliés est manuel qui ne définit pas les rôles et responsabilités de chaque intervenant et ne permet de relever les infractions, (2) La faiblesse des contrôles pour garantir la fiabilité des apurements des titres et (3) la faiblesse de la documentation interne et le manque de procédures opérationnelles liées à l'apurement des titres.

DOSSIERS AVA

L'évaluation de non-conformité à la réglementation des changes relative à l'allocation pour voyages d'affaires a abouti à une cotation de risque résiduel « Elevé ». Cette cotation résulte d'une évaluation des risques intrinsèques « Elevé » qui n'ont pas été atténués par un dispositif de maîtrise des risques jugé « Faible ».

La cotation « Elevé » des risques intrinsèques s'explique principalement par (1) Le taux important de dossiers AVA ouverts sans la validation du contrôle réglementaire, (2) le non-respect de l'exigence d'ouverture préalable d'un dossier AVA avant la délivrance d'une carte internationale à un résident, (3) Le dépassement des plafonds pour les dossiers AVA « autres activités » et

(4) La difficulté à identifier les dossiers AVA incomplets.

La revue des mitigants met en exergue l'insuffisance du dispositif de maîtrise des risques matérialisée par (1) un circuit de validation peu verrouillé, (2) la faiblesse de l'environnement de contrôle et (3) la maîtrise approximative du Front Office.

8. FEUILLE DE ROUTE 2025

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

- Poursuite de la remédiation des clients éligibles à la loi Fatca : collecte de la documentation des dossiers des clients déclarables Fatca et clôture des comptes clients non conformes (absence de TIN : Taxpayer Identification Numbers)
- Accompagnement de la mise en place du dispositif RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) dans le cadre du KYC et des financements structurés
- Renforcement du dispositif de Lutte contre la Corruption par la mise en place d'un canal sécurisé local pour les lanceurs d'alerte
- Poursuite des chantiers relatifs à l'intégrité des marchés
- Mise à jour de la politique cadeau, repas d'affaire et événement externes dans le but de réviser les seuils déclaration et de validation obligatoires
- Mise en place des contrôles sur les situations potentielles de conflit d'intérêts et ce en coordination avec la Direction des Ressources Humaines
- Gestion en run du projet de protection des données personnelles à travers la mise à jour de la cartographie des données, du référentiel d'archivage et des PIA (Privacy Impact Assessment)
- Déploiement en coordination avec l'entité Qualité et le marketing des process pour l'application des termes de la circulaire BCT 2024-02, en lien avec la thématique de la protection des clients
- Renforcement de la veille juridique et réglementaire avec la Direction

des Affaires Juridique et le Contrôle réglementaire ainsi que les lignes métiers

- Conduite de l'exercice annuel d'évaluation des risques de non-conformité.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE :

- Lancement d'une étude d'opportunité pour la montée en version de Siron, afin de régulariser les anomalies causées par une version obsolète de Siron
- Déploiement des fichiers XML pour la transmission des déclarations de soupçons à la CTAF Commission Tunisienne des Analyse Financières
- Renforcement des diligences sur le plan KYC et LCB FT des clients sensibles, objet de déclarations de soupçons, de réquisitions judiciaires, de demandes des régulateurs, ainsi que des associations
- Accompagnement de la revue périodique notamment sur la stratégie de lissage et en matière des dérogations nécessaires
- Renforcement du dispositif KYC relatifs aux Institutions de MicroFinance (IMF) et des Prestataires de Services de Paiements (PSP)
- Suivi de la revue des correspondants bancaires
- Accompagnement du déploiement de la revue périodique des PM sur le BPM wellcom
- Renforcement des diligences KYC lors de la présence d'une information négative sur le client ou le bénéficiaire effectif
- Déploiement graduel du projet DATA Quality, en vue d'améliorer la qualité des données envoyées dans le cadre du filtrage
- Déploiement de l'outil de BPM dédié au traitement des transferts internationaux reçus
- Mise à jour des procédures relatives aux thématiques KYC, LCB FT et Sanctions & Embargos
- Conduite de l'exercice annuel d'évaluation des risques liés à la sécurité financière.

OÙ ALLONS-NOUS ?

ÉVOLUTION ET PERFORMANCES AU COURS DES 18 DERNIÈRES ANNÉES

CHIFFRES EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ACTIVITÉ																		
Dépôts de la Clientèle	1 617	1 775	2 006	2 251	2 423	2 690	2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972	5 133	5 412	5 877	6 286	6 860
Crédits à la Clientèle	1 316	1 641	1 881	2 299	2 727	2 930	3 151	3 442	3 725	4 131	4 938	5 330	5 499	5 833	5 950	6 378	6 531	6 213
TOTAL BILAN	1 744	2 114	2 414	2 843	2 981	3 247	3 619	4 022	4 141	4 661	5 454	6 107	6 304	6 459	6 778	7 207	7 681	8 236
RÉSULTAT																		
Produit Net Bancaire	68,1	90,5	105,2	122	140,8	160,8	184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	402,2	442,8	490,8	519,5	537,8
Charges Opératoires	70,7	70,5	71,3	73,7	84,2	94,4	93,5	102,0	109,5	120,2	135,2	168,8	191,0	202,3	238,5	239,9	256,4	271,3
Résultat Brut d'Exploitation	-2,6	20,0	33,9	48,3	56,7	66,4	90,5	94,8	107,3	127,7	155,0	194,0	228,5	200,0	204,6	251,3	263,6	267,0
Provisions	177	18,4	27,3	29,5	32,1	38,1	33	11,7	17,5	13,6	16,4	24,5	45,5	70,6	45,7	37,4	49,4	72,3
RÉSULTAT NET	-180	0,9	7,4	18,6	23,3	42,7	38	56,6	64	75,8	90,1	111,8	117,1	61,6	81,4	132,2	126,6	85,7
RATIOS																		
Coefficient d'exploitation	103,9%	77,9%	67,8%	60,4%	59,8%	58,7%	50,8%	51,9%	50,5%	48,5%	46,6%	46,5%	45,5%	50,3%	53,9%	48,9%	49,4%	50,5%
TAUX D'ACTIFS CLASSÉS	45,0%	35,6%	26,6%	18,6%	15,8%	13,6%	11,3%	10,6%	9,9%	9,4%	8,1%	7,7%	7,7%	8,1%	8,1%	7,7%	8,7%	10,1%

Chiffres définitifs retraités pour les besoins de comparabilité



OBJECTIFS 2025 – 2029

NOS CLIENTS

- Etre une banque relationnelle de référence sur le marché tunisien, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes
- Etre une banque locale reconnue par les entreprises tunisiennes, et ce, en misant sur les synergies avec la Société Générale qui est une banque universelle internationale, ayant aujourd'hui une réelle ambition dans la région du Maghreb et en Afrique
- Etre une marque reconnue sur le marché Retail

NOTRE MODÈLE OPÉRATIONNEL

- Augmenter l'efficacité commerciale et les capacités de rebond, réduire les risques opérationnels, renforcer la gestion des risques et notre dispositif de conformité et de contrôle permanent.

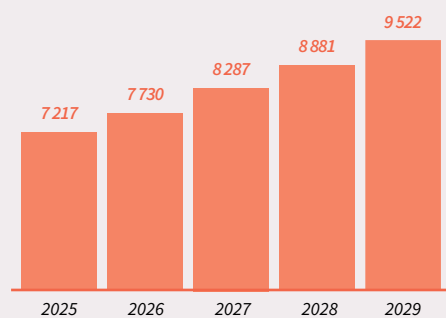
NOS COLLABORATEURS

- Pour eux, la Banque va œuvrer à faire :
 - évoluer les valeurs managériales : esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement,
 - développer, valoriser et promouvoir les talents,
 - consolider la notoriété et l'attractivité de notre banque.

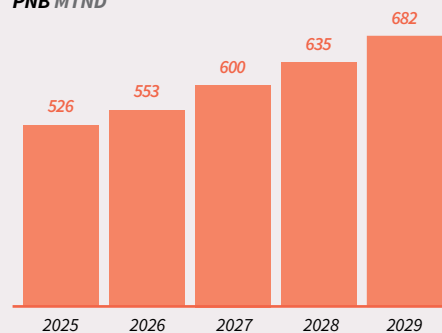
NOTRE IMAGE

- Une banque qui ne peut se contenter de sa place actuelle dans le palmarès des banques tunisiennes
- Une banque qui continue à être au service de l'économie tunisienne tout en assurant le développement et la promotion de ses collaborateurs
- Une banque dotée d'une culture de responsabilité sociétale et environnementale
- Une banque avec une ambition forte, un référentiel de valeurs porteuses et de l'humilité...Bref, un ensemble d'atouts pour continuer à pousser à l'avant scène l'UIB que nous voulons plus chaleureuse, plus communicante, mieux organisée, plus réactive, plus généreuse et plus rentable
- Une banque qui est en posture de relever les défis et qui ne peut se relâcher tant son plan est vaste et ambitieux

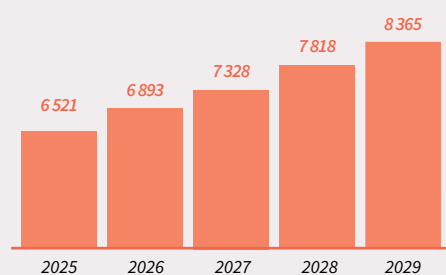
Dépôts MTND



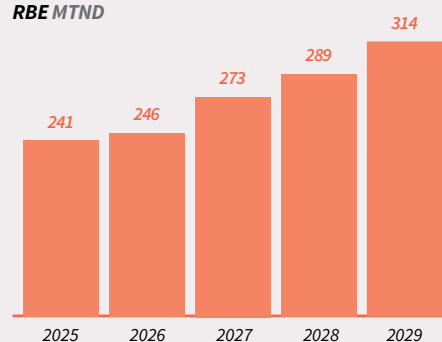
PNB MTND



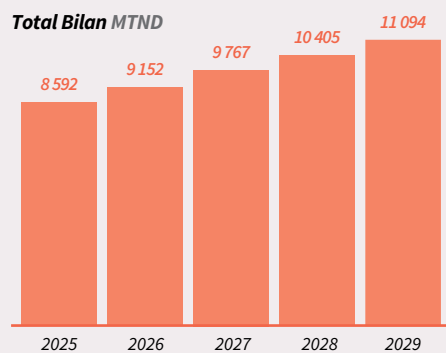
Crédits MTND



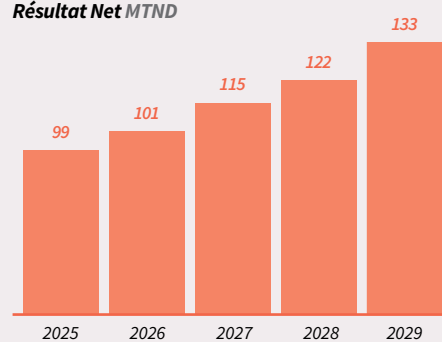
RBE MTND



Total Bilan MTND



Résultat Net MTND



UNE BANQUE TOURNÉE VERS L'AVENIR

APPLICATION DES NORMES BALOISES ET LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)

> Adoption des Normes Comptables Internationales (Normes IFRS–2005) et passage à la norme IFRS9 (en remplacement de la norme IAS 39–2018) :

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Mise en place de normes de provisionnement à caractère général sur les encours sains (dans le cadre de l'établissement des états financiers élaborés en normes IFRS) et un ajustement progressif de la provision collective en local permettant de se rapprocher des provisions sur les encours sains en application de la norme IFRS9.1	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.1 qui régit les règles de classification et d'évaluation des instruments financiers (titres de créances, titres de capital et prêts),	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.2 qui introduit de nouvelles règles de provisionnement, et notamment la comptabilisation d'une perte attendue dès l'octroi de crédit (le provisionnement du risque potentiel pour les créances saines en sus du provisionnement du risque avéré pour les créances non performantes),	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 16 qui régit les règles de classification des contrats entre contrats de location et contrats de service selon les 2 critères : le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résultant de l'utilisation de l'actif pendant la période d'utilisation et le droit de diriger le « comment et pourquoi » l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation	Réalisé	2018

> Adoption des Normes Bâloises Bâle II et Bâle III :

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Introduction du Risque Opérationnel (circulaire BCT 2016–03)	Réalisé	2016
Mise en place d'une procédure de gestion des « noms sous surveillance – Relations sensibles» afin d'identifier les contreparties Corporate (personnes morales ou groupes clients) qui ne sont pas en défaut mais en situation fragilisée	Réalisé	2017
Introduction du ratio structurel de liquidité à long terme NSFR	Réalisé	2017
Introduction du Risque de Marché (circulaire BCT 2018–06)	Réalisé	2018
Elaboration des stress tests pour évaluer la résilience des fonds propres aux chocs externes et la capacité de la banque à couvrir les risques non pris en compte au niveau du Pilier 1 du dispositif Bâlois (réalisée pour les stress tests de taux, de liquidité et de concentration des risques),	Réalisé	2018
Elaboration des stress test	Réalisé	2021
Reportings comptables, prudentiels et statistiques sur base consolidée (circulaire BCT 2023–05)	Réalisé	2023
Convergence vers les Normes Bâle III, Risques de Crédits en approche standard (Note méthodologique BCT du 26 Juin 2023)	En cours	

MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE NOTATION INTERNE SELON LA RÉGLEMENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE – CIRCULAIRE BCT 2016-06*

> État d'avancement du projet Système de Notation Interne

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Lancement d'une mission d'audit interne sur la revue du Système de Notation Interne	Réalisé	Novembre 2018
Actualisation de la circulaire de notation à travers une meilleure formalisation des critères de retour au processus de notation à dire d'expert et de déclenchement du processus de révision de la note avant sa limite d'expiration	Réalisé	Juin 2019
Présentation détaillée des spécificités du Système de Notation Interne actuel aux membres du Conseil d'Administration	Réalisé	Décembre 2019
Backtesting et évaluation des performances des modèles de notation actuels : Les indicateurs de performance sont certes corrects mais les insuffisances en lien avec la segmentation des modèles, la concentration du portefeuille et « le gap entre la PD observée et la PD théorique seraient difficilement remédiables avec les modèles actuels » (non réalisé).	Réalisé	Avril 2020
Lancement d'une mission d'audit externe du modèle pour la revue de la pertinence des résultats et la possibilité de l'utiliser dans le cadre du projet IFRS La mission a relevé certaines insuffisances, notamment : • L'identification d'écarts par rapport à la définition du défaut ce qui n'est pas conforme aux exigences réglementaires et aux normes IFRS 9. • Des faiblesses dans la qualité des données : plusieurs variables du modèle présentent une corrélation supérieure à 70%, dépassant le seuil de multi-colinéarité acceptable. • Les résultats des différentes métriques lors de la phase de modélisation sont faibles. Le modèle a un faible pouvoir prédictif et un faible pouvoir discriminatoire. • Les résultats des différentes métriques de Backtesting montrent que le modèle a également un faible pouvoir prédictif et discriminatoire sur des horizons temporels différents de ceux utilisés lors de leur conception.	Réalisé	Septembre 2024
Pour répondre à ces enjeux, et afin de se conformer aux lignes directrices des normes IFRS 9 et des nouvelles exigences réglementaires, la banque a décidé : – La refonte total du système de notation interne Corporate /PME par un cabinet externe disposant d'une expertise reconnue en matière de modélisation du risque de crédit et de conformité réglementaire. – La mise en place d'un système de notation pour le marché Retail , conformément à la structure du portefeuille et aux conditions économiques et financières des clients (Particuliers / Professionnels & TPE) par le même cabinet. → Collecte des données → Modélisation et aspect IT → Élaboration de la documentation de projet → Backtesting du modèle et test de l'outil → Clôture des préconisations de la BCT	En cours	Juillet 2025

* Circulaire BCT 2016-06 : La circulaire BCT n° 2016-06 du 11 octobre 2016 a défini les exigences minimales liées à la conception, la structure, la mise à jour, l'utilisation et le contrôle du système de notation des contreparties



SCÉNARIIS STRATÉGIQUES

Les perspectives 2025 – 2029 sont mitigées. Le ROE continuerait à être en deçà des attentes dans le sillage des mesures réglementaires nouvellement introduites. Le mouvement est particulièrement marqué : un ROE attendu de 9,2% à horizon 2029 (10,3% sans prise en compte de l'impact du projet de la circulaire BCT) vs 7,3% en 2025 (9,5% sans prise en compte de l'impact du projet de la circulaire BCT) et 22,2% en 2017. Cette tendance n'est pas sans lien avec la chute du rendement des crédits en dinars des particuliers qui évoluerait dans une fourchette de 0,7% à 1,1% (selon les années) et ce, sous l'effet des nouvelles mesures prévues dans le cadre de la loi 2024-41.

Le PNB subirait un choc d'environ 450 MTND sur la période 2025 – 2029 sous l'effet des nouvelles contraintes réglementaires sur les intérêts et les commissions.

L'UIB créera à l'évidence moins de richesses au cours de la période 2025 – 2029. Dans ce contexte, les orientations de la Banque devront s'ajuster en profondeur. Et pour être parmi les acteurs de l'ordre de demain, l'UIB devra gagner en efficacité et en taille et ce, au bénéfice de ses actionnaires et ses diverses parties prenantes.

Ainsi, l'UIB est amenée à identifier des relais de croissance et à développer son fonds de commerce sur des secteurs économiques et des segments de marché à fort potentiel.

Pour gagner en taille, le dispositif de gestion des risques n'est pas aujourd'hui bien calibré pour faire face aux risques de décrochage auxquels la Banque est confrontée. Remettre en chantier ce sujet et être prêt à apporter des aménagements ciblés au dispositif actuel de gestion des risques et de contrôle interne de l'UIB est donc une nécessité.

L'objectif de la Banque est d'atteindre un niveau de rentabilité des fonds propres qui avoisinerait 10% en 2029. Aussi, l'objectif est d'œuvrer à ce que les engagements bruts non performants dans le total des engagements se rapproche de 7% sur une base individuelle et 10% sur une base consolidée à horizon 2029, et ce, conformément à la circulaire BCT 2022-01 relative à la prévention et résolution des créances non performantes.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

FONDATION SOLIDARITÉ & INNOVATION

> Cette partie est présentée dans le cadre d'un rapport distinct portant sur l'activité des fondations et associations de l'UIB

VIE CULTURELLE & SOCIALE

1- FONDATION ARTS & CULTURE BY UIB

2- ASSOCIATION FÉMININ BY UIB

> Cette partie est présentée dans le cadre d'un rapport distinct portant sur l'activité des fondations et associations de l'UIB

ANNEXES

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT & PRINCIPAUX ACTIONNAIRES (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

RÉPARTITION DES ACTIONS AU 31/12/2024

ACTIONS	NOMBRE	MONTANT EN TND	%
Actionnaires Tunisiens	15 493 576	77 055 390	47.33%
Actionnaires Etrangers	17 066 424	85 744 610	52.67%
TOTAL	32 560 000	162 800 000	100.00%

CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	NOMBRE	MONTANT EN TND	%
Société Générale	2 000 000	10 000 000	100.00%

- > Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.
- > Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- > L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci ne reconnaît que l'usufruitier.

INTITULÉ DE L'ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	%
Actionnaires Tunisiens	15 493 576	47,58%
(10) Divers Groupes Tunisiens Total participation sup 0,5%	12 501 092	38,39%
GROUPE A SASSI	3 485 832	10,71%
GROUPE BOUCHAMAOU	3 456 821	10,62%
Famille H BOUAZIZ	2 109 060	6,48%
MZABI MONCEF	1 125 161	3,46%
STE MZ HOLDING INVEST (GROUPE SADOK MZABI)	998 357	3,07%
Famille MZABI	510 768	1,57%
GROUPE TROIS FRERES MZABI	391 664	1,20%
GROUPE A MILED	221 429	0,68%
M.S DRISS	202 000	0,62%
OPCVMs détenant moins de 0,5%	202 161	0,62%
Personnes physiques	1 943 799	5,97%
Personnes morales privées	823 580	2,53%
Etat Tunisien	22 944	0,07%
Actionnaires Etrangers	17 066 424	52,42%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	17 041 016	52,34%
Divers Etrangers	25 408	0,08%
TOTAL	32 560 000	100,00%

COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

NOM	MANDAT ACTUEL	QUALITÉ DE REPRÉSENTATION	PARCOURS PROFESSIONNEL
Président du Conseil d'Administration :			
Mr Kamel Néji	2024–2026	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
Administrateurs :			
Société Générale, représentée par M. François Bloch	2024–2026	Administrateur	Directeur des réseaux Bancaires Internationaux en Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer – SG
La Société Tunisienne d'Investissement (STI) représentée par Mr Firas Saied	2023–2025	Administrateur	Directeur Général HBG Holding
Mr Philippe Amestoy	2023–2025	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
La Société Assurances Maghreb représentée par Mr Habib Ben Hassine	2024–2026	Administrateur	Ex Directeur Général de la société Assurances Maghreb vie
Mme Catherine Zenoni-Himber	2024–2026	Administrateur	Banquière Conseil – Banque de Grande clientèle – Société Générale
Mr Karim Idrissi	2024–2026	Administrateur	Directeur Régional Ile de France – Société Générale
Mr Khaled Soudani	2024–2026	Administrateur	Directeur des Technologies de l'Information (CTO) – Société Générale
Mme Anne Drebel	2022–2024	Administrateur	Responsable développement activités financements et marchés Afrique – Société Générale
Mr Rachid Tmar	2024–2026	Administrateur indépendant	Commissaire aux Comptes
Mme Monia Saadaoui	2024–2026	Administrateur indépendant	Ex – Représentant de la Tunisie au bureau de l'administrateur au conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI)
Mr Tahar Ben Hatira	2024–2026	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Retraité – Ex Directeur Général de la SOTUGAR

* Une synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'administration figure dans le présent rapport à partir de la page 84 conformément à l'Article 69 de la circulaire BCT 2021-05

- > L'UIB veillera à renforcer sa politique portant sur la diversité de genre (Article 18) au niveau de l'organe d'administration (un taux de présence des femmes de 25% au niveau du Conseil d'Administration en 2024 vs un objectif de 40%) et à communiquer sur cet aspect au niveau du rapport destiné au public prévu à l'article 69 de la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de Gouvernance des Banques et des Etablissements financiers.

COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration :

Dans le cadre de la nomination des postes d'administrateurs indépendants, de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'UIB se réfère aux notes ci-après :

- Note portant sur l'Appel à candidatures & les Termes de référence pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit
- Note portant sur l'Appel à candidatures & les Termes de référence pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité des Risques
- Note portant sur la méthodologie de dépouillement pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit
- Note portant sur la méthodologie de dépouillement pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité des Risques
- Note portant sur l'Appel à candidatures & les Termes de référence pour le poste d'administrateur, représentant les actionnaires minoritaires,
- Note portant sur les critères de sélection des Administrateurs actionnaires ou représentant un groupement d'actionnaires en vertu d'une convention expresse ou tacite et détenant de manière directe ou indirecte plus de 0,5% du Capital de la Banque pour les personnes physiques et plus de 5% du Capital de la Banque pour les personnes morales,

Les participations des administrateurs de l'UIB dans d'autres sociétés :

ADMINISTRATEURS	PÉRIODE DE L'ACTUEL MANDAT	QUALITÉ	LISTE DES AUTRES MANDATS EN COURS	PRINCIPALE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
La Société Générale	2024 – 2026	Administrateur représenté par François Bloch	SG Cameroun, Administrateur SG Côte d'Ivoire, Administrateur SG Afrique de l'Ouest, Président & Administrateur SG Maroc, Membre du Conseil de surveillance	Directeur des réseaux Bancaires internationaux, région Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer – SG
Philippe Amestoy	2023 – 2025	Administrateur	– SG Cameroun, Administrateur – Banque Française Commerciale Océan Indien, Président/Administrateur – SG Algérie, Administrateur – SG Madagascar, Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
STI	2023 – 2025	Administrateur représenté par Firas Saied	– Administrateur, société TEXTILE RETAIL COMPANY. – Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société TUNISIAN FOOD COMPANY – Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY – Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AL HIDAYA AGRICOLE – Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société GREEN SICAR – Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société JAPANESE MOTORS COMPANY – Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AMI Assurances. – Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la Société du Pôle de Compétitivité de Sousse. – Administrateur représentant permanent d'AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY dans la Société CITY CARS.	Directeur Général HBG Holding
Anne Drebel	2022 – 2024	Administrateur	– Société Générale Algérie : Membre du Conseil de Surveillance et Présidente du Comité des Risques – Société Générale Madagascar : Administratrice au Conseil et Présidente du Comité d'Audit et des Comptes	Responsable développement activités financements et marchés Afrique – Société Générale
Assurances Maghreb	2024 – 2026	Administrateur représenté par Habib Ben Hassine	– Assurances Maghreb Vie en tant que représentant des Assurances Maghreb – Codway en tant que représentant des Assurances Maghreb – Assurances Maghreb Immobilière en tant que représentant des Assurances Maghreb Vie – Maghreb Financière SICAR en tant que représentant des Assurances Maghreb Vie – Administrateur représentant de Assurances Maghreb Vie dans la société Enda Tamweel	Ex-Directeur Général Assurances Maghreb Vie

COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

MÉDIATEUR

Mr Sadok HATTAY

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BDO représenté par Mr Adnène ZEGHIDI

Grant Thornton – représenté par Mr Lamjed BEN MBAREK

COMITÉ DES RISQUES

Président du Comité Mme Monia SAADAoui

Membres
Mr Philippe AMESTOY
Mr Tahar BEN HATIRA
Mr Karim IDRISI

COMITÉ D'AUDIT

Président du Comité Mr Rachid TMAR

Membres
Mr Kamel NÉJI
Mr Khaled SOUDANI
Mme Catherine ZENONI-HIMBER

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

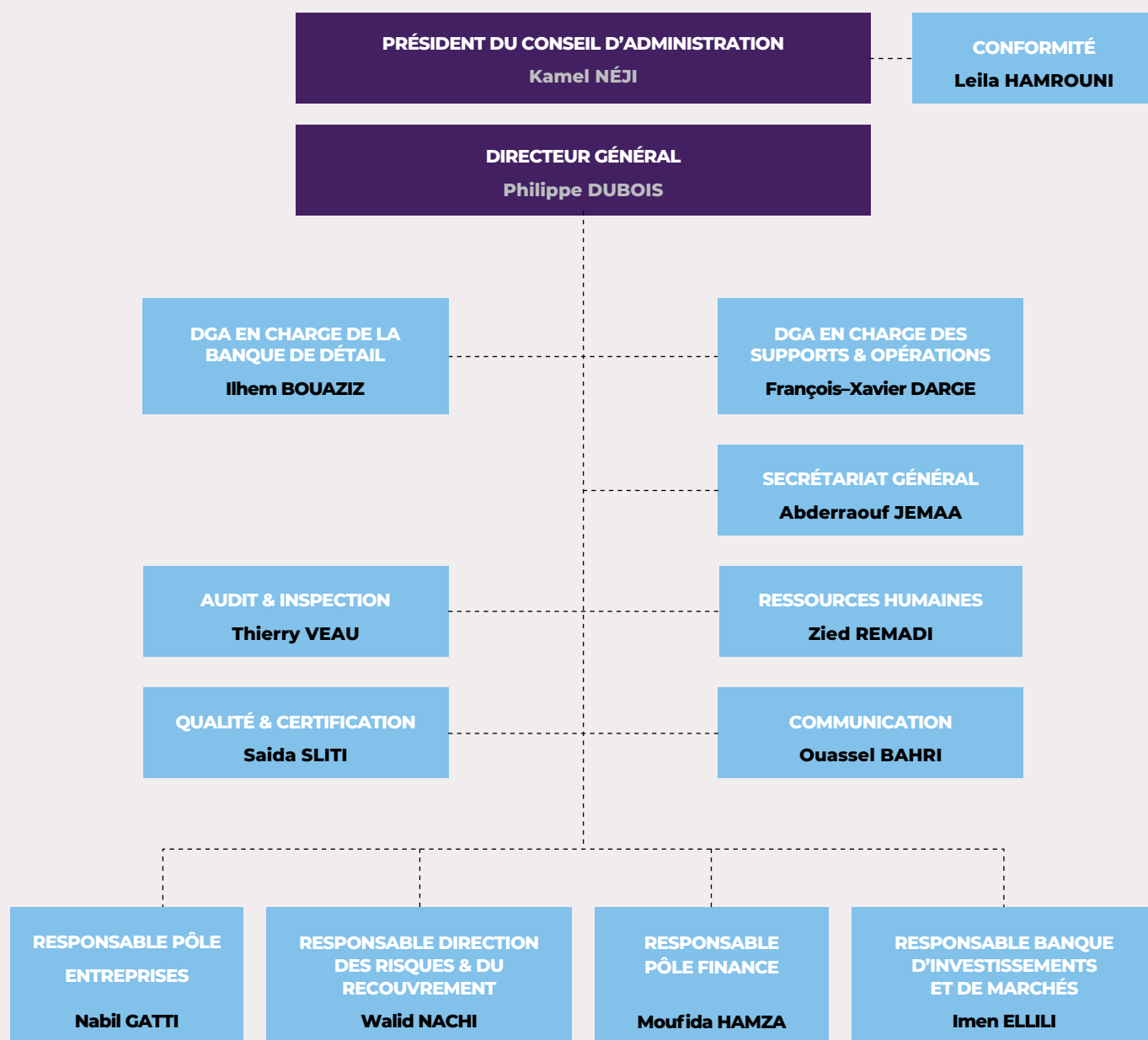
Président du Comité Mr François BLOCH

Membres
Mr Philippe AMESTOY
Mr Kamel NÉJI
Mr Firas SAIED

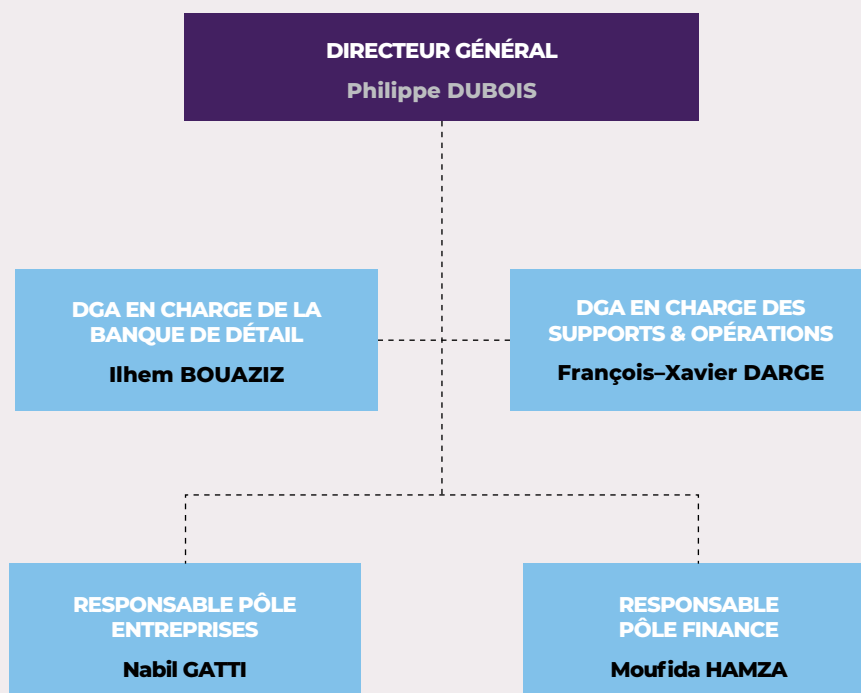
ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET LIGNES DE MÉTIER

(ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

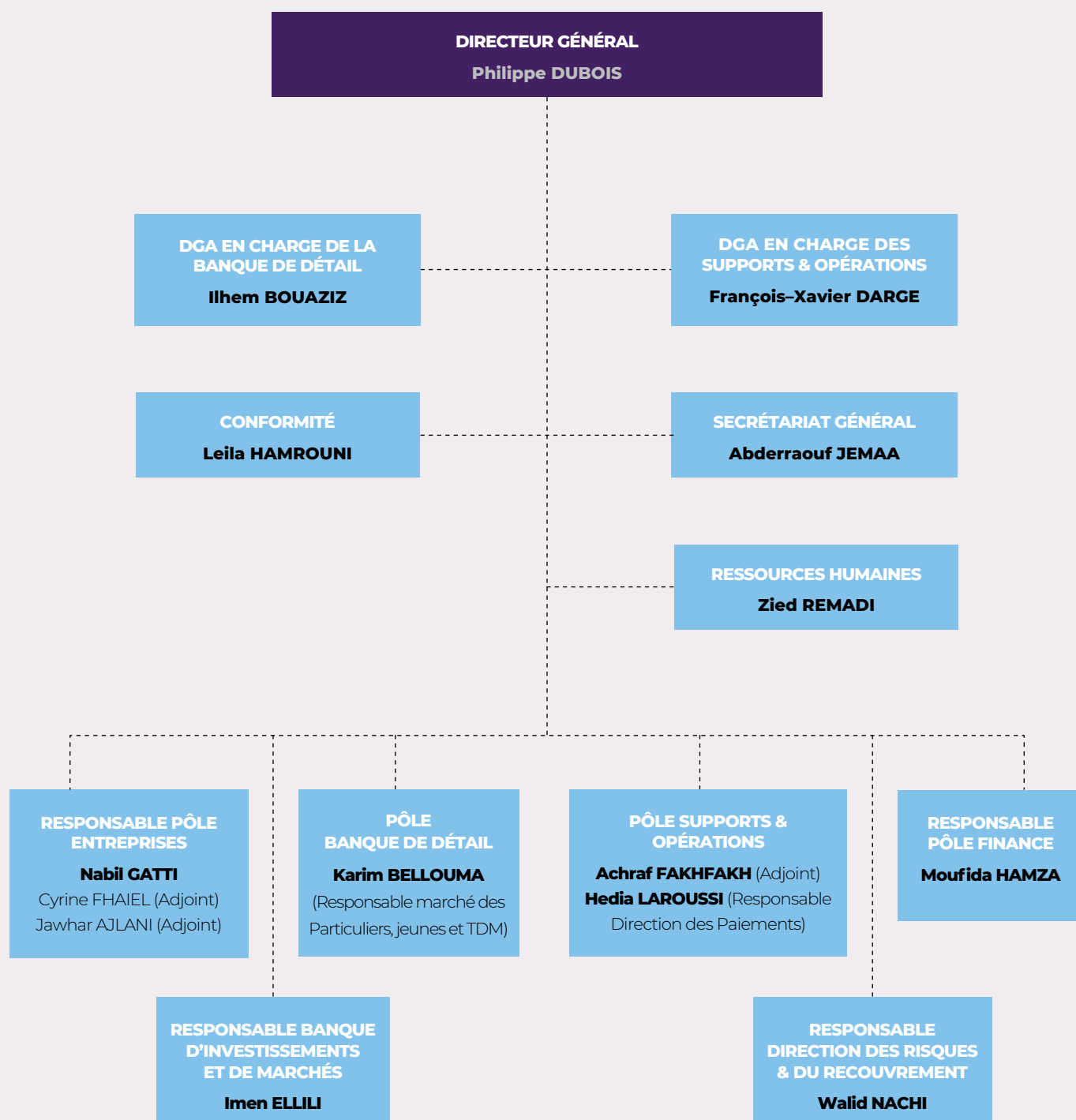
TOP MANAGEMENT DE LA BANQUE



MEMBRES DU COMEX DE LA BANQUE



MEMBRES DU CODIR DE LA BANQUE



AFFECTATION DU RÉSULTAT

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Selon l'article 49 des statuts, le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- > une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- > la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont liés,
- > les réserves que l'assemblée Générale décide de constituer ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur,

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023	172 800	2 343	17 280	482 570	18 612	24 800	132 172	850 577
Affectation du résultat de l'exercice N-1	–	26 172	–	105 000	1 000	–	(132 172)	–
Distribution de dividendes	–	(27 648)	–	–	–	–	–	(27 648)
Report à nouveau	–	–	–	–	–	–	–	–
Résorption des pertes	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat de l'exercice	–	–	–	–	–	–	126 617	126 617
Autres mouvements sur Fonds social	–	–	–	–	293	–	–	293
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024	172 800	867	17 280	587 570	19 905	24 800	126 617	949 839
Affectation du résultat de l'exercice N-1	–	32 932	–	92 685	1 000	–	(126 617)	–
Distribution de dividendes	–	(29 376)	–	–	–	–	–	(29 376)
Report à nouveau	–	–	–	–	–	–	–	–
Résorption des pertes	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat de l'exercice	–	–	–	–	–	–	85 707	85 707
Autres mouvements sur Fonds social	–	–	–	–	310	–	–	310
Situation à la clôture de l'exercice 2024	172 800	4 423	17 280	680 255	21 215	24 800	85 707	1 006 480

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉNOMINATION SOCIALE :

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Date de Constitution : 09/12/1963

Forme juridique : Société anonyme de droit tunisien

Secteur d'activité : Banque

Législation particulière : Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières.

Registre de commerce N° : B 615 1996

SIÈGE SOCIAL :

65, AVENUE HABIB BOURGUIBA – 1000 TUNIS

Tél. : (00 216) 81 102 020

Site web : www.uib.com.tn

OBJET SOCIAL :

- Réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Octroi de crédits sous toutes leurs formes,
- Exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- Mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement,
- Conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises,
- Prise de participations, sous certaines conditions, au capital d'entreprises existantes ou en création.

CENTRE DE RELATION CLIENT :

Tél. : (00 216) 81 102 525

DOCUMENT D'INFORMATION AGO EXERCICE 2024

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	REPRÉSENTANT PERMANENT	PÉRIODE DE L'ACTUEL MANDAT	QUALITÉ	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Kamel Néji		2024 – 2026	Président du Conseil	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
La Société Générale	François Bloch	2024 – 2026	Administrateur	Directeur des réseaux Bancaires Internationaux en Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer – Groupe SG
Philippe Amestoy		2023–2025	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
Anne Drebel		2022 – 2024	Administrateur	Responsable développement activités financements et marchés Afrique – Groupe Société Générale
Catherine Zenoni-Himber		2024 – 2026	Administrateur	Banquière Conseil – Banque de Grande clientèle – Groupe SG
Karim Idrissi		2024 – 2026	Administrateur	Directeur Régional Ile de France – Groupe SG
Khaled Soudani		2024 – 2026	Administrateur	Directeur des Technologies de l'Information (CTO) – Groupe SG
STI	Firas Saied	2023–2025	Administrateur	Directeur Général HBG Holding
Assurances Maghreb	Habib Ben Hassine	2024 – 2026	Administrateur	Ex – Directeur Général Assurances Maghreb Vie
Rachid Tmar		2024 – 2026	Administrateur indépendant	Commissaire aux Comptes
Monia Saadaoui		2024 – 2026	Administrateur indépendant	Ex – Représentant de la Tunisie au bureau de l'administrateur au conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI)
Tahar Ben Hatira		2024 – 2026	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Retraité – Ex Directeur Général de la SOTUGAR

2. PARTICIPATIONS DE 5% OU PLUS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

→ La Société Générale	52,34%
→ Groupe SASSI	10,71%
→ Groupe BOUCHAMAQUI	10,62%
→ Famille MZABI	9,29%
→ Famille Habib Bouaziz	6,48%

3. CONSTITUTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

- > Le capital de la banque est constitué de 32 560 000 actions et de 2 000 000 certificats d'investissement.
- > Les 2 000 000 certificats de droits de vote issus des 2 000 000 certificats d'investissement sont répartis sur les actionnaires détenteurs des 17 600 000 actions à la date de réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 août 2008.

4. DROIT DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 16 DES STATUTS DE LA BANQUE)

Indications de la date d'inscription au registre des actionnaires pour déterminer ceux qui auront droit de vote à l'Assemblée ou, à défaut, des conditions dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de vote.

- > Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

- > La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social conformément à la réglementation en vigueur.

- > Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital social a le droit d'obtenir, à tout moment, communication des copies des états financiers et des rapports présentés aux Assemblées Générales relatives aux trois derniers exercices, ainsi que les copies des procès-verbaux, feuilles de présence des Assemblées Générales Ordinaires tenues au cours des trois derniers exercices. Des actionnaires réunis détenant cette fraction du capital peuvent obtenir communication desdites pièces et donner mandat à celui qui exercera ce droit en leur lieu et place.

- > Conformément à l'art 39 des statuts, l'AGO se compose des actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions libérées. Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux. Quant au quorum, l'AGO ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers des actions donnant droit au vote. À défaut de quorum, une nouvelle AGO est convoquée dans les 21 jours et délibère quelque soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

- > Pour l'AGE, aucun nombre d'actions n'est exigé pour pouvoir assister à l'Assemblée. Elle délibère valablement sur première convocation que si les présents ou représentés détiennent au moins la moitié du capital et sur 2^{ème} convocation si le 1/3 du capital.

CODE DE GOUVERNANCE, CODE DE DÉONTOLOGIE INTERNE ET CHARTES DES COMITÉS (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

- > Le Code de Gouvernance, le code de déontologie interne et les chartes des comités sont publiés sur le site de la Banque (www.uib.com.tn). Ils ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 07 Mars 2018 et ont été mis à jour en date du 16 Mars 2023 suite à la parution de la circulaire BCT 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

1. Bilan	p. 140
2. État des Engagements Hors Bilan	p. 141
3. État de Résultat	p. 142
4. État de Flux de Trésorerie	p. 143
5. Notes aux États Financiers	p. 144





BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	627 728	119 501
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	728 107	397 988
AC3 Créances sur la clientèle	3	6 212 577	6 531 114
AC4 Portefeuille–titres commercial	4	34 768	97 362
AC5 Portefeuille d'investissement	5	497 059	392 155
AC6 Valeurs immobilisées	6	79 584	71 055
AC7 Autres actifs	7	55 697	71 736
TOTAL ACTIFS		8 235 520	7 680 911
PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP	–	–	
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 045	2 920
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	9	6 859 967	6 285 922
PA4 Emprunts et ressources spéciales	10	147 879	197 792
PA5 Autres passifs	11	219 149	244 438
TOTAL PASSIFS		7 229 040	6 731 072
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves	12	743 550	649 555
CP5 Résultats reportés		4 423	867
CP6 Résultat de l'exercice		85 707	126 617
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	1 006 480	949 839
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 235 520	7 680 911

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

		NOTES	31 DÉCEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023
PASSIFS ÉVENTUELS				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	14	539 739	641 799
HB2	Crédits documentaires	15	440 997	294 378
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS			980 736	936 177
ENGAGEMENTS DONNÉS				
HB4	Engagements de financements donnés	16	153 405	169 749
HB5	Engagements sur titres		–	7 500
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS			153 405	177 249
ENGAGEMENTS REÇUS				
HB7	Garanties reçues	17	2 232 582	2 463 030
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS			2 232 582	2 463 030

ÉTAT DE RÉSULTAT

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

		NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	680 772	641 145
PR2	Commissions (en produits)	19	161 127	160 615
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	43 801	37 302
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	35 834	29 976
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			921 534	869 038
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	22	(371 891)	(339 568)
CH2	Commissions encourues	23	(11 888)	(9 996)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			(383 779)	(349 564)
PRODUIT NET BANCAIRE			537 755	519 474
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(71 171)	(48 372)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(1 150)	(1 038)
PR7	Autres produits d'exploitation		551	560
CH6	Frais de personnel	26	(197 942)	(187 069)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(60 828)	(58 088)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 549)	(11 249)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			194 666	214 218
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		390	110
CH11	Impôt sur les bénéfices	28	(74 205)	(73 432)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			120 851	140 896
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	29	(35 144)	(14 279)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			85 707	126 617
Résultat par action (en DT)		30	2,480	3,664

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		898 245	843 690
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(400 511)	(364 991)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		(27)	26
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		2 500	1 000
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		257 036	(199 802)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		573 715	406 461
Titres de placements, titres de transaction		63 870	(5 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(277 773)	(220 189)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(32 713)	(4 330)
Impôts sur les bénéfices		(72 851)	(78 356)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		1 011 491	378 509
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		32 827	28 366
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(103 048)	(27 075)
Acquisition / Cession immobilisations		(21 037)	(14 903)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(91 258)	(13 612)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(52 210)	(58 079)
Augmentation / diminution ressources spéciales		3 111	3 796
Dividendes versés		(29 376)	(27 648)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(78 475)	(81 931)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		841 758	282 966
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		502 585	219 618
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS FIN DE L'EXERCICE	31	1 344 344	502 584

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêt des comptes au 31 Décembre 2024, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts. Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

2.2. ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

2.2.1. Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N° 2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N° 2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023, n° 2024-01 du 19 janvier 2024 et n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 90.916 KTND au 31 décembre 2024.

2.3. TRAITEMENT DES INTÉRÊTS IMPAYÉS SUR CRÉDITS

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4. PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 551 619 KTND au 31/12/2024 contre 518 716 KTND au 31/12/2023 et se détaille comme suit:

	31 DÉCEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	350 058	302 159
Provisions sur décotes de garanties	71 885	72 260
Provisions à caractère générale dite collective	90 916	90 916
Provision pour passifs et charges	20 945	37 965
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	8 571	7 445
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 825	5 094
Provision pour dépréciation de titres	2 243	2 227
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	1 162	636
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	14	14
TOTAL	551 619	518 716

2.5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

→ Immobilisations d'exploitation	2%
→ Immobilisations hors exploitation	2%
→ Matériel roulant *	14%
→ Matériel et mobilier de bureau	10%
→ Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
→ Logiciel	10%, 20%
→ Agencement, aménagement et installation *	7%
→ Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

* Ces durées d'utilisation ont fait l'objet d'une réestimation courant l'exercice 2023 passant de 20 % à 14% pour le matériel roulant et de 10% à 7% pour les agencements et aménagements.

2.6. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- **Règles de classification** : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- **Méthodes d'évaluation** : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés

des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/ reprise sur provisions du titre.

- **Règles de constatation du revenu** : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

2.7. ÉVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVICES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.7.1. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change :

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change.

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir :

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le dinar tunisien.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellés en devises au moment de leurs versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

2.7.2. Base de conversion des charges et produits libellés en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

2.7.3 Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises:

À chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT.

L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

2.7.4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

2.7.5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs

de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

2.7.6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usance sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usance correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. À la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

2.7.7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usance. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont

converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

2.8. IMPACT DE L'APPLICATION DE LA LOI 2024-41

Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, les Banques sont tenues de réduire le taux d'intérêt fixe – en le multipliant par un coefficient égal à 0.5 – applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits concernés par cette disposition est de 1 310 Millions de Dinars au 31 décembre 2024.

En application desdites dispositions, l'effet de réduction du taux, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2024 et s'élevant à 3,6 Millions de Dinars a été pris en compte en impactant le PNB à due concurrence. L'estimation de la minoration des intérêts contractuels à percevoir – en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des crédits en cours concernés par la loi n°41-2024 – serait de 491 Millions de Dinars.

Lors de sa réunion du 3 mars 2025, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers pour l'exercice clos à fin décembre 2024 qui font ressortir un montant de réserves – avant distribution – de 701,5 Millions de Dinars et un résultat de l'exercice de 85,7 Millions de Dinars. Etant précisé que la minoration produits futurs et par conséquent la perte de valeur des créances concernées par loi 41-2024 du 2 août 2024 n'a pas été constatée dans les états financiers clos le 31 décembre 2024 et ce, en application des normes comptables tunisiennes.

Le Conseil d'Administration a considéré, lors sa réunion du 3 mars 2025, que les fondamentaux de la Banque demeurent globalement conformes à la réglementation en vigueur.

3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

3.1. NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

- > Cette rubrique accuse au 31/12/2024 un solde de 627 728 KTND contre 119 501 KTND au 31/12/2023. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Banque Centrale comptes ordinaires	567 325	62 467
Caisse espèces en dinars	24 948	22 057
Alimentation GAB	19 933	9 249
Remise des fonds à IBS	12 835	22 636
Caisse espèces en devises	3 120	2 168
Espèces en route	(264)	1 059
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
SOUS TOTAL	627 911	119 650
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(183)	(149)
TOTAL CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	627 728	119 501

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

- > Le solde de cette rubrique s'élève à 728 107 KTND au 31/12/2024 contre 397 988 KTND au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Placement dinars chez la BCT	490 000	196 000
Placement devises chez la BCT	220 414	171 444
Créances sur autres établissements financiers	9 500	12 000
Autres concours	5 562	5 219
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	2 631	13 351
SOUS TOTAL	728 107	398 014
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	–	(26)
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	728 107	397 988

- > Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit:

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les établissements bancaires	–	–	718 607	386 014
Créances sur les établissements Financiers	–	–	9 500	12 000
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	–	–	728 107	398 014

- > La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Placements chez la BCT& les correspondants	725 476	–	–	–	725 476
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	2 631	–	–	–	2 631
TOTAL DES CRÉANCES BRUTES SUR LES ÉTAB. DE CRÉDIT	728 107	–	–	–	728 107

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

- > Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2024 un solde de 6 212 577 KTND contre 6 531 114 KTND au 31/12/2023, soit une variation de -318 537 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	397 044	413 320
Autres concours à la clientèle	6 407 305	6 641 771
Crédits sur ressources spéciales	67 980	75 174
SOUS TOTAL	6 872 329	7 130 265
Agios et intérêts réservés	(146 893)	(133 816)
Provisions sur créances douteuses	(350 058)	(302 159)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(71 885)	(72 260)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(90 916)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6 212 577	6 531 114

- > La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	5 ANS À 7 ANS	PLUS DE 7 ANS	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	397 044	–	–	–	–	397 044
Autres concours à la clientèle	1 765 736	1 163 546	2 662 772	277 298	537 953	6 407 305
Crédits sur ressources spéciales	3 655	10 795	41 737	6 233	5 560	67 980
TOTAL DES CRÉANCES BRUTES SUR LA CLIENTÈLE	2 166 435	1 174 341	2 704 509	283 531	543 513	6 872 329

- > La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	FILIALES	AUTRES	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	–	397 044	397 044
Autres concours à la clientèle	–	6 407 305	6 407 305
Crédits sur ressources spéciales	–	67 980	67 980
SOUS TOTAL	–	6 872 329	6 872 329
Agios et intérêts réservés	–	(146 893)	(146 893)
Provisions sur créances douteuses	–	(350 058)	(350 058)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	–	(71 885)	(71 885)
Provisions à caractère générale dite collective	–	(90 916)	(90 916)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	–	6 212 577	6 212 577

> Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions sur créances douteuses	(350 058)	(302 159)
Provisions sur décotes de garanties	(71 885)	(72 260)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(421 943)	(374 419)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(90 916)
TOTAL PROVISIONS SUR CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(512 859)	(465 335)
Agios sur comptes non mouvementés	(52 885)	(49 573)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 744)	(8 903)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(9 468)	(8 689)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(59 968)	(51 455)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 691)	(2 475)
Commissions réservées sur cautions dinars	(7)	(9)
Autres commissions réservées	(13 130)	(12 713)
TOTAL AGIOS ET INTÉRÊTS RÉSERVÉS	(146 893)	(133 816)
TOTAL AGIOS ET PROVISIONS SUR CLIENTÈLE	(659 752)	(599 151)

> La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi :

	ACTIFS CLASSÉS 0 & 1		ACTIFS CLASSÉS 2, 3 & 4		TOTAUX	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Engagements bilan	6 091 578	6 444 506	759 725	657 291	6 851 302	7 101 797
Engagements hors bilan	735 740	549 209	10 445	10 623	746 185	559 832
SOUS TOTAL	6 827 318	6 993 715	770 169	667 914	7 597 487	7 661 629
Autres engagements*	–	–	–	–	21 027	28 468
TOTAL	6 827 318	6 993 715	770 169	667 914	7 618 514	7 690 097

> L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

STOCK DE DÉPART AU 31/12/2023	(374 419)
Dotations aux provisions	(65 870)
Reprises sur provisions	12 557
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	375
Utilisations	5 414
STOCK DE CLÔTURE AU 31/12/2024	(421 943)

* Dont notamment 27 432 KTND d'intérêts courus non échus et (9 674) KTND d'intérêts perçus d'avance.

- > La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	397 044	413 320	397 044	413 320
Autres concours à la clientèle	-	-	6 407 305	6 641 771	6 407 305	6 641 771
Crédits sur ressources spéciales	-	-	67 980	75 174	67 980	75 174
Créances douteuses ou litigieuses	-	-	-	0	-	-
SOUS TOTAL	-	-	6 872 329	7 130 265	6 872 329	7 130 265
Agios et intérêts réservés	-	-	(146 893)	(133 816)	(146 893)	(133 816)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(350 058)	(302 159)	(350 058)	(302 159)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	-	(71 885)	(72 260)	(71 885)	(72 260)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(90 916)	(90 916)	(90 916)	(90 916)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	-	-	6 212 577	6 531 114	6 212 577	6 531 114

- > Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

	EN KTND	
	31/12/2024	31/12/2023
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	13 473	14 503

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

- > Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 34 768 KTND contre 97 362 KTND au 31/12/2023.
Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2024	31/12/2023
TITRES DE PLACEMENTS		
Bons de trésors à court terme	35 000	80 000
Créances rattachées	(232)	(1 508)
Titres en pension	-	18 870
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	34 768	97 362

- > Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de trésors à court terme	35 000	80 000
TITRE GREEN LABEL OIL	-	4 500
TITRE SAOUF	-	6 370
TITRE BBM	-	8 000
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES DE PLACEMENT	35 000	98 870

Note 5 : Portefeuille d'investissement

> Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 497 059 KTND contre 392 155 KTND au 31/12/2023.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres d'investissement	470 437	371 891
Part dans les entreprises liées	34 016	26 516
Titres de participations	3 420	3 420
SOUS TOTAL	507 873	401 827
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(73)	(121)
Provisions pour dépréciation titres	(2 170)	(2 106)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(8 571)	(7 445)
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	497 059	392 155

> Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES AU 31/12/2023	CRÉANCES RATTACHÉES	PROVISION	TOTAL NET AU 31/12/2023
Titres d'investissement – BTA	178 743	(1 205)	–	177 538
Emprunt National	103 500	2823	–	106 323
FCPR TANMYA	2 600	–	–	2 600
Titres d'investissement – FG SICAR	66 418	1 487	(7 445)	60 460
Titres d'investissement – EMPRUNT OBLIGATAIRE	16 459	1066	–	17 525
Titres de participation	3 420	–	(2 106)	1 314
Part dans les entreprises liées	26 516	–	(121)	26 395
TOTAL	397 656	4 171	(9 672)	392 155

> Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES AU 31/12/2024	CRÉANCES RATTACHÉES	PROVISION	TOTAL NET AU 31/12/2024
Titres d'investissement – BTA	227 743	1 394	–	229 137
Emprunt National	138 500	3 846	–	142 346
FCPR TANMYA	2 600	–	–	2 600
FCPR RELANCE +	10 000	–	–	10 000
Titres d'investissement – FG SICAR	76 418	1 387	(8 571)	69 234
Titres d'investissement – EMPRUNT OBLIGATAIRE	8 000	549	–	8 549
Titres de participation	3 420	–	(2 170)	1 250
Part dans les entreprises liées	34 016	–	(73)	33 943
TOTAL	500 697	7 176	(10 814)	497 059

> Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	TOTAL NET AU 31/12/2023	AQUIS	CESSION / REMB	CRÉANCES RATTACHÉES	DOTATION	REPRISE	TOTAL NET AU 31/12/2024
Titres d'investissement – BTA	177 538	49 000		2 599	–	–	229 137
Emprunt National	106 323	35 000	–	1 023	–	–	142 346
FCPR TANMYA	2 600	–	–	–	–	–	2 600
FCPR RELANCE +	–	10 000			–		10 000
Titres d'investissement – FG SICAR	60 460	12 686	(2 686)	(100)	(1 126)	–	69 234
Titres d'investissement – EMPRUNT OBLIGATAIRE	17 525	–	(8 459)	(517)	–	–	8 549
Titres de participation	1 314	–	–	–	(64)	–	1 250
Part dans les entreprises liées	26 395	7 500	–	–	–	48	33 943
TOTAL	392 155	114 186	(11 145)	3 005	(1 190)	48	497 059

> Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de trésor et assimilables (BTA)	227 742	178 743
Emprunt National	138 500	103 500
FCPR TANMYA	2 600	2 600
FCPR RELANCE +	10 000	–
Placement Fonds Gérés SICAR	76 418	66 418
Emprunts obligataires	8 000	16 459
Créances rattachés sur BTA	1 395	(1 205)
Créances rattachées sur emprunt national	3 846	2 823
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 387	1 487
Créances rattachés sur emprunts obligataires	549	1 066
TOTAL TITRES D'INVESTISSEMENT	470 437	371 891

> La part dans les entreprises liées se détaille comme suit :

EN KTND								
TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31/12/2024	PROVISION 31/12/2024	VALEUR NETTE 31/12/2024	VALEUR BRUTE 31/12/2023	PROVISION 31/12/2023	VALEUR NETTE 31/12/2023
UIB Assurances	299 994	99,998%	30 168	–	30 168	22 668	–	22 668
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,97%	1 000	–	1 000	1 000	–	1 000
UIB Finance	45 563	99,92%	1 133	–	1 133	1 133	–	1 133
Internationale Sicar	169 990	34,00%	1 715	(73)	1 642	1 715	(121)	1 594
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES			34 016	(73)	33 943	26 516	(121)	26 395

> La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 170)	(2 106)
TOTAL	1 250	1 314

> Les titres de participations se détaillent comme suit :

EN KTND								
TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31/12/2024	PROVISION 31/12/2024	VALEUR NETTE 31/12/2024	VALEUR BRUTE 31/12/2023	PROVISION 31/12/2023	VALEUR NETTE 31/12/2023
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	–	1 278	1 278	–
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	211	286	497	211	286
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	–	240	240	–
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	–	231	231	–	231
Carthago	2 922	0,642%	208	–	208	208	–	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	–	194	194	–	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	–	3	3	–
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	–	135	135	–
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	–	130	130	–	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	–	126	126	–	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	–	100	100	–
Ste Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	–	75	75	–	75
Sté Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	73	0	73	9	65
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	–	49	49	–
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	–	25	25	–
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	–	25	25	–
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	–	20	20	–
Sté.Istikhllass	60	0,002%	6	6	–	6	6	–
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	–	5	5	–
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	–	–	–	–	–	–
S.T.A.M.	1 815	0,033%	–	–	–	–	–	–
Internationale Obligataire Sicav	1	0,000%	–	–	–	–	–	–
TITRES DE PARTICIPATIONS			3 420	2 170	1 250	3 420	2 106	1 314

** Attribution de 3 actions gratuites

> Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

FILIALE	ADRESSE	ACTIVITÉ	PARTICIPATION DÉTENUE (%)	CAPITAUX PROPRES 2024	RÉSULTAT NET 2024
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 –1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	2 611	1 410
UIB Finance	Rue lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	2 945	329
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	33,98%	5 129	301
UIB Assurance	Rue lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Assurance	99,998%	18 972	(6 676)

Note 6 : Valeurs immobilisées

> Les valeurs immobilisées accusent un solde de 79 584 KTND au 31/12/2024 contre un solde de 67 401 KTND au 31/12/2023. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. BRUTE AU 31/12/2023	ACQUIS	SORTIE	RECLASSEMENT	V. BRUTE AU 31/12/2024	AMORT. CUMULÉ 31/12/2024	VCN AU 31/12/2024
Logiciels informatiques	44 379	3 937	–	2 514	50 830	(32 522)	18 308
Matériel pour traitements informatiques	2 408	–	–	–	2 408	(2 408)	–
Autre matériel informatique	42 814	3 502	(31)	852	47 137	(38 029)	9 108
Immeubles d'exploitation	18 641	–	–	–	18 641	(6 999)	11 642
Immeubles hors exploitation	635	–	–	–	635	(359)	276
Agencement aménagement installation	67 192	1 492	(105)	3 798	72 377	(51 432)	20 945
Terrains	989	–	–	–	989	–	989
Fonds de commerce	277	–	–	–	277	(273)	4
Matériel roulant	5 053	1 770	(161)	–	6 662	(3 837)	2 825
Matériel et mobilier de bureau	9 899	1 150	(10)	7	11 046	(6 560)	4 486
Immobilisations incorporelles en cours	5 221	4 858	–	(2 829)	7 250	–	7 250
Immobilisations corporelles en cours	3 608	4 104	–	(4 342)	3 370	–	3 370
Droit au bail	72	–	–	–	72	–	72
Autres immobilisations corporelles	39	16	–	–	55	–	55
Immobilisations hors exploitation	372	–	–	–	372	(118)	254
TOTAL	201 599	20 829	(307)	–	222 121	(142 537)	79 584

	AMORT. CUMULÉ 31/12/2023	DOTATION	REP	SORTIE	RECLASS	AMORT. CUMULÉ 31/12/2024
Logiciels informatiques	(27 610)	(4 912)	–	–	–	(32 522)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(2 408)	–	–	–	–	(2 408)
Autre matériel informatique	(34 087)	(3 974)	–	32	–	(38 029)
Immeubles d'exploitation	(6 634)	(365)	–	–	–	(6 999)
Immeubles hors exploitation	(342)	(17)	–	–	–	(359)
Agencement aménagement installation	(49 621)	(1 860)	–	49	–	(51 432)
Fonds de commerce	(268)	(5)	–	–	–	(273)
Matériel roulant	(3 591)	(408)	–	162	–	(3 837)
Matériel et mobilier de bureau	(5 902)	(666)	–	8	–	(6 560)
Immobilisations hors exploitation	(81)	(37)	–	–	–	(118)
TOTAL	(130 544)	(12 244)	–	251	–	(142 537)

Note 7 : Autres Actifs

- > Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 55 697 KTND au 31/12/2024 contre 71 736 KTND au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédits aux personnels	29 733	29 534
Comptes d'attente et de régularisation actifs	12 832	15 910
Créances prises en charge par l'Etat	–	1 746
Action en défense	3 947	8 192
Divers autres actifs	10 071	16 695
Etat impôts et taxes	94	120
SOUS TOTAL AUTRES ACTIFS	56 677	72 197
Provisions sur autres actifs	(980)	(461)
TOTAL AUTRES ACTIFS	55 697	71 736

- > Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Débit à régulariser et divers	1 673	1 466
Produits à recevoir	2 261	3 591
Autres comptes de régularisation actif	3 407	5 708
Charges payées ou comptabilisées d'avance	5 491	5 145
TOTAL COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION ACTIFS	12 832	15 910

- > Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

	PROVISION 2023	DOTATION 2024	REPRISE 2024	PROVISION 2024
Créditeurs et Débiteurs Divers Contentieux	–	12	–	12
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	392	562	40	914
Erreurs de Caisse	69	54	69	54
TOTAL	461	628	109	980

- > Le détail des actions en défense se présente comme suit :

	MONTANT DE L'AFFAIRE 2024	MONTANT DE L'AFFAIRE 2023
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	1 493	1 493
Affaires saisies arrêts (CNSS)	–	5 335
Affaires Pénales	56	56
Affaires prud'homales	260	177
Contentieux avec diverses contreparties	2 137	1 131
TOTAL	3 947	8 192

3.2. NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

- > Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2024 à 2 045 KTND contre 2 920 KTND au 31/12/2023 se détaillant comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	924	2 695
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	1 121	225
TOTAL	2 045	2 920

- > La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 924 KTND au 31/12/2024 se détaillant comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	924	2 668
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	–	27
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES	924	2 695

> La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se présente ainsi :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	924	–	–	–	924
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	1 121	–	–	–	1 121
Total	2 045	–	–	–	2 045

> La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	–	–	924	2 695
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	–	–	1 121	225
TOTAL	–	–	2 045	2 920

Au 31/12/2024, les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

Note 9 : Dépôts de la clientèle

> Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 6 859 967 KTND au 31/12/2024 contre 6 285 922 KTND au 31/12/2023. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	1 884 425	1 732 490
Comptes d'épargne	2 498 829	2 289 486
Comptes à terme et bons de caisse	2 262 212	2 039 478
Certificats de dépôts	96 869	94 105
Autres dépôts et avoirs	116 153	128 884
Compte de recouvrement SG (*)	1 479	1 479
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	6 859 967	6 285 922

* Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB – 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

> La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts à vue	1 884 425	–	–	–	1 884 425
Comptes d'épargne	2 498 829	–	–	–	2 498 829
Comptes à terme et bons de caisse	1 546 183	611 256	104 773	–	2 262 212
Certificats de dépôts	96 869	–	–	–	96 869
Autres dépôts et avoirs	116 153	–	–	–	116 153
Compte de recouvrement SG	1 479	–	–	–	1 479
TOTAL	6 143 938	611 256	104 773	–	6 859 967

> La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	1 284	1 285	1 883 141	1 731 205	1 884 425	1 732 490
Comptes d'épargne	–	–	2 498 829	2 289 486	2 498 829	2 289 486
Comptes à terme et bons de caisse	8 396	7 657	2 253 816	2 031 821	2 262 212	2 039 478
Certificats de dépôts	–	–	96 869	94 105	96 869	94 105
Autres dépôts et avoirs	–	–	116 153	128 884	116 153	128 884
Compte de recouvrement SG	1 479	1 479	–	–	1 479	1 479
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	11 159	10 421	6 848 808	6 275 501	6 859 967	6 285 922

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

> Ce poste présente un solde de 147 879 KTND au 31/12/2024 contre 197 792 KTND au 31/12/2023 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	22 640	33 920
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	34 083	30 928
Emprunt en devises	49 786	90 716
Dettes rattachées	1 370	2 228
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	147 879	197 792

> La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	5 ANS À 7 ANS	PLUS DE 7 ANS	DURÉE INDETERMINÉE	TOTAL
Emprunts subordonnés	–	–	–	–	–	40 000	40 000
Ressources spéciales	2 043	5 368	16 863	3 753	6 056	–	34 083
Emprunts obligataires	23	2 265	15 500	3 220	1 633	–	22 640
Emprunts en devise	13 945	13 945	21 896	–	–	–	49 786
Dettes rattachées	1 370	–	–	–	–	–	1 370
TOTAL EMPRUNT ET RESSOURCES SPÉCIALES	17 381	21 579	54 258	6 973	7 688	40 000	147 879

> La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	–	–	22 640	33 920
Emprunts subordonnés	–	–	40 000	40 000
Emprunt en devises	–	–	49 786	90 716
Dettes rattachées emprunts en devise	–	–	217	477
Dettes rattachées emprunts matérialisés	–	–	1 009	1 564
TOTAL EMPRUNTS MATÉRIALISÉS ET NON MATÉRIALISÉS	–	–	113 652	166 677
Ressources spéciales	–	–	34 083	30 928
Dettes rattachées Ressources spéciales	–	–	144	187
TOTAL RESSOURCES SPÉCIALES	–	–	34 227	31 115
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	–	–	147 879	197 792

> Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2024 se détaille comme suit :

	SOLDE D'OUVERTURE AU 31/12/2023	ÉMISSION	ÉCART DE CHANGÉ	REMB	SOLDE DE CLÔTURE AU 31/12/2024
Emprunt obligataire	33 920	–	–	(11 280)	22 640
Dettes rattachées	1 128	–	–	(564)	564
TOTAL	35 048	–	–	(11 844)	23 204

Emprunts obligataires :

							EN KTND
LIBELLÉS DE L'EMPRUNT	MONTANT INITIAL	TAUX D'INTÉRÊT BRUT EN %	DURÉE EN ANNÉE	NOMINAL EN DINARS	NOMBRE D'OBLIG	MONTANT SOUSCRIT	ENCOURS AU 31/12/2024
UIB 2009–2	70,3 MDT	Cat C 5,85%	20	100	453 000	45 300	11 325
UIB 2011–1	50 MDT	Cat B 6,3%	20	100	317 500	31 750	11 113
UIB 2012–1	40–60 MDT	Cat C 6,7%	20	100	4 500	450	203
TOTAL							22 640

Emprunts subordonnés Société Générale :

	MONTANT INITIAL	TAUX D'INTÉRÊT BRUT	DURÉE EN ANNÉES
Emprunt subordonné	40000	T.A.O*	Durée indéterminée

* Taux d'appel d'offre

Note 11 : Autres passifs

- > Les autres passifs présentent un solde de 219 149 KTND au 31/12/2024 contre 244 438 KTND au 31/12/2023 et se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes d'attente et de régularisation passif	45 556	48 200
Etat impôts et taxes	46 557	42 780
Sommes dues au personnel	31 379	37 988
Valeurs exigibles après encaissement	10 646	23 673
Provision pour passifs et charges	20 945	37 965
Provision sur engagement hors bilan	5 839	5 108
Saisies arrêts clients	17 688	9 539
Provision sur chèques certifiés	17 193	21 436
Charges provisionnées pour congé à payer	9 304	7 828
Cotisation CNSS	9 079	8 593
Fournisseurs factures à payer	4 963	1 328
TOTAL AUTRES PASSIFS	219 149	244 438

- > Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour risques divers *	14 201	2 542
Provision pour avantages postemploi**	–	33 142
Provision sur action en défense	3 131	899
Provision pour action en justice	3 613	1 382
TOTAL PROVISION POUR PASSIFS ET CHARGES	20 945	37 965

(*) dont : – une provision d'un montant de 4 602 KTND en couverture d'un risque social. En effet, la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Au cours de mois de décembre 2023, la CNSS avait pratiqué une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert chez la BCT d'un montant de 5 335 KTND qui a été par la suite annulée par un jugement rendu en date du 06 mars 2024. Au cours de mois d'août et octobre 2024 la CNSS a envoyé 15 autres états de liquidations à l'UIB pour un montant total de 5 335 KTND que la banque n'a pas accepté et une deuxième action en justice a été lancée. En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND a été constaté par prélèvement des résultats de l'exercice 2024.

(**) Une reprise de provision pour avantage postemploi en lien avec l'indemnité de fin de carrière a été constatée en 2024, suite à l'externalisation des engagements IFC par le biais de la souscription d'un Contrat d'assurance IFC avec la filiale UIB Assurances.

> Le poste «Comptes d'attente et de régularisation» se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Créditeurs divers	1 334	1 382
Charges à payer	37 157	34 257
Divers comptes de suspens	2 564	6 746
Prime d'assurance crédit à reverser	–	3 053
Commission de garantie et de péréquation change	1 276	820
Autres produits perçus d'avance	1 604	1 154
Produits perçus d'avance	1 252	440
Fournisseurs bons de carburant	211	211
Assurance vie personnel	3	2
Dividendes à payer	155	135
TOTAL COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION PASSIF	45 556	48 200

3.3. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Réserves

> Les réserves s'élèvent à 743 550 KTND au 31/12/2024 contre 649 555 KTND au 31/12/2023 soit une augmentation de 93 995 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	17 280
Autres réserves	680 255	587 570
Fonds social	21 215	19 905
TOTAL RÉSERVES	743 550	649 555

Note 13 : Capitaux Propres

> Au 31/12/2024, le capital social s'élève à 172 800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

> Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 1 006 480 KTND au 31/12/2024 contre 949 839 KTND au 31/12/2023, soit une variation 56 641 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2023	172 800	2 343	17 280	482 570	18 612	24 800	132 172	850 577
Affectation du résultat de l'exercice N-1	–	26 172	–	105 000	1 000	–	(132 172)	–
Distribution de dividendes	–	(27 648)	–	–	–	–	–	(27 648)
Résultat de l'exercice	–	–	–	–	–	–	126 617	126 617
Autres mouvements sur Fonds social	–	–	–	–	293	–	–	293
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2024	172 800	867	17 280	587 570	19 905	24 800	126 617	949 839
Affectation du résultat de l'exercice N-1	–	32 932	–	92 685	1 000	–	(126 617)	–
Distribution de dividendes	–	(29 376)	–	–	–	–	–	(29 376)
Résultat de l'exercice	–	–	–	–	–	–	85 707	85 707
Autres mouvements sur Fonds social	–	–	–	–	310	–	–	310
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024	172 800	4 423	17 280	680 255	21 215	24 800	85 707	1 006 480

3.4. NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

- > Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 539 739 KTND au 31/12/2024 contre 641 799 KTND au 31/12/2023. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	231 787	374 809
Avals donnés en devises	66 437	30 604
Cautions émises en faveur de la clientèle	217 319	226 641
Avals donnés en dinars	24 196	9 745
TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES	539 739	641 799

- > La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	–	–	231 787	374 809
Avals donnés en devises	–	–	66 437	30 604
Cautions émises en faveur de la clientèle	–	–	217 319	226 641
Avals donnés en dinars	–	–	24 196	9 745
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	–	–	539 739	641 799

Note 15: Crédits documentaires

- > Les crédits documentaires s'élèvent à 440 997 KTND au 31/12/2024 contre 294 378 KTND au 31/12/2023.

Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Ouverture de Credoc import confirmé	321 789	207 941
Ouverture Credoc import non confirmé	114 510	83 343
SOUS TOTAL CREDOC IMPORT	436 299	291 284
Confirmation de Credoc export	4 196	2 843
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	502	251
SOUS TOTAL CREDOC EXPORT	4 698	3 094
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	440 997	294 378

- > La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	321 789	207 941
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	114 510	83 343
SOUS TOTAL CREDOC IMPORT	-	-	436 299	291 284
Confirmation de Credoc export	-	-	4 196	2 843
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	502	251
SOUS TOTAL CREDOC EXPORT	-	-	4 698	3 094
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	-	-	440 997	294 378

Note 16 : Engagements de financements donnés

- > Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 153 405 KTND au 31/12/2024 contre 169 749 KTND au 31/12/2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financements donnés aux clientèles	153 405	169 749
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	153 405	169 749

- > La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	153 405	169 749
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	-	-	153 405	169 749

Note 17 : Garanties reçues

- > Les garanties reçues représentent un solde de 2 232 582 KTND au 31/12/2024 contre 2 463 030 KTND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Garanties reçues des autres établissements de crédit	292 386	488 602
Compagnies d'assurance	2 443	240
Garanties reçues de la clientèle	1 822 020	1 830 495
Garanties reçues de l'Etat	114 025	125 992
Garantie ARIZ	1 708	17 701
TOTAL GARANTIES REÇUES	2 232 582	2 463 030

- > Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 292 386 KTND au 31/12/2024 contre 488 602 KTND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	231 787	374 809
Garanties données par la Société Générale	218	18
Garanties reçues des correspondants étrangers	53 499	108 134
Confirmation banque Credoc export	4 698	3 095
Garanties reçues des correspondants locaux	2 184	2 546
TOTAL GARANTIES REÇUES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	292 386	488 602

- > Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 822 020 KTND au 31/12/2024 contre 1 830 495 KTND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Garanties hypothécaires	1 707 538	1 700 989
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	114 482	129 506
TOTAL GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE	1 822 020	1 830 495

- > Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 114 025 KTND au 31/12/2024 contre 125 992 KTND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres garanties reçues de l'Etat	49 115	52 582
SOTUGAR	48 449	55 326
FNG, FOPRODI & FONAPRA	16 461	18 084
TOTAL GARANTIES REÇUES DE L'ETAT	114 025	125 992

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- > Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Achat au comptant	16 061	16 479
Vente au comptant	15 773	16 241

- > Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2024 comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Achat à terme	48 733	71 895
Vente à terme	45 438	70 118

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

3.5. NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

- > Les intérêts et revenus assimilés totalisent 680 772 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	53 583	17 380
Opérations avec la clientèle	616 854	611 640
Autres intérêts et revenus assimilés	10 335	12 125
TOTAL INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	680 772	641 145

Note 19 : Commissions perçues

- > Les commissions totalisent 161 127 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur comptes	31 013	34 732
Commissions sur opérations de caisse	2 372	2 301
Commissions sur crédits	53 496	49 947
Commissions sur monétique banque à distance	41 300	37 477
Autres commissions	10 095	9 445
Commissions sur moyens de paiement	16 142	15 024
Autres produits sur services financiers	6 709	11 689
TOTAL COMMISSIONS (EN PRODUITS)	161 127	160 615

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

- > Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 43 801 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Gain net sur titres de transaction	–	–
Gain net sur titres de placement	12 090	6 026
Gain net sur opérations de change	31 711	31 276
TOTAL GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	43 801	37 302

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

- > Les gains sur portefeuille investissement totalisent 35 834 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur autres titres d'investissement	1 311	2 374
Intérêts sur obligations	20	40
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	2 867	804
Intérêts sur bons de trésor assimilables	18 190	18 155
Intérêts et revenus sur emprunt national	11 209	6 682
Revenus titres d'investissement SICAR	2 237	1 921
TOTAL REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	35 834	29 976

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

- > Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 371 891 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 017	2 253
Emprunts et ressources spéciales	10 294	14 460
Opérations avec la clientèle	359 910	322 297
Autres intérêts et charges	670	558
TOTAL INTÉRÊTS COURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	371 891	339 568

Note 23 : Commissions encourues

- > Les commissions encourues totalisent 11 888 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions monétiques	8 742	7 100
Redevances et prestations	417	523
Autres commissions	576	607
Rémunération du fonds géré SICAR	1 181	948
Frais de confection carnet de chèques	183	204
Frais télégrammes télex	370	254
Règlement télécom SMS Banking	419	360
TOTAL COMMISSIONS ENCOURUES	11 888	9 996

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

- > Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 71 171 KNTD au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Cout net du risque clientele	54 195	47 007
Cout net du risque divers	16 976	1 365
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	71 171	48 372

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	65 870	57 302
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(12 557)	(12 083)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(375)	(4)
Dotations aux provisions collectives	–	1 334
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	846	241
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(110)	(461)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(5)	–
Pertes couvertes sur provisions utilisées	474	1 326
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(474)	(1 326)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	1 514	2 112
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(1 514)	(2 112)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	2 760	3 281
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(2 760)	(3 281)
Reprises sur provisions sur créances cédées	(4 939)	(1 048)
Pertes couvertes sur créances cédées	4 939	1 048
Pertes non couvertes de contrepartie	955	687
Gain de cession	(2)	(4)
Récupération sur créances	(427)	(5)
TOTAL COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	54 195	47 007

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions pour risques et charges	16 122	1 133
Reprises sur provisions pour risques et charges	–	(12)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(154)	(216)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	681	340
Perte sur éléments hors exploitation	94	180
Gain sur éléments hors exploitation	(208)	(855)
Perte sur autres éléments d'exploitation	441	795
TOTAL COUT NET DU RISQUE DIVERS	16 976	1 365

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

> Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 1 150 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux provisions sur titres de participation	65	9
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	1 133	1 210
Pertes sur titres d'investissement	35	–
Reprise de provisions sur titres de participation	(48)	(181)
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	(35)	–
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	1 150	1 038

Note 26: Frais de personnel

> Les frais de personnel totalisent 197 942 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du personnel	147 823	140 607
Charges sociales	38 442	36 483
Autres charges de personnel *	44 819	7 905
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	–	2 074
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(33 142)	–
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	197 942	187 069

Note 27 : Charges générales d'exploitation

> Les autres charges d'exploitation totalisent 60 828 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'exploitation non bancaires	24 167	22 891
Autres charges générales d'exploitation	36 661	35 197
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	60 828	58 088

⁽¹⁾ dont une prime d'assurance de l'indemnité de fin de carrière réglée en 2024 suite à l'externalisation des engagements IDR par le biais de la souscription d'un contrat d'assurance I.F.C avec la filiale UIB Assurances .

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 36 661 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Loyers commerciaux	5 390	4 703
Maintenance logiciel informatique	4 728	5 041
Autres services extérieurs	1 263	1 053
Assurance globale banque	866	878
Maintenance matériel informatique	807	1 189
Entretien et nettoyage immeubles	956	924
Loyer personnel logements de fonction	338	315
Gardiennage et surveillance	948	811
Assurance immeubles et voitures	583	540
Rémunération d'intermédiaires	1 819	2 119
Sous-traitance archives	120	239
Frais judiciaires	248	203
Entretien et réparation divers	989	918
Sous- traitance informatique	28	28
Commissions Fond de garantie des Dépôts bancaires *	17 578	16 236
TOTAL AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	36 661	35 197

Note 28 : Impôt sur les sociétés

> L'impôt sur les sociétés totalise 74 205 KTND se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT DOTATIONS AUX PROVISIONS ET IMPÔT	257 298	277 961
(+) Déductions nets Réintégrations	(9 594)	7 580
RÉSULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS	247 704	285 541
(-) Déduction provisions	66 716	58 877
RÉSULTAT FISCAL	180 988	226 664
Réinvestissement	–	22 685
RÉSULTAT FISCAL APRÈS RÉINVESTISSEMENT	180 988	203 979
Taux d'impôt **	40,00%	35,00%
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	72 395	71 393
Taux de la contribution sociale de solidarité	1,00%	1,00%
Contribution Sociale de Solidarité permanente	1 810	2 040
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	74 205	73 432

* Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1^{er} février 2017.

** Augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés de 35 % à 40%, décidée par l'article 37 de la loi N° 48-2024 du 9 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025.

Note 29 : Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

- > Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalisent 35 144 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Redressement fiscal	22 515	–
Contributions Fiscales exceptionnelles	12 669	14 279
Autres produits extrordinaires	(40)	–
TOTAL SOLDE EN GAIN/PERTE PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	35 144	14 279

Le solde des contributions fiscales exceptionnelles totalise 12 669 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT FISCAL APRÈS RÉINVESTISSEMENT	180 988	203 979
Taux de la contribution sociale de solidarité	3,00%	3,00%
Contribution Sociale de Solidarité exceptionnelle *	5 430	6 119
Taxe Conjoncturelle au profit du Budget de l'Etat**	7 240	8 159
TOTAL SOLDE CONTRIBUTIONS FISCALES EXCEPTIONNELLES	12 669	14 279

* Institution d'une contribution sociale de solidarité de 3% pour les sociétés soumises à l'impôt au taux de 35% décidée au niveau de l'article 22 du décret-loi N° 79-2022 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023.

** Institution d'une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat de 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS, décidée par l'article 64 de la loi N° 13-2023 du 11 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024.

Note 30 : Résultat par Action

- > Le résultat par action au 31/12/2024 est de 2,48 DT.

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de la période en KTND	85 707	126 617
Capital social – nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT*	2,480	3,664

* Le résultat par action ainsi déterminé en 2024 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.6. NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités**

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	627 911	119 651
Créances sur les établissements bancaires et financiers	718 478	385 826
Dépôts des établissements bancaires	(924)	(2 668)
Dépôts des établissements financiers *	(1 121)	(225)
TOTAL	1 344 344	502 584

* En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.

Note 32 : Evènements postérieurs à la date de clôture

- > Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 03/03/2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

3.7. AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Transactions avec les parties liées

- > Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095% . Le contrat a pris fin le 31 Juillet 2020.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil

d'Administration du 28 janvier 2021, la convention conclue en 2017. Les commissions supportées par la banque en 2024 au titre de cette garantie s'élèvent à 274 Dinars y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2024, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 170 KTND Hors TVA."

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2024 au titre de ce prêt, s'élèvent à 3 253 KTND."

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 15 Septembre 2022, un contrat de prestation de services avec la Société Générale en vertu duquel la banque bénéficie de l'accès aux principaux services SWIFT via la plateforme SNAP du Groupe Société Générale.

La charge constatée par la banque à ce titre, en 2024, s'élève à 293 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale. Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an.

La banque n'a pas supporté de charge au cours de l'exercice 2024.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2024. L'encours de ces opérations au 31/12/2024 se détaille comme suit :

EN KTND

DÉSIGNATION	DEVICES	MONTANT	CONTRE VALEUR
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	17 820	17 820
	EUR	230	765
TOTAL			18 585
Credoc Import	USD	15 945	50 995
	EUR	29	98
TOTAL			51 093
Credoc Export	USD	685	2 192
	EUR	150	498
TOTAL			2 690
Garanties Emises	USD	1 000	3 198
	EUR	1 917	6375
	DZD	490 000	11 544
TOTAL			21 117
Garanties Reçues	TND	34 254	34 254
	USD	4 701	15 038
	EUR	45 279	150 556
TOTAL			199 848

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale, un contrat d'outil de calcul de Rentabilité Brute de l'Opération portant sur la mesure de la rentabilité future d'une opération. Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018 et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2024 est de 17 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale un contrat "RAPSODY". Rapsody est un outil de gestion ALM dynamique permettant d'étudier l'impact sur la Marge Net d'Interêt et sur la Valeur Actuelle

Nette du bilan. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2024 est de 147 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la Société Générale une convention de prestation de service AMLCOM portant sur l'analyse de premier et second niveau des

alertes du monitoring à postériori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire. Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB. Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

Un avenant qui vient modifier l'étendue des travaux réalisés dans le cadre de ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 11 Juillet 2023.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2024 est de 1 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la société mère « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » filiale de la « Société Générale », une convention de traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Un avenant qui vient modifier l'étendue des travaux réalisés dans le cadre de ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 11 Juillet 2023.

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2024.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Septembre 2021, une convention de prestation de service DIGITRADE avec la Société Générale. DIGITRADE est un outil de filtrage interfacé à d'autres applications (Forces online, Lloyds pour des fins de récupération des données relatives aux navires, base pays selon la classification groupe SG, watshlist, ect...) qui permet la prise en charge graduelle des contrôle conformité ""sanctions embargo"", anti-blanchiment, et luttés contre le terrorisme et responsabilité sociale et environnementale avant le traitement des transactions de Trade Finance et pour tous les événements qui surviennent pendant leur cycle de vie.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2024 est de 134 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Avril 2021, une convention d'adhésion à un accord de coopération entre la « Société Générale » et le groupe ABSA Group Limited, qui permettra à l'UIB d'une part d'accompagner les grandes entreprises tunisiennes et les multinationales implantées en Tunisie dans leur développement sur le continent africain, et d'autres part, la réception des nouveaux clients africains intéressés par l'investissement en Tunisie ou par les marchés publics lancés par les entreprises publiques (STEG, SONEDE, etc). L'adhésion de l'UIB à l'accord de coopération précité ne donnera lieu à aucune facturation.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16

Avril 2021, une convention d'implémentation de l'outil de cash management SOGECASH INTERNATIONAL-SFTP avec la « Société Générale » portant sur la transmission électronique sécurisée par le protocole SFTP de fichier d'ordre, entre la banque et sa clientèle corporate dans le cadre du développement du service global Cash UIB Banking.

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2024.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 16 Mars 2023, un contrat de filtrage et gestion des alertes niveau 1 des transactions via l'infrastructure FORCES avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie, et Société Générale Global Solution Center Private Limited SA en Inde. Ce contrat est entré en vigueur le 26 Avril 2023 pour une durée de 3 ans et sera reconduit systématiquement pour des périodes de 3 ans sauf notification de l'une des parties.

La charge supportée par la banque courant l'exercice 2024 est de 362 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 19 Octobre 2021, un contrat de prestation de service avec la SG Consulting et Transformation portant sur la mission d'accompagnement de la Société Générale dans le cadre de la revue stratégique UIB 2022-2025 prévoyant une rémunération égale à 246.027 Euros HT. Cette rémunération est arrêtée sur la base de 287 Jours homme pendant toute la période d'exécution de la mission.

Ce contrat entrera en vigueur à compter du 25 Octobre 2021 et prendra fin le 18 février 2022.

La facturation définitive de la prestation de service a été arrêtée sur la base de 282 J/H pour un montant total de 915 KTND comptabilisé en charges à répartir.

La charge de la résorption supportée par la banque au cours de l'exercice 2024 est de 304 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 16 Mars 2023, un contrat de prestation de service KnowYourCustomer – RMA TOMBANK avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie, et Société Générale Global Solution Center PVT en Inde. Ledit contrat entre en vigueur à compter du premier Janvier 2023 et s'étend pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction.

La charge supportée par la banque pour l'exercice 2024 est de 304 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 28 août 2024, une convention avec SG New York, par laquelle cette dernière s'engage à fournir à l'UIB, les services de compensation sur les flux internationaux libellés en USD.

La banque n'a pas supporté de charge au titre de l'exercice 2024.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2024, avec SG Bangalore « SG GSC » (Filiale indienne du Groupe SG) un protocole d'accord de type Memorandum Of Understanding de prestations de services KYC – RMA (Relationship Management

Application).

SG GSC assistera l'UIB dans le cadre des activités liées au renouvellement périodique du KYC et à l'intégration de nouveaux correspondants bancaires en procédant à des contrôles, en établissant des profils de risque, en documentant et en préparant le Mémo KYC pour les correspondants bancaires. Ce protocole d'accord prend effet le 01/01/2022 et s'étend jusqu'au 31/12/2022.

La banque n'a pas supporté de charge au titre de l'exercice 2024.

Opérations avec la société «l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 07 février 2025, un contrat avec la société l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC, qui consiste à céder 2 252 créances pour un total d'engagements cédés de 7 699 KTND et à un prix de cession de 2 252 dinars.
- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. Cette convention a fait l'objet d'un acte de résiliation le 31 Décembre 2018.

L'UIB a conclu, le 01 janvier 2019, une nouvelle convention avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, d'envoi du reporting BCT, de gestion du plan de continuité des activités de l'IRC et de mise à disposition

des collaborateurs de l'IRC des outils de travail. À ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2024 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration tenu en mars 2024, un contrat de rétrocession avec la société l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC, qui consiste à rétrocéder une créance de 4 055 dinars.
 - Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC consistant à faire bénéficier l'IRC du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31 Décembre 2024 totalisent 550 KTND.
- Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 68 KTND.
- L'IRC a souscrit un placement à terme. Le détail se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

MONTANT	TAUX	DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ÉCHÉANCE
2 500	8,99	2024-11-01	2025-09-25

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 2 KTND au 31/12/2024.

Opérations avec la société «UIB Finance»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la

- banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services. À ce titre, le produit constaté par la banque en 2024, s'élève à 10 KTND.
- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été validée par le Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.
- À ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2024 s'élèvent à 1 KTND Hors TVA.
- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle loue à UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Cette convention a pris fin le 30 Septembre 2022.
- L'UIB a conclu un nouveau contrat de sous-location pour une durée allant du 01 Octobre 2022 au 30 Septembre 2030, d'une partie du rez de chaussé de l'immeuble sis à la rue du Lac Toba Les Berges du Lac 1. En contrepartie l'UIB perçoit annuellement
- un loyer de 15 KTND TTC, majoré chaque année de 5%.
- Ledit contrat a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 16 Mars 2023.
- Les revenus constatés par la banque, en 2024, s'élèvent à 14 KTND.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.
- À ce titre, le produit constaté par la banque en 2024 s'élève à 5 KTND HTVA. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.
- Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2024 est de 5 KTND HTVA.
- Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.
- La convention a été résiliée par le conseil d'administration de l'UIB du 07 février 2025.
- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars
- 2020, une convention de Filtrage avec l'UIB Finance. Le prix annuel de la prestation de service à réaliser par l'UIB pour le compte de l'UIB Finance est de 3 KTND HT payable annuellement. Cette convention est valable pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'une année chacune.
- Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2024 est 3 KTND HTVA.
- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention consistant à faire bénéficier l'UIB Finance du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31 Décembre 2024 totalisent 5 247 KTND.
- Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 249 KTND.
- L'UIB a conclu une convention de délégation du KYC et de filtrage des bases de données avec l'UIB Finance qui a été autorisée par le conseil d'administration du 11 Juillet 2023. La convention est conclue pour une durée d'une année à partir du premier Janvier 2023 renouvelable par tacite reconduction.
- La charge constatée par la banque durant 2024 est de 3 KTND HTVA.
- La convention a été résiliée par le conseil d'administration de l'UIB du 07 février 2025.

Opérations avec la société «International Sicar»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

Les deux parties décident de résilier amiablement la convention susvisée en date du 23 Novembre 2021.

L'UIB a conclu, à cette même date, une nouvelle convention d'assistance avec l'international Sicar. À ce titre, la banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, l'assistance à la gestion fonctionnelle des logiciels et la prestation de service de filtrage de la base donnée de l'International Sicar. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été autorisé par le conseil d'administration du 11 Juillet 2023. Ledit avenant entre en vigueur à compter du premier Janvier 2023. Il vient étendre le périmètre de la prestation par la délégation du KYC et le filtrage des negatives news moyennant une perception annuelle supplémentaire de 2 KTND HTVA. À ce titre, le produit perçu par la banque en 2024 s'élève à 47 KTND Hors TVA.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31 Décembre 2024 totalisent 99 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 KTND.

- L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 14 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB du 11 avril 2013.

Ce contrat a été résilié par le conseil d'administration tenu le 11 Juillet 2023 et remplacé par un contrat de mise à disposition consentie moyennant un loyer annuel de 17 KTND TTC.

À ce titre, le produit constaté par la banque en 2024 s'élève à 15 KTND HTVA.

- Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 1 273 KTND au 31/12/2024.
- L'UIB a conclu avec la société "International SICAR" courant les exercices antérieurs plusieurs conventions en vertu desquelles la banque confie à cette dernière la gestions des fonds souscrits suivants :

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 1 À 7	31/07/2015	16/03/2023	8 207	Avant 2008
FONDS GÉRÉS 8	12/03/2015	18/03/2022 05/03/2024	2 000	2015
FONDS GÉRÉS 9	16/03/2016	18/03/2022 05/03/2024	1 376	2016
FONDS GÉRÉS 10	17/03/2017	18/03/2022 05/03/2024	1 570	2017
FONDS GÉRÉS 11	07/03/2018	18/03/2022 05/03/2024	442	2018
FONDS GÉRÉS 12	07/03/2018	18/03/2022	10 000	2018
FONDS GÉRÉS 13	14/03/2019	17/06/2021	10 000	2019
FONDS GÉRÉS 14	14/03/2019	18/03/2022 05/03/2024	528	2019
FONDS GÉRÉS 15	05/03/2020	17/06/2021	10 000	2020

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2024
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé des fonds gérés	-
Commission de gestion : 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives	
Commission de recouvrement : 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnés à 150KDT	-
Commission égale à 10% des plus values de cession des participations	1
Commission égale à 20% des montants de dividendes reçus sur les participations	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	-
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	3
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	10
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	0
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	1
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	1
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	4
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	1
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	6
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	30
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	6
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	3
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	52

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 16	05/03/2020	18/03/2022 05/03/2024	224	2020
FONDS GÉRÉS 17	16/04/2021	18/03/2022 05/03/2024	215	2021
FONDS GÉRÉS 18	18/03/2022	05/03/2024	388	2022
FONDS GÉRÉS 19	18/03/2022		10 000	2022
FONDS GÉRÉS 20	16/03/2023	05/03/2024	2 400	2023
FONDS GÉRÉS 21	16/03/2023		5 000	2023
FONDS GÉRÉS 22	16/03/2023		5 000	2023
FONDS GÉRÉS 23	05/03/2020		2 686	2024

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2024
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	–
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	–
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	–
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	–
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	4
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	–
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	–
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	2
Rémunération forfaitaire de 50 KTND HTVA l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	119
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	19
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	–
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	–
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	59
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	127
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	152
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	16
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	–
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	–
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	35
Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives (participations déclassées)	

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 24	05/03/2024		5 000	2024
FONDS GÉRÉS 25	05/03/2024		5 000	2024

(1) : Les avenants du 07/06/2021 et 18/03/2022 viennent modifier l'ancienne commission de rendement calculée au taux de 10% des produits perçus sur les placements de la trésorerie disponible, par une nouvelle commission de placement des fonds gérés libres en actions IOS SICAV, calculée au taux de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisés lors du rachat des titres IOS.

Opérations avec la société «UIB ASSURANCES»

— L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 17 juin 2021, un contrat de sous location avec L'UIB Assurances moyennant un loyer annuel de 92 675 TND TTC. Les revenus constatés par la banque au titre de 2024 totalisent 84 KTND HTVA.

— L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 16 Septembre 2021, une convention d'infogérance avec la société «Uib Assurances» portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurance par la banque.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2024 totalisent 288 KTND.

— L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 16 avril 2021, un contrat avec L'UIB Assurances portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par cette dernière. Le service de tenue de registre se résume en :

- > La tenue du capital;

- > La tenue des droits de votes;
- > Le suivi comptable du registre: journal des mouvements et des événements comptables pouvant résulter d'instruction individuelles de titulaires (achats/ventes, nantissement, donations, successions, etc...)

— En contrepartie des services rendus, l'UIB recevra une rémunération annuelle de mille dinars.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2024 totalisent 1 KTND.

— L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 11 Juillet 2023 une convention cadre de bancassurance avec UIB Assurances. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans renouvelables annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties. La rémunération est calculée en pourcentage des montants des primes décaissées. Le produit réalisé par la banque au titre de l'exercice 2024 est de 838 KTND.

— L'UIB a conclu avec l'UIB Assurances un contrat d'assurance vie à prestations définies : Indemnité de fin de carrière autorisé par le conseil d'administration tenu le 29 novembre 2024 qui prend effet le 18/11/2024. Le contrat a pour objet la constitution d'un fonds collectif qui permettra à l'UIB de verser les

prestations correspondantes aux indemnités de fin de carrière.

Le contrat prévoit les conditions financières suivantes :

- > Frais sur versement des primes : 0,8% sur le versement initial et 2% sur les versements périodiques;
- > Frais d'administration du contrat : 0,45% sur l'encours;
- > Taux minimum garanti : 5,56% au titre de l'année 2024;
- > Taux de participation aux bénéfices : 80% des bénéfices financiers que l'assureur obtient sur le placement des fonds gérés conformément à législation en vigueur.

La prime payée par la banque au titre de l'exercice 2024 est de 35 769 KTND.

Opérations avec la société «FRANFINANCE»

— L'UIB a conclu avec la société FRANFINANCE (filiale SG) un contrat portant sur la cession de la créance de cette dernière envers la société KHADAMET correspondant à la somme des deux comptes bancaires ouverts au nom de cette société auprès de l'UIB, et dont le solde global s'élève à 38 KTND au 09 Octobre 2023. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 Mars 2024.

Le produit constaté par la banque est de 40 KTND.

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2024
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	79
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	99

L'avenant du 05/03/2024 vient modifier l'ancienne commission de gestion au taux de 1% des participations compromises par une commission de recouvrement au taux de 10% des récupérations en principal avec un plafond de 150 KTND TTC par an.

Opérations avec la société «Zemni immobilière»

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2024 est de 23 KTND TTC.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les rémunérations brutes du Directeur Général, des directeurs généraux adjoints et du Président du conseil telles que fixées par le Conseil d'Administration du 26 Juin 2020, 16 Mars 2023 et 16 Avril 2021, ainsi que celles des administrateurs telles que fixées annuellement par l'Assemblée Générale se détaillent comme suit :

	NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL		ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL		DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS	
	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2024	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2024	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2024
AVANTAGE À COURT TERME :						
— Salaire	230 934		566 278		839 682	
— Intéressement sous forme de bonus	173 027	173 027	238 912		282 906	282 906
— Congés payés	11 403	11 403			16 906	72 703
— Autres avantages	157 696		209 254		272 519	
— Charges fiscales et sociales	157 824	48 946	281 224		393 431	94 122
TOTAL	730 884	233 376	1 295 668		1 805 444	449 731

	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		AUTRES ADMINISTRATEURS	
	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2024	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2024
Indemnité PCA	687 501	155 513		
Jetons de présence			350 000	350 000
TOTAL	687 501	155 513	350 000	350 000

RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

- | | |
|---|--------|
| 1. Rapport Général Des Commissaires Aux Comptes | p. 186 |
| 2. Rapport Spécial Des Commissaires Aux Comptes | p. 191 |





RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

MARS 2025

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES, DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

1. OPINION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale du 26 Avril 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'union internationale de banques qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces Etats Financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 3 mars 2025, font ressortir des capitaux propres positifs de 1 006 480 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 85 707 KTND.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour

l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1. PRISE EN COMPTE PARMIS LES PRODUITS DES INTÉRÊTS, COMMISSIONS ET AGIOS

Description du point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2024, à 841 899 KTND et représentent 91% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces

revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

Réponses d'audit apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- > La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus ;
- > La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- > L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente ;
- > La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- > La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2. CLASSIFICATION DES CRÉANCES ET ESTIMATION DES PROVISIONS

Description du point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 2.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 décembre 2024, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 518 698 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 10.1% du total des engagements de la clientèle.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses d'audit apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- > Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place ;
- > Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions ;
- > Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque
- > Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture ;
- > Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque sur la base d'un échantillon représentatif ;
- > Vérifier le caractère approprié des

informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les derniers résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de contribution sociale à hauteur de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ces redressements, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

En décembre 2023, la CNSS avait pratiqué une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert chez la BCT d'un montant de 5335 KDT, qui a été par la suite annulée par un jugement rendu le 6 mars 2024.

Au cours des mois d'août et d'octobre 2024, La banque a reçu 15 autres états de liquidation pour un montant total de 5 335 KDT, que la banque n'a pas accepté, et une deuxième action en justice a été lancée.

En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND impactant le résultat de l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2024, la provision pour risques constituée à ce titre par la banque, est de 4 602 KTND.

- En vertu d'un jugement rendu le 29 mai 2024, le Conseil de la Concurrence a jugé que le processus de traitement ayant trait aux intérêts intercalaires au titre du report d'échéances durant la période du Covid est contraire aux dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix. Il a condamné, à ce titre, l'UIB au

paiement d'une amende de Neuf Millions Neuf Mille Deux Cent Cinquante Huit Dinars (9.009.258 DT). Ce jugement n'a pas été assorti d'exécution provisoire. Le recours en appel sera donc suspensif d'exécution. Et le risque ne peut être cerné de manière précise à ce stade.

- Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers N° 2.8, relative à l'impact de l'application de la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant certains articles du code de commerce tunisien. Cette note explique et informe :
- Que l'Union Internationale de Banques ait pris toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions de l'article 412 ter de ladite loi et que l'effet de la réduction du taux fixe, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2024, s'élevant à 3,6 MTND a été pris en compte en impactant le Produit Net Bancaire de l'exercice à due concurrence.
- Que l'encours des crédits concernés par ladite loi, est de 1 310 MTND au 31 décembre 2024.
- Que l'estimation de la minoration des intérêts contractuels à percevoir, du fait de l'application de ladite loi et en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des crédits en cours concernés, serait de l'ordre de 491 MTND.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En

application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution

réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

> Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- > Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- > Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- > Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- > Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- > Nous communiquons aux responsables de la gouvernance

notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. CONFORMITÉ DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIÈRES À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 mars 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



BDO Tunisie

Adnène ZGHIDI



Cabinet Lamjed Ben Mbarek

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES, DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2024.

1. OPÉRATION AVEC LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

→ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 28 Aout 2024, une convention avec SG New York, par laquelle cette dernière s'engage à fournir à l'UIB, les services de compensation sur les flux internationaux libellés en USD.

En vertu de cette convention, la SGNY assure le rôle de Clearer (banque compensatrice) sur les flux internationaux libellés en USD pour l'UIB.

La banque n'a pas supporté de charge au titre de l'exercice 2024.

2. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « L'INTERNATIONALE DE RECouvreMENT DES CRÉANCES - IRC »

→ L'UIB a conclu, le 25 décembre 2024, un contrat de cession de créances avec la société « Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » portant sur la cession à cette dernière de 2 252 créances totalisant un montant brut de 7 699 KTND moyennant un prix de 2 252 TND.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 07 février 2025.

3. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB ASSURANCES »

→ L'UIB a conclu avec l'UIB Assurances un contrat d'assurance vie à prestations

définies « Indemnité de fin de carrière ». Le contrat a pour objet la constitution d'un fonds collectif qui permettra à l'UIB de verser les prestations correspondantes aux indemnités de fin de carrière.

Le contrat prévoit les conditions financières suivantes :

- Frais sur versement des primes : 0,8% sur le versement initial et 2% sur les versements périodiques ;
- Frais d'administration du contrat : 0,45% sur l'encours ;
- Taux minimum garanti : 5,56% au titre de l'année 2024 ;
- Taux de participation aux bénéfices : 80% des bénéfices financiers que l'assureur obtient sur le placement des fonds gérés conformément à législation en vigueur ; et
- La prime payée par la banque au titre de l'exercice 2024 est de 35 769 KTND. Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 29 novembre 2024.

II. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES ET AUTORISÉES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

1. OPÉRATIONS AVEC LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

→ **L'UIB** a conclu avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie et Société Générale Global Solution Center PVT en Inde (Filiales du Groupe SG) une convention de prestation de services Know Your Customer – RMA (Relationship Management Application).

Cette prestation a été régie courant les exercices 2021 et 2022 par le Protocole d'Accord entre Société Générale Global Solution Center PVT LTD « SG GSC » implantée en Inde et l'UIB, qui a été remplacé en 2023 par cette convention de prestation de services dite « TOMBANK ».

Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023 et s'étend sur une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction.

La charge supportée par la banque, à ce titre, en 2024, s'élève à 304 KTND. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 16 Mars 2023.

→ **L'UIB** a conclu avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie et Société Générale Global Solution Center Private Limited SA en Inde (Filiales du Groupe SG) une convention de filtrage et de gestion des alertes niveau 1 des transactions et des référentiels portant principalement sur un filtrage centralisé des transactions (flux) avec analyse centralisée des Alertes niveau 1 et un filtrage local des référentiels (clients et tiers) avec analyse locale des alertes niveau 1.

Cette convention est entrée en vigueur le 26 avril 2023, pour une période de 3 ans et sera reconduite systématiquement pour des périodes de 3 ans sauf notification à l'autre partie dans un délai de 6 mois avant la fin de la période en cours.

La charge supportée par la banque, à ce titre, en 2024, s'élève à 362 KTND. **Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 16 Mars 2023.**

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale SA une convention de prestation de services en vertu de laquelle la banque bénéficie de l'accès aux principaux services SWIFT via la plateforme SNAP du Groupe Société Générale.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2024, s'élève à 293 KTND HTVA. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15 Septembre 2022.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « DIGITRADE » portant sur le déploiement de l'outil groupe DIGITRADE, au sein de la Banque.

DIGITRADE est un outil de filtrage, interfacé à d'autres applications (Forces Online, Lloyds pour des fins de récupération des données relatives aux navires, Base pays selon la classification Groupe SG, Watchlist, etc) et qui permet la prise en charge graduelle des contrôles conformité « sanction-embargo », anti-blanchiment et lutte contre le terrorisme et responsabilité sociale et environnementale avant le traitement des transactions de Trade finance et pour tous les événements qui surviennent pendant leur cycle de vie.

Ce contrat de prestations de services a été signé en octobre 2021 pour une durée de cinq ans. À l'issue de cette durée initiale, il pourra être renouvelé pour une durée équivalente.

En contrepartie, la Société Générale percevra :

- Un montant de 40 000 EUR au titre du déploiement de la solution ; et
- Une rémunération annuelle calculée selon un coût unitaire de 4 EUR par dossier et par étape (ouverture, modification et règlement), portant sur les crédits documentaires, les remises documentaires, les garanties émises et reçues et les avals en devises.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2024 est de 134 KTND y compris la TVA non déductible. **Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.**

→ **L'UIB** a conclu avec « SG Consulting & Transformation », en octobre 2021, une convention d'accompagnement pour la revue stratégique de l'UIB dans le cadre de la « Démarche d'accompagnement – SGT & PWC – pour l'élaboration du plan stratégique UIB 2022–2025 ».

Ce contrat d'accompagnement prend effet le 25 octobre 2021 et s'étend jusqu'au 18 février 2022 avec remise du rapport final de la mission. En contrepartie, « SG Consulting & Transformation » percevra une rémunération égale à 246 027 Euros HT. Cette rémunération est arrêtée sur la base de 287 Jours Homme pendant toute la période d'exécution de la mission.

La facturation définitive de la prestation de services a été arrêtée sur la base de 282 J/H pour un montant total de 915 KTND comptabilisé parmi les charges à répartir.

La charge de la résorption supportée par la banque au cours de l'exercice 2024 est de 304 KTND. **Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 octobre 2021.**

→ **L'UIB** a conclu une convention d'adhésion à un contrat de coopération conclu entre la Société Générale et ABSA Group Limited qui permettra à l'UIB, d'une part, d'accompagner les grandes entreprises tunisiennes et les multinationales implantées en Tunisie dans leur développement sur le continent africain et, d'autre part, la réception de nouveaux clients africains intéressés par l'investissement en Tunisie ou par les marchés publics lancés par les entreprises publiques (STEG, SONEDE, etc.).

L'adhésion de l'UIB à l'accord de coopération précité ne donnera lieu à aucune facturation.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale, une convention d'implémentation de l'outil de Cash Management « SOGECASH INTERNATIONAL–SFTP » portant sur la transmission électronique sécurisée par le protocole SFTP de fichiers d'ordres, entre la banque et sa clientèle Corporate dans le cadre du développement de la stratégie Global Cash UIB BANKING.

Les services rendus par la Société Générale seront facturés annuellement selon les termes suivants :

- 250 Euro annuellement par service souscrit et par client ; et
- Frais courants associés aux échanges de flux entre SG Paris et la banque à travers SWIFTNET et la plateforme GTB.

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2024 à ce titre. **Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.**

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale un contrat pour la mise en place de l'outil «Rentabilité Brute de l'Opération» permettant la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat comprend :

- La conception, la réalisation et le déploiement pour un montant total de 45 216 Euro ; et
- La maintenance de l'outil pour un montant annuel de 4 522 Euro.

Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

La charge de maintenance constatée à ce titre, en 2024, s'élève à 17 KTND y compris la TVA non déductible. **Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.**

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale un contrat de mise à disposition d'un outil de gestion du module ALM dynamique "RAPSDY", permettant d'étudier l'impact sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur actuelle nette. Ce contrat est conclu pour une période de 6 ans moyennant une redevance annuelle.

La charge supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2024, s'élève à 147 KTND y compris la TVA non déductible. cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018

→ **L'UIB** a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du

compte BNPSS ouvert dans les livres de l'UIB et ce, pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. **Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018. Cette convention a pris fin le 31 juillet 2020.**

L'UIB a reconduit cette convention en vertu de la décision du conseil d'administration du 28 janvier 2021.

Les commissions supportées par la banque en 2024 au titre de cette garantie, s'élèvent à 274 dinars y compris la TVA non déductible.

→ **L'UIB** a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2024, s'élèvent à 3 253 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

→ **L'UIB** a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2024 s'élèvent à 170 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 novembre 2011.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale un contrat de prestations de services « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises.

La banque n'a pas supporté de charge au cours de l'exercice 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 novembre 2014.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « AMLCOM » portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à postériori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire.

Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB.

Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

La convention de prestations de services entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Un avenant a été conclu en 2023 portant sur la modification de l'étendue des travaux réalisés dans le cadre de ce contrat tel que la mise à jour de la liste des prestataires pour inclure SG Global Solution Centre Private Limited (Inde).

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2024 est de 1 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020, et modifiée en vertu de l'avenant autorisé par le conseil d'administration du 11 juillet 2024.

→ **L'UIB** a conclu avec la Société Générale et la « Société Générale European Business Services » filiale de

la Société Générale, une convention portant sur le traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 et constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Les services rendus par la « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » rentrent dans le cadre des frais de siège et, par conséquent, ne seront pas facturés à l'UIB. La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Un avenant a été conclu en 2023 portant sur la modification de l'étendue des travaux réalisés dans le cadre de ce contrat, tel que la mise à jour de la liste des prestataires pour inclure SG Global Solution Centre Private Limited (Inde).

Au cours de l'exercice 2024, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020, et modifiée en vertu de l'avenant autorisé par le conseil d'administration du 11 juillet 2023.

2. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « L'INTERNATIONALE DE RECouvreMENT DES CRÉANCES – IRC »

→ **L'UIB** a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. Cette convention a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention conclue le 1^{er} janvier 2019, et portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, l'envoi du reporting BCT, la gestion du plan de continuité d'activité et la mise à la disposition des collaborateurs de l'IRC d'outils de travail. À ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2024 s'élève à 50 KTND

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

→ Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2024, les dépôts totalisent 550 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 68 KTND.

→ **L'UIB** a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration tenu en mars 2024, un contrat de rétrocession avec la société l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC, qui consiste à rétrocéder une créance de 4 055 dinars.

3. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB FINANCE »

→ **L'UIB** a conclu, le 24 novembre 2022, un contrat en vertu duquel elle loue à la société « UIB Finance » une partie du rez-de-chaussée, soit trois bureaux et une place de parking au sous-sol de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1, Tunis. Ce contrat de sous location prend effet à compter du 1^{er} octobre 2022 et s'étend sur une période de 8 ans renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB perçoit annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 15 KTND toutes charges et taxes incluses avec une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} octobre 2023.

Les revenus constatés par la banque au titre de cette location s'élèvent, en 2024, à 14 KTND.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 16 Mars 2023.

→ **L'UIB** a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat

prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA. À ce titre, le produit constaté par la banque en 2024, s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2011.

→ **L'UIB** a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention la société « UIB Finance », perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

La charge constatée à ce titre, en 2024, s'élève à 1 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2007.

→ **L'UIB** a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

À ce titre, le produit constaté par la banque en 2023, s'élève à 5 KTND. **Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.**

→ **L'UIB** a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière, au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023, s'élève à 5 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

→ **L'UIB** a conclu une convention de filtrage avec la société « UIB Finance » pour une durée d'une année à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année à une autre, et prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 3 KTND Hors TVA.

À ce titre, le produit constaté par la banque en 2023, s'élève à 3 KTND. **Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.**

→ Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention avec l'UIB Finance pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2024, les dépôts totalisent 5 247 KTND. **Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 249 KTND.**

→ **L'UIB** a conclu une convention de délégation du KYC et de filtrage des bases de données la société « UIB Finance » qui a été autorisée par le conseil d'administration du 11 Juillet 2023. La convention est conclue pour une durée d'une année à partir du premier janvier 2023 renouvelable par tacite reconduction.

La charge constatée par la banque durant 2024 est de 3 KTND HTVA.

La convention a été résiliée par le conseil d'administration de l'UIB du 07 février 2025.

4. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « INTERNATIONAL SICAR »

→ **L'UIB** a conclu avec la société « International SICAR » une nouvelle convention d'assistance suite à la résiliation de l'ancienne convention autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2013, en vertu de laquelle l'UIB assure les travaux d'assistance comptable, l'assistance à la gestion fonctionnelle

des logiciels et la prestation de service de filtrage de la base de données de l'International SICAR.

Cette nouvelle convention a été signée le 23 novembre 2021 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction, et en vertu de laquelle la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND en contrepartie de ses services.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été autorisé par le conseil d'administration du 11 Juillet 2023 afin d'étendre le périmètre des prestations confiées à l'UIB par la délégation du KYC et le filtrage des négatives news moyennant une perception annuelle supplémentaire de 2 KTND HTVA.

Ledit avenant entre en vigueur à compter du premier Janvier 2023.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élève à 47 KTND HTVA.

→ **L'UIB** a conclu, au cours de l'exercice 2002, une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Au 31 décembre 2024, les dépôts totalisent 99 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 KTND.

→ **L'UIB** a conclu, le 20 octobre 2023, un contrat de mise à disposition avec la société « International SICAR » portant sur une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis à Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac et une place de parking au sous-sol dudit immeuble et ce, en remplacement d'un ancien contrat de sous-location.

Ce contrat prend effet le 1^{er} avril 2023 et s'étend sur une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. En contrepartie, l'UIB

perçoit, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 17 KTND toutes charges et taxes incluses et qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} avril 2024. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2024 s'élève à 17 KTND HTVA.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 11 juillet 2023.

→ **L'UIB** a conclu avec la société "International SICAR" courant les exercices antérieurs plusieurs conventions en vertu desquelles la banque confie à cette dernière la gestion des fonds souscrits suivants :

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 1 À 7	31/07/2015	16/03/2023	8 207	Avant 2008
FONDS GÉRÉS 8	12/03/2015	18/03/2022 05/03/2024	2 000	2015
FONDS GÉRÉS 9	16/03/2016	18/03/2022 05/03/2024	1 376	2016
FONDS GÉRÉS 10	17/03/2017	18/03/2022 05/03/2024	1 570	2017
FONDS GÉRÉS 11	07/03/2018	18/03/2022 05/03/2024	442	2018
FONDS GÉRÉS 12	07/03/2018	18/03/2022	10 000	2018
FONDS GÉRÉS 13	14/03/2019	17/06/2021	10 000	2019
FONDS GÉRÉS 14	14/03/2019	18/03/2022 05/03/2024	528	2019
FONDS GÉRÉS 15	05/03/2020	17/06/2021	10 000	2020

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2024
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé des fonds gérés	-
Commission de gestion : 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives	
Commission de recouvrement : 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnés à 150KDT	1
Commission égale à 10% des plus values de cession des participations	-
Commission égale à 20% des montants de dividendes reçus sur les participations	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	-
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	3
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	10
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	0
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	1
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	1
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	4
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	1
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	6
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	30
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	6
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	3
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	52

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 16	05/03/2020	18/03/2022 05/03/2024	224	2020
FONDS GÉRÉS 17	16/04/2021	18/03/2022 05/03/2024	215	2021
FONDS GÉRÉS 18	18/03/2022	05/03/2024	388	2022
FONDS GÉRÉS 19	18/03/2022		10 000	2022
FONDS GÉRÉS 20	16/03/2023	05/03/2024	2 400	2023
FONDS GÉRÉS 21	16/03/2023		5 000	2023
FONDS GÉRÉS 22	16/03/2023		5 000	2023
FONDS GÉRÉS 23	05/03/2024		2 686	2024

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2024
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	–
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	–
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	–
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	–
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	4
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	–
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	–
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Rémunération forfaitaire de 50 KTND HTVA l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	119
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	19
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	–
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	–
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	59
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	127
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	152
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	16
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	–
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	–
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	35
Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives (participations déclassées)	–

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 24	05/03/2024		5 000	2024
FONDS GÉRÉS 25	05/03/2024		5 000	2024

(1) : Les avenants du 07/06/2021 et 18/03/2022 viennent modifier l'ancienne commission de rendement calculée au taux de 10% des produits perçus sur les placements de la trésorerie disponible, par une nouvelle commission de placement des fonds gérés libres en actions IOS SICAV, calculée au taux de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisés lors du rachat des titres IOS.

5. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB ASSU- RANCE »

→ **L'UIB** a conclu un contrat de sous location avec l'UIB Assurances portant sur la totalité du 2^{ème} étage de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis et ce, pour le besoin d'exercice des activités assurancielles et commerciales relevant de l'objet social de la société.

Ce contrat prend effet le 31 mai 2021 et s'étend sur une période de dix ans, renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB percevra, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 92 675 TND TTC avec une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} novembre 2022.

À ce titre, les revenus constatés par la banque en 2024, s'élèvent à 84 KTND. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 juin 2021.

→ **L'UIB** a conclu une convention « Infogérance » avec l'UIB Assurance portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la Banque.

Les prestations d'infogérance portent principalement sur ce qui suit :

- Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances ;
- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques

physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés ;

- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Internet ;
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines ; Gestion des serveur physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire ;
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés ;
- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies ; Service de restauration des données à la demande ;
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client ;
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important ; et
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance et la gestion de solutions de sécurité informatique.

En contrepartie, la banque percevra une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par

les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis par la banque, majoré d'une marge de pleine concurrence et ce, en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.

À ce titre, les revenus constatés par la banque en 2024 s'élèvent à 288 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

→ **L'UIB** a conclu un contrat avec L'UIB Assurances portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par cette dernière. À ce titre les services rendus par l'UIB sont les suivants :

- La tenue du capital ;
- La tenue des droits de votes ; et
- Le suivi comptable du registre : journal des mouvements et des événements comptables pouvant résulter d'instructions individuelles de titulaires (achats/ventes, nantissement, donations, successions, etc..).

En contrepartie des services rendus, l'UIB recevra une rémunération annuelle de 1 KTND.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2023 totalisent 1 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

→ **L'UIB** a conclu, le 29 septembre 2023, une convention cadre de bancassurance avec la société « UIB Assurances » qui mandate l'UIB pour

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2024
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	79
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	99

L'avenant du 05/03/2024 vient modifier l'ancienne commission de gestion au taux de 1% des participations compromises par une commission de recouvrement au taux de 10% des récupérations en principal avec un plafond de 150 KTND TTC par an.

conclure des contrats d'assurance en son nom et pour son compte par l'intermédiaire du réseau bancaire de l'UIB. L'UIB Assurances délègue ainsi la réalisation d'un certain nombre d'actes de gestion afférents au contrat d'assurance à l'Intermédiaire UIB.

Le contrat est conclu pour une durée initiale fixée à trois ans et sera renouvelé annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB bénéficie, dans le cadre de la distribution des contrats d'assurance, d'une rémunération sous la forme d'une commission de distribution calculée en pourcentage sur le montant de la prime d'assurance encaissée nette de droits et de taxes.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2024 s'élève à 838 TND. Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 11 juillet 2023.

6. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « FRANFINANCE »

→ **L'UIB** a conclu un contrat de cession de créance avec société FRANFINANCE, filiale de la Société Générale, portant sur la cession d'une créance de la société FRANFINANCE à l'égard de la société KHADAMET (société en liquidation et détenue à concurrence de 89% par la société FRANFINANCE). Le montant de la créance en question est la somme des deux comptes bancaires ouverts au nom de la société KHADAMET auprès de l'UIB, et dont le solde global s'élève à 38 KTND au 09 octobre 2023.

Le produit constaté par la banque au titre de 2024 est de 40 KTND.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 05 Mars 2024.

7. OPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ « ZEMNI IMMOBILIÈRE »

→ **L'UIB** a conclu un contrat de location d'un local avec la société « Zemni Immobilière » gérée par l'administrateur de la banque M. Habib BOUAZIZ.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2024, s'élève à 23 KTND.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général, et aux Directeurs Généraux Adjoints, sont fixés par les conseils d'administration du 16 avril 2021, du 26 juin 2020 et du 16 mars 2023 sur propositions du comité de nominations et de rémunérations ;

- Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute, de laquelle sont déduits les jetons de présence, et qui est soumise à la retenue à la source selon le taux en vigueur. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents ;
- Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Il bénéficie également de la prise en charge des frais d'utilité et de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents ;
- Les deux Directeurs Généraux Adjoints perçoivent une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Ils bénéficient également de la prise en charge des frais d'utilité et de la mise à disposition d'un véhicule chacun avec la prise en charge des frais y afférents ; et
- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges fiscales et sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau suivant :

	NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL		ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL		DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS	
	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2024	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2024	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2024
AVANTAGE À COURT TERME :						
Salaire	230 934		566 278		839 682	
Intéressement sous forme de bonus	173 027	173 027	238 912		282 906	282 906
Congés payés	11 403	11 403			16 906	72 703
Autres avantages	157 696		209 254		272 519	
Charges fiscales et sociales	157 824	48 946	281 224		393 431	94 122
TOTAL	730 884	233 376	1 295 668		1 805 444	449 731

	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		AUTRES ADMINISTRATEURS	
	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2024	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2024
Indemnité PCA			687 501	155 513
Jetons de présence				350 000
TOTAL			687 501	155 513

Tunis, le 17 mars 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



BDO Tunisie
Adnène ZGHIDI



Cabinet Lamjed Ben Mbarek
Lamjed BEN MBAREK

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VENDREDI 30 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

- 1.** Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
- 2.** Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
- 3.** Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
- 4.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
- 5.** Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
- 6.** Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
- 7.** Quitus aux Administrateurs.
- 8.** Reclassement des réserves pour investissements exonérés en réserves ordinaires
- 9.** Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- 10.** Démission & Renouvellement du mandat d'administrateurs.
- 11.** Fixation du montant des jetons de présence.
- 12.** Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
- 13.** Pouvoirs.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 AVRIL 2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

► L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, au titre de l'exercice 2024, approuve lesdits rapports.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024 et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés y afférant, approuve lesdits états financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

► L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

TROISIÈME RÉSOLUTION :

► L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de reclasser les réserves pour réinvestissements exonérés d'un montant de 39 740 000, 000 TND – devenus disponibles – en réserves ordinaires, suite à la cession de titres et ce, conformément à l'article 39 du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

► L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2024, qui s'élève à 85 706 809,765 TND majoré du report à nouveau positif de 4 422 469,675 TND, soit un bénéfice distribuable de 90 129 279,440 TND et ce, comme suit :

' Bénéfice distribuable
90 129 279,440 TND

' Réserve Ordinaire
55 000 000,000 TND

' Fonds social
1 000 000,000 TND

' Dividendes
29 376 000,000 TND

' Report à nouveau
4 753 279,440 TND

La date de mise en paiement des dividendes, soit 0,850 TND par action ou certificat d'investissement, est fixée le 02 juin 2025. Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

► L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Madame Asmae Hajjami de ses fonctions d'Administrateur et ratifie la cooptation de Madame Anne Drebel en tant qu'administratrice et ce pour la durée restante du mandat de Madame Asmae Hajjami qui prendra fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIÈME RÉSOLUTION :

► L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Mme Anne Drebel en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Elle exercera ainsi sa fonction d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

► L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 350 000,000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer les modalités de distribution desdits jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

HUITIÈME RÉSOLUTION :

► L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

► L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

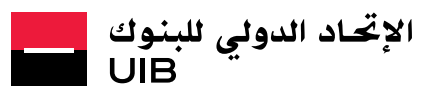
www.uib.com.tn

Retrouvez-nous sur :

 UIB – Groupe Société Générale

 UIB – Groupe Société Générale

 @SG_UIB



GRUPE SOCIETE GENERALE